



Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 4

Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 4

*ASIMWE VAJERU, LEVI; ASTUDILLO, CHRISTOPHER;
BARON, JULIE; BARRÉ, CAROLINE; BERGERON-CÔTÉ,
SARAH; BÉRUBÉ, MARJORIE; BIGRAS, JACYNTHE N.;
BINETTE, PASCAL; BLACKBURN BARBEAU, NOÉMIE;
BODRON, MARIA; BOIVIN, ELYSE; BOUCHDOUG,
MARIAM; BOUCHELAGHEM, MONCIF; BUCHET, TANYA;
CARDOSO DE SOUSA, WANESSA; CARMEL, ALIX;
CARRIÈRE, ANTHONY; CHABAANE, HAMZA;
CHALIFOUX VACHON, DAVID; CHAREST-BOURDON,
NOÉMIE; CHÉNIER, WILLIAM; CÔTÉ-MUCKLER,
MATHIEU; DAVIDSON, JOSÉPHINE; DELORME,
CATHERINE; DESNOYERS, SAMUEL; DESSUREAULT,
RACHEL; DUCHESNE, VIRGINIE; DUFOUR, AUDREY;
DUSSAULT, STÉPHANIE; FONSECA ACOSTA,
ALEJANDRO; GARRIDO, EVA; GENEST, CATHERINE;
GERVAIS, CHLOÉ; GILBERT-SAMSON, BRUNO;
GIOVARRUSCIO, ÉLISE; GRAVEL, JEANNIE; GRENIER,
FRANCIS; GRIMALDI, CHRISTIAN; GRONDIN, NADIA;
HE, XIGETU; HUOT, MARIANNE; JAFIAROVA, RENATA;
JEANSON, ANNE-SOPHIE; JINGYI, PENG; KONONOVA,
GALINA; LACHAPELLE-SCULLION, JESSICA;*

LAFRENIÈRE, MYRIAM; LAMARCHE, JOSÉPHINE;
LAMBERT, CATHERINE; LAMOUREUX, FRANCIS;
LANTEIGNE, VANESSA; LARAVINE, MAËLYNE;
LARIVIÈRE, MÉGANN; LAVOIE, ELIZABETH; LEBLOND,
LIZA; LECLERC, FRANCIS; LEDUC, BILLIE-ANNE;
LEFEBVRE, ÉMILE; LEMAITRE, CLAIRE; LONG,
CLOTILDE; MARCIL, ROXANNE; MARIN, MARIE
ANNABELLE; MASELLA, ROMY; MEDJDOUB, SAMIA;
MOISAN, JADE MARIA; NEWMAN, DAVID-MARC;
OBAD-FATHALLAH, HIND; OEI, GABRIELLE; PAGÉ,
MÉLANIE; PELLETIER, DOMINIQUE; POIRIER, ÉLISE;
POTVIN, CAMILLE; PRÉFONTAINE, MATHIEU;
RAINVILLE, JULIE; RAZAFIARIMANANA, ARIELLE;
RICHER, DANIEL; RIVARD, ALEX; ROBINSON,
CAROLINE; ROUSSY, NATHANAËL; TOUSSAINT, TANYA
KERLINE; TRACEY, ADELAIDE; TRÂN, THUY-NAM-TRÂN;
TREMBLAY, LOUISE; VARY, FÉLIX; WEI, FAN; ET XUE,
SUN

MONTRÉAL



Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 4 Droit d'auteur © 2025 par Asimwe Vajeru, Levi; Astudillo, Christopher; Baron, Julie; Barré, Caroline; Bergeron-Côté, Sarah; Bérubé, Marjorie; Bigras, Jacynthe N.; Binette, Pascal; Blackburn Barbeau, Noémie; Bodron, Maria; Boivin, Elyse; Bouchdoug, Mariam; Bouchelaghem, Moncif; Buchet, Tanya; Cardoso de Sousa, Wanessa; Carmel, Alix; Carrière, Anthony; Chabaane, Hamza; Chalifoux Vachon, David; Charest-Bourdon, Noémie; Chénier, William; Côté-Muckler, Mathieu; Davidson, Joséphine; Delorme, Catherine; Desnoyers, Samuel; Dessureault, Rachel; Duchesne, Virginie; Dufour, Audrey; Dussault, Stéphanie; Fonseca Acosta, Alejandro; Garrido, Eva; Genest, Catherine; Gervais, Chloé; Gilbert-Samson, Bruno; Giovarruscio, Élise; Gravel, Jeannie; Grenier, Francis; Grimaldi, Christian; Grondin, Nadia; He, Xigetu; Huot, Marianne; Jafiarova, Renata; Jeanson, Anne-Sophie; Jingyi, Peng; Kononova, Galina; Lachapelle-Scullion, Jessica; Lafrenière, Myriam; Lamarche, Joséphine; Lambert, Catherine; Lamoureux, Francis; Lanteigne, Vanessa; Laravine, Maëlyne; Larivière, Mégann; Lavoie, Elizabeth; Leblond, Liza; Leclerc, Francis; Leduc, Billie-Anne; Lefebvre, Émile; Lemaitre, Claire; Long, Clotilde; Marcil, Roxanne; Marin, Marie Annabelle; Masella, Romy; Medjdoub, Samia; Moisan, Jade Maria; Newman, David-Marc; Obad-Fathallah, Hind; Oei, Gabrielle; Pagé, Mélanie; Pelletier, Dominique; Poirier, Élise; Potvin, Camille; Préfontaine, Mathieu; Rainville, Julie; Razafiarimanana, Arielle; Richer, Daniel; Rivard, Alex; Robinson, Caroline; Roussy, Nathanaël; Toussaint, Tanya Kerline; Tracey, Adelaide; Trân,Thuy-Nam-Trân; Tremblay, Louise; Vary, Félix; Wei, Fan; et Xue, Sun est sous licence License Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International, sauf indication contraire.

Conditions d'utilisation – Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0

Vous êtes autorisé à :

- **Partager** – copier, distribuer et communiquer l'Œuvre par tous moyens et sous tous formats ;
- **Adapter** – remixer, transformer et créer à partir de l'Œuvre.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par cette licence, tant que vous respectez les **conditions suivantes** :

- **Attribution** – Vous devez créditer l'Œuvre de manière appropriée, fournir un lien vers la licence, et indiquer si des modifications ont été effectuées. Ces informations doivent être fournies par tous moyens raisonnables, sans suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient l'usage que vous en faites.
- **Pas d'utilisation commerciale** – Vous ne pouvez pas utiliser cette Œuvre à des fins commerciales.
- **Partage dans les mêmes conditions** – Si vous modifiez, transformez ou créez à partir de cette Œuvre, vous devez diffuser votre contribution sous une licence identique à celle de l'Œuvre originale.
- **Pas de restrictions complémentaires** – Vous ne pouvez pas appliquer de conditions légales ou

de mesures techniques ayant pour effet de restreindre légalement l'usage que d'autres peuvent faire de l'Œuvre selon les termes de cette licence.

Pour consulter une copie complète de la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Ce livre a été créé avec Pressbooks (<https://pressbooks.com>) et converti par Prince.

Table des matières

Avant-propos	1
LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS	2
Partie I. Bibliothèques à l'international	
1. Chine	5
2. Costa Rica	18
3. Emirats arabes unis	30
4. Équateur	44
5. Finlande	61
6. France	76
7. Indonésie	91
8. Irak	106
9. Kenya	123
10. Niger	136
11. Palestine	148
12. Pologne	171
13. Portugal	184
14. Principauté de Monaco	205
15. Rwanda	219
16. Slovénie	234
17. Suède	247
18. Turquie	262
19. Venezuela	276

Avant-propos

Les auteurs et les autrices de cet ouvrage sont les étudiant.e.s du cours SCI 6002 (Introduction aux sciences de l'information : Bibliothéconomie) de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'Information (EBSI) de l'Université de Montréal à l'automne 2023.*

Professeure : Marie D. Martel

*Ce projet de bibliothéconomie internationale comparée s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé à l'été 2019 par les étudiant.e.s de l'Université de Buffalo (Department of Information Science LIS 503: International Librarianship Course) initié par l'enseignant, Christopher Hollister et qui sert de **modèle**.

Droit d'auteur. Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International license (CC BY-NC-SA 4.0)

LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS

Asimwe Vajeru, Levi

Astudillo, Christopher

Baron, Julie

Barré, Caroline

Bergeron-Côté, Sarah

Bérubé, Marjorie

Bigras, Jacynthe N.

Binette, Pascal

Blackburn Barbeau, Noémie

Bodron, Maria

Boivin, Elyse

Bouchdoug, Mariam

Bouchelaghem, Moncif

Buchet, Tanya

Cardoso de Sousa, Wanessa

Carmel, Alix

Carrière, Anthony

Chabaane, Hamza

Chalifoux Vachon, David

Charest-Bourdon, Noémie

Chénier, William

Côté-Muckler, Mathieu

Davidson, Joséphine

Delorme, Catherine

Desnoyers, Samuel

Dessureault, Rachel

Duchesne, Virginie

Dufour, Audrey

Dussault, Stéphanie

Fonseca Acosta, Alejandro
Garrido, Eva
Genest, Catherine
Gervais, Chloé
Gilbert-Samson, Bruno
Giovarruscio, Élise
Gravel, Jeannie
Grenier, Francis
Grimaldi, Christian
Grondin, Nadia
He, Xigetü
Huot, Marianne
Jafiarova, Renata
Jeanson, Anne-Sophie
Jingyi, Peng
Kononova, Galina
Lachapelle-Scullion, Jessica
Lafrenière, Myriam
Lamarche, Joséphine
Lambert, Catherine
Lamoureux, Francis
Lanteigne, Vanessa
Laravine, Maëlyne
Larivière, Mégann
Lavoie, Elizabeth
Leclerc, Francis
Leblond, Liza
Leduc, Billie-Anne
Lefebvre, Émile
Lemaitre, Claire
Long, Clotilde
Marcil, Roxanne
Marin, Marie Annabelle
Masella, Romy
Medjdoub, Samia
Moisan, Jade Maria

Newman, David-Marc
Obad-Fathallah, Hind
Oei, Gabrielle
Pagé, Mélanie
Pelletier, Dominique
Poirier, Élise
Potvin, Camille
Préfontaine, Mathieu
Rainville, Julie
Razafiarimanana, Arielle
Richer, Daniel
Rivard, Alex
Robinson, Caroline
Roussy, Nathanaël
Toussaint, Tanya Kerline
Tracey, Adelaide
Trân,Thuy-Nam-Trân
Tremblay, Louise
Vary, Félix
Wei, Fan
Xue, Sun

I. Chine

(Jingyi, Wei, Stéphanie)

Profil du pays

La Chine, également appelée la République populaire de Chine, est un pays situé en Asie de l'Est, bordant la côte ouest de l'océan Pacifique, avec un territoire terrestre d'environ 9,6 millions de kilomètres carrés. Elle est divisée en 34 régions administratives de premier niveau, comprenant 23 provinces, 5 régions autonomes, 4 municipalités relevant directement du gouvernement central et 2 régions administratives spéciales. (Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine, 2023)

La Chine partage des frontières avec 14 pays et a des voisins maritimes avec 8 pays. Ces voisins comprennent le Viêt Nam, le Laos et le Myanmar en Asie du Sud-Est ; l'Inde, le Bhoutan, le Népal et le Pakistan en Asie du Sud ; l'Afghanistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan et le Kazakhstan en Asie centrale ; la Russie en Asie du Nord ; ainsi que la Mongolie et la Corée du Nord en Asie du Nord-Est. La Chine a également des voisins maritimes tels que la Corée du Sud, le Japon, les Philippines, la Malaisie, le Brunei et l'Indonésie.

La Chine, avec une population d'environ 1,44 milliard d'habitants, est également un pays multiethnique composé de 56 groupes ethniques officiellement reconnus, les Han représentant 91,11 % de la population totale. (Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine, 2021) La langue officielle de l'État et son écriture standard sont le mandarin et les caractères chinois, tandis que les minorités ethniques ont le droit d'utiliser leurs langues et leurs systèmes d'écriture spécifiques.

Histoire Les bibliothèques anciennes

En ce qui concerne les bibliothèques dans l'histoire de l'humanité, les plus connues sont la bibliothèque d'Alexandrie en Égypte, le palais de la sagesse des Arabes et la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse. Ce qui est moins connu, c'est que, en tant que civilisation ancienne avec une histoire beaucoup plus longue, les bibliothèques chinoises ne sont pas apparues plus tard qu'en Occident, mais ont en réalité une histoire encore plus ancienne.

D'un point de vue archéologique, les premières traces documentées de bibliothèques en Chine remontent à la collection royale de la dynastie Shang (environs de 1570 à 1045 av. J.-C). C'est à partir de la dynastie Zhou que la bibliothèque chinoise a commencé à prendre forme, connue sous le nom de 'Meng Fu'. Son objectif principal était de préserver les traités, les cartes, les archives et d'autres documents liés à la famille royale. Lao Zi

peut être considéré comme le premier bibliothécaire de l'histoire chinoise. Selon <Shiji> (mémoires du Grand Historien), Lao Zi occupait le poste de 'Shou Cang Shi', ce qui signifie 'Shou Cang Shi', un endroit où les livres étaient conservés, et 'Shi', un poste officiel spécialisé pour la gestion des livres. Pendant la période Chunqiu (c.1045-771 av. J.-C.), des collections privées de livres ont commencé à émerger. La première bibliothèque nationale reconnaissable a été érigée il y a plus de 2 000 ans par Liu Bang, l'empereur fondateur de la première dynastie Han (206 av. J.-C. à 220 apr. J.-C.).

Les bibliothèques à l'ère moderne

Avec l'introduction de la culture occidentale, les bibliothèques féodales chinoises ont progressivement décliné, laissant place au développement des bibliothèques modernes et à l'émergence progressive de bibliothèques publiques au service du grand public. En 1904, la bibliothèque provinciale du Hubei, qui est la plus ancienne bibliothèque de l'histoire de la Chine moderne, a été établie. Elle a été la première bibliothèque publique provinciale de l'histoire de la Chine moderne à ouvrir ses portes au public. En 1909, le ministère de l'éducation de la dynastie Qing a créé la bibliothèque de la capitale, un des éléments de la nouvelle donne à la fin de la dynastie Qing (1644 – 1912). En 1910, la <Charte pour le passage de la Bibliothèque de la capitale et des bibliothèques provinciales> a été promulguée. C'était la première fois dans l'histoire de la Chine que des bibliothèques étaient créées à grande échelle à l'initiative du gouvernement, dans ce qui serait plus tard appelé le <mouvement des bibliothèques publiques à l'aube de la fin de la dynastie Qing>.

Après la révolution Xinhai (1911), le secteur des bibliothèques en Chine a connu une croissance rapide, marquée non seulement par la création de bibliothèques nationales, mais aussi par le développement de bibliothèques publiques dans toutes les provinces et villes. Cela englobait des bibliothèques dans les écoles et les universités, ainsi qu'une grande variété de bibliothèques dédiées à l'éducation populaire. Suite à la fondation de la République populaire de Chine (1949), un système national de bibliothèques publiques a été établi.

Types de bibliothèques

La bibliothèque est un lieu important où les gens peuvent acquérir des connaissances et élargir leurs horizons. Il existe différents types de bibliothèques dans différentes régions et pays. Les principaux types de bibliothèques en Chine comprennent : la bibliothèque nationale, la bibliothèque publique, la bibliothèque scolaire, la bibliothèque scientifique, la bibliothèque professionnelle, la bibliothèque technique, la bibliothèque syndicale, la bibliothèque militaire, la bibliothèque pour enfants, la bibliothèque pour aveugles et quelques bibliothèques nationales, etc. (Bibliothèque de l'Université du Shanxi, 2020). Il existe actuellement 2 899 bibliothèques en Chine et un total de 10 611 musées/centres

culturels (ovo, 2023). Ci-dessous, nous présenterons les 4 principaux types de bibliothèques.

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de Chine est la bibliothèque générale nationale, le Centre bibliographique national, le Centre national de préservation des livres anciens et le Musée national des classiques. Assumer les responsabilités de collecte et de protection des livres et des documents au pays et à l'étranger, guider et coordonner le travail national de protection des documents ; mener des recherches sur la théorie de la bibliothéconomie et le développement de la bibliothéconomie ; remplir des fonctions d'échange culturel pertinentes à l'extérieur et mener des échanges et une coopération avec les et les bibliothèques étrangères.

La Bibliothèque nationale de Chine était autrefois connue sous le nom de Bibliothèque Jingshi. Au début du 20e siècle, les gens ont demandé au gouvernement Qing d'ouvrir des bibliothèques et des écoles pour hériter de la culture nationale et absorber les sciences avancées. Le 9 septembre 1909, le gouvernement Qing approuva la construction de la bibliothèque Jingshi. La bibliothèque était située dans le temple Guanghua, à Pékin. Elle fut ouverte pour recevoir les lecteurs le 27 août 1912. En 1916, elle accepta officiellement le dépôt d'exemplaires de publications nationales, marquant le début de l'exercice de certaines des fonctions de la Bibliothèque nationale.

Au cours des 100 dernières années, la Bibliothèque de la capitale a été rebaptisée Bibliothèque nationale de Peiping, Bibliothèque de Pékin, et le 12 décembre 1998, elle a été rebaptisée Bibliothèque nationale. La zone nord de la Bibliothèque nationale, la zone sud de la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de livres anciens sont situées côte à côte, avec une superficie totale de construction de 280 000 mètres carrés, se classant au troisième rang des bibliothèques nationales du monde. Grâce aux transferts de l'État, aux dons sociaux et aux efforts des bibliothécaires pour acquérir des collections, une vaste collection de documents traditionnels et de documents numériques a été constituée. Il entreprend la tâche importante de servir les institutions législatives nationales de prise de décision, les établissements d'enseignement et de recherche scientifique, le secteur des bibliothèques et le public.

Actuellement, la collection de documents dépasse les 35 millions de volumes et croît au rythme d'un million de volumes chaque année. Sa collection totale se classe au septième

rang des bibliothèques nationales du monde. La collection de la Bibliothèque nationale hérite des collections royales des dynasties précédentes depuis la dynastie des Song du Sud et des collections privées de nombreux personnages célèbres depuis les dynasties Ming et Qing. La plus ancienne collection remonte aux os d'oracle des ruines Yin plus d'il y a 3 000 ans. Et Non seulement elle possède une riche collection de microformes et de produits audiovisuels, mais elle a également construit la plus grande bibliothèque de ressources documentaires numériques et base de services de Chine. Les ressources numériques totales dépassent 1 000 To et augmentent au rythme de 100 To par an.

Bibliothèque publique

Les bibliothèques publiques préconisées par les réformistes chinois à la fin du 19e siècle et les bibliothèques universitaires qu'ils ont créées avaient déjà la nature de bibliothèques publiques, et les bibliothèques publiques sont apparues au début du 20e siècle. En 1902, la bibliothèque Guyue est ouverte au public. En 1903, la forêt de Wuchang Wenhua Gongshu a été créée et ouverte au monde extérieur. En 1904, la bibliothèque du Hunan et la bibliothèque provinciale du Hubei ont été créées. Par la suite, le Jiangsu, le Shandong, le Shaanxi, le Zhejiang, le Hebei et d'autres provinces ont créé des bibliothèques publiques. En 1909, le gouvernement Qing a promulgué les « Règles et règlements pour la bibliothèque de la capitale et les bibliothèques provinciales », qui ont favorisé la création et le développement de bibliothèques publiques. En 1912, la Bibliothèque de la Capitale est ouverte au public. En 1914, le pays comptait 18 bibliothèques publiques provinciales. Après la fondation de la République populaire de Chine, un système de bibliothèques publiques à l'échelle nationale a été créé. À la fin de 1987, il y avait 2 440 bibliothèques publiques au niveau des comtés ou au-dessus à travers le pays, avec une collection de 270 millions de livres et desservant 116 millions de lecteurs, tout au long de l'année.

En Chine, les bibliothèques publiques ont la double mission de servir la recherche scientifique et le grand public. Les bibliothèques provinciales, municipales et autonomes sont les centres de collections, de catalogues, de prêts entre bibliothèques, de recherche opérationnelle et d'échanges dans leurs provinces, municipalités et régions autonomes respectives, et elles fournissent également des conseils opérationnels aux petites et moyennes bibliothèques. Les bibliothèques de districts desservent principalement les travailleurs, les agriculteurs, les habitants des communes, les enfants et les jeunes de leurs districts. La tâche principale des bibliothèques des grandes et moyennes agglomérations

urbaines est de servir la population urbaine, et leurs principales cibles sont les habitants de toutes les classes de la ville (Xinhua, 2023).

En 2021, le nombre réel de lecteurs autorisés dans les bibliothèques publiques du pays a atteint 103 millions, et à la fin de 2022, il y avait 3 303 bibliothèques publiques en Chine, avec une collection totale de 1 359 590 000 livres dans les bibliothèques publiques du pays (Zhao, 2022).

La plupart des bibliothèques publiques en Chine sont créées grâce à des investissements gouvernementaux basés sur la division géographique des provinces, des villes, des comtés et des cantons, qui sont classés dans l'ordre suivant : bibliothèques nationales, bibliothèques provinciales, bibliothèques municipales. Bibliothèques nationales, bibliothèques provinciales, bibliothèques municipales, bibliothèques de district, bibliothèques municipales, bibliothèques d'église, bibliothèques d'écoles primaires et secondaires, bibliothèques musicales, bibliothèques pour la jeunesse, bibliothèques d'hôpitaux, bibliothèques de prisons, bibliothèques de livres d'outils, bibliothèques pour les aveugles et bibliothèques militaires (Gouvernement chinois, 2020).

Bibliothèque universitaire

Les bibliothèques universitaires sont les centres de documentation et d'information des universités. En Chine, les bibliothèques universitaires sont principalement gérées par le département de l'éducation de l'État, mais elles comprennent également les bibliothèques des collèges privés indépendants. Les bibliothèques universitaires sont des bibliothèques au service de l'enseignement et de la recherche scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur. Elles possèdent des collections riches, systématiques et spécialisées et occupent une position très importante dans l'ensemble du système de collections et de groupes de bibliothèques. Avec le développement du partage des ressources d'information sociales, les bibliothèques universitaires s'ouvrent progressivement à la société, en plus de la connaissance commune, de la construction et du partage des ressources d'information au sein du système.

Début 2016, le ministère chinois de l'éducation a stipulé que les bibliothèques devraient être ouvertes au moins 90 heures par semaine pendant les heures d'enseignement, et qu'elles devraient également avoir les heures d'ouverture nécessaires pendant les vacances, et que les écoles qui remplissent les conditions nécessaires peuvent être ouvertes toute la journée en fonction des besoins réels ; le service de ressources en

ligne devrait être ouvert 24 heures sur 24 (China Economic, 2016). À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, des bibliothèques universitaires modernes ont commencé à apparaître en Chine, comme celles de l'université St John, créée en 1894, de l'académie occidentale de Tianjin, créée en 1895, de l'école publique de formation des enseignants de Nanyang, créée en 1897, et du collège universitaire de Pékin (prédécesseur de l'université de Pékin), créé en 1898. En juin 1987, il y avait au total 1 053 bibliothèques dans les collèges et universités à temps plein en Chine, et plus de 5 000 autres salles d'information, avec un total de 300 millions de volumes de littérature. La bibliothèque de l'université de Pékin est la plus grande bibliothèque universitaire de Chine.

Bibliothèque scolaire

La bibliothèque scolaire est souvent considérée comme la deuxième salle de classe des élèves. Son objectif est d'aider les jeunes à acquérir la capacité et l'habitude d'utiliser les livres et les bibliothèques de manière ciblée. À cette fin, les élèves doivent être conseillés et aidés à utiliser les livres et les bibliothèques de manière efficace grâce à la mise à disposition de guides de lecture, d'une grande quantité de matériel de lecture et d'une expérience dans l'utilisation des bibliothèques (Ministère de l'éducation de la République populaire de Chine, 2018).

La bibliothèque de l'école Huiwen, fondée à Pékin en 1884, a été l'une des premières bibliothèques scolaires en Chine. Au début du 20^e siècle, le gouvernement Qing a créé des salles pour les écoles primaires et secondaires, avec des collections de bibliothèques correspondantes ; en 1936, il y avait au total 162 bibliothèques d'écoles primaires et secondaires en Chine. Depuis les années 1980, les bibliothèques des écoles primaires et secondaires chinoises coopèrent avec les enseignants, organisent des activités de lecture de masse et, dans certaines écoles primaires et secondaires, des cours d'aide à la lecture ont été mis en place pour les élèves, ce qui a permis à ces derniers de maîtriser les connaissances relatives à l'utilisation des bibliothèques, de cultiver leur sens de l'information et d'améliorer leur capacité d'auto-apprentissage.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La discipline bibliothéconomique en Chine a été établie relativement récemment. Après de nombreuses guerres et bouleversements au cours de l'histoire de la Chine moderne, la profession de bibliothécaire a finalement pu se développer, donnant naissance à la discipline de la bibliothéconomie.

La bibliothèque Boone a été la première bibliothèque publique de la Chine moderne avant d'être intégrée à l'université Boone. Entre 1914 et 1917, Shen Zurong et Hu Qingsheng ont voyagé aux États-Unis pour étudier à la New York Public Library School (prédécesseur de la Columbia University Library School), devenant ainsi les pionniers de la bibliothéconomie chinoise aux États-Unis. Leurs études aux États-Unis sont considérées comme la première étape dans l'établissement du programme de l'école de bibliothéconomie en Chine. En 1920, l'école de bibliothéconomie Boone (Boone Library School) a officiellement ouvert ses portes, recrutant la première classe de six étudiants. Cela a marqué le début de l'enseignement professionnel de la bibliothéconomie moderne en Chine, formant des spécialistes pour préparer le développement futur de l'industrie des bibliothèques dans le pays.

En Chine, la bibliothéconomie est également connue sous le nom de gestion de l'information et des archives, qui a été renommée gestion des ressources d'information. Selon le « Catalogue des disciplines pour l'attribution des diplômes et le développement des compétences » publié par le ministère chinois de l'éducation, la gestion des bibliothèques et des archives est classée en deux catégories : le diplôme universitaire et le diplôme professionnels.

Dans le cadre des diplômes universitaires, la gestion des bibliothèques et des archives est classée en tant que discipline de gestion. Cette discipline de premier niveau englobe trois disciplines de second niveau : la bibliothéconomie, la science de l'information et l'archivistique. Une université, bénéficiant d'un nombre suffisant d'enseignants de haut niveau et d'une orientation de recherche bien définie, peut entamer le processus de demande de 'points pour l'obtention d'un diplôme de master'. La première étape implique la demande de disciplines de second niveau. Pour le programme de gestion des bibliothèques et de l'information, il est nécessaire d'avoir suivi au total trois programmes de deuxième niveau avant de pouvoir postuler à un programme de premier niveau.

Les intérêts de recherche sont répartis en six catégories, à savoir : la gestion des ressources d'information, l'organisation et la recherche d'information, les systèmes d'information et la technologie de l'information, la sécurité et la protection de l'information, la gestion des documents militaires, et les affaires liées à la cyberdéfense. Les deux dernières directions ne sont disponibles que dans certaines écoles.

À partir de cette année, 36 universités chinoises offrent des programmes de premier cycle en gestion des bibliothèques et des archives, 28 universités proposent des programmes de master, et 11 universités proposent des programmes de doctorat.

La durée de base des études de premier cycle est la même que celle des autres disciplines, soit quatre ans. Un système académique flexible peut être autorisé en fonction

de la situation réelle, et la période d'études la plus courte et la plus longue doit être mise en œuvre conformément aux réglementations chinoises et universitaires pertinentes. Les étudiants sont autorisés à interrompre leurs études tout en conservant leur statut universitaire afin de se consacrer à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Les programmes de maîtrise durent généralement de 2 à 2½ ans.

En ce qui concerne les doctorants, le programme de doctorat ordinaire dure 4 ans, tandis que celui des doctorants directs, qui passent directement d'un programme de premier cycle à un doctorat sans obtenir de master au préalable, s'étend sur 5 ans.

Associations de bibliothèques

On recensait en 2022 un total de 3303 bibliothèques publiques en Chine (Libraries in China, 2023). Dans cette mer d'établissements, on retrouve des réseaux de bibliothèques tels que la China Libraries Reference Collaboration Network, qui offre un service de prêt entre bibliothèques (National Library of China, 2023). Au fil des années sont aussi nées à travers le pays des associations de bibliothèques. Les principales sont notamment la Library Association of China (LAC), la Hong Kong Library Association (HKLA) (University of Macau Wu Yee Sun Library, 2014) et la Chinese Library Association. Il existe aussi des sociétés bibliothéconomiques parmi lesquelles on compte la China Society for Library Science (CSLC) et la Shanghai Society for Library Science (Council on East Asian Libraries, 2017).

La première association à avoir vu le jour est la Library Section en 1921, dont l'inspiration aurait émergé à la suite d'une visite en Chine de Arthur E. Bostwick, un représentant de l'American Library Association (ALA). Dans les années qui ont suivi, on a pu observer la création de plusieurs autres associations, dont la Library association of China en 1925. Cette dernière, comme plusieurs autres associations chinoises, publie périodiquement une revue rapportant les dernières recherches en bibliothéconomie (American Library Association, 1926). C'est aussi à la LAC de s'assurer de la qualité des établissements d'enseignement professionnel en bibliothéconomie en travaillant en tandem avec le ministère de l'Éducation (Zou, 1986).

Les associations de bibliothèques chinoises partagent généralement des objectifs similaires. Prenons la Hong Kong Library Association. Elle a été fondée en 1958 par Dorothea Scott, la bibliothécaire de l'Université de Hong Kong. Elle souhaitait élever le statut de bibliothécaire professionnel et promouvoir la discipline à la suite d'une période d'après-guerre qui avait laissé place à un développement de services minimal. Jusqu'à aujourd'hui, la HKLA a pour mission de mettre la bibliothéconomie de l'avant et de favoriser les échanges entre professionnels. L'association travaille aussi au développement

de politiques, encourage l'éducation et la formation des professionnels de l'information, puis prône des valeurs d'accès libre (Hong Kong Library Association, 2023).

À plus grande échelle, la Bibliothèque nationale de Chine adhère aussi à des associations internationales telles que l'International Federation of Library Associations (IFLA), se gardant ainsi informée en ce qui a trait aux nouvelles pratiques en sciences de l'information. La Bibliothèque nationale participe de ce fait leurs activités, adhère à des programmes internationaux et a la possibilité de joindre sa voix aux causes de l'IFLA (Bibliothèque nationale de Chine, 2023).

Cadre législatif

Les associations de bibliothèques peuvent proposer des codes d'éthique, des politiques et des réglementations, mais l'État joue aussi bien sûr un rôle en ce qui a trait à la législation. On en observe l'impact dès le début du XXème siècle, alors que le gouverneur de la dynastie Tsing émet une loi entraînant la création de bibliothèques publiques. En français, la loi se traduit ainsi : « Les règlements nationaux des bibliothèques de Pékin et des provinces » (Zou, 1986).

En janvier 2018, la première loi portant directement sur les bibliothèques publiques devient effective. Celle-ci est basée sur une précédente loi sur la garantie de services culturels publics. Elle demande aux gouvernements régionaux de mettre en place des bibliothèques publiques offrant des services d'aide aux lecteurs ainsi que des espaces ouverts à tous, le tout gratuitement. Parmi les autres services encouragés par la loi, il y a les lectures publiques, les activités de valorisation de la lecture, les expositions, les formations et plus encore (Aiging, 2018). La loi stipule aussi qu'il devrait y avoir dans les bibliothèques financées par le gouvernement un espace lecture réservé pour les jeunes ainsi que des activités pédagogiques. Pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, on recommande des services spéciaux et des espaces non obstrués. La loi veut aussi que les bibliothèques publiques soient ouvertes les jours de fin de semaine ainsi que les jours de congé. Les établissements sont mandatés de protéger la vie privée et la sécurité de ses usagers, de même que d'investir dans le développement technologique afin d'offrir des services numériques et à distance (Meng, 2018). Avec cette loi, on cherche donc non seulement à améliorer les bibliothèques déjà existantes, mais aussi à étendre les secteurs desservis à des régions plus rurales de la Chine.

Il semble que les plus grandes bibliothèques de Chine telles que la bibliothèque de Pékin remplissaient déjà certaines de ces conditions, par exemple avec des espaces désignés pour certains groupes, mais il s'agit maintenant de normaliser ces services et de rendre l'accès à l'information équitable partout au pays. Il y a beaucoup à faire dans les milieux ruraux considérant la grande population chinoise et donc le grand besoin en services. En

2014, l'American Library Association recensait aux États-Unis près de trois fois le nombre de bibliothèques publiques en Chine, procurant un ratio par habitant nettement plus élevé. Les Chinois se placent pourtant troisième au monde en termes de temps passé à lire par semaine par habitant. Voilà une statistique qui soutient qu'il y a une demande pour davantage de bibliothèques, ce que la loi vient supporter. (Meng, 2018)

En ce qui a trait au dépôt légal, l'État confère à la National Library of China la responsabilité d'accueillir les documents (International Federation of Library Associations and Institutions, 2023). C'est le ISSN China Center, situé dans la bibliothèque nationale qui s'occupe d'assigner des numéros standardisés aux documents, avec l'approbation de l'Administration générale de presse et de publication de la République populaire de Chine (National Library of China, 2023).

Les controverses que la bibliothéconomie connaît sont souvent en lien avec l'accès à l'information et les tendances politiques. La Chine ne fait pas exception à ce sujet. En 1975, le Bureau administratif des Affaires culturelles de Chine a publié un livre de classification pour les bibliothèques chinoises. Cette classification se décline en 22 catégories et est influencée par le marxisme, puisque la catégorie A est justement intitulée : « Marxism, Leninism, Maoism & Deng Xiaoping Theory » (Chinese Library Classification, 2023).

Aux États-Unis, en 2023, la censure est un enjeu considérable. Qu'en est-il de la censure en Chine? En 2004, l'accès à certains sites web était restreint aux étudiants et aux professeurs chinois. Les autorités faisaient preuve de vigilance envers les internautes qui ne partageaient pas les idéologies du parti au pouvoir. On allait jusqu'à la possibilité d'une peine d'emprisonnement pour les personnes qui publiaient sur le web des textes libéraux ou encore sur la démocratie (Accart, 2004).

Information complémentaire/particularités

La Chine est un pays composé de nombreux groupes ethniques, avec 56 groupes ethniques, dont la plupart ont leur propre langue, leur propre écriture, leur propre culture et leur propre histoire.

Certaines bibliothèques telles que la Bibliothèque nationale de Chine sont dotées d'une unité spécialisée pour la littérature en langues étrangères. Celle-ci porte le nom de Bibliothèque ethnique chinoise. Sa collection de plus de 500 000 livres contient plus de 170 000 livres anciens dans près d'une trentaine de langues étrangères, qui a été achevée et ouverte en septembre 1959. À l'origine, il s'agissait de la bibliothèque du Palais de la culture ethnique, dont l'ancienne bibliothèque était fermée. Elle emploie 34 personnes de 10 nationalités différentes : Han, Mongol, Hui, Tibétain, Ouïghour, Miao, Yi, Coréen, Mandchou et Shui.

La bibliothèque des nationalités chinoises est connue depuis de nombreuses années

pour sa riche collection de livres aux caractéristiques ethniques uniques. La collection existante de 600 000 livres est principalement en chinois et dans les langues des minorités, complétée par de la littérature en langue étrangère. La collection comprend 24 types de littérature ethnique, dont le mongol, le tibétain, l'ouïghour, le kazakh, le coréen, le yi et le zhuang, et 14 types de langues étrangères, dont l'anglais, le russe, le japonais et l'allemand. Il y a près de 100 000 volumes (pièces) de livres anciens dans les collections spéciales d'écritures nationales, dont beaucoup sont rares et isolés. Il existe un grand nombre d'écritures nationales rares, nationales et étrangères, écrites, gravées, des topographies jinshi, des cartes d'opinion publique, ainsi que des feuilles de tilleul authentiques rares, écrites il y a longtemps, etc. Dans les livres anciens chinois, on trouve une vaste collection de documents locaux, de documents historiques, de documents historiques nationaux, d'annales et de biographies, ainsi que quelques livres isolés. Par exemple, il y a le "Bianan de la province de Gan" et le "Xichang Bishang Zhi" (Bibliothèque ethnique chinoise, s.d).

Bibliographie

Accart, J.-P. (2004, février). Bibliothèques chinoises : l'éveil. *Bibliothèques*, (13), 16-19.

Aiqing, F. (2018, 2 janvier). *First law on public libraries enacted*. China Daily. <https://www.chinadaily.com.cn/a/201801/02/WS5a4acc70a31008cf16da48a9.html>

American Library Association. (1926, octobre). *Papers and proceedings of the Forty-Eighth Annual Meeting of the American Library Association*, 20(10), 194-196.

Bibliothèque de l'Université du Shanxi. (2020, 15 août). *Type de bibliothèque*. <https://www.sxzfxy.cn/s.php/tsg/item-view-id-8506.html>

Bibliothèque ethnique chinoise. (s.d). *Vue d'ensemble du Bibliothèque*. <http://www.celib.cn/c/guanyuwomen.html>

Bibliothèque nationale de Chine. (2023, 13 décembre). Dans Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_nationale_de_Chine

China Economic. (2016, 11 février). *Les bibliothèques des collèges sont ouvertes au moins 90 heures par semaine pendant les heures d'enseignement*. <http://www.ce.cn/>

Chinese Library Classification. (2023, 2 juillet). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Chinese_Library_Classification

Council on East Asian Libraries. (2017, 20 mars). *Other East Asian Library Groups*. <https://www.eastasianlib.org/othergrps.htm>

Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine. (2021). *Septième bulletin national de recensement de la population*. Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine. <https://www.gov.cn/guoqing/2021-05/13/>

content_56061
49.htm

Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine. (2023). *Présentation de la Chine*. Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine. <https://www.gov.cn/guoqing/>

Han, Y. (2007). *Histoire des bibliothèques en Chine* (2007 éd.). National Library of China Publishing House. <http://www.nlcpress.com/ProductView.aspx?Id=10261>

Hong Kong Library Association. (2023). *Welcome to HKLA*. <https://hkla.org/>

International Federation of Library Associations and Institutions. (2023). *China National Bibliography*. <https://www.ifla.org/g/bibliography/china-national-bibliography/>

Libraries in China. (2023, 13 octobre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Libraries_in_China

Li Yading. (S.d.). *Mary Elizabeth Wood*. Biographical Dictionary of Chinese Christianity. <https://bdconline.net/zh-hant/stories/we>

Meng, Y. (2018, 1 janvier). *China's first public library law come into effect*. CGTN. https://news.cgtn.com/news/7859544d35637a6333566d54/share_p.html

Ministère de l'éducation de la République populaire de Chine. (2018, 31 mai). Circulaire du ministère de l'éducation sur la publication du règlement sur les bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires.

Ministère de l'éducation de la République populaire de Chine. (2018, 31 mai). Circulaire du ministère de l'éducation sur la publication du règlement sur les bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires. http://www.moe.gov.cn/srcsite/A06/jcys_jyzb/201806/t20180607_338712.html?eqid=869f4df50000971600000002642645a1

Ministry of Education of the People's Republic of China. (2011). *Catalogue des disciplines pour l'attribution des diplômes et le développement des compétences*. Ministry of Education of the People's Republic of China. http://www.moe.gov.cn/srcsite/A22/moe_833/201103/t20110308_116439.html

National Library of China. (2023, 6 décembre). *For Librarians*. <https://www.nlc.cn/newen/fl/>

Ovo. (2023). *Données des bibliothèques nationales*. www.ovo.com.cn

Sima, Q. (-109 à -91). *Shiji*. Sima, Q.

Xinhua. (2020, 15 novembre). *Loi de la République populaire de Chine sur les bibliothèques publiques*. https://baike.baidu.com/reference/3266029/533aYdO6cr3_z3kATPTanailOimSYomrubXRULZzzqIP0XOpX5nyFI899pk88Lh_HQXctZYtMoZEwaX7C1RF6-hDLrNxF-tm8nP9UDTBy7j4p51s

Xinhua. (2023, 14 juillet). *Ministère de la Culture et du Tourisme : la collection totale des bibliothèques publiques du pays atteindra 1 359,59 millions de livres en 2022.* https://baike.baidu.com/reference/3266029/533aYdO6cr3_z3kATPWKmPryZ33CM97_6ryGUbRzzqIPmGapB4arQoE86MI-5vpzWgjEvdd0aINExKe5UhoHu-gRcOg8QLUgnXmrXjLBzez_k_NA

University of Macau Wu Yee Sun Library. (2014). *Professional Library Associations Around the World.* https://library2.um.edu.mo/html/services/catalog/cat_world_library_e.html

Zhao, Z. (2022, 19 août). *Département central de la propagande du PCC : 36 000 expositions seront organisées dans les musées du pays en 2021, accueillant près de 800 millions de visiteurs.* <http://www.people.com.cn/>

Zou, Y.-L. (1986). *Enseignement de la bibliothéconomie en Chine.* *Bulletin des bibliothèques de France*, (6), 614-623.

2. Costa Rica

(Louise, Rachel, Julie R., Mégann, Elyse B., Marjorie)

Profil du pays

Le Costa Rica, officiellement la République du Costa Rica, est une nation d'Amérique centrale dotée d'un régime présidentiel. Il est positionné sur l'isthme centraméricain, limité par la mer des Caraïbes à l'est-nord-est et par l'océan Pacifique au sud-ouest, partageant ses frontières avec le Nicaragua au nord-ouest et le Panama au sud-est.

Le Costa Rica est célèbre pour sa diversité géographique, comprenant des plages, des volcans, des forêts tropicales et des montagnes. Le climat varie en fonction de l'altitude, allant du tropical sur les côtes au tempéré dans les régions montagneuses. La superficie du pays est de 51 100 km², et il inclut également l'île Cocos, située dans l'océan Pacifique, à plus de 500 kilomètres des côtes (Barre et al., s. d.). La population était de 5 213 362 millions d'habitants en 2022 (INEC, 2022). La capitale San José est la plus grande agglomération du pays. La langue officielle est l'espagnol, mais plusieurs langues indiennes persistent. Le colón est la monnaie officielle. L'hymne national est *Noble patria, tu hermosa bandera*.

En 1949, le Costa Rica a marqué l'histoire en devenant le premier pays au monde à abolir son armée par décision du Conseil de gouvernement provisoire (UNESCO, s. d.). Cette initiative a renforcé le statut du Costa Rica en tant que modèle de démocratie pacifique, démontrant que la résolution des conflits et la défense contre les menaces extérieures peuvent se faire par des moyens légaux et civils.

Le Costa Rica a une longue tradition de préservation du patrimoine, en particulier du patrimoine naturel, avec près de 25 % de son territoire national occupé par des réserves naturelles (ICCROM, 2022). Le pays est largement salué à l'échelle internationale pour cette richesse et le tourisme écologique représente ainsi une source importante d'emplois pour une grande partie de la population.

Histoire

Occupé par les populations autochtones depuis la Préhistoire, le territoire a été « découvert » par Christophe Colomb en 1502 durant son quatrième voyage transatlantique (Elbow et al., 2023).

Bien qu'exploré par les Espagnols au début du XVI^e siècle, les tentatives initiales de colonisation du Costa Rica se sont révélées infructueuses. Ce n'est qu'en 1563 qu'une colonie permanente, Cartago, a été établie dans les hauts plateaux centraux plus frais

et fertiles. La région est restée une colonie pendant environ deux siècles et demi (CIA, 2023). Le Costa Rica a obtenu son indépendance de l'Espagne en 1821 en tant que partie du Royaume du Guatemala (CIA, 2023).

Entre 1824 et 1835, le Costa Rica faisait partie de la République fédérale d'Amérique centrale qui a disparu en 1839 en raison de problèmes économiques et politiques (Diaz-Arias et al., 2018, p. 4). À cette époque, le Costa Rica avait connu une période de stabilité politique et avait été impliqué dans deux brèves guerres civiles, en 1823 et 1835 (Europa World, 2023).

L'essor économique du Costa Rica a débuté au XIXe siècle avec la culture du café, accompagnant celle du cacao et de l'élevage. Les dirigeants ont encouragé la production de café, facilitée par le transport vers les ports du Pacifique à partir des années 1840, contribuant ainsi au développement des routes intérieures (Elbow et al., 2023). En 1878, le général Tomás Guardia a accordé une concession à la United Fruit Co. pour des bananeraies en échange la construction d'une ligne de chemin de fer vers Puerto Limón, achevée en 1891 (Barre et al., s. d.).

Pendant les années 1856 et 1857, le Costa Rica s'est impliqué dans les conflits en Amérique centrale, repoussant l'américain William Walker qui cherchait à établir sa propre domination dans la région (Diaz-Arias et al., 2018, p.50). Au début du XXe siècle, le Costa Rica a amorcé une ère de démocratie pacifique, marquée par la guerre civile de 1948, brève, mais considérée comme l'événement le plus meurtrier du pays, entraînant l'abolition de l'armée et l'adoption d'une nouvelle constitution.

Types de bibliothèques

Toutes les bibliothèques du Costa Rica ont pour objectifs prioritaires l'accès à l'information, l'éducation informationnelle et technologique, la promotion de la lecture et le développement social. Récemment, les différents types de bibliothèques élaborent conjointement des projets dans le domaine de l'éducation et du droit d'auteur (IFLA, s. d.).

Bibliothèques universitaires

Pendant la période coloniale, l'éducation de base était fournie par le clergé et la priorité n'était pas l'éducation supérieure, mais l'économie du pays, basée sur l'exploitation agricole. Les livres étaient chers et les premières bibliothèques, pauvres en nombre de volumes, étaient privées, et donc, réservées exclusivement à l'élite instruite (Perez Guzman, 2012, cité dans Rodríguez Calvo, 2023, p.3). Quelques signes d'une éducation

supérieure sont apparus avec la création, à San José, de la *Casa de Enseñanza* qui est devenue plus tard la *Casa de Enseñanza de Santo Tomás*. L'établissement offrait une éducation morale, politique et religieuse (González-Arrieta et Moya López, 2016, p.61-62).

L'ouverture du premier établissement d'enseignement supérieur, l'Université de Santo Tomás en 1843, a marqué un tournant pour la bibliothéconomie du pays. Sa bibliothèque, ouverte trois ans plus tard, a donné un coup d'envoi au rôle important que peuvent jouer les bibliothèques dans le processus éducatif. Cette bibliothèque a également élaboré une première politique qui définissait ses fonctions ainsi que les règlements à suivre. Parmi les articles 29 à 36 de sa politique, il est stipulé que la bibliothèque est un espace libre de circulation où tout Costaricain peut accéder aux connaissances. Quant à l'article 36, il implique que les diplômés de l'université fassent don d'un ouvrage à la bibliothèque afin de contribuer à l'enrichissement de ses collections (González-Arrieta et Moya López, 2016, p.65). En 1888, l'Université de Santo Tomás a fermé ses portes, mais ses collections ont été transférées dans une autre unité d'information qui est devenue aujourd'hui la bibliothèque nationale Miguel Obregón Lizano (González-Arrieta et Moya López, 2016, p.59).

Aujourd'hui, chaque université (publique ou privée) doit disposer de son propre réseau de bibliothèques pour se conformer à la loi. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Bibliothèques scolaires:

Parmi les 1088 bibliothèques présentes au Costa Rica, 944 sont scolaires. Cela équivaut à 18,8 bibliothèques pour 100 000 citoyens. Cette statistique place le Costa Rica favorablement par rapport aux bibliothèques de l'Amérique latine et des Caraïbes et elle reflète bien l'engagement du pays envers l'éducation (IFLA, 2019, p.2). En effet, le Costa Rica s'appuie sur la cible 4 des objectifs de développement durable de l'UNESCO en ce qui concerne le droit à l'éducation. Il est un exemple parmi les pays de l'Amérique centrale en ce qui concerne la scolarité obligatoire (et gratuite) au préscolaire, primaire et secondaire (Cezarita Cordeiro, 2022). Le rapport de l'IFLA sur le développement et l'accès à l'information (2019, p.4) mentionne que la compétence en matière de littératie informationnelle et des technologies de l'information fait bonne figure au Costa Rica: 99,32% des 15-24 ans sont alphabétisés.

Depuis l'arrivée de la *Loi sur l'enseignement fondamentale* en 1957, les bibliothèques scolaires font partie du système éducatif du pays. Cependant, elles ne sont présentes que dans 16% des écoles primaires (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.5). La couverture

des bibliothèques scolaires publiques des régions rurales fait piètre état par rapport à celles des écoles privées et publiques de la grande région métropolitaine de San José. C'est donc dire que les régions plus éloignées et défavorisées ont un accès plus limité aux livres et aux activités littéraires (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.16).

Depuis le début des années 1970, les bibliothèques scolaires font partie du *Plan national de développement de l'éducation*. Confrontées à des restrictions budgétaires, elles ont reçu, entre 1970 et 1990, un soutien technique et budgétaire de l'Organisation des États américains pour leur permettre de consolider leur système et de normaliser leur matériel (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.8-9). En 2013, le ministère de l'Éducation a publié la *Politique de la promotion de la lecture* qui a été mise en place par une majorité de bibliothèques scolaires du pays. Conséquemment, le rôle des bibliothécaires scolaires s'est accru en tant que soutien pour la promotion de la lecture et de l'écriture par le biais d'activités pédagogiques. Puis, en 2015, le ministère de l'Éducation publique a élaboré le document *Éduquer pour une nouvelle société* qui visait à « développer une citoyenneté critique, autonome et participative avec une appropriation de la technologie et de la gestion de l'information » (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.9). Enfin, les autorités gouvernementales, en publiant le *Plan national de développement (2011-2014)*, ont tenu à redéfinir la fonction des bibliothèques scolaires afin qu'elles se modernisent et se transforment en carrefours d'apprentissage. C'est le *Département des bibliothèques et des centres d'apprentissage (BEY-CRA)* qui est chargé de superviser le projet (Castrillo Sequeira, 2012, p.36). Fait intéressant : le 8e rapport sur l'état de l'éducation de 2021 mentionne qu'environ la moitié des bibliothèques scolaires, enquêtées dans le cadre de l'étude, fonctionnent comme un centre d'apprentissage (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.38).

Cependant, les défis restent nombreux en termes d'accès à la littérature jeunesse. Les bibliothèques scolaires reçoivent peu ou pas de budget pour développer leurs collections ou déployer des activités. De plus, avec si peu de bibliothèques scolaires dans le système public costaricain, il est plus que nécessaire d'allouer des fonds suffisants pour accroître leur présence et leur portée (González Pérez et Montero Salas, 2021, p.38). À l'heure actuelle, le principal défi de la bibliothéconomie scolaire au Costa Rica est de pourvoir tous les postes de bibliothécaires avec des professionnels dans chacune des institutions académiques. Trop souvent, ces postes sont occupés par des enseignants ou du personnel administratif (Rodríguez Calvo, 2023, p.9-14).

Bibliothèques publiques

Le réseau des bibliothèques publiques et de la Bibliothèque nationale est chapeauté par le Système national de bibliothèques, le SINABI. Créé en 1890 sous le nom de la Direction générale des bibliothèques, le SINABI devient un programme du ministère de la Culture et de la Jeunesse en 1971. Son nom, tel qu'il est connu aujourd'hui, date de l'an 2000. (*Système de bibliothèque nationale – Sinabi*, s. d.) Le SINABI veille au bon fonctionnement du réseau qui est constitué de la bibliothèque nationale, de l'agence créatrice des ISBN et ISSN ainsi que celui des bibliothèques publiques. Ce dernier est formé de 60 bibliothèques à travers le territoire: 36 bibliothèques publiques officielles et 24 semi-officielles. (*Bibliotecas públicas del Sinabi*, s. d.) Ces dernières ont été établies dans les régions où il n'y avait aucune bibliothèque officielle dans le but de desservir une plus grande population. Elles sont financées et organisées en partenariat avec le ministère, les municipalités et tout autre acteur dans la communauté qui désire s'impliquer dans la création d'une bibliothèque communautaire. (*Bibliotecas públicas del Sinabi*, s. d.) Cette distribution représente 1,6 bibliothèque par tranche de 100 000 habitants, comparativement au ratio international de 6,8 pour 100 000 habitants. Malgré ce faible ratio, les bibliothèques publiques du Costa Rica reçoivent environ 1 million de visiteurs annuellement. (IFLA, 2019, p.2)

En partenariat avec les bibliothèques publiques, un bibliobus parcourt le territoire pour faire la promotion de la lecture et étendre les services de la bibliothèque dans des communautés qui n'y ont pas accès. (*Bibliotecas públicas del Sinabi*, s. d.)

Les bibliothèques publiques du Costa Rica ont pour objectif principal de promouvoir l'information et la culture dans le but d'offrir un service équitable pour tous, sans discrimination, en accord avec la mission de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques. Elles souhaitent faciliter l'accès aux technologies et aux connaissances afin de soutenir l'apprentissage et la culture. (SINABI, 2003, p. 1)

Bibliothèque nationale

La création du SINABI concorde également avec l'inauguration de la bibliothèque nationale, officiellement ouverte en 1890. Elle porte le nom de son créateur, Miguel Obregón Lizano, qui a également contribué à l'établissement de plusieurs bibliothèques

publiques au Costa Rica. Elle a été créée grâce au don de la collection de la bibliothèque de l'université de Santo Tomás, celle-ci ayant fermé quelques années plus tôt. La bibliothèque nationale a le rôle de préserver le patrimoine bibliographique du Costa Rica, se constituant de livres, de revues, de journaux ainsi que d'une collection audiovisuelle à la fois nationaux et étrangers. Elle conserve également trois copies des œuvres publiées au pays. (*Biblioteca Nacional*, s. d.)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation en bibliothéconomie dans les pays d'Amérique latine émerge dans la seconde moitié du XXe siècle. Au Costa Rica, de nombreux efforts ont été effectués pour que les professionnels des bibliothèques aient une formation professionnelle.

En 1967, le doyen de la faculté de l'Éducation de l'Université du Costa Rica (UCR) mentionne que la formation pour devenir bibliothécaire possède les caractéristiques d'un enseignement en ce sens qu'il doit réaliser un travail pédagogique dans l'environnement dans lequel il exerce ses fonctions (Sandi, 2019, p. 3). Autrement dit, les bibliothécaires ont pour fonctions d'éduquer la population quant à l'utilisation et à la gestion des ressources informationnelles mises à leur disposition. La formation offerte doit donc permettre aux bibliothécaires d'occuper ce rôle d'éducateurs. En 1968, l'UCR est le premier établissement postsecondaire à offrir des programmes de formation dédiés à la bibliothéconomie mis en place afin de former des professionnels qui posséderaient les connaissances nécessaires dans ce domaine (Sandi, 2019, p. 3). Un baccalauréat en sciences de l'éducation avec spécialisation en bibliothéconomie est offert par l'UCR. L'objectif de ce premier programme était de professionnaliser le travail des bibliothécaires. En 1984, l'UCR offre une première licence entièrement dédiée à la bibliothéconomie. Ce programme met l'accent sur les bibliothèques éducatives en vue de former des professionnels qui travailleront dans le milieu des bibliothèques scolaires, publiques, municipales et universitaires (Sandi, 2019, p. 4).

Dans les années 1970, l'Université nationale, située dans la province d'Heredia, devient la seconde institution du pays à offrir un diplôme en bibliothéconomie. La création de cet établissement vient élargir l'offre pédagogique en bibliothéconomie et permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder à la profession de bibliothécaire. Quelques décennies plus tard, l'Université d'État à distance (*Universidad Estatal a Distancia*), située à Sabanilla, est la troisième et dernière institution publique à ouvrir des programmes en bibliothéconomie. Elle offre un baccalauréat en bibliothéconomie.

Au début des années 1980, l'émergence du besoin de former des bibliothécaires pour travailler dans le secteur éducatif pousse les universités du Costa Rica à créer des formations plus adaptées. La première licence en bibliothéconomie voit le jour en 1984,

mettant l'accent sur la pédagogie pour permettre aux diplômés d'exercer leur profession dans des bibliothèques scolaires, publiques et universitaires. Cette formation souligne l'importance de soutenir le milieu académique, de promouvoir la lecture et de fournir un espace de loisir.

Ce n'est que dans les années 1990 que les universités se dotent d'écoles spécialisées en bibliothéconomie et sciences de l'information. L'École de Bibliothèque et des Sciences de l'Information (EBCI) devient la cinquième école de l'UCR. Cette nouvelle faculté offre deux programmes de baccalauréat en bibliothéconomie, l'un axé sur les sciences de l'information et l'autre sur les bibliothèques pédagogiques. À partir de 2000, l'EBCI offre aussi des programmes de formations de deuxième cycle, soit des maîtrises avec spécialisation en technologie et informatique, en gestion de l'information et en bibliothéconomie scolaire (Sandi, 2019, p. 6). De son côté, l'Université Nationale se dote de l'École de Bibliothéconomie, de Documentation et d'Information (EBDI) qui offre à la fois un baccalauréat et une licence en bibliothéconomie et gestion de l'information ainsi qu'un diplôme de bibliothéconomie pédagogique (*Ibid.*).

L'Université autonome d'Amérique centrale (Universidad Autónoma de Centro América) inaugure à son tour ses programmes en bibliothéconomie. Située à San José, elle est la première et la seule université privée du Costa Rica à offrir des formations en bibliothéconomie. Ses étudiants ont la possibilité de choisir entre deux orientations distinctes lors de leur baccalauréat : éducation et technologies de l'information (Miranda-Arguedas, 2007, p. 15).

Il est obligatoire de suivre une formation universitaire de premier ou deuxième cycle pour être bibliothécaire au Costa Rica. Il est possible de faire soit le baccalauréat ou la maîtrise, le salaire diffère en fonction du diplôme. Les différents programmes sont conçus pour fournir aux étudiants les compétences et les outils nécessaires pour gérer efficacement les bibliothèques et services d'information. De plus, il est nécessaire d'être membre de l'Association costaricaine des bibliothécaires (COPROBI) pour exercer la profession (IFLA, s. d.). Enfin, le Costa Rica est le seul pays d'Amérique centrale ayant des compétences informationnelles à l'intérieur de son curriculum, menant à ce que sa formation agisse comme phare dans cette région (Miranda-Arguedas, 2007, p. 13).

Association de bibliothèques

Au Costa Rica, il n'existe à proprement parler qu'une seule association en bibliothéconomie, et c'en est une de bibliothécaires.

Le pays dispose d'un système de bibliothèques décentralisé plutôt organisé en réseaux qu'en associations. Ainsi, chaque ministère ou institution organise son propre

financement et émet ses propres règlements. (International Federation of Library Associations, s. d.)

Association costaricienne des bibliothécaires (Colegio de Profesionales en Bibliotecología de Costa Rica COPROBI)

La raison d'être de cette association est l'accompagnement professionnel de ses membres, l'amélioration continue et la reconnaissance de la profession. Créée en 1974, ses objectifs premiers visaient à « promouvoir et encourager l'étude de la bibliothéconomie ainsi que son enseignement, [...] assurer la protection et la défense des intérêts professionnels de ses membres et leur assurer une rémunération adaptée à leurs fonctions, négocier avec les autorités publiques du pays la promulgation de lois visant à accroître l'essor et le développement de la bibliothéconomie costaricienne ». (*Costa Rican Association of Librarians*, COPROBI –, s. d.) Ces efforts ont donné lieu à l'établissement d'un salaire minimum pour les bibliothécaires, à l'obtention d'une classification d'emploi appropriée dans la fonction publique, à la rédaction d'un code de déontologie et d'une loi régissant l'association. (*Costa Rican Association of Librarians*, COPROBI –, s. d.)

Aujourd'hui, ses objectifs visent, entre autres, la formation continue des bibliothécaires, le respect des valeurs éthiques et de responsabilité sociale dans l'exercice de la profession, tout en se positionnant sur l'échiquier mondial.

L'association est membre des associations suivantes : Fédération des associations professionnelles du Costa Rica (*Federación de Colegios Profesionales Universitarios de Costa Rica* – FECOPROU), Fédération centraméricaine des associations de bibliothèques (*Federación Centroamericana de Asociaciones y Colegio Bibliotecarios* – FECEAB) et la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA).

Cadre législatif

Le système national des bibliothèques du Costa Rica – *El Sistema Nacional de Bibliotecas* (SINABI) – a été créé à partir du décret exécutif N° 23382-C le 6 décembre 1999, sous la direction du ministère de la Culture et de la Jeunesse (IFLA, s. d.). Selon l'article 1 du décret, le réseau est composé de la bibliothèque nationale Miguel Obregón Lizano, des 60 bibliothèques publiques officielles et semi-officielles, en plus des bibliothèques municipales qui ont conclu des accords avec le ministère de la Culture et de la Jeunesse (*Sistema Costarricense de Información Jurídica*, s. d.). Ce réseau de bibliothèques est réparti dans les sept provinces du pays (IFLA, s. d.). Le décret établit que le système des bibliothèques doit suivre des objectifs précis grâce à une politique bibliothéconomique formulée pour permettre l'utilisation optimale des ressources des institutions du pays (*Sistema Costarricense de Información Jurídica*, s. d.). À cet effet, le Conseil national des bibliothèques est mis en place pour encadrer le système des bibliothèques. Il est

formé de sept personnes qui ont comme mission de définir et de recommander les politiques du système : le ministre de la Culture et de la Jeunesse, un.e représentant.e du Conseil national des recteurs, un.e représentant.e de l'association des recteurs des universités privées du Costa Rica, un.e représentant.e de l'école de bibliothéconomie, de la documentation et de l'information de l'Université du Costa Rica, un.e représentant.e de l'école de bibliothéconomie, de la documentation et de l'information de l'Université Nationale, un.e représentant.e du pouvoir exécutif et un.e représentant.e du collège des bibliothécaires (Sistema Costarricense de Información Jurídica, s. d.). La composition du Conseil des bibliothèques valorise le rôle occupé par les différentes institutions de formation en sciences de l'information dans la mise en place du cadre législatif des bibliothèques. Par ailleurs, les autres fonctions du Conseil national des bibliothèques sont caractérisées par la formulation de diverses recommandations pour le SINABI, notamment en ce qui concerne les politiques de développement des collections, les projets de réglementation, l'élaboration de plans annuels opérationnels et budgétaires ou la rédaction de lignes directrices permettant la coordination du SINABI avec les bibliothèques scolaires, universitaires et les centres de documentation (Sistema Costarricense de Información Jurídica, s. d.).

Un fait notoire qui caractérise le cadre législatif du Costa Rica est l'instauration de la lecture comme un droit essentiel. Selon la *Loi N° 10025 pour la promotion de la lecture, du livre et des bibliothèques*, les institutions éducatives doivent disposer d'une bibliothèque. Cette mesure a pour objectif de promouvoir la transmission du savoir, de la créativité et de la pensée critique auprès des citoyen.ne.s (IFLA, s. d.). Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à assurer l'accès à l'information et le droit à la lecture à toutes les personnes, dans un contexte de liberté et d'équité sociale (Sistema Costarricense de Información Jurídica, s. d.). Par cette loi, l'état garantit l'existence des bibliothèques comme des lieux accessibles pour l'ensemble de la population, à titre d'entités de soutien à la formation et d'espace de rencontre communautaire (Sistema Costarricense de Información Jurídica, s. d.). Dans ce contexte, chaque université – publique ou privée – doit également avoir son propre réseau de bibliothèques.

En ce qui concerne le dépôt légal, la *Loi N° 6683 sur le droit d'auteur et les droits connexes* prévoit que les documents publiés ou produits au Costa Rica, ainsi que ceux liés au pays dont la production ou la publication s'est faite à l'étranger, doivent être déposés à la bibliothèque nationale Miguel Obregón Lizano (IFLA, s. d.). La réglementation impose à tout éditeur, imprimeur, producteur et auteur.ice de remettre des exemplaires de leurs publications à la bibliothèque nationale (SINABI, s. d.). Dans ce contexte, la bibliothèque a pour objectif de collecter, de préserver et de diffuser le patrimoine documentaire et

culturel du pays. Le dépôt légal constitue ainsi le mécanisme juridique permettant à cette institution nationale d'acquérir le patrimoine dans le but de constituer la mémoire nationale et de faciliter l'accès à l'information pour les générations actuelles et futures (IFLA, s. d.).

Bibliographie

Barre, M. C., Demyk, N., Niedergang M. et Universalis. (s.d.). Costa Rica. Dans *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/costa-rica/2-histoire/>

Biblioteca Nacional. (s. d.). SINABI. https://www.sinabi.go.cr/bibliotecas/biblioteca_nacional.aspx

Bibliotecas públicas del Sinabi. (s. d.). SINABI. https://www.sinabi.go.cr/bibliotecas/biblioteca_publica.aspx

Castrillo Sequeira, R. (2012). Transformación de las bibliotecas escolares a centros de recursos para el aprendizaje : Retos y obstáculos para el profesional de la información. *Revista Ensayos Pedagógicos*, 7(2), 35-44. <https://doi.org/10.15359/rep.7-2.2>

Central Intelligence Agency. (2023). Costa Rica. *The World Factbook*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/costa-rica/>

Cezarita Cordeiro, V. (2022, 20 mars). *Enfants du Costa Rica*. Humanium. <https://www.humanium.org/fr/costa-rica/>

Costa Rican Association of Librarians, COPROBI -. (s. d.). Colegio de Profesionales en Bibliotecología de Costa Rica. Consulté 4 décembre 2023, à l'adresse <https://coprobi.co.cr/>

Díaz-Arias, D., Hurtado, R. V., Hernández, J. J. M. (2018). *Historical Dictionary of Costa Rica*. (Nouvelle édition). *Historical Dictionaries of the Americas*.

Elbow, G. S., Karnes, T. L., Stansifer, C. L. et Parker, F. D. (2023, December 5). Costa Rica. Dans *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Costa-Rica>

Europa World The global reference resource. (2023). Costa Rica. <https://www.europaworld.com/country/Costa-Rica?id=cr>

González-Arrieta, R. et Moya López, X. (2016). Libros de la Universidad de Santo Tomás preservados en la Biblioteca Nacional. *Bibliotecas: Revista de la Escuela de Bibliotecología, Documentación e Información*, 34(2), 1. <https://doi.org/10.15359/rb.34-2.3>

González, E. et Montero Salas, M. T. (2021). Octavo informe estado de la educación (2021): servicios y recursos de las bibliotecas escolares como apoyo literario en centros de educación preescolar y primaria costarricenses. repositorio.conare.ac.cr/bitstream/handle/20.500.12337/8165/

Gonzalez_E_Servicios_recurso_bibliotecas_escolares_literario centros_educacion_2021.pdf?sequence=1

IFLA. (s. d.). *IFLA-Library map of the World: Costa Rica*. <https://librarymap.ifla.org/countries/Costa%20Rica>

IFLA. (2019). *DA2I Country analyses: Costa Rica*. Development and access to information. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/hq/topics/libraries-development/documents/costa_rica.pdf

Institut National de la Statistique et des Recensements INEC. (2023). *Estadísticas vitales 2022 población, nacimientos defunciones y matrimonios*. https://admin.inec.cr/sites/default/files/2023-11/repoblac-estadisticas_vitales_2022.pdf

International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property ICCROM. (2022). *Costa Rica*. <https://cp.iccrom.org/cprofiles/doku.php?id=countries:cri>

Miranda-Arguedas, A. (2007). Vers l'atteinte de compétences informationnelles en Amérique centrale (R. Bilodeau, Trad.). *83 Division VIII with Education and Training*, 24 p.

Rodríguez Calvo, D. (2023). *Visión histórica de la bibliotecología en Costa Rica*. *Bibliotecas*, 41(1), 116. <https://doi.org/10.15359/10.15359/rb.41-1.1>

Sandi, M. C. S. (2019). *Cincuenta años de formar profesionales en Bibliotecología en la Universidad de Costa Rica (UCR)*. *e-Ciencias de la Información*. <https://doi.org/10.15517/eci.v1i1.35417>

SINABI. (2003, 7 octubre). *Crea, reglamento de servicios de las bibliotecas publicas de Costa Rica*. https://www.sinabi.go.cr/bibliotecas/REGLAMENTO_BIBLIOTECAS_PUBLICAS.pdf

SINABI. (s. d.). *Depósito Legal : La construcción de la memoria del país*. <http://www.sinabi.go.cr/servicios/DepositolegalCostaRica.aspx>

Sistema Costarricense de Información Jurídica. (s. d.). *Crea Sistema Nacional de Bibliotecas N° 23382-C*. http://www.pgrweb.go.cr/scij/Busqueda/Normativa/Normas/nrm_texto_completo.aspx?param1=NRTC&nValor1=1&nValor2=39827&nValor3=41963&strTipM=TC

Sistema Costarricense de Información Jurídica. (s. d.). *Fomento a la lectura, el libro y las bibliotecas*. http://www.pgrweb.go.cr/scij/Busqueda/Normativa/Normas/nrm_texto_completo.aspx?nValor1=1&nValor2=95323

Sistema Costarricense de Información Jurídica. (s. d.). *Ley sobre Derechos de Autor y Derechos Conexos*. http://www.pgrweb.go.cr/scij/Busqueda/Normativa/Normas/nrm_texto_completo.aspx?param1=NRTC&nValor1=1&nValor2=3396&nValor3=80724&strTipM=TC

Système de bibliothèque nationale – Sinabi. (s. d.). https://www.sinabi.go.cr/bibliotecas/sistema_nacional_bibliotecas.aspx

UNESCO. (s. d.). *Abolition de l'armée au Costa Rica.* <https://www.unesco.org/fr/memory-world/abolition-army-costa-rica>

3. Emirats arabes unis

(Adelaide, Clotilde, Maëlyne, Vanessa, Xue)

Profil du pays

Au Moyen-Orient, les Émirats Arabes Unis constituent un pays côtier des golfes d'Oman et Persique. Plus précisément, c'est un pays fédéral où sept émirats indépendants se répartissent le territoire de façon inégale sur la péninsule arabique, chaque émirat possédant un pouvoir héréditaire et absolu sur son émirat. La capitale du pays est Abu Dhabi, tandis que Dubaï s'est imposé comme la capitale économique. Les langues véhiculaires sont l'arabe classique et l'anglais, mais il ne s'y trouve pas de langue majoritaire. Si la population est très hétéroclite en raison de l'affluence de travailleurs étrangers, elle demeure, pour la majorité, arabophone et de confession musulmane. Par ailleurs, la nationalité du pays n'est attribuée qu'aux natifs exclusivement. La richesse et la renommée des ÉAU provient du fait que des quantités massives de pétrole ont été découvertes sur le territoire et que leur exploitation a débuté à partir des années 1960 : cela a permis au pays de se hisser comme l'un des principaux producteurs et exportateurs de pétrole – en plus d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Si une grande stabilité s'est installée grâce aux réformes d'administration et par l'encouragement de la participation citoyenne, l'État fédéral représente cependant une monarchie autoritaire ne permettant ni élection ni opposants politiques (Perspective Monde, Université de Sherbrooke, s. d.).

Histoire

Le développement des bibliothèques se confond avec l'essor relativement récent du pays. À la création en 1971 de la Fédération, l'article 17 de la Constitution stipule que « l'éducation est fondamentale pour le progrès de la société et doit être obligatoire et gratuite au niveau primaire et aux autres niveaux » (L'aménagement linguistique dans le monde, Université Laval, s. d.). Jusqu'à aujourd'hui, on encourage fortement l'éducation au sein d'une société devenue multilingue et multiethnique. Il y a une incitation très forte à l'éducation, mais aussi des sanctions sévères pénalisant pourtant la liberté d'expression et de réunion (Amnesty International, 2022). Partout au pays, l'importance accordée à la Fédération et à l'identité nationale a encouragé néanmoins la construction d'institutions visant la préservation du patrimoine, ainsi que la création de centres et de festivals culturels.

La plus vieille bibliothèque se trouve être celle de Sharjah, établie en 1925 comme la bibliothèque privée du dirigeant de l'époque et qui fut léguée de souverain en souverain jusqu'à devenir une bibliothèque publique en 2011 en étant relocalisée au Cultural Square Sharjah. Entre 1963 et 1981 furent construites des bibliothèques devenues des symboles du patrimoine culturel, puis plusieurs autres ont ensuite parsemé le pays grâce au ministère de la Culture, de la jeunesse et du développement communautaire. En fait, « la plupart [des bibliothèques] ont été créées dans le cadre de coentreprises entre [le gouvernement et les entreprises privées], chacune fournissant soit de l'espace, du personnel ou du financement » (IFLA WLIC, 2015). L'ambition de bâtir une société de la connaissance axée sur le bien commun a favorisé les partenariats, ainsi que l'apparition innovatrice de points d'accès aux livres dans diverses places publiques (IFLA, 2015).

Types de bibliothèques

Les ÉAU possèdent une très grande variété de bibliothèques. Il faut noter qu'il reste beaucoup de recherches scientifiques à faire concernant leur état et que la plupart des découvertes de ce rapport ont été faites selon les sites des bibliothèques elles-mêmes, s'il en existe. Nous trouvons que les bibliothèques les mieux équipées et avec les services les plus développés sont en réalité celles des universités. Les collections soulignent très souvent l'importance culturelle du pays, ainsi qu'un sens de fierté commun entre les pays du Golfe Arabe.

Les archives nationales ont été établies en 1968 à Abu Dhabi sous le nom « Documents and Research Bureau » et qui devait recueillir des documents et de l'information reliées à l'histoire et la culture de la péninsule arabe et, plus spécifiquement des ÉAU, à travers des sources primaires de langue arabe (Sengati-Zimba et al., 2015). En 1972, il a été renommé « Center for Documentation and Research » (Sengati-Zimba et al., 2015). En 1981 est établie la Bibliothèque et Archives nationales (NLA), officiellement ouverte au public en 1984. L'institution a commencé en tant que « Cultural Foundation », étant responsable de collecter et préserver l'histoire intellectuelle du pays et de fournir des services de bibliothèque (Sengati-Zimba et al., 2015). Les archives nationales et la bibliothèque nationale travaillent ensemble pour fournir plus de 2 000 000 livres et six antennes de bibliothèques ouvertes au public (Sengati-Zimba et al., 2015). La NLA est associée avec la World Digital Library, qui préserve et contextualise des documents revêtant une importance culturelle et historique (National Library and Archives, 2023).

Les bibliothèques universitaires sont celles possédant la plus grande quantité de ressources. La United Arab Emirates University (UAEU) et l'Université de Fujairah sont parmi les plus notables et illustrent les qualités des universités du pays : c'est pourquoi

nous nous pencherons sur leur fonctionnement. La UAEU, fondée en 1976, constitue une université de recherche publique à Al Ain possédant une bibliothèque centrale ainsi qu'une bibliothèque de la faculté de médecine et de santé (United Arab Emirates University, s.d.). Elle emploie l'outil de découverte WorldShare Management Services et présente plusieurs collections rares et spéciales de documents islamiques et du Golfe Arabique (UAEU, s.d.). En 2022, la bibliothèque de l'UAEU a lancé, entre elle et l'Université de Fujairah, le "Memorandum of Understanding" pour élargir la coopération et le partage des ressources (UAEU, s.d.).

L'Université de Fujairah possède une grande bibliothèque numérique avec plus que 3 000 000 ressources disponibles. Elle offre également l'accès à 47 bases de données, des services d'aide aux chercheurs tels que « Ask a librarian », de même que des guides de citation et de rédaction pour les styles de bibliographie. Sa mission est de promouvoir la croissance intellectuelle et créative de la communauté universitaire en facilitant l'accès aux ressources numériques et physiques (Fujairah Digital Library, 2023). La collection numérique de cette bibliothèque est parmi les plus immenses et avancées du pays.

Les bibliothèques universitaires des ÉAU sont avant-gardistes vis-à-vis de certains services pour les étudiants ayant des handicaps physiques ou sensoriels. La Special Needs Services Unit à l'UAEU fournit des outils et des formations pour les étudiants ayant un handicap pour leur rendre accessibles les documents et les services de bibliothèque (Al-Harrasi et al., 2018). Par exemple, pour ceux et celles ayant des troubles visuels, la bibliothèque fournit des outils : des appareils convertissent les mots écrits au braille (Electronic Braille Notetakers et les processeurs de texte spéciaux) ; des scanner-lecteurs peuvent analyser des textes pour oraliser leur contenu en anglais ; ou encore, des logiciels interprètent des commandes de voix pour naviguer sur le Web (Al-Harrasi et al., 2018).

Concernant les bibliothèques publiques, chaque émirat possède une bibliothèque 'nationale' qui a la fonction d'une bibliothèque publique (Emirates Publishers Association [EPA], 2023). Dans ce pays, il existe des formes diverses de bibliothèques publiques, y compris des bibliothèques mobiles et d'autres qui investissent des lieux publics comme les centres commerciaux, les parcs et même la plage. Nous proposons des aperçus des bibliothèques publiques dans les émirats, c'est-à-dire celles sur lesquelles nous avons trouvé des informations suffisantes et crédibles pour les décrire. À noter qu'il n'existe pas beaucoup d'informations sur l'état des bibliothèques publiques dans les émirats Umm Al Quwain et Fujairah. Une recherche approfondie, surtout sur le terrain, serait nécessaire pour avoir une bonne compréhension des bibliothèques publiques dans ces endroits-là.

Abu Dhabi possède six bibliothèques publiques, dont la plus grande s'appelle la Bibliothèque Centrale de Zayed à Al Ain, possédant environ 70 000 titres. Toutes les six

fournissent des ressources imprimées et numériques pour les gens de tous âges et du Wi-Fi gratuit (Maktaba, 2019). La plupart de ces bibliothèques ont été établies dans les années 2000 (Maktaba, 2019). Dar Al Kutub, ou la bibliothèque 'nationale' d'Abu Dhabi, institue les bibliothèques publiques de la région ainsi que les bibliothèques mobiles, puis agit en tant que maison d'édition en traduisant des œuvres de littérature de partout dans le monde (Maktaba, 2019). La Poetry Encyclopaedia est un portail numérique fondé par cette bibliothèque, contenant 3 090 collections de poésie arabe (Maktaba, 2019). C'est un site gratuit à consulter et qui démontre encore la fierté patrimoniale et linguistique du pays.

Jusqu'à présent, Dubaï a érigé huit bibliothèques publiques. En plus de la possibilité d'emprunter des livres et d'accéder aux services offerts, ces bibliothèques fournissent aux membres des camps pour les enfants et plusieurs services pour favoriser le développement intellectuel des jeunes (Dubai Culture, 2023). D'une façon intéressante, les bibliothèques du Dubaï sont classées comme des « attractions » sur le site de l'Autorité de la Culture et des Arts de Dubaï. Quelques-unes ont vu le jour à la fin des années 1980, tandis que d'autres ont été établies dans les années 2000 (Dubai Culture, 2023). Le design du site Web est assez unique, car l'utilisateur glisse à gauche à droite pour lire ; cependant, le site connaît quelques bogues, ce qui rend son utilisation peu intuitive.

Bibliothèques spécialisées

Plusieurs bibliothèques spécialisées visent à défendre l'identité nationale, en promouvant la culture, l'éducation de la jeunesse et la contribution à l'économie, telle que la bibliothèque du ministère de la Culture des ÉAU, à Abu Dhabi. Là aussi, une autre bibliothèque d'importance est celle de la Fédération des ÉAU, qui se trouve au Centre des Émirats pour les études et la recherche stratégiques, fondé en 1994. Suivant la vision du pays en termes de développement, on y offre un large éventail de ressources et d'outils pour orienter universitaires et chercheurs, le centre étant devenu un chef de file pour approfondir et diffuser les recherches émiraties au sujet des sciences sociales, de la sécurité, de l'environnement, de la technologie et des perspectives futures. À Dubaï, le Centre Juma Al-Majid est un monument culturel renommé abritant l'héritage patrimonial et académique du pays, avec ses archives, ses manuscrits, ses publications et ses livres (plus de deux millions). On dénombre à travers le pays environ dix-sept associations variées comprenant des bibliothèques (EPA, 2023) : par exemple, il y a depuis 1975 l'Union générale des femmes (GWU), gérée par la femme du président des ÉAU, dont la visée consiste à favoriser le développement des citoyennes à l'échelle du pays. On y compte 10 000 livres. Bien que nous trouvons peu d'informations supplémentaires, on indique

qu'il y a d'autres associations possédant des bibliothèques telles que celle des Parents handicapés, des Scouts Émiriens, des Juristes, des Dramaturges...

Bibliothèques scolaires

Le système éducatif scolaire aux Émirats Arabes Unis distingue deux types d'écoles : les écoles publiques, qui dépendent du gouvernement, sont gratuites pour les émiratis, et où l'enseignement est donné en arabe ; puis il y a les écoles privées, plus nombreuses, qui dépendent des communautés internationales des ÉAU, et imposent des frais de scolarité assez élevés. L'enseignement s'y fait dans la langue de la communauté internationale dont l'école dépend. Dans les écoles publiques, les garçons et les filles sont séparés et le taux de réussite des élèves y est beaucoup plus bas que dans les écoles privées. La construction de bibliothèques scolaires se fait sous la responsabilité du sous-secrétaire à la gestion de l'éducation. (Mohammed, Scott, 2006). D'après nos recherches, la majorité des bibliothèques scolaires se trouve dans les écoles privées telles que l'Universal American School (UAS), l'American School of Dubai (ASD), et la Hartland International School. Nous prendrons l'exemple de l'ASD pour rendre compte de la situation des bibliothèques scolaires dans les écoles privées. De fait, l'école a publié un rapport annuel pour l'année scolaire 2022-2023 avec les statistiques issues de sa bibliothèque : on y mentionne par exemple que le nombre de livres par élève, qui était de 37 en janvier 2022, est passé à 35 en mai 2023. Le rapport répertorie aussi les nombreux événements et activités qui ont été organisés par la bibliothèque durant l'année, à savoir des installations artistiques, des concerts, ou encore de grands jeux de société. Le document publie aussi des chiffres sur les habitudes et les préférences de lecture des élèves, avec notamment un classement des plus grands lecteurs de l'école. (ASD, 2023) Cette documentation montre ainsi le développement conséquent des services bibliothéconomiques à destination des élèves au sein des écoles privées. La bibliothèque fait pleinement partie de la vie scolaire et extrascolaire des élèves et les aide dans leur apprentissage. D'autre part, pour les bibliothèques des écoles publiques, il a été difficile de trouver le même type d'information. Prenons par exemple l'école d'Al-Reeyada à Abu Dhabi : le site internet de l'école ne mentionne que très brièvement la bibliothèque. (Al-Reeyada International School, 2023) Pourtant, leur bibliothécaire a gagné le prix de meilleure bibliothécaire de l'année 2023. (Teach Middle East, 2022) Cette courte description ne mentionne que la collection de la bibliothèque, la mise à disposition d'ordinateurs, et la présence d'un bibliothécaire pour aider les élèves dans leur apprentissage. Elle ne fait pas mention de services en particulier ou d'activités pour les élèves, comme c'était le cas pour l'école privée. Par ailleurs, il est intéressant de mentionner qu'il existe un réseau de bibliothécaires scolaires des ÉAU, qui se matérialise par un site internet avec, notamment, la publication d'articles,

de formations gratuites, de conseils et d'échanges. Mais il semble que les membres soient principalement des bibliothécaires scolaires internationaux (School librarian's network, 2023)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La plupart des bibliothécaires aux Émirats Arabes Unis sont des expatriés ayant reçu une formation en sciences de l'information et/ou en bibliothéconomie à l'étranger. Ainsi, ils appliquent bien souvent au contexte émirati leurs compétences acquises à l'extérieur, sans vraiment les adapter aux besoins locaux et au contexte du pays – d'où l'importance de créer une base de formation en bibliothéconomie à l'échelle locale. (Daniel, Meho, Moran, 2016) Plusieurs efforts d'implantation de programmes universitaires ou collégiaux en sciences de l'information au sein du pays ont été déployés, mais le manque d'inscription, d'enseignants et de ressources, les ont obligés à y mettre fin. Pourtant, les ÉAU manquent cruellement de bibliothécaires, en regard du développement assez récent des bibliothèques : il manquerait 230 professionnels au niveau universitaire, et 1300 au niveau scolaire. En 2003, l'Université d'Abu Dhabi a monté un comité dirigé par le professeur Jassim Jirjees pour préparer un plan d'étude pour le développement d'un programme bachelier en bibliothéconomie et sciences de l'information. Une fois le plan d'étude complété et l'approbation de la commission pour l'accréditation académique, obtenue au ministère de l'éducation supérieure et recherche scientifique, le programme a fermé en raison du trop faible nombre d'inscrits. (Johnston, Mavodza, Jirjees, 2015). En 2008, l'American University in the Emirates (AUE) a demandé à Jassim Jirjees de diriger un comité pour préparer l'établissement d'une maîtrise en sciences de l'information et d'en déterminer les objectifs et les requis. Le comité est notamment aidé par des spécialistes américains. Il est alors recommandé que le programme ouvre au collège de technologie de l'information informatique, au sein de l'AUE. Le programme est finalement ouvert en 2012, sur le campus de Dubaï. Le programme permet aux étudiants d'exercer la gestion de bibliothèque et l'analyse informationnelle dans les secteurs privés et publics, en plus d'un stage. Ce programme est le premier de la sorte aux ÉAU. Il représente une base solide fondée sur l'acquisition, le stockage, la conservation de l'information, mais également des compétences éthiques, entre autres. En 2013, c'est l'Université de Zayed qui ouvre un programme d'études supérieures en gestion de l'information. L'ouverture du programme a suscité un grand enthousiasme quant à la qualité de l'enseignement. Toutefois, il a soulevé de nombreuses critiques sur le manque d'expérience professionnelle au sein

du programme et le manque de connaissances des étudiants liées aux services en bibliothèque. En mai 2015, une réunion est organisée par la bibliothèque publique de Dubaï, avec des bibliothécaires des différents émirats, afin de discuter de l'instauration de collèges supérieurs en technologie. L'idée est notamment d'implanter des programmes de technicien en documentation et en bibliothéconomie à partir de 2016. Mais une telle initiative échoue encore en raison du nombre de demandes, trop peu nombreuses. À moins d'une grande publicité et de supports financiers importants, tous les programmes de ce type sont annulés, car on n'arrive pas à engager des étudiants émiratis, ni étrangers. D'autres programmes ont tenté d'ouvrir dans diverses universités, mais n'ayant pas les requis nécessaires, ils ont été refusés. En 2015, seulement onze élèves ont obtenu le diplôme en sciences de l'information issu de l'AUE, ce qui reste bien peu en regard des multiples postes vacants en bibliothèque. Le directeur du programme, Jirjees, écrit en 2014 qu'il était difficile d'implanter des cours en sciences de l'information à un haut niveau pour répondre aux nombreux besoins du pays. Il est difficile d'offrir un programme abordable dans lequel l'apprentissage et l'enseignement s'actualisent continuellement, en plus de maintenir les opportunités de stage. Il manque également des enseignants dans les domaines spécialisés tels que les archives ou les bibliothèques spécialisées. La mise en place de cours spécifiques à la culture arabe manquent aussi, puisque les professeurs sont, pour la plupart, des expatriés. Par conséquent, il est particulièrement difficile de rendre le programme pertinent, c'est-à-dire adapté aux besoins des Émirats Arabes Unis. Ces problèmes rencontrés dans la délivrance de diplômes en sciences de l'information sont représentatifs de l'histoire encore modeste des bibliothèques aux Émirats Arabes Unis et illustrent un manque de reconnaissance de leurs services. De plus, les programmes existants semblent moins former les étudiants aux services centrés sur les usagers qu'à des compétences techniques des bibliothèques, qui misent sur une forte connaissance des nouvelles technologies.

Association de bibliothèques

Foire internationale du livre de Sharjah

La Foire Internationale du Livre de Sharjah (SIBF) est l'une des plus grandes foires du livre au monde, la plus prestigieuse du monde arabe, et accueille certains des événements littéraires les plus passionnants de la région. Au fil des années, elle a joué un rôle mondial important dans la promotion de la connaissance et de l'interconnectivité industrielle, en plus d'être un axe favorisant le réseautage et les échanges culturels (Ahmed bin Rakkad Al Ameri, 2013). Le principal objectif de la SIBF est d'encourager les gens, en particulier la jeune génération, à lire en mettant à disposition des livres de qualité à des prix abordables. Depuis 2014, Sharjah accueille chaque année une foire internationale du livre et une

conférence sur les bibliothèques, organisées par l'American Library Association (ALA) en collaboration avec la SIBF. La conférence est gérée et partiellement sponsorisée par Combined Book Exhibit, soit l'organisation qui fournit des services de promotion et d'exposition de livres aux auteurs et aux éditeurs lors de ces foires. La SIBF attire des millions de visiteurs du monde entier, accueille certaines personnalités prestigieuses de l'édition et de la culture, et organise des centaines d'événements pendant 11 jours. Destinée à tous les types de bibliothèques, la SIBF organise des séminaires et des présentations sur des sujets tels que les tendances et les technologies actuelles, les espaces et les services innovants qui encouragent l'amour de la lecture, la revalorisation des bibliothèques, le développement du personnel et du leadership, et plus encore !

Association des bibliothèques spéciales, chapitre du Golfe Arabique (SLA-AGC)

La Special Libraries Association (SLA) est une organisation mondiale spécialisée, fondée en 1909 et se trouvant aux États-Unis. Elle adopte les innovations des spécialistes et des professionnels dans le domaine de l'information et des bibliothèques. La SLA compte plus de 12 000 membres dans 83 pays dans la profession de l'information, y compris des spécialistes de l'information dans les entreprises, les universités et les gouvernements (SLA-AGC, 2017). La SLA promeut et renforce ses membres par le biais d'initiatives d'apprentissage, d'incitations et de mises en réseau. La mission de la SLA est de développer le concept de leadership professionnel pour les spécialistes des bibliothèques et des centres d'information, y compris l'élaboration de politiques d'information au service de nos communautés. La section du Golfe arabe a été créée en 1992 à l'initiative du personnel de la bibliothèque d'Aramco et, par la suite, un certain nombre de professionnels de la région du Golfe l'ont rejointe. La section du Golfe Arabique publie une lettre d'information trimestrielle qu'elle distribue à ses membres et organise deux ateliers par an, en plus de l'exposition qui accompagne sa conférence annuelle, au cours desquels sont généralement présentées les dernières technologies de pointe dans le domaine des bibliothèques et des centres d'information.

Cadre législatif

Aux Émirats Arabes Unis, nous pouvons retrouver trois catégories de bibliothèques : tout d'abord, celles qui appartiennent à des entités fédérales, c'est le cas des bibliothèques publiques qui dépendent du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et du Développement communautaire (MCYCD) ; puis, les bibliothèques nationales des différents Émirats qui sont créées par des entités locales ; enfin, les bibliothèques affiliées à des organisations et des groupes privés (EPA, s. d.).

La Bibliothèque nationale, à Abu Dhabi, a été fondée en 1981 par la loi Amiri numéro 7, sous l'initiative de la Fondation culturelle (Hirsch, 2012). Toutefois, malgré la présence

d'une bibliothèque dite nationale, les ÉAU ne possèdent aucune loi concernant le dépôt légal (UNESCO Bibliothèque Numérique, s. d.). Ils font tout de même partie des signataires de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques depuis 2004, qui vise à protéger le droit d'auteur (World Intellectual Property Organization [WIPO], s. d.). Le dépôt d'une œuvre peut donc se faire afin d'en garantir la protection, mais il n'est pas obligatoire (Institut national de la propriété industrielle [INPI], 2021). L'article 121 de la Constitution des Émirats Arabes Unis garantit ainsi la protection des biens culturels, techniques et industriels, du droit d'auteur, de l'imprimerie et de l'édition (WIPO, s. d.). La Constitution garantit aussi la liberté d'expression, mais le pouvoir en place peut appliquer son droit de censure envers les publications qu'ils jugent injurieuses (Reporters sans frontières [RSF], 2023). C'est la loi fédérale numéro 15 de 1980, dite "The Media Law", qui régleme tous les aspects des médias (Poulin, 2014). Il s'agirait d'ailleurs d'une des libertés de presse les plus restrictives du monde arabe (Poulin, 2014). Ainsi, les personnes utilisant les médias pour nuire ou critiquer le pays ainsi que ses dirigeants sont passibles d'emprisonnement (Human Rights Watch, 2012). Notons que les Émirats Arabes Unis possèdent un Office de la propriété intellectuelle, dépendant du ministère de l'Économie émirien. Les services de dépôt de titres sont ainsi regroupés au sein du Département pour la propriété intellectuelle (INPI, 2017). Nous pouvons donc dire que malgré l'absence de politiques claires sur les bibliothèques, ces dernières sont tout de même encadrées par des lois restrictives, qui les limitent dans l'accomplissement de leurs principales missions, comme le libre accès à l'information pour tous, l'inclusion et le respect de la liberté intellectuelle. Les lois portant sur la censure ont donc un impact sur le fonctionnement des bibliothèques, tant sur le processus d'acquisition que celui de diffusion de l'information.

Depuis 2016, les Émirats Arabes Unis ont adopté une loi sur la lecture, dite "National Law of Reading", dont l'objectif est de promouvoir la lecture afin d'en faire une habitude de vie pour tous les membres de la communauté d'ici 2026 (Ministry of Economy, s. d.). Pour marquer le début de l'application de la loi, l'année 2016 a été déclarée "Year of Reading". Cette promotion pour la pratique de la lecture, surtout chez les jeunes générations, a eu un impact considérable sur les bibliothèques (Solym, 2016). En effet, cela a permis d'encourager la création de nouvelles bibliothèques, en particulier dans le milieu éducatif, ainsi que d'en améliorer l'accessibilité (Solym, 2016). Ainsi, les bibliothèques devront être adaptées pour les personnes qui se trouvent en situations de handicap. Les ÉAU souhaitent aussi promouvoir l'utilisation des bibliothèques pour la vérification des sources et des informations chez les plus jeunes générations ayant pour habitude d'utiliser uniquement Internet (Solym, 2016). Afin de concrétiser l'application de cette loi,

le ministère de la Culture et du Développement des Savoirs s'engage à fournir une liste d'œuvres à toutes les bibliothèques publiques (Solym, 2016). Nous pouvons donc dire que cette législation a un impact direct sur le cadre législatif des bibliothèques aux ÉAU.

Informations complémentaires/particularités

Le congrès international de l'IFLA devait se tenir à Dubaï en 2024, mais ce dernier a été annulé, puisque la ville a décidé de se retirer (Bouhadjera, 2023). Le choix de Dubaï comme ville d'accueil pour le congrès avait créé de nombreuses polémiques au sein des associations de bibliothécaires. L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) avait ainsi annoncé dans un communiqué qu'elle ne participerait pas au congrès (Bouhadjera, 2023). Ces polémiques s'expliquent par le non-respect des Émirats Arabes Unis des valeurs promulguées par les bibliothèques à savoir le respect des droits humains, l'inclusion, la liberté d'expression et l'accès au savoir pour tous (Torrens, 2023). De même, les associations dénoncent la situation critique des droits humains ainsi que le développement économique, politique et immobilier des Émirats Arabes Unis qui est loin de concorder avec les Objectifs du Développement Durable établis par l'ONU et l'IFLA (Torrens, 2023).

En ce qui concerne le développement immobilier aux Émirats Arabes Unis, la bibliothèque Mohammed bin Rashid est la plus grande bibliothèque du monde arabe avec une surface d'à peu près 55 000 m² qui regroupe au total neuf bibliothèques spécialisées (Texier, 2022). Il s'agit aussi de la première bibliothèque du Moyen-Orient à s'équiper de l'intelligence artificielle ainsi que de robots pour faciliter la recherche et l'emprunt de livres par les usagers. Selon le directeur exécutif de la bibliothèque, l'utilisation de l'intelligence artificielle leur permettra de diminuer la dépendance au personnel de la bibliothèque et de réorganiser le processus de sélection, d'emprunt et de retour des livres (Emirates New Agency [WAM], 2022). Les Émirats Arabes Unis investissent de manière importante dans les bibliothèques, tout particulièrement au niveau scolaire. En 2021, le président du pays, Mohammed bin Zayed, a fait un don de livres aux bibliothèques scolaires d'une valeur de 6 millions d'AED (UAE Moments, 2021). En 2023, 10 millions d'AED ont été versés aux bibliothèques scolaires (UAE Moments, 2023).

En plus d'investir dans le développement des bibliothèques, les ÉAU mettent en place de nombreuses initiatives pour promouvoir la lecture, notamment chez les plus jeunes, dans le cadre de la loi sur la lecture ("National Law of Reading"). Ainsi, Le "Arab Reading Challenge" (ARC), organisé par le vice-président et le premier ministre, a lieu chaque année à partir de septembre jusqu'à la fin mars. Les participants sont des écoliers et ils doivent lire le plus de livres possible, soit plus d'une cinquantaine. La finale du challenge a lieu chaque année à Dubaï en octobre. Ce challenge a pour but d'améliorer les

compétences en langue arabe, de développer la pensée critique, puis de promouvoir le patriotisme et l'importance de la culture chez les jeunes (Arab Reading Challenge, 2023). Dans le cadre de l'initiative Knowledge Without Borders, qui vise à promouvoir la lecture auprès des communautés locales, plusieurs petites bibliothèques ont vu le jour dans différents ministères et institutions publiques, ainsi que des bibliothèques mobiles dans les hôpitaux et un bibliobus qui sillonne l'émirat de Sharjah (Jewell, 2015). Nous pouvons aussi constater l'apparition de bibliothèques publiques dans des lieux inhabituels, sous l'initiative de la Bibliothèque nationale entre autres. Ainsi, des centres commerciaux comme le Mazyad Mall et l'Alain Mall ont accueilli un espace de bibliothèque qui, en plus de fournir des livres, offre un accès gratuit à Internet et au WI-FI. De même, nous pouvons trouver des petites bibliothèques publiques dans des parcs, comme Al Bahia Park Library, dont la collection vise spécialement les enfants. La plage est investie aussi, comme à Abu Dhabi Corniche Beach, puis il existe des bibliothèques mobiles comme The Kitab bus (Sengati-Zimba et al., 2015).

Références

Abu Eid, Emad ; Sengati-Zimba, Mary ; Mavodza, Judith. (2015). *Innovative public libraries in United Arab Emirates: taking library services in public spaces*. IFLA WLIC 2015 – in Session 147 – Asia and Oceania ; Cape Town, South Africa. Volume 81.

https://www.researchgate.net/publication/279847368_Innovative_Public_Libraries_in_United_Arab_Emirates_Taking_library_services_in_public_spaces

Al-Harrasi, A., & Taha, A. (2019). Networked library access and services delivery for the blind and visually impaired university students: Evidence from the UAE. *Information Discovery and Delivery*, 47(3), 117-124. Library & Information Science Abstracts (LISA). <https://doi.org/10.1108/IDD-07-2017-0058>

Al-Reeyada international school (2023). *Services*. <https://alreeyada-school.com/facilities/>

Ahmed bin Rakkad Al Ameri(2013).*Sharjah International Book Fair 2023: Welcome Back to Sharjah*. Publishersweekly. <https://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/international/sharjah-book-fair/article/93516-sharjah-international-book-fair-2023-welcome-back-to-sharjah.html>

American School of Dubaï (2023). *Libraries*. <https://www.asdubai.org/learning/libraries>

American School of Dubaï (2023). *ASD libraries' annual report 2022-2023*. <https://asdubai.libguides.com/c.php?g=695130&p=5128432>

Arab Reading Challenge. (2023). *Project Launching*. <https://arabreadingchallenge.com/en/project-launching>

Bouhadjera, H. (2023). *Après la polémique, le Congrès mondial des bibliothèques 2024 annulé*. <https://actualitte.com/article/113733/bibliotheque/apres-la-polemique-le-congres-mondial-des-bibliotheques-2024-annule>

Constitution des Émirats Arabes Unis. (1971). Dans *L'organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* (OMPI). <https://www.wipo.int/wipolex/fr/legislation/details/10673>

Daniel, E., Meho, L., Moran, B. (2016). Education for Library and Information Science in the Arab States. In A. Click, S. Ahmed, J. Hill & J. Martin III (Ed.), *Library and Information Science in the Middle East and North Africa* (pp. 173-234). <https://doi.org/10.1515/9783110341782-013>

Dubai Culture. (2023). *Libraries*. <https://dubaiculture.gov.ae/en/attractions/libraries>

Nawotka, Ed ; Henry, Jo (2013). *Sharjah International Book Fair 2023: Book Pros Gather from 106 Countries*. Publishersweekly. <https://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/international/sharjah-book-fair/article/93614-sharjah-international-book-fair-2023-book-pros-gather-from-106-countries.html>

Émirats Arabes Unis. (2004) *Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques – Adhésion des Émirats arabes unis*. (n°231) https://www.wipo.int/wipolex/fr/treaties/notifications/details/treaty_berne_231

Émirats Arabes Unis. (2022). Dans *Amnesty International*. <https://www.amnesty.org/fr/location/middle-east-and-north-africa/united-arab-emirates/report-united-arab-emirates/>

Émirats arabes unis. (s. d.). Dans *Perspective Monde*.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays/ARE>

Émirats arabes unis (2023). Dans *Reporters sans frontières*. <https://rsf.org/fr/pays-%C3%A9mirats-arabes-unis>

Emirates Publishers Association. (s. d.). *Libraries*.

<https://www.epa.org.ae/libraries.aspx>

Foundation. (2023). Dans *General Women's Union*.

<https://gwu.ae/foundation/?lan=en>

Hirsch, D. G. (2012). 2.22 United Arab Emirates. *Libraries in the United Arab Emirates*. Dans *2.22 United Arab Emirates. Libraries in the United Arab Emirates* (p. 515-530). De Gruyter Saur. <https://doi.org/10.1515/9783110292855.515>

Hartland International School (2020). *Great school libraries campaign*. <https://www.hartlandinternational.com/blog/great-school-libraries-campaign/>

Itayem, Mahmoud A. (1997) *Bibliothèques et services d'information: les Etats arabes*. Dans *Rapport mondial sur l'information*, p.47-61. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000109363_fre

Jewell, C. (2015). *L'édition aux Émirats arabes unis vue de l'intérieur*. OMPI. https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2015/05/article_0007.html

Johnston, Nicole ; Mavodza, Judith ; Jirjees, Jassim. (2015). *Exploring the extent to which English LIS Masters programs in the UAE and Qatar meet the skills and knowledge needs of employers in the library and information studies field*. IFLA WLIC 2015, Cape Town, South Africa. https://www.researchgate.net/publication/280830392_Exploring_the_extent_to_which_English_LIS_Masters_programs_in_the_UAE_and_Qatar_meet_the_skills_and_knowledge_needs_of_employers_in_the_library_and_information_studies_field

Juma Al-Majid Center. (s. d.). Dans *Juma Al-Majid Center for culture & heritage: outstanding services & endless giving*. <https://www.almajidcenter.org/>

La bibliothèque Mohammed bin Rashid est la première du Moyen-Orient à utiliser l'IA et les robots. (2022). Dans *Emirates News Agency-WAM*. <https://wam.ae/article/hszrexh0-biblioth%C3%A8que-mohammed-bin-rashid-est-premi%C3%A8re>

La propriété intellectuelle aux Émirats Arabes Unis. (2017). Dans *INPI.fr*. <https://www.inpi.fr/la-propriete-intellectuelle-aux-emirats-arabes-unis>

Leclerc, Jacques. (s. d.) *Les Émirats arabes unis*. Université de Laval. https://www.axl.cef.aval.ca/asi/Emirats_arabes.htm

Maktaba. (2019). *Dar Al Kutub Digital Library*. <https://library.dctabudhabi.ae/about-us>

Mohammed, A., Scott, F. (2006), *Systems analysis of the UAE education system*, UK *International Journal of Educational Management*, 20(4), 291-303. DOI 10.1108/09513540610665405

National Library and Archives. (2023). *Home—NLA*. <https://nla.ae/en/home>

Poulin, L. (2014). *Les Émirats arabes unis: entre traditions et modernité*. *Perspective Monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca//bilan/servlet/BMAnalyse/1767>

Sheikh Khalifa issues national law of reading.(2023). United Arab Emirates The Cabinet. <https://uaecabinet.ae/en/details/news/sheikh-khalifa-issues-national-law-of-reading>

Solym, C. (2016). *Les enjeux de la Loi Lecture adoptée aux Émirats arabes Unis, projet*

colossal. <https://actualitte.com/article/30725/reseaux-sociaux/les-enjeux-de-la-loi-lecture-adoptee-aux-emirats-arabes-unis-projet-colossal>

Texier, B. (2022). *Dubaï inaugure la plus grande bibliothèque du monde arabe*. Archimag. <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2022/06/16/dubai-inaugure-plus-grande-bibliotheque-monde-arabe>

Torrens, A. (2023). *Congrès de l'IFLA à Dubaï: comment défendre les valeurs fondamentales des bibliothèques?* Cfibd. <https://www.cfibd.fr/congres-de-lifla-a-dubai-comment-defendre-les-valeurs-fondamentales-des-bibliotheques/>

UAE: Cybercrimes Decree Attacks Free Speech | Human Rights Watch. (2012). <https://www.hrw.org/news/2012/11/28/uae-cybercrimes-decree-attacks-free-speech>

UAE Federation Library. (s. d.). The Emirates Center for Strategic Studies and Research. <https://www.ecssr.ae/en/about-the-library>

UAE School Libraries Gifted AED 10 Million Worth of Books. (2023). UAE Moments. <https://www.uaemoments.com/uae-school-libraries-gifted-aed-10-million-worth-of-books-587126.html>

UAE To Give AED6 Million Worth of Books to Schools. (2021). UAE Moments. <https://www.uaemoments.com/uae-to-give-aed6-million-worth-of-books-to-schools-405666.html>

United Arab Emirates University. (s. d.). *Online Library*. <https://www.uaeu.ac.ae/en/library/onlinelibrary.shtml>

Universal American School (2020). *Library*. <https://www.uasdubai.ae/learning/library/>

University of Fujairah. (2023). *Fujairah Digital Library*. <https://www.fdl.ae/vision-and-mission>
Winners announced for the 2022 school librarian of the year award (2022, 20 Février). Teach middle east. <https://teachmiddleeastmag.com/winners-announced-for-the-2022-school-librarian-of-the-year-award/>

Year of Reading. (s. d.). Ministry of Economy UAE. <https://www.moec.gov.ae/-/year-of-reading>

4. Équateur

(Jessica, Catherine, Joséphine D., Sarah)

Profil

L'Équateur ou la République d'Équateur (*Ecuador* ou *República del Ecuador*) est situé sur la côte pacifique de l'Amérique du Sud. D'une superficie terrestre de 276 840 km², le pays est limitrophe à la Colombie et au Pérou avec lesquels il partage respectivement 590 et 1420 kilomètres de frontières. Le pays est partagé géographiquement en quatre régions climatiquement distinctes, soit la côte pacifique (*Costa*), la région andine (*Sierra*), la région amazonienne (*Oriente*) et la région insulaire des îles Galapagos (De Noni et Al., 2020, « Géographie de l'Équateur », 2021, et « L'Équateur », 2023). Traversé du nord au sud par la cordillère des Andes (*Cordillera de los Andes*), son plus haut sommet est le Chimborazo, un stratovolcan de 6263 mètres d'altitude (De Noni et Al. 2000, et « Chimborazo », 2023). Par ailleurs, la moitié de la population de l'Équateur dépend de l'écoulement des eaux glaciaire pour l'approvisionnement en eau et l'irrigation des champs, mais le dérèglement climatique accélère la fonte des glaciers et réduit les précipitations provoquant des pénuries importantes d'eau (« Chimborazo », 2023 et Thoumi et Robinson, 2018). De plus, le pays abrite plus de 3 millions d'hectares de forêt amazonienne en plus de disposer de nombreux gisements d'hydrocarbure, son principal produit d'exportation (Jijón, 2009, Alcaraz, 2019). Le territoire de l'Équateur possède une des plus grandes concentrations de fleuves et de biodiversité au monde, d'ailleurs 20 % de son territoire est classé comme réserve écologique (Alcaraz, 2019). Avec une population totale de 18 millions d'habitants, la langue officielle du pays est l'espagnol, mais l'Équateur reconnaît également 13 langues autochtones, dont le Kichwa et le Shuar qui ont le statut de *langues de relations interculturelles* (Alcaraz, 2019 et « L'Équateur », 2023). La capitale située en région andine, Quito (officiellement *San Francisco de Quito*), est à la fois la plus peuplée de sa province (*Pichincha*) et du pays avec une région métropolitaine dépassant les 3 millions d'habitants (« Quito » 2023 et « L'Équateur », 2023). Cette dernière est d'ailleurs reconnue par l'UNESCO comme patrimoine mondial culturel, de même que le centre historique de Santa Ana de los Ríos de Cuenca et Qhapaq Ñan (le réseau de routes andin), alors que les îles Galapagos et le parc national de Sangay sont inscrits au patrimoine mondial naturel (<https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ec>).

Histoire

Occupation précoloniale du territoire

Des études suggèrent une occupation du territoire sud-américain dès la fin de la dernière ère glaciaire. En Équateur, de nombreuses cultures s'établissent le long du littoral comme la culture Vadivia (4000-3500 av. J.-C.) reconnue, entre autres, pour sa poterie et ses figurines de céramique élaborées (Department of the Arts of Africa, Oceania, and the Americas, 2004, et « Ecuador » 2023). De plus, la région de la Sierra connaît une occupation depuis au moins 2000 ans av. J.-C., dont la population sédentaire pratiquait une agriculture diversifiée en terrasses irriguées (Roose, 1994 et Thoumi et Robinson, 2018). Puis, au 15^e siècle, l'empire Inca conquiert et règne sur la région, annexe Quito qui devient le centre administratif de l'empire (« Ecuador » 2023, « Quito » 2023). Or, en 1532, c'est en pleine guerre civile que le Royaume d'Espagne colonise l'Équateur saisissant le pouvoir après l'exécution du dirigeant inca Atahualpa pendant la bataille de Cajamarca (« Ecuador » 2023).

Colonisation et indépendance

La colonisation introduit des maladies infectieuses européennes qui auront un effet dévastateur sur les populations indigènes de la région (« Ecuador » 2023). De plus, les terres fertiles propices à l'agriculture sont accaparées par le régime, et divisées en grands domaines agricoles (haciendas) autour desquels sont déployés des paysans autochtones asservis, dépossédés de leur principal mode de subsistance et d'échange économique (De Noni et Al. 2000, Thoumi et Robinson, 2018). Par ailleurs, comme dans toutes les colonies de l'Espagne, les autochtones doivent un impôt de vasselage à la Couronne pouvant atteindre 50 % du salaire annuel d'un paysan et qui s'ajoute à une pléthore d'autres formes d'oppression tels que le péonage et la servitude, maintenant les autochtones dans une extrême pauvreté (Van Aken, 1981). Quito devient la région administrative de *Real Audiencia de Quito*, elle voit de nombreux conflits, mais il faut attendre le début des années 1820 avant que l'influence des campagnes libératrices de Simón Bolívar n'inspire un mouvement indépendantiste en Équateur (« Histoire de l'équateur », 2023a). La province de Guayaquil est la première à faire son indépendance avant d'entreprendre une campagne pour libérer Quito avec l'aide de Bolívar et son général Antonio José de Sucre, dont le nom sera prêté à la monnaie jusqu'à la dollarisation en 2000 (Jijón, 2009, et « Histoire de l'équateur », 2023a). L'Équateur fait son indépendance de l'Europe en 1822, puis de Gran Columbia en 1930, à la suite de quoi de nombreux régimes politiques instables se succéderont (Alcaraz 2019 et « List of presidents of Ecuador », 2023).

Instabilité postcoloniale

Plus d'une soixantaine de gouvernements se succéderont entre 1830 et 1948 (« Histoire de l'équateur », 2023). D'ailleurs, nombre de dictatures s'enchaînent entre les années 40 et 70 avant que la démocratie ne soit rétablie en 1979, mais la stabilité est de courte durée (« Histoire de l'équateur » 2023, et Alcaraz 2019). Par ailleurs, les conflits territoriaux avec le Pérou perdurent entre 1941 et 1995, l'Équateur perd une large partie de son territoire et consentie finalement à une zone démilitarisée en 1995 (« Histoire de l'équateur » 2023).

Économie et environnement

Si l'indépendance réduit les redevances imposées aux populations autochtones, elles restent marginalisées alors que leur asservissement n'est pas aboli avant 1964 par la réforme agraire implémentée par le gouvernement militaire (Van Aken, 1981, Thoumi et Robinson, 2018). Les haciendas devaient être fractionnées pour créer des minifundio opérés par des autochtones désormais propriétaires (Roose, 1994). Cependant, ce sont principalement de petites superficies montagneuses inhospitalières qui accueilleront le redéploiement de la classe paysanne, alors que les changements législatifs favorisent les grands exploitants (Roose, 1994 et Laforge 2008). Or, ces versants montagneux sont principalement volcaniques, poreux et sujets à une érosion massive due au défrichage et à l'agriculture (Roose 1994, et Thoumi et Robinson, 2018).

D'ailleurs, l'agriculture et les ressources naturelles sont les principaux constituants de l'économie équatorienne et emploient majoritairement de la main-d'œuvre autochtone, rendant ces sujets politiquement névralgiques. Les changements au contexte commercial mondial après la Première puis la Seconde Guerre affectent les exportations de cacao et de bananes qui céderont la place dans les années 70 à l'exploitation pétrolière amazonienne (Jijón, 2009). Cette dernière propulsera l'urbanisation, l'industrialisation et l'explosion démographique, augmentant l'exode rural en faveur de l'étalement urbain en bordure des grandes villes (Sierra 2002, Jijón, 2009). La pression ainsi exercée sur des écosystèmes fragilisés et la demande agraire grandissante épuisent les sols qui sont abandonnés faute de récoltes, alors que les petits paysans n'ont pas accès au crédit nécessaire pour se développer (Roose, 1994, Sierra 2002 et Laforge 2008.).

À la fin des années 90, alors que la majorité de la population vit dans la pauvreté, l'insatisfaction populaire culmine et les mouvements autochtones et syndicalistes entrent en grève générale pacifique (« Histoire de l'Équateur », 2023). Quelques années plus tard, en 2000, la dollarisation provoque de nouveau la colère forçant le président à fuir, son

remplaçant maintient toutefois le processus (« Histoire de l'équateur » 2023, et Alcaraz 2019). En 2006 Rafael Correa accède au pouvoir et propose une nouvelle constitution qui sera ratifiée en 2008 ; il s'agit de la 20^e constitution de l'Équateur et elle demeure en place à ce jour (Alcaraz 2019, « Histoire de l'équateur » 2023 et « List of presidents of Ecuador », 2023). La constitution équatorienne est particulière en ce sens qu'elle est la première au monde à reconnaître à la Nature des droits qui soient juridiquement exécutoires, s'appuyant sur des notions des spiritualités et des cultures autochtones présentes sur son territoire pour en faire une déclaration expressément multilingue, multiculturelle et écodurable (Alcaraz, 2019, et « Équateur », 2023).

Typologie des bibliothèques

Les bibliothèques en Équateur affichent une disparité notable entre celles, publiques, financées par le Gouvernement, et celles financées et gérées par l'Ordre des Jésuites. Plusieurs bibliothèques ont été marquées par une volonté d'émancipation vis-à-vis de la religion. La typologie observée nous en a montré un aperçu. Nous avons aussi remarqué que la plupart des bibliothèques fonctionnent en réseau, « red » en espagnol. Ceux-ci ne sont pas uniquement formés au niveau local et national, mais aussi au niveau de l'Amérique latine et du monde hispanophone.

Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale de l'Équateur, « Biblioteca National Eugenio Espejo » est la première bibliothèque publique dénommée comme telle au pays à la suite de l'expulsion de l'ordre des Jésuites en 1791. Elle porte le nom de celui qui a mené le projet d'enrichissement des collections lors de la création de la bibliothèque, le médecin et avocat Francisco Javier Eugenio de Santa Cruz y Espejo (Site Internet BNEE, 2023).

Aujourd'hui, les missions et services de la bibliothèque sont principalement axés autour du dépôt légal, du prêt de salles, de l'accès à Internet, de la consultation des collections physiques et numériques et d'un accès via un formulaire aux archives nationales virtuelles. Elle prône la transparence et le droit à l'information des citoyens. Il est à noter qu'elle accepte et encourage les dons (idem). Elle incite par ailleurs les bibliothèques, qu'elles soient publiques, privées ou communautaires, à s'enregistrer et à mettre régulièrement à jour leurs informations par des formulaires en ligne sur le site Internet. Son objectif est de relier toutes les bibliothèques du pays afin de faciliter la coopération entre elles (Site Internet Iberbibliotecas, 2023).

Bibliothèques municipales

Les deux réseaux de bibliothèques municipales les plus conséquents du pays sont ceux de Quito et de Cuenca. Le réseau Red Metropolitana de Bibliotecas compte sept bibliothèques municipales à Quito et est financé par le Gouvernement. Le réseau affiche clairement une volonté de faire des bibliothèques municipales des tiers-lieux. Il revendique par ailleurs la diversité, l'équité et l'inclusion. Il n'y a pas de restriction d'accès aux espaces publics, et le réseau valorise au contraire les espaces comme des lieux de rencontres entre les citoyens (Site Internet Quito Cultura, 2023). Ce réseau fait partie de l'organisme Iberbibliotecas, qui a pour mission de démocratiser et de rendre accessible l'accès à la lecture et à l'information de façon équitable au plus grand nombre (Site Internet Iberbibliotecas, 2023).

Le réseau Red Bibliotecas Municipales du canton de Cuenca compte quatre bibliothèques en ville et vingt-deux bibliothèques rurales (Site Internet Red Bibliotecas Publicas de Cuenca, 2023). Il fait aussi partie du réseau Iberbibliotecas. Ces bibliothèques sont publiques et financées par le Gouvernement. Les objectifs affichés du réseau sont d'accompagner l'apprentissage tout au long de la vie, de promouvoir la lecture auprès des enfants et des adolescents, de fournir un accès égal à l'information à tous les citoyens, sans distinction aucune, de promouvoir la culture locale et la préserver, et d'appuyer des projets de création artistique. Les collections du réseau sont réparties comme suit : sur 76 500 documents, 75 % sont des monographies imprimées, 15 % sont des périodiques et 10 % sont des documents audiovisuels. Ces documents sont répertoriés dans le catalogue espagnol collectif Catálogo Colectivo de la Red de Castilla-la Mancha (Site Internet du Red des bibliothèques publiques de l'Espagne).

L'organisme Iberbibliotecas comptabilise par ailleurs 156 bibliothèques publiques et 17 bibliothèques communautaires parmi 1010 bibliothèques en tout sur le territoire. Ce total est recensé par le réseau national des bibliothèques, Red Nacional de Bibliotecas, dont le registre est tenu par la Bibliothèque Nationale.

Bibliothèques universitaires

Le site Internet du ministère de la Culture recense les bibliothèques universitaires de l'Équateur. Celles-ci sont réunies au sein du Consortium des bibliothèques universitaires de l'Équateur (COBUEC). Il y a trois universités publiques en Équateur : la Escuela Politécnica Nacional, fondée en 1869 par le Président García Moreno, avec l'appui des Jésuites ; la Universidad Andina Simon Boliva, fondée en 1985 qui fait partie de

l'organisation internationale Sistema Andino de Integración. Cette organisation, qui fait partie la Comunidad Andina, œuvre pour la coopération culturelle et académique entre la Bolivie, l'Équateur, le Pérou et la Colombie ainsi que pour le rayonnement de ces pays dans le reste du monde. Enfin, il y a la Universidad de las Artes qui est la première école publique en arts à l'échelle nationale.

Il y a également cinq universités privées en Équateur. D'abord la Universidad Internacional del Ecuador, qui compte trois bibliothèques : la Biblioteca Universidad de Cuenca, la Biblioteca Universidad de Guayaquil et la Biblioteca Universidad Técnica Particular de Loja. Cette université est affiliée à Arizona State University (États-Unis). Puis, il y a la Universidad Central del Ecuador et la Universidad de las Americas. Enfin, il y a deux universités religieuses, la Pontificia Universidad Católica del Ecuador et la Universidad Católica de Cuenca. Chacune de ces bibliothèques offre des accès à de nombreuses bases de données à leur communauté. Pour pouvoir les consulter, il faut avoir une carte de membre de la bibliothèque. Globalement, les deux objectifs principaux que partagent toutes ces bibliothèques sont de soutenir l'apprentissage académique et la recherche universitaire.

Bibliothèques de centres culturels et de recherche

Au sein du consortium COBUEC cité plus haut, on compte aussi la bibliothèque d'un centre de recherche, le Centro cultural Biblioteca ecuatoriana Aurelio Espinosa Pòlit, situé à Quito et géré par l'Ordre des Jésuites. Les missions affichées par ce centre sont de donner les moyens aux citoyens d'accéder à l'information, d'encourager la recherche et de promouvoir et conserver le patrimoine équatorien. Le centre appuie financièrement des projets culturels, artistiques et scientifiques (Site Internet BEAP, 2023).

La Maison des cultures, Casa de la Culturas, également située à Quito, fondée en 1944 dans le but de développer et de promouvoir la culture équatorienne, est une institution pluridisciplinaire. Elle est financée par des fonds publics, mais conserve une autonomie financière et administrative. Elle compte parmi ses installations une bibliothèque. Elle dispose également d'un théâtre, de plusieurs salles de spectacles et de conférences, ainsi que de jardins publics. Même si leurs objectifs sont sensiblement les mêmes, la Casa de las Culturas est une institution de droit public, contrairement au Centro cultural Biblioteca ecuatoriana Aurelio Espinosa Pòlit, qui est privé (Site Internet Casa de las Culturas, 2023).

Bibliothèques scolaires

Le dernier recensement effectué en 2020 par le Système national des bibliothèques

démontre que 679 bibliothèques scolaires (el comercio, 2023) seraient enregistrées à travers les établissements d'enseignement du pays. Bien que cela soit un nombre considérable, beaucoup d'écoles peinent à obtenir suffisamment de documents pour constituer une bibliothèque adéquate. D'autres encore n'ont pas d'espace pour établir une bibliothèque scolaire. Les mêmes difficultés se présentent autant dans les écoles publiques que privées. Lorsque les établissements scolaires sont munis de bibliothèques, les taux de fréquentation semblent assez bons et l'usage de l'espace est concentré sur la production de travaux (devoirs, présentations, projets pédagogiques variés). Quant aux écoles ne pouvant offrir ce service, elles optent pour des méthodes alternatives de promotion de la lecture et de l'apprentissage en aménageant des espaces directement dans les salles de classe. Des activités liées à la lecture, des discussions, des ateliers plus informels favorisant la compréhension de textes y sont animés afin de renforcer les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants. Un projet était d'ailleurs mené par Diana Castellanos, sous-secrétaire à l'innovation éducative et au bien-vivre, afin de mettre en valeur ces initiatives innovantes et afin d'offrir « des outils méthodologiques et participatifs aux bibliothécaires. » (el comercio, 2023).

De plus, il est important de souligner que l'initiative des bibliothécaires et des enseignants est d'autant plus pertinente que selon l'enquête la plus récente menée par le ministère de la Culture et du Patrimoine en 2022, 7,4 % des Équatoriens ne lisent sous aucun format. Selon cette étude, 68,5 % des personnes en milieu urbain ne lisent pas et ce pourcentage s'élève à 89,2 % en zones rurales (el comercio, 2023). Or, des experts rapportent que le bas taux de lecture chez les jeunes n'est pas dû au manque d'intérêt ou d'un manque de curiosité intellectuelle, mais plutôt à un problème d'accessibilité aux espaces et aux livres. Les bibliothèques scolaires ont pour objectif principal d'offrir des services de qualité ainsi que des informations pertinentes qui pourront satisfaire les besoins des utilisateurs. Elles trouvent toute foi leur spécificité dans la recherche d'une cohérence avec les programmes pédagogiques établis par les enseignants et dans l'intégration du corps enseignant et de la famille dans le processus d'apprentissage. Malgré un certain manque de ressources matérielles, les bibliothèques scolaires insistent sur la liberté intellectuelle et l'accès à l'information puisqu'elles tendent à développer « une citoyenneté responsable et participative dans une démocratie. » (Mechavarria, 2022).

Les bibliothèques numériques

Les bibliothèques numériques sont un complément aux bibliothèques appartenant à des établissements scolaires. Elles facilitent l'accès à l'information en évacuant les enjeux

d'espace et proposent un plus grand nombre de ressources en alliant livres numériques et livres audio aux collections imprimées. Nommons par exemple la bibliothèque virtuelle du Consortium des bibliothèques universitaires de l'Équateur (COBUEC) qui dispose d'une vaste collection de revues scientifiques, travaux de recherches et monographies afin de favoriser le « développement de la recherche dans les secteurs scientifiques et technologiques » (Bibliotecas Virtuales COBUEC – Secretaría Nacional de Planificación, s. d.). Puis, la Bibliothèque Virtuelle de l'Escuela Superior Politécnica de Chimborazo (ESPOCH); une plateforme qui se veut un outil pour l'efficacité académique. Ou encore, la bibliothèque virtuelle de Miguel de Cervantes; première bibliothèque en virtuelle en langue espagnole, elle possède une collection importante liée à l'héritage culturel équatorien et propose des documents en libre accès. Soulignons également que plusieurs autres plateformes sont mises à disposition telles qu'eLibro.net qui offrent une grande variété de livres en espagnol, Scopus qui est une base de données, etc. Il va sans dire que « la mise en œuvre d'une bibliothèque numérique dans les établissements d'enseignement en Équateur représente une avancée significative dans la démocratisation de l'éducation et de l'accès à l'information, étant un outil fondamental pour promouvoir le développement académique et culturel du pays. » (López, A. G., 2023). En effet, le modèle virtuel révolutionne l'accès à l'information en Équateur par son fonctionnement inclusif et flexible. Les bibliothèques virtuelles sont adaptées à un large public puisqu'elles n'ont aucune contrainte d'horaires ou d'espace. En plus d'inciter la population à développer des compétences numériques, elles contribuent à diminuer les coûts liés à l'achat de documents. Cependant, il est impossible de faire abstraction des enjeux d'accès aux technologies ainsi qu'au réseau Internet dans les milieux ruraux ou dans les foyers à faible revenu. Si les bibliothèques en ligne permettent une ouverture plus grande sur le monde et ses ressources informationnelles, elles restent hors d'atteinte sans les politiques nécessaires à un accès équitable. (López, A. G., 2023)

Cadre éducatif

L'université de Guayaquil est la première à offrir, en 1952, un programme d'étude en bibliothéconomie et archivistique. À Quito en 1970, un cours est mis sur place par le ministère de l'Éducation et de la Culture en association avec la commission latino-américaine de la Fédération internationale de document. Les formations en bibliothéconomie et en documentation au niveau universitaire continueront de se développer dans les années 80 jusqu'à la création en 2009 d'un programme postuniversitaire à la faculté de philosophie, lettres et sciences de l'éducation de Guayaquil, l'école polytechnique de Ribamba et l'université technique de Manabi. De nos

jours, le programme de 3 ans en bibliothéconomie et archivistique est toujours disponible ainsi qu'une licence en bibliothèque et archive. L'université technique de Manabi offre un baccalauréat en bibliothéconomie et science de l'information en 4 ans et l'université d'État de Bolivar, un baccalauréat en bibliothéconomie, documentation et archivistique en 4 ans aussi. D'autres universités proposent des programmes similaires, tels que l'université technique Babahoyo, l'université d'Azuay et l'université nationale de Loju ; la seule à offrir une formation à distance.

Afin d'accéder au poste de bibliothécaire, au secteur public autant que privé, il est nécessaire d'être détenteur d'un diplôme universitaire. Selon les différents postes offerts, un baccalauréat peut être suffisant, mais il est communément admis que l'obtention d'un diplôme de 3e niveau prédispose les candidats à être mieux préparés et plus adaptés aux tâches liées au métier. En étudiant les offres d'emplois les plus récentes disponibles en ligne, il est possible d'observer que bien que plusieurs milieux professionnels demandent un diplôme universitaire en bibliothéconomie, archives ou documentation, avec titre enregistré au SENESCYT (Système National d'Information sur l'Enseignement Supérieur de l'Équateur), certains milieux acceptent des diplômes de domaine connexes.

Selon un article de l'IFLA paru en décembre 2023, l'association des bibliothécaires équatoriens se trouvait en lutte contre la fermeture de programmes d'études en bibliothéconomie dans le pays. Le manque de reconnaissance des compétences et de l'expertise acquise par les bibliothécaires dans ses programmes par les instances politiques représentait un défi de taille pour l'association. Selon l'IFLA, « le secrétaire d'État à l'enseignement supérieur à la science, à la recherche et à l'innovation a affirmé l'année dernière qu'il n'était plus nécessaire d'enseigner la bibliothéconomie et les sciences de l'information et que les programmes d'études concernés pouvaient être fermés. » (IFLA, 2023). Heureusement, en réponse à des protestations sur les réseaux sociaux ainsi qu'à des lettres de contestation provenant du comité de la Division régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, une réunion s'est tenue au cours de laquelle la décision de professionnaliser et de promouvoir la bibliothéconomie a été agréée.

Associations des bibliothèques

Plusieurs associations encadrent le milieu des bibliothèques équatoriennes. Au niveau national, l'Association Nationale des Bibliothécaires Eugenio Espejo, l'ANABE, est la plus importante. En plus de la représentation officielle et juridique de leurs membres, l'organisation s'assure du maintien de la qualité des services offerts par les bibliothèques

du pays. Comme « catalyseur de la pensée bibliothéconomique de l'Équateur », l'ANABE est responsable de la promotion d'activités sur les droits culturels au sein des espaces générés par les bibliothèques et de la publication du « Códice 020.9866 », la revue équatorienne de bibliothéconomie (ANABE, 2023). Au pays, les associations regroupant les milieux documentaires de divers pays d'Amérique latine sont toutefois plus répandues.

CERLALC

Depuis son siège à Bogotá, en Colombie, le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et aux Caraïbes de l'UNESCO opère dans 21 pays membres afin de développer les objectifs stratégiques de l'organisation dans les domaines de l'éducation, des sciences sociales et naturelles, de la culture, de la communication, ainsi qu'en technologies de l'information. Depuis sa fondation en 1971, le CERLALC a pour mission principale la promotion de la production et de la mise en circulation des livres, de la lecture et de l'écriture, mais travaille aussi à la stimulation et à la protection de la création intellectuelle (CERLALC, 2023c). De manière plus concrète, cette association offre à ses membres des services de formation, de recherche et de diffusion, en plus de tenir un rôle-conseil assurant le développement de nouvelles politiques publiques et le respect de la législation culturelle gouvernementale de chaque pays membre.

OEI

En tant que « [...] plus grand organisme de coopération multilatérale entre les pays ibéro-américains de langues espagnole et portugaise [...] » (OEI, 2023), l'Organisation des états ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture œuvre directement avec les gouvernements de ses 23 pays membres. L'Équateur fût parmi les premiers membres de l'OEI, fondée en 1949 à Madrid, Espagne ; accueillant même le deuxième congrès de l'organisation en 1954, à Quito. Avec les années, l'OEI a graduellement renforcé les politiques publiques nationales de nombreux pays à travers des programmes et de projets de formation ayant pour but « [...] la création de valeur pour toute la société » (OEI, 2023).

Cadre législatif

Plusieurs lois sur l'éducation, l'enfance et la culture ayant eu des impacts sur le milieu des bibliothèques ont été adoptées par le gouvernement équatorien avec les années ; à ce jour, en 2023, l'UNESCO en dénombre sept. De celles-ci, deux restent centrales à la compréhension du contexte bibliothéconomique du pays.

Loi sur la Promotion du Livre

Le 26 août 1987, est adoptée par le Congrès national la Loi 11 sur la promotion (fomento) du livre. Elle reconnaît alors le livre comme un « instrument indispensable pour la diffusion de la culture et la transmission de connaissances » et souligne l'obligation de l'État d'adopter les mesures appropriées afin de « diffuser le livre et promouvoir la lecture à tous les Équatoriens » (CERLALC, 2023a). On y renforce l'importance de « la défense du patrimoine bibliographique national grâce à son soutien à la conservation et à la protection des bibliothèques publiques et privées », notamment par l'instauration d'un réseau de bibliothèques, ainsi que son développement adéquat afin de rejoindre toutes les sphères de la population (CERLALC, 2023a). De plus, et toujours selon les objectifs de développement du livre de la Loi 11, une copie de la première édition de chaque livre d'un-e auteur-ice équatorien-ne devra dès lors faire l'objet d'une acquisition par le ministère de l'Éducation et de la Culture afin d'être ajoutée aux collections des bibliothèques de ce réseau publiques.

Loi du livre

Il faudra attendre près de vingt ans pour que l'état adapte la Loi 11 au contexte contemporain. C'est donc en 2006 qu'est adoptée Loi 47, la Loi du livre, et qu'est donc exigée la création d'une politique nationale autour du livre. Cette seconde loi, qui vient encadrer plus rigoureusement le contexte bibliothéconomique du pays, a alors pour objectifs la formation du personnel nécessaire aux différentes étapes de diffusion du livre équatorien. Les bibliothèques et les centres de documentation, ainsi que leur rôle dans le contexte de diffusion des livres, y sont explicitement mentionnés. En prévision des besoins financiers que pourraient demander ces opérations, la Loi 47 accorde ainsi aux bibliothèques une partie du budget des Fonds de Formation Nationale (Fondo de Capacitación Nacional). Du ministère de l'éducation et de la culture, sera alors requis la planification et la tenue d'un plan biennuel concernant les acquisitions d'exemplaires de livres équatoriens, mais aussi la mise à jour de tous les fonds bibliographiques du réseau national de bibliothèques. Au sujet de ces dernières, l'un des articles les plus importants de la Loi sur le livre (art. 14) réitère les actions prévues du gouvernement : conception de programmes pour la formulation de nouvelles politiques nationales en soutien à la production scientifique, culturelle et littéraire des auteur-ice-s nationales, ainsi qu'aux bibliothèques et centre de documentation du pays (CERLALC, 2023b).

Informations complémentaires

Enfin, les enjeux liés au climat et à la position géographique sont à prendre en considération si l'on tente d'établir un portrait du développement des bibliothèques en

Équateur. Les catastrophes naturelles, et plus précisément les séismes, ont un rôle important à jouer dans l'accès aux lieux de savoirs dans certaines régions du pays. En 2016, notamment, un séisme de magnitude 7.8 avait tué 654 personnes et en avait blessé 12 000 autres. La tragédie avait laissé environ 30 000 personnes sans logis et avait ravagé des écoles ainsi que des hôpitaux, principalement dans les zones côtières de l'Équateur. Lorsqu'en 2019 un autre tremblement de Terre secoua le cœur de Quito, la bibliothèque du monastère de Santo Domingo, possédant le plus grand nombre d'incunables au pays en plus de livres d'une rareté extrême, fut complètement ébranlée. Déjà fragilisée par le séisme de 2016 dont elle peinait à se remettre, la section qui renfermait 33 500 ouvrages subit de graves dégâts et les précieux documents furent recouverts de débris et de poussière. (France 24, 2019) Un grand travail de désencombrement et de restauration fut amorcé, mais les coûts exorbitants liés à la restauration de certains ouvrages rendent l'opération très difficile. À la lumière de ces bouleversements majeurs, il est possible d'imaginer que certaines régions de l'Équateur ont du mal à maintenir des bibliothèques étoffées. En contrepartie, cela révèle toute l'importance de l'esprit innovateur qui anime les bibliothécaires équatoriens.

Bibliographie

Alcaraz, H. (2020). Équateur. *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 35(2019), 241-261. <https://doi.org/10.3406/aijc.2020.2762>

ANABE (2023). ¿Quiénes somos?. Asociación nacional de bibliotecarios Eugenio Espejo. <https://anabeecuador.com/index.php/quienes-somos/>

Arias, A. (2023, 7 septembre). Estudios de un bibliotecario : ¿cuáles son? Flou. <https://oposicionesflou.com/blog/estudios-bibliotecario/>

Bibliotecas Virtuales COBUEC – Secretaría Nacional de Planificación(s. d.).

<https://www.planificacion.gob.ec/bibliotecas-virtuales/>

Bibliothèque Nationale de l'Équateur <https://www.bne.gob.ec/>

Casa de las Culturas <https://casadelacultura.gob.ec>

Catálogo Colectivo de la Red de Castilla-la Mancha <https://reddebibliotecas.jccm.es>

CERLALC (2023a). Ley de Fomento del Libro [PDF]. Dans *Legislaciones*. Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latine y el Caribe. <https://cerlalc.org/>

legislation/?area-trabajo=ecosistema-del-libro&content-name=Normativa&a=Producci%C3%B3n%20y%20Circulaci%C3%B3n%20del%20Libro

CERLALC (2023 b). Ley del Libro [PDF]. Dans Legislaciones. Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latine y el Caribe. https://cerlalc.org/wp-content/uploads/2018/09/51_Ley_47_Ecuador.pdf

CERLALC (2023c). Nuestra misión. Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latina y el Caribe. <https://cerlalc.org/que-hacemos/nuestra-mision/>

COBUEC – BIBLIOTECAS DEL ECUADOR. (s. d.). https://www.bibliotecasdeecuador.com/cobuec/quees.html?fbclid=IwAR2C8JyeweAZBPEGp4eAusBRUQr1hMndK_Uu77MLBTsW4FxnMyyJQI0ksM0

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2021, 19 février). Géographie de l'Équateur. Consulté le 18 décembre 2023, à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_de_l%27%C3%89quateur

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023a, décembre 15). List of Presidents of Ecuador. Consulté le 17 décembre 2023, à l'adresse https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_presidents_of_Ecuador

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023a, octobre 12). Chimborazo (Volcan). Consulté le 16 décembre 2023, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/wiki/Chimborazo_\(volcan\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chimborazo_(volcan))

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023, 23 novembre). Équateur (pays). Consulté le 18 décembre 2023, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89quateur_\(pays\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89quateur_(pays))

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023, 20 décembre). Ecuador. Consulté le 20 décembre 2023, à l'adresse https://en.wikipedia.org/wiki/Ecuador#cite_ref-3

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023a, avril 18). Histoire de l'Équateur. Consulté

le 18 décembre 2023, à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27%C3%89quateur

Contributeurs aux projets Wikimedia. (2023c, décembre 7). Quito. Consulté le 16 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/wiki/Quito>

De Noni, G., Asseline, J., & Viennot, M. (2000). Érosion des sols volcaniques de la cordillère des Andes, en Equateur. *Journal of Alpine research | Revue de Géographie Alpine*, 88(2), 13-26. <https://doi.org/10.3406/rga.2000.2988>

Authors : Department of Arts of Africa, Oceania, and the Americas. (1apr. J.– C., janvier 1). Valdivia Figurines. The Met's Heilbrunn Timeline of Art History. https://www.metmuseum.org/toah/hd/vald/hd_vald.htm

Egencia Nacional de Evaluation de la calidad y acreditacion. (2004). Titulo de grado en information y documentation. Libro Blanco, 89-108. Consulté le 15 décembre 2023.

France. (2019, 5 juin). L'Equateur au secours de livres anciens, asphyxiés après un séisme. France 24. <https://www.france24.com/fr/20190605-lequateur-secours-livres-anciens-asphyxies-apres-seisme>

Iberbibliotecas. <https://www.iberbibliotecas.org>

Jijón, V. H. (2009). L'Équateur face au défi néolibéral. *Recherches Internationales*, 87(1), 125-146. <https://doi.org/10.3406/rint.2009.1171>

Laforge, M. (2008, 19 mars). L'agriculture en quête de politiques : Accès à la terre en Équateur : Chronique d'un non-débat. *Revue Grain de sel*, 41-42.

Les bibliothèques scolaires ne sont pas mortes en Équateur. (2023, 10 mai). *elcomercio.com*. Consulté le 29 novembre 2023, à l'adresse <https://www.elcomercio.com/tendencias/sociedad/bibliotecas-escolares-fortalecen-lectura-alumnos.html>

López, A. G. (2023, 15 octobre). Descubre la innovadora biblioteca digital educativa en Ecuador. *Correo Institucional ESPOCH - Lo Que necesitas Saber*.

<https://correoinstitucionalespoch.com/biblioteca-virtual/biblioteca-digital-de-la-institucion-educativa-en-ecuador/>

Libraries Without Borders. (2017, août 21). Ecuador – Bibliothèques sans frontières. https://www.librarieswithoutborders.org/countries/ecuador/?fbclid=IwAR3T6lOic0_vmbWaSRzdsgAv59RIwYIK6DcAGY-9cRBwqK1upI86S0xB3uQ

Mechavarria. (2022, août 23). Descubre qué son las bibliotecas escolares (BE) en Ecuador. Grupo Geard Ecuador. <https://grupogeard.com/ec/blog/categoria/descubre-bibliotecas-escolares-be-ecuador/>

Métropole de Quito <https://quitocultura.com>

Ordre des Jésuites de l'Équateur <http://www.jesuitas.ec>

Portal Nacional Ecuador. (s. d.). Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes. https://www.cervantesvirtual.com/portales/portal_nacional_ecuador/

Protecting library education in Ecuador. (s. d.). IFLA. <https://www.ifla.org/fr/news/protecting-library-education-in-ecuador/?fbclid=IwAR0fRGRigbIMfRDK9kedvGvGz7-QXFiQE7-wjfg21Q0ZOdDkQuUXtlYe0>

Réseau des bibliothèques publiques de l'Espagne <https://www.bibliotecaspublicas.es>

Roose, É. (directeur) (1994). Introduction à la gestion conservatoire de l'eau, de la biomasse et de la fertilité des sols (GCES) : BULLETIN PÉDOLOGIQUE DE LA FAO (Vol. 70).

OEI (2023). Quienes somos. Organización de Estados Iberoamericanos. <https://oei.int/quienes-somos/oei>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://www.fao.org/3/T1765F/t1765f00.htm#Contents>

Search home. (s. d.). <https://www.bibliotecasdelecuador.com/>

Séisme en Équateur. (s. d.). Coalition humanitaire.
<https://www.coalitionhumanitaire.ca/seisme-en-equateur>

Sierra, A. (2002). Quito : un environnement socialement disputé : point de vue des uns et habitat des autres. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 92(1), 75-81. <https://doi.org/10.3406/aru.2002.2459>

Thoumi, G., & Robinson, I. (2020, 12 juin). Ecuador's glaciers are disappearing fast, and this could spell trouble for industry and tourism. ERB University of Michigan. Consulté le 10 décembre 2023, à l'adresse <https://erb.umich.edu/2018/04/03/ecuadors-glaciers-are-disappearing-fast-and-this-could-spell-trouble-for-industry-and-tourism/>

UNESCO Centre du patrimoine mondial 1992 - 2023. (s. d.). Équateur. Convention du patrimoine mondial – UNESCO. Consulté le 10 décembre 2023, à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ec>

UNIVERSIDAD AGRARIA DEL ECUADOR | Biblioteca virtual. (s. d.).
https://www.uagraria.edu.ec/biblioteca_virtual_login.php?var=Springer

Universidad Europea en Ecuador. (2023, 16 février). ¿Qué es un título de tercer nivel ? Universidad Europea ecuador. <https://ecuador.universidadeuropea.com/blog/titulo-tercer-nivel/#:~:text=Se%20trata%20de%20un%20tipo,o%20polit%C3%A9nicos%20y%20sus%20equivalentes.>

Universidad Unab. (2013, 15 juillet). Las 14 mejores bibliotecas virtuales | Quiero ser UNAB. Quiero ser UNAB. <https://unab.edu.co/las-14-mejores-bibliotecas-virtuales/>

Université catholique de Cuenca <https://redbiblioteca.ucacue.edu.ec/>

Université centrale de l'Équateur. <https://www.uce.edu.do>

Université internationale de l'Équateur. <https://www.uide.edu.ec/>

Université des Arts <https://www.uartes.edu.ec>

Université Pontificale Catholique de l'Équateur <https://www.puce.edu.ec>

Van Aken, M. (1981). The lingering death of Indian tribute in Ecuador. *Hahr-hispanic American Historical Review*, 61(3), 429-459. <https://doi.org/10.1215/00182168-61.3.429>

Ville de Cuenca. <https://cultura.cuenca.gob.ec>

Ville de Quito. <https://www.quito.gob.ec>

5. Finlande

(Caroline Barré, Maria Bodron, Virginie Duchesne, Caroline Robinson)

Profil du pays

La Finlande (*Suomi* en finnois) est un petit pays nordique de 5,5 millions d'habitants. Ses langues officielles sont le finnois (86%) et le suédois (5%) (Statistics Finland, 2023). La Finlande dénombre environ 2000 Samis, membres du seul peuple autochtone de l'Union européenne (Ville de Helsinki, 2023b). Cette république est membre de l'Union européenne depuis 1995 et de l'OTAN depuis 2023 (Ville de Helsinki, 2023a). Son parlement de 200 députés est élu tous les quatre ans au suffrage universel direct. Son gouvernement est une coalition multipartite dirigée par un premier ministre choisi par le parlement, et le chef d'État, le président de la république, est élu aux six ans au suffrage universel direct à deux tours (Finlande : institutions, s. d.). L'éducation finlandaise est de haut niveau et gratuite. Ce pays, reconnu pour ses valeurs d'égalité, pour sa gouvernance exemplaire et pour le respect qu'il accorde à la nature (qualité de l'eau, de l'air et des forêts), a été déclaré, en 2023 et pour une sixième année consécutive, comme État connaissant le plus grand indice de bonheur selon un rapport des Nations Unies (Finlande, 2023).

Histoire

La Finlande est un pays habité depuis 8800 avant notre ère, mais les sources écrites à son sujet remontent aux 12^e et 13^e siècles. En 1323, une bataille entre la Suède catholique et la République orthodoxe de Novrogod se termine en faveur de la Suède, faisant vivre à la Finlande près de 500 ans de gouvernement suédois. Seule la Carélie, à l'est, reviendra aux orthodoxes. Du 12^e au 16^e siècle, les bibliothèques finlandaises sont des initiatives de l'Église catholique et de l'aristocratie suédoise. L'implantation de la Réforme luthérienne en Finlande par Mikael Agricola, qui traduit la bible en finnois en 1548, donne un élan à la langue finnoise écrite et à la lecture. L'alphabet finnois est publié en 1543 et la première université est fondée en 1640 dans le grand centre qu'est alors Turku. La première bibliothèque publique ouvre en 1794 dans la ville de Vaasa. Des bibliothèques privées commencent à éclore à la fin du 18^e siècle, favorisant l'émergence de livres non religieux. En 1809, la Suède perd contre la Russie qui fait de la Finlande un grand-duché autonome dans son empire. Un décret de 1863 y établit le finnois comme langue officielle (avec le suédois), et la Finlande est autorisée à avoir son parlement en 1906. De 1836 à 1870, 426 bibliothèques publiques émergent du concept des bibliothèques privées et à la fin du siècle, on compte près de 2000 bibliothèques publiques. La Finlande déclare son

indépendance le 6 décembre 1917, que le jeune pouvoir bolchevique russe lui reconnaît le 31 décembre suivant. Une guerre civile éclate peu de temps après, conclue par la victoire des Blancs soutenus par l'Allemagne, contre les Rouges soutenus par la Russie. Après l'Indépendance et un temps de reconstruction et de réparation, les efforts de la Société pour l'éducation populaire inspirent un système de bibliothèques municipales selon le modèle américain d'une bibliothèque par ville et dont les efforts culminent avec la passation d'une loi sur les bibliothèques en 1928, qui prévoit l'injection de fonds publics pour soutenir cette ambition. Or, à l'époque, on préfère consacrer les budgets aux acquisitions plutôt qu'au personnel : ce sont des bénévoles qui, le plus souvent, gèrent les bibliothèques, jusqu'à ce qu'un premier type de formation de quatre mois soit offert à partir de 1924. La loi de 1961 stipule qu'offrir des bibliothèques publiques de qualité fait partie des principaux services qu'un État providence doit offrir : dès lors, les prestations en cette matière sont toujours restées de haut niveau et gratuites pour tous les Finlandais, qui visitent beaucoup leurs bibliothèques. (Eskola, 2001; Hietala, 2001; Tuominen et Saarti, 2012; Ville de Helsinki, 2023a; Zetterberg, 2017)

Types de bibliothèques

La collaboration est au cœur des innovations dans le réseau des bibliothèques finlandaises, notamment par le partage complet des collections entre elles pour un accès au savoir universel pour tous. De cette manière, chacune peut choisir de se spécialiser dans les domaines les plus adaptés à sa communauté, gagner de l'espace dans ses lieux et faciliter les échanges de connaissances à travers le pays (Muhonen et al., 2013), que ce soit en personne ou en ligne. De plus, toutes les bibliothèques finlandaises sont sous la responsabilité du *Library Association Group*, au sein du ministère de l'Éducation et de la Culture (Hormia-Poutanen, 2011). Plus précisément, le département pour la Culture, le Sport et la Jeunesse s'occupe des bibliothèques publiques, alors que le département pour l'Éducation et la Science se charge des deux institutions nationales, des bibliothèques universitaires ainsi que scientifiques.

Bibliothèque nationale

National Library of Finland

Située dans la ville de Helsinki, elle a comme mission de préserver et d'assurer l'accès

au patrimoine culturel du pays, par la diffusion de ces informations à l'ensemble de la population (National Library of Finland, s. d.-a). La bibliothèque est guidée par le concept de *Bildung* afin que l'acquisition de connaissances appartienne à tous, et ce, en tout temps. Ce concept consiste à s'assurer que l'éducation soit compréhensible, inclusive et gratuite, en plus de reconnaître toutes les formes d'apprentissage (EAEA – European Association for the Education of Adults, 2023).

Le libre accès est également un principe important au sein de l'institution. Pour ce faire, plusieurs initiatives de diffusion et de préservation numériques sont entreprises, dont le portail *Finna* (<https://finna.fi/>), qui recense toutes les données numériques des bibliothèques (ainsi que celles des archives et des musées) du pays, afin de les rendre accessibles au public. Concernant l'accès et la conservation des ressources numériques/numérisées, il s'agit d'un pouvoir centralisé détenu par le *Ministry of Education and Culture*, dont la responsabilité revient au CSC – *IT Center for Science* par leur *Digital Preservation Service* (<https://digitalpreservation.fi/en/node>). Le site web *Our Digital Cultural Heritage* (<https://www.digime.fi/en/>) permet d'englober ces deux initiatives et leurs objectifs en agissant comme la principale et plus récente source d'information pour l'accès au patrimoine culturel numérique. (Digime, 2023a, 2023b)

National Repository Library (NRL)

En 1989, la Finlande devient le premier pays à instaurer un dépôt national partagé par l'ensemble des bibliothèques. La NRL est chargée de la réception, de l'entreposage et de l'échange de près de 3 millions de documents, dont la majorité est en anglais (32,1%). Ce dépôt ne possède toutefois aucun classement systématique, on retrouve plutôt un classement selon la date d'arrivée des documents à la NRL. (National Repository Library, s. d.)

Le centre s'assure de conserver les documents moins utilisés par les bibliothèques. Cette institution vient donc pallier les problèmes d'espace physiques en bibliothèque. Il collabore également au catalogage collaboratif. En raison de l'énorme quantité de documents, le catalogage qui était présent dans leur institution d'origine est repris dans les notices, en y incluant seulement les données essentielles d'identification dont les utilisateurs ont besoin. Étant spécialisée dans l'entreposage, cette institution permet de stocker des documents de façon plus condensée que la norme. Certains types de

documents sont exclus des collections de la NRL et les services d'accès aux documents sont entièrement gratuits. (Vattulainen, 2004)

Bibliothèques publiques

Bibliothèques pour la communauté

Le réseau de bibliothèques publiques est présentement composé de 840 bibliothèques et de 154 bibliothèques mobiles (van Kerpen et al., 2021). Soutenues et encadrées par le *Public Libraries Act* (2016) réformé par l'État qui les finance en très grande partie (Pötsönen et al., 2023), les bibliothèques revoient leurs services pour y centrer les usagers. Beaucoup ont implanté le modèle de fonctionnement libre-accès, qui a contribué à une plus grande fréquentation des bibliothèques publiques : les usagers peuvent y entrer, utiliser ses espaces et emprunter des documents en dehors des heures d'ouverture grâce à leur carte et un code d'identification personnel. De plus, pour soutenir la démocratie dans leur pays, ces institutions prêtent leurs espaces pour des forums publics qui permettent les échanges entre les dirigeants et les citoyens, ou pour des débats entre différents partis politiques (Koizumi et Larsen, 2022). Finalement, dans le but contrer la baisse des prêts, elles investissent dans les livres numériques et ont introduit des applications et des services de recommandations personnalisées (van Kerpen et al., 2021).

Helsinki Central Library (Oodi)

Inaugurée en 2017 pour célébrer cent ans de l'indépendance de la Finlande, cette bibliothèque troisième-lieu a inspiré les Finlandais à revisiter leurs bibliothèques et les bibliothécaires partout dans le monde à réimaginer leurs espaces et leurs services avec l'individu au centre. En effet, son architecture durable prend en compte le confort des usagers, et ce, dès la conception: ils ont participé à un sondage où ils ont indiqué aux architectes l'aménagement idéal de l'espace. Dans le même ordre d'idée, les services et la programmation variée à *Oodi* sont établis selon les intérêts des divers groupes d'amateurs et professionnels (Aalia, 2023).

Projets de médiation numérique

En plus des activités d'accès aux technologies, de littératie et de citoyenneté numérique, les bibliothèques publiques prennent part à des projets d'envergure, comme la création d'un espace virtuel commun à toutes les bibliothèques publiques (*Our Shared Virtual Space*). Pour y arriver, elles collaborent entre elles, avec des chercheurs et différentes compagnies (Ylipulli et al., 2023).

Initiatives pour l'environnement

Les bibliothèques publiques finlandaises participent activement à l'économie du partage: elles prêtent différents objets à leurs usagers: des bicyclettes, de l'équipement pour le déménagement, des billets de concert, etc. En revanche, malgré la coopération dans le réseau finlandais, il n'y a pas encore de politiques ou de stratégies communes pour mesurer l'impact des bibliothèques sur l'environnement. Dans le passé, il était présumé que les bibliothèques sont « durables par défaut » parce qu'elles participent à l'économie du partage et que les municipalités se chargent de la gestion des déchets et du recyclage. Ce n'est qu'en 2020 que des bibliothécaires se sont réunis pour discuter de la question (Pötsönen et al., 2023).

Bibliothèques universitaires

Réseau interuniversitaire de bibliothèques et bibliothèques individuelles

À cause de la refonte du système universitaire finlandais, il est apparu deux sortes de bibliothèques: celles associées à une université et celles associées à un réseau interuniversitaire qui sert tous les étudiants et chercheurs fréquentant les universités qui en font partie (*joint-library*) (Rintamäki et al., 2018a). Toutes sont ouvertes à tous les résidents sur le territoire où elles se trouvent, que ce soit des étudiants, des chercheurs, des amateurs ou des organismes (Juntunen et al., 2013).

Collaboration avec les chercheurs

Dans leur quête d'actualiser leurs pratiques professionnelles, les bibliothécaires universitaires s'engagent dans des projets de recherche concernant les méthodes de travail collaboratives, par exemple *l'embedded librarianship* et le *knotworking*, comme il est possible de le voir avec l'Université de Helsinki dans le cadre d'un projet en 2010-2011. La bibliothèque a choisi de se concentrer sur le *knotworking* parce qu'il s'aligne mieux sur ses stratégies et qu'il nécessite moins de ressources comme il se fait en groupes de bibliothécaires et de chercheurs et non un bibliothécaire individuel dans un groupe de recherche (Kaatrakoski et Lahikainen, 2016).

Collections spécialisées en bibliothèques universitaires

Les collections spécialisées dans les bibliothèques universitaires finlandaises sont souvent petites et sont habituellement des dons (ou acquisitions) de petites bibliothèques privées de groupes historiques d'origine finlandaise ou suédoise. Comme pour la collection habituelle en bibliothèque, elles sont accessibles à la fois à la communauté universitaire et à celle sur le territoire en général (Rintamäki et al., 2018b).

Pédagogie ouverte (Editori)

Les sources en libre-accès sont au cœur des projets de pédagogie ouverte, dont le projet *Editori* à l'Université d'Helsinki. Il simule la publication d'articles scientifiques dans le but d'enseigner aux étudiants comment se déroule la communication scientifique et pour leur donner l'opportunité de publier leurs travaux dans des journaux qu'ils gèrent en groupe ou avec l'aide de leurs professeurs (Koskinen et al., 2021).

Bibliothèques scolaires

En raison du grand réseau des bibliothèques publiques en Finlande, les bibliothèques scolaires sont souvent laissées à l'initiative des enseignants, qui doivent se former

brièvement en sciences de l'information. Le réseau scolaire ne reçoit pas le soutien financier ou l'encadrement légal dont les bibliothèques publiques bénéficient. Cela fait en sorte que souvent, on retrouve seulement des étagères avec des livres laissés pour une consultation libre. Certaines écoles privées possèdent leur propre bibliothèque qui est parallèlement utilisée comme centre de soutien à l'apprentissage. Les bibliothèques publiques collaborent donc étroitement avec les écoles afin d'offrir des activités de formation et ainsi pallier le manque de ressources qui peut être présent dans les bibliothèques scolaires. (Tuominen et Saarti, 2012)

Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées se retrouvent et fonctionnent au sein de leur organisation, par exemple dans l'administration publique, le gouvernement, ou encore dans d'autres organismes privés. Ces bibliothèques permettent de répondre aux besoins des usagers selon leur champ d'expertise spécifique. En 2010, on dénombrait environ 200 bibliothèques spécialisées subventionnées par l'état, dont les suivantes : *Library of Statistics* – une des plus grandes bibliothèques spécialisées de Finlande qui recense les archives de *Statistics Finland*; *Information Service of the Finnish Environment Institute* (SYKE); *Library of the Finnish Literature Society* (SKS); *National Board of Antiquities Library* – plus grande bibliothèque-musée du pays, qui se spécialise en archéologie, histoire de l'art, muséologie, architecture, etc.; *Library of the National Board of Patents and Registration* – bibliothèque ouverte (libre d'accès) axée sur la propriété industrielle, les brevets, etc.; *Library of the Service Centre for Development Co-operation* (KEPA) – experte en développement international. (Tuominen et Saarti, 2012)

Une autre bibliothèque spécialisée est la *Library of Parliament* (*Eduskunnan kirjasto*), qui rassemble l'information concernant le Parlement de la Finlande, ainsi que les lois et la société finlandaise (*The Finnish Parliament*, s. d.-c). Les documents sont accessibles gratuitement, puisqu'elle considère que l'accès à l'information de ces documents est un droit pour tous. Elle offre donc ses services au Parlement et à ses membres, mais également à l'ensemble de population ayant un besoin d'information à ce sujet. De plus, elle offre des services d'aide à la recherche auprès des usagers au sujet des lois et du Parlement finnois, et participe à l'initiative de service de référence virtuelle *Ask a Librarian* (*The Finnish Parliament*, s. d.-a). La bibliothèque propose également des formations gratuites et accessibles à tous sur les façons d'utiliser les sources et bases

de données du Parlement ainsi que d'autres provenances, en plus de pouvoir offrir des formations plus spécifiques sur demande (The Finnish Parliament, s. d.-b).

Finalement, il est important de souligner la bibliothèque Celia destinée à toute personne rencontrant des difficultés de lecture, un handicap ou autre condition créant un obstacle à la lecture. Elle vise donc à promouvoir la lecture et l'apprentissage pour tous, dans une notion d'accessibilité et d'équité. Elle produit et rend disponibles plusieurs formats accessibles selon les besoins, dont plus de 50 000 livres audios. Une personne désirant s'inscrire à ce service peut le faire au sein d'une bibliothèque publique ou de son école. (Celia, s. d.)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Contrairement aux autres pays nordiques, la Finlande présente une bonne tradition de formation et de recherche en sciences de l'information et en bibliothéconomie (Tuominen et Saarti, 2012). Une brève formation est offerte cinq fois entre 1924 et 1942, que 155 personnes suivent (Eskola, 2001). Puis, de 1945 à la fin des années 1960, les universités de Helsinki et de Tampere offrent une formation professionnelle aux futurs bibliothécaires. En 1971, l'essor académique s'initie avec la première chaire dans le domaine fondée à l'Université de Tampere; le premier mémoire de maîtrise y est déposé en 1973. Le périodique de recherche *Informaatiotutkimus* (Sciences de l'information) est lancé en 1981, et deux premières thèses de doctorat sont soutenues en 1983. Des chaires sont également créées à l'Université Abo Akademi de Turku en 1982 et à l'Université d'Oulu en 1988. (Mäkinen et al., 2016). Les personnes qui obtiennent le diplôme de maîtrise peuvent porter le titre de spécialiste de l'information ou de chef bibliothécaire (Helsinki, 2012).

De leur côté, les polytechniques de Turku, d'Ouru et de Seinäjoki dispensent des baccalauréats d'orientation professionnelle et pratique d'environ quatre ans, mais dont les diplômés sont également outillés pour développer et revitaliser le domaine. Les détenteurs et détentrices de ce baccalauréat peuvent être bibliothécaires, mais pas chef bibliothécaires. Enfin, des étudiants peuvent choisir de suivre une formation pratique de deux ou trois ans dans les écoles de commerce d'Helsinki, Porvoo, Helsinki, Kerava, Lahti, Seinäjoki et Valkeakoski, qui mène au titre d'aide-bibliothécaire. (Tuominen et Saarti, 2012 ; Helsinki, 2012)

Association de bibliothèques

Il existe plusieurs associations destinées aux bibliothèques, dont celle qui promeut les bibliothèques publiques, *The Finnish Library Association* (*Suomen kirjastoseura*). De plus, il n'y a pas de restriction pour y adhérer, ce qui rend cette association accessible à tous (autant aux usagers qu'aux professionnels de bibliothèque). Elle organise chaque année le(s) *Library Day(s)* autant dans le secteur professionnel que public (*Kirjastopäivät*

et Kirjaston päivä). Il y a plusieurs avantages à être membre de cette association, dont la possibilité d'avoir un mentor, du réseautage, de la formation continue ainsi que de recevoir le journal *Kirjastopäivät*. Elle fait également partie de l'*International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)* et l'*European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA)*. (Suomen kirjastoseura, 2023)

Il existe une autre association de bibliothèques qui est *Finlands svenska biblioteksförening (FSBF)* qui se concentre sur les types de bibliothèques publiques, universitaires, de recherche et spécialisées (Libraries.fi, s. d.). Cette association est née de la fusion de deux associations distinctes: la *Österbottens svenska biblioteksförening* et la *biblioteksföreningen för södra Finland* (Finlands svenska biblioteksförening rf, 2021a). À la suite de cette fusion, celle-ci a pour mission d'offrir de la formation continue, ainsi que de soutenir ses membres dans leurs projets et recherches dans le domaine (Finlands svenska biblioteksförening r, 2021b). Contrairement à la première association présentée plus haut, celle-ci est davantage associée aux personnes qui sont intéressées au domaine des bibliothèques et aux personnes qui y sont liées (Finlands svenska biblioteksförening rf, 2021a).

Finalement, l'association *The Finnish Research Library Association (STKS) (Suomen tieteellinen kirjastoseura)* promeut la recherche et l'éducation dans le milieu des bibliothèques et des sciences de l'information. Grâce à cette association, il est possible en tant qu'abonné d'avoir accès à de la formation continue ainsi qu'à la revue de l'association, qui est la revue trimestrielle *Signum*. Elle est aussi membre de diverses associations en lien avec les sciences de l'information, soit l'IFLA, l'EBLIDA et Liver (Suomen tieteellinen kirjastoseura, s. d.-a). Cependant, il est mentionné que les membres de cette association devaient jusqu'en 1990 être des personnes qui ont des études supérieures dans le domaine de la bibliothéconomie. Il est à noter qu'il n'y a pas de mention pour indiquer si aujourd'hui les membres doivent être uniquement des professionnels en bibliothéconomie (Suomen tieteellinen kirjastoseura, s. d.-b).

Cadre législatif

Le *Public Libraries Act (Laki yleisistä kirjastoista)* a été écrit en 1928 dans le but de rendre l'accès aux bibliothèques universel et d'y assurer des services de base. Il a été réformé une première fois en 1961, ce qui a, entre autres, donné naissance au réseau de bibliothèques publiques (van Kerpen et al., 2021). La plus récente réforme de 2016, entrée en vigueur en 2017 (Ministry of Education and Culture, s. d.), définit les responsabilités des bibliothèques publiques envers la population finlandaise pour les soutenir dans la réalisation de leurs missions de point d'accès universel à l'information, de soutien à la démocratie (van Kerpen

et al., 2021) et à l'alphabétisation (Libraries.fi, s. d.), pour n'en nommer que trois. Bref, cette loi encadre les bibliothèques publiques (Libraries.fi, s. d.).

Entre les années 2000 et 2010, à cause de l'adoption d'un modèle de gestion publique managérial par les dirigeants de la Finlande, le *Universities Act (Yliopistolaki)* a été adopté. Il a entraîné une grande refonte du système universitaire: d'une part, les universités d'État sont passées de sociétés d'État à des organisations indépendantes sous l'autorité publique et, d'autre part, certaines ont été fusionnées. Elles demeurent responsables de leurs opérations quotidiennes, en plus de l'éducation et de la recherche qui s'y font. Les bibliothèques ont aussi été affectées par cette réforme comme elles servent un rôle de soutien à la recherche et à l'enseignement universitaires (Rintamäki et al., 2018a).

The Act on Collecting and Preserving Cultural Materials (Laki kulttuuraineistojen tallettamisesta ja säilyttämisestä) est entré en vigueur en 2008, permettant la préservation, entre autres, des documents originaux numériques et papier, des films dont la distribution est destinée à la Finlande ou produits en Finlande, des émissions de radio ou télévision, et les enregistrements sonores. La loi touche plus particulièrement la bibliothèque nationale de Finlande pour le dépôt de tous types de documents, à l'exception des documents reliés à la loi sur les archives (*Arkistolaki*). De plus, il y a les livres papier qui sont également touchés par le dépôt légal envers les bibliothèques universitaires de la Finlande (Opetusministeriö, 2008).

Informations complémentaires : les consortiums en Finlande

On retrouve trois consortiums en Finlande qui sont coordonnés par la *National Library of Finland*, soit Linnea2, AMKIT et FinELib. Linnea2 a été introduit en 2000 et est composé de dix-huit universités, six bibliothèques spécialisées et quatre autres bibliothèques d'universités de sciences appliquées. La *National Library* faisant partie de ces membres, elle ne reçoit toutefois aucun financement du ministère de l'Éducation, contrairement au consortium FinELib. Il a vu le jour afin de centraliser et standardiser le système de gestion de toutes les bibliothèques universitaires, dont le système retenu fut *Voyager*. (Pienimäki, 2014; Häkli, 2001)

Le consortium AMKIT a été mis en place en décembre 2001 sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de la Culture afin d'encadrer les bibliothèques d'universités de sciences appliquées. Il permet de coordonner des projets collaboratifs entre ces institutions membres tout en assurant le lien entre celles-ci et le ministère et la *National Library* ainsi que d'offrir des formations au personnel des bibliothèques membres. (AMKIT Consortium, s. d.)

Le consortium FinELib a été mis en place par le ministère de l'Éducation (et donc financé en partie par celui-ci) en 2000, après avoir été lancé en tant que programme

depuis 1997 (Häkli, 2001). Regroupant des bibliothèques universitaires, de recherche et publiques, il vise à augmenter la quantité d'information accessible à tous, d'améliorer la collecte d'information sur le Web et d'élaborer une interface afin de faciliter l'expérience utilisateur quant à l'accès (Hannesdóttir, 2003, p. 452). La négociation pour les licences de journaux scientifiques et de livres numériques en libre-accès pour les universités est gérée par ce groupe. Cependant, celles-ci doivent entreprendre des négociations individuelles pour avoir accès à des formats imprimés en libre-accès, alors que le format numérique est généralement priorisé (Tenopir et al., 2019).

Ces trois consortiums démontrent donc le leadership et l'innovation dont les bibliothèques font preuve afin de coopérer entre elles (Häkli, 2001).

Références

Aalia, S.A. (2022). Oodles of fun. *Incite*, 43(4), p. 26.

<https://search.informit.org/doi/epdf/10.3316/informit.608658971556679>

AMKIT Consortium. (s. d.). *What is AMKIT Consortium?*

<https://www.amkit.fi/en/amkit-consortium/>

Celia. (s. d.). *Tietoa Celiasta*. <https://www.celia.fi/tietoa-celiasta/>

Digime. (2023a). *Digital Preservation*. <https://www.digime.fi/en/digital-preservation/>

Digime. (2023b). *Our digital cultural heritage*.

<https://www.digime.fi/en/our-digital-cultural-heritage/>

EAEA – European Association for the Education of Adults. (2023, 5 mai). *What is Bildung?* [vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/uOHkxH1KGJ4?si=Qu43Et6wiTFHBiZp>

Eskola, E. (2001). Finnish Public Libraries between the World Wars. Dans Mäkinen, I. (dir.),

Finnish Public Libraries in the 20th Century (p. 73-87). Tampere University Press. https://trepo.tuni.fi/bitstream/handle/10024/65761/finnish_public_libraries_2001.pdf?sequence=1

Finlande : institutions. (s. d.). Dans *Encyclopédie Larousse*.

https://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Finlande_institutions/119534

Finlande. (2023). *Finlande – le pays du bonheur*.

https://toolbox.finland.fi/wp-content/uploads/sites/2/2021/02/finland_basic-presentation_2020-1-fre.pdf

Finlands svenska biblioteksförening rf. (2021a). *Vår historia*. https://fsbf.fi/sv/om/var_historia/

Finlands svenska biblioteksförening rf. (2021b). *Om oss*. <https://fsbf.fi/sv/om/>

Libraries.fi. (s. d.). *Library legislation*. <https://www.libraries.fi/legislation>

Häkli, E. (2001). Libraries in Finland Establish Consortia. *Liber Quarterly*, 11(1), 53-59.

<https://liberquarterly.eu/article/view/10225/12628>

Hannesdóttir, S. K. (2003). Nordic Countries. Dans J. Feather et P. Sturges (dir.), *International*

Encyclopedia of Information and Library Science (2e édition, p. 450-453). Routledge.

Helsinki. (2012, 26 mars). [Professional preparation of librarians in Finland]. *Ask a Librarian*.

https://www.libraries.fi/ask/hello-i-would-like-to?language_content_entity=en

Hietala, M. (2001). Foundation of Libraries in the Historical Context. Dans Mäkinen, I. (dir.),

Finnish Public Libraries in the 20th Century (p. 7-22). Tampere University Press. https://trepo.tuni.fi/bitstream/handle/10024/65761/finnish_public_libraries_2001.pdf?sequence=1

Hormia-Poutanen, K. (2011, août). Les bibliothèques finlandaises réseautent pour de meilleurs

services : la Bibliothèque nationale comme centre de ressources. *Bulletin des bibliothèques de France*, (6), 80-84. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-06-0080-012>

Juntunen, A., Muhonen, A., Nygrén, U. et Saarti, J. (2013). Reinventing the Academic Library

and Its Mission: Service Design in Three Merged Finnish Libraries. Dans A. Woodsworth et W.D. Penniman (dir.) *Advances in Librarianship: Mergers and alliances: the wider view advances in librarianship* (vol. 36, 225-246). Emerald Publishing. [https://doi.org/10.1108/S0065-2830\(2013\)0000036011](https://doi.org/10.1108/S0065-2830(2013)0000036011)

Kaatrakoski, H. et Lahikainen, J. (2016). "What We Do Every Day Is Impossible": Managing Change by Developing a Knotworking. *The Journal of Academic Librarianship*, 42(5), 515-521. <https://doi.org/10.1016/j.acalib.2016.06.001>

Koizumi, M. et Larsen, H. (2022). Democratic librarianship in the Nordic model. *Journal of*

Librarianship and Information Science, 55(1), 208-217. <https://doi.org/10.1177/09610006211069673>

Koskinen, K., Roinila, M., Kati, S. (2021). Digital Publishing Platform as a Pedagogical Tool to

Teach and Learn Scholarly Publishing: The Helsinki University Library Experience. *Liber Quarterly*, 31, 1-17. DOI: 10.18352/lq.10375

Mäkinen, I., Järvelin, K., Savolainen, R. & Sormunen, E. (2016). From library and information

science through information studies to information studies and interactive media: emergence, expansion and integration of information studies at the University of Tampere illustrated in word clouds. *Information Research*, 21(1). <https://informationr.net/ir/21-1/memo/memo4.html>

Ministry of Education and Culture. (s. d.). *Acts and decrees concerning libraries*.

<https://okm.fi/en/legislation-libraries>

Muhonen, A., Saarti, J. et Vattulainen, P. (2014). From the centralized national collection policy

towards a decentralized collection management and resource sharing co-operation – Finnish experiences. *Library Management*, 35(1/2), 111-122. <https://doi.org/10.1108/LM-03-2013-0023>

National Library of Finland. (s. d.-a). *Duties and strategy*.

<https://www.kansalliskirjasto.fi/en/about-us/duties-and-strategy>

National Repository Library. (s. d.). *About the library*. <https://varastokirjasto.fi/en/>

Opetusministeriö. (2008, 1er janvier). Laki kulttuuriaineistojen tallettamisesta ja säilyttämisestä.

<https://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/2007/20071433>

Pienimäki, A. (2014). National Ex Libris User Group: Finland. The National Library of Finland.

<https://igelu.org/wp-content/uploads/2014/08/Finland-report-2014.pdf>

Pötsönen, U., Sonkkanen, L. et Sahavirta., H. (2020). Steppingstones to More Sustainable Public Libraries in Finland: From Individual Initiatives toward National Guidelines and Standards. *International Journal of Librarianship*, 5(2), 78-83. <https://doi.org/10.23974/ijol.2020.vol5.2.179>

Rintamäki, K. M., Flemming, C., Lehto, A. M., Toukonen, J. (2018a). Creating value for all: joint

academic library in the service of five universities. *Library Management*, 39(8/9), 605-614. <https://doi.org/10.1108/LM-10-2017-0108>

Rintamäki, K., Flemming, C., Toukonen, J. (2018b). Limits of flexibility – Case special collections, Tritonia, Finland. *Qualitative and Quantitative Methods in Libraries (QQML)*, 7(3), 419-429. <https://www.qqml-journal.net/index.php/qqml/article/view/489>

Statistics Finland. (2023). *Finland in Figures 2023*. <https://toolbox.finland.fi/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/finland-in-figures-2023.pdf>

Suomen kirjastoseura. (2023). *Jäsenedut*. <https://suomenkirjastoseura.fi/liity-jaseneksi/jasenedut/>

Suomen tieteellinen kirjastoseura. (s. d.-a). *The Finnish Research Library Association (STKS)*.

<https://www.stks.fi/in-english/>

Suomen tieteellinen kirjastoseura. (s. d.-b). *Historia*. <https://www.stks.fi/tutustu/historia/>

Tenopir, C, Talja, S, Late, E et Christian, L. (2019). Benefits and Outcomes of Library Collections on Scholarly Reading in Finland. *Libri*, 69(2). <https://doi.org/10.1515/libri-2018-0139>

The Finnish Parliament. (s. d.-a). *Information service*. <https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/palvelut/tietopalvelu/Pages/default.aspx>

The Finnish Parliament. (s. d.-b). *Training*. <https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/palvelut/koulutukset/Pages/default.aspx>

The Finnish Parliament. (s. d.-c). *Welcome to the Library and Archive of Parliament*. <https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/tietoakirjastosta/Pages/default.aspx>

Tuominen, K. et Saarti, J. (2012). The Finnish library system – open collaboration for an open

society. *International Federation of Library Associations and Institutions*, 38(2), 115-136. <https://doi.org/10.1177/0340035212444506>

van Kerpen, S., van den Dool, A., Lindberg, P et Parviainen, L. (2021). Trends in the Dutch and

Finnish library landscape. *Library Management*, 42(3), 167-183. <https://doi.org/10.1108/LM-03-2020-0040>

Vattulainen, P. (2004). National repository initiatives in Europe. *Library Collections, Acquisitions,*

& Technical Services, 28(1), 39-50. <https://doi.org/10.1080/14649055.2004.10765971>

Ville de Helsinki. (2023a). *Histoire de la Finlande*. InfoFinland.

<https://www.infofinland.fi/fr/information-about-finland/finnish-history>

Ville de Helsinki. (2023b). *La Finlande en bref*. InfoFinland.

<https://www.infofinland.fi/fr/information-about-finland/finland-in-brief>

Ylipulli, J., Pouke, M., Ehrenberg, N. et Keinonen, T. (2023). Public libraries as a partner in

digital innovation project: Designing a virtual reality experience to support digital literacy. *Culture in an Academic Library. Future Generation Computer Systems*, (149), 594-605. <https://doi.org/10.1016/j.future.2023.08.001>

Zetterberg, S. (2017). L'histoire finlandaise en quelques grandes lignes. *Voici la Finlande*.

<https://finland.fi/fr/vie-amp-societe/lhistoire-finlandaise-en-quelques-grandes-lignes/>

6. France

(Pascal Binette, Tanya Buchet, Élise Giovarruscio, Gabrielle Oei)

Profil du pays

La France est un pays localisé dans l'ouest de l'Europe. Il inclut 18 régions administratives, dont 13 régions métropolitaines et 5 régions d'outre-mer (Direction de l'information légale et administrative, s. d.). Ce pays est situé entre l'océan Atlantique à l'ouest et la Méditerranée au sud. La France a une superficie de 549 000 km² et comprend une population d'environ 67 749 632, ce qui représente environ 1 % de la population mondiale. La France appartient à l'Union européenne comme plusieurs autres pays européens et utilise donc l'euro comme monnaie (Larousse, s. d.).

La France comprend une histoire tumultueuse commençant au cours du Ve siècle, lors de la création du Royaume des Francs. La France devient officiellement un pays indépendant au début du prochain siècle après la séparation du royaume en plusieurs territoires. Lors des siècles suivants, le pays est majoritairement gouverné sous une forme monarchique, souvent avec une forte influence des institutions religieuses, jusqu'à l'avènement de la Révolution française au XVIIIe siècle, marquant la fin de l'Ancien Régime. La révolution joue un rôle crucial dans l'évolution vers la République française moderne et permet l'établissement de fondements pour une structure politique plus contemporaine, notamment en instaurant la séparation de l'Église et de l'État. La fin de la Seconde Guerre mondiale marque le début de la 4e République française, caractérisée par l'établissement d'un système politique semi-présidentiel comprenant à la fois un Premier ministre et un chef d'État (Larousse, s. d.). Suite à une période de réajustement social et gouvernemental, la France évolue vers sa 5e république, modèle sous lequel elle se trouve aujourd'hui (Larousse, s. d.).

Histoire

Au Moyen Âge en France, on observe une naissance des bibliothèques qui se déroule en trois phases distinctes : l'émergence du besoin de bibliothèques, la reconstruction des collections et un tournant vers la diffusion du savoir. Pendant la Renaissance carolingienne, le développement des bibliothèques s'étend à la fois dans le domaine religieux et la sphère laïque, incluant les collections des aristocrates et celles des institutions monastiques. Les efforts entrepris par Charlemagne et les congrégations religieuses pour copier et organiser leurs collections constituent les premiers progrès significatifs vers l'établissement des bibliothèques en France à cette époque. Ces petites

collections sont largement déplacées et préservées pendant les guerres, ce qui contribue au développement des collections des bibliothèques à Fleury-sur-Loire et à Saint-Denis. À la fin du XIIe siècle, plusieurs bibliothèques monastiques possèdent déjà d'importantes collections, mais ce n'est qu'au XIIIe siècle que les bibliothèques deviennent des institutions urbaines qui répondent à l'évolution des villes. Avec cette expansion des collections, de nouveaux défis apparaissent, tels que la classification des documents et l'amélioration de leur accessibilité. Le développement d'un système d'organisation débute avec une première tentative à la bibliothèque de la Sorbonne, qui segmente sa collection en 59 classes distinctes englobant tous les types de textes, qu'ils soient religieux ou non (Bertrand et Alix, 2015, p. 10-12).

La transition des bibliothèques médiévales vers des bibliothèques plus diversifiées après l'avènement de l'imprimerie voit en France une multiplication des collections privées. C'est à partir de ces collections qu'apparaît l'idée de bibliothèques ouvertes au grand public. Pendant les siècles à venir, la France voit plusieurs changements politiques qui viennent modifier le fonctionnement des bibliothèques. L'arrivée de l'imprimerie permet une production plus rapide des livres et les collections disponibles augmentent en nombre et en diversité pour répondre aux nouvelles demandes. Les XVIe et XVIIe siècles voient l'apparition de bibliothèques spécialisées, comme les bibliothèques de combats. Pendant le siècle des Lumières, l'alphabétisation devient plus commune et les goûts du peuple changent avec l'évolution rapide des titres publiés couvrant des thèmes comme les belles-lettres et les livres d'histoires entre autres. Cette explosion de la production littéraire modifie l'architecture des bibliothèques, les transformant en espaces accueillant un nombre croissant de lecteurs et abritant des collections de plus en plus vastes et diversifiées. Ces espaces deviennent des espaces intellectuels et des lieux de discussion, exposant une collection éclectique d'artefacts en plus des livres. Ceci provoque aussi l'expansion des bibliothèques privées pour les membres de la haute société (Bertrand et Alix, 2015, p. 14-18).

C'est à partir de la révolution que les bibliothèques commencent à prendre des caractéristiques qui dictent ce que nous connaissons maintenant comme les bibliothèques modernes de la France. Elles prennent un rôle important dans la transmission du savoir ainsi que la protection du patrimoine. Toutefois, pendant la révolution, plusieurs biens des bibliothèques sont saisis avec les documents de plusieurs autres institutions. Tous ces documents sont rassemblés dans des dépôts littéraires qui deviennent une ressource pour les bibliothèques municipales qui sont alors créées. Ici, les bibliothèques municipales constituent un réseau séparé de la Bibliothèque nationale et accommodent différents besoins sociétaux (Bertrand et Alix, 2015, p. 19-23).

Le XXe siècle voit une accélération rapide des changements nécessaires pour les bibliothèques, ce siècle voit la naissance de l'Association des Bibliothécaires français en 1906. Les bibliothèques subissent l'impact des enjeux politiques lorsque l'attention des autorités politiques se détourne d'elles, ce qui entrave leur modernisation et leur mise à jour. Des bibliothécaires aspirent à instaurer un modèle universel à travers les diverses bibliothèques, créant ainsi une opposition entre les conservateurs et les modernistes de ce milieu. Ces conflits internes génèrent une certaine confusion quant au rôle des bibliothèques dans la société française en quête d'identité après la guerre. Finalement, le modèle français émerge, cherchant à concilier l'héritage des bibliothèques, répondant aux besoins de tous leurs usagers, et tentant de rapprocher les bibliothèques érudites et populaires (Bertrand et Alix, 28-29). C'est ce modèle qui constitue le pivot de l'évolution moderne et de la gouvernance des bibliothèques au XXIe siècle (Bertrand et Alix, 2015, p. 45-46).

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

Bibliothèque nationale de France

La Bibliothèque nationale de France (BnF) nommée ainsi depuis 1994 comprend sept sites dont quatre à Paris soit les sites Richelieu, Arsenal, Opéra et François-Mitterrand ainsi que la Maison Jean-Vilar à Avignon (BnF, s. d., [bibliothèques de recherche]) et deux centres techniques de conservation situés à Bussy-Saint-Georges et à Sablé-sur-Sarthe (BnF, s. d., [centres techniques]). Deux nouveaux sites ouvriront en 2028 à Amiens : le conservatoire national de la presse et le centre de conservation des collections (BnF, 2021). Historiquement, la BnF est l'héritière directe de la Bibliothèque royale, puis de la Bibliothèque de la Nation, et enfin, de la Bibliothèque nationale. Elle a donc été façonnée par les collections royales accumulées depuis la fin du Moyen Âge, ce qui en fait l'une des plus anciennes institutions culturelles de France (BnF, s. d., [histoire]). La BnF est une institution publique sous tutelle du ministère de la Culture qui a pour mission de collecter, conserver, enrichir et communiquer le patrimoine documentaire national, tel que le stipule le décret n° 94-3 datant du 3 janvier 1994 (Légifrance, s. d., [décret]). C'est le 14 juillet 1988 que l'ancien Président François Mitterrand annonce la restructuration de

l'ancienne institution. Ce projet ambitieux doit embrasser toutes les disciplines du savoir, être accessible à tous, exploiter les technologies les plus avancées pour la transmission des données et collaborer avec d'autres bibliothèques européennes. La première phase d'ouverture voit le jour le 20 décembre 1996 avec l'inauguration de la bibliothèque d'étude sur le site François-Mitterrand et puis, le 8 octobre 1998, l'inauguration de la bibliothèque de recherche qui marque l'aboutissement de ce projet d'envergure (BnF, s. d., [histoire]). La BnF possède aujourd'hui une collection impressionnante et diversifiée, comprenant environ 16 millions de livres et recueils, 410 000 périodiques, 380 000 manuscrits, 16 millions d'estampes et de photographies, 2 millions de partitions, 950 000 cartes et globes, 440 000 pièces de monnaie, 150 000 médailles, ainsi que divers autres objets culturels comme des documents liés aux spectacles et des enregistrements sonores. En plus de ces ressources physiques, ses ressources bibliographiques comprennent plus de 15 millions de notices bibliographiques dans son catalogue général, ainsi qu'une grande variété de ressources électroniques telle que des images animées, des ressources multimédias, des publications imprimées en série, des ressources électroniques diverses et des notices d'autorité couvrant des domaines allant des noms de personnes aux noms géographiques, en passant par les classifications Dewey et Rameau. De plus, les archives Web de la BnF recensent plus de 48 milliards de fichiers collectés pour une capacité de stockage de 1,8 téraoctet. En 2022, la fréquentation physique totale a été de 1 063 034 visiteurs tandis qu'en ligne 52 344 122 usagers ont utilisé ses services, ce qui inclut l'accès au site Gallica qui est la bibliothèque numérique de la BnF (BnF, s. d., [En chiffres]). La BnF est aussi responsable du dépôt légal. Elle reçoit, grâce à ce dernier, instauré en 1537 par François Ier et régi par le Code du patrimoine, une vaste variété de documents édités, importés ou diffusés en France. (BnF, 2023).

Bibliothèque publique d'information

La Bibliothèque publique d'information (BPI), créée en 1976, assure un accès universel à une large gamme de documents d'information générale, nationaux et étrangers. Attachée au Centre Georges Pompidou à Paris, elle fonctionne comme un centre de recherche documentaire, collaborant avec d'autres institutions culturelles. Avec environ 400 000 documents, la BPI joue un rôle majeur dans la mise à disposition de ressources documentaires variées (Service-Public.fr, s. d.). Elle ne propose cependant ni services de prêt ni collection spécifique pour les enfants, se distinguant ainsi des bibliothèques

traditionnelles dédiées à la jeunesse. Depuis 2010, elle a entrepris une rénovation, donnant naissance à une nouvelle structure et des départements spécialisés, offrant de nouveaux espaces culturels et des événements pour différents publics, comme les lycéens et les professionnels. Elle a adapté ses collections en réduisant les imprimés étrangers au profit de ressources électroniques, tout en conservant une diversité linguistique et thématique. La BPI met l'accent sur la valorisation de ses collections par le biais d'expositions, de sélections thématiques et de contenus en ligne, affirmant son caractère ouvert à tous, offrant une documentation variée sans se spécialiser dans un domaine spécifique ou une région définie (Centre Pompidou, s. d.).

Bibliothèque des sciences et de l'industrie

Fondée en 1986, la Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie (BSI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) situé à Paris, intégrée à Universcience, une entité regroupant le palais de la Découverte et la Cité des sciences et de l'industrie, relevant de la supervision des ministères de la Culture et de la Recherche. En 2018, la transformation de la BSI vise à métamorphoser la bibliothèque en un système novateur, exploitant les progrès du numérique afin de nourrir son développement et celui de sa clientèle. Cette refonte cherche à créer un espace hybride, voire un troisième lieu, qui combine à la fois le travail, la socialisation et l'éducation, avec des zones dédiées à l'apprentissage, à la création et aux échanges. Cette transition va au-delà de l'accès aux ressources documentaires pour proposer des services novateurs et développer des pratiques de l'économie collaborative. Elle repense également la politique documentaire pour offrir des ressources adaptées aux besoins spécifiques des utilisateurs, avec un accent mis sur les sciences, la technologie, l'industrie, le numérique et la santé. En s'inspirant des FabLabs, la BSI devient un lieu d'apprentissage expérimental et de partage des savoirs, intégrant des équipements technologiques avancés pour encourager l'expression créative et l'échange de compétences (Farge et Stagnara, 2017).

Bibliothèques municipales, intercommunales et départementales

En France, sur les 15 500 bibliothèques publiques répertoriées, seules la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information relèvent directement du

ministère de la Culture. La plupart des autres bibliothèques sont gérées par les collectivités territoriales, principalement par les communes, relevant ainsi de leur responsabilité (Ministère de la Culture, s. d., [bibliothèques]). Les bibliothèques municipales, organisées et financées par les communes, sont soumises au contrôle technique de l'État pour garantir leur conformité aux normes. Certaines bibliothèques municipales à vocation régionale, créées dans les années 2000, dépassent le cadre communal comme les bibliothèques municipales à vocation régionale. De plus en plus de communes confient aussi la gestion de leur bibliothèque à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) favorisant ainsi la mutualisation des ressources (Agence régionale du livre et de la lecture, s. d.). En 2019, elles ont enregistré des dépenses documentaires de 146,1 millions d'euros et ont prêté 270,5 millions d'œuvres, principalement des livres. Les bibliothèques ont mis à disposition 152,6 millions de livres, 16,4 millions de documents sonores et 8 millions de documents vidéo entre autres. Ces données sont suivies par le ministère de la Culture, permettant de comprendre l'impact et le rôle essentiel de ces institutions dans la diffusion du savoir et de la culture en France (Ministère de la Culture, s. d., [bibliothèques]).

Les bibliothèques départementales, autrefois désignées sous l'appellation de bibliothèques centrales de prêt (BCP), ont vu leur dénomination évoluer au fil du temps. En effet, elles ont été rebaptisées bibliothèques départementales de prêt (BDP) en 1992, puis, depuis 2017, sont simplement désignées sous le terme de bibliothèques départementales (BD). Au départ, les BD avaient pour mission première d'approvisionner en ouvrages les communes de moins de 10 000 habitants. Cependant, leur rôle s'est progressivement élargi pour inclure la mise en œuvre de la politique des conseils départementaux en matière de promotion de la lecture dans les bibliothèques publiques. Contrairement à la plupart des bibliothèques publiques, les bibliothèques départementales ne sont généralement pas ouvertes directement au public. Elles interviennent en complément des collections disponibles dans certaines bibliothèques en prêtant des livres et divers autres supports. En parallèle, ces entités organisent des sessions de formation à l'intention des professionnels de la lecture publique et fournissent des conseils aux responsables élus concernant la conception, la gestion et l'expansion des bibliothèques, ainsi que dans le domaine de l'animation culturelle (Agence régionale du livre et de la lecture, s. d.).

Bibliothèques d'enseignement

Bibliothèques d'enseignement supérieur

Les bibliothèques universitaires (BU) et les services documentaires de l'enseignement supérieur en France constituent un réseau dynamique et diversifié, jouant un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers leur mission documentaire et leur contribution à la vie des campus. Ce réseau compte 1 006 bibliothèques, proposant au total 167 290 places assises où travailler et emploie près de 6 992 personnes. Avec environ 58 651 300 entrées annuelles, ces espaces documentaires sont des lieux fréquentés et essentiels pour les étudiants, les chercheurs et les enseignants. Ces deux structures offrent principalement de services communs de documentation desservant les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Si l'acquisition, la mise à disposition et la conservation des collections restent au cœur de leurs missions, elles se sont adaptées à l'essor des ressources numériques. Parallèlement, ces bibliothèques ont développé de nouvelles missions en proposant des services variés aux usagers tels qu'une implication plus effective dans la vie des campus, la formation des utilisateurs, des actions culturelles, un soutien aux chercheurs, ainsi qu'une expertise croissante dans les domaines de la publication et de la centralisation de données de recherche. Elles se sont aussi engagées dans des actions en faveur du développement durable et d'une responsabilité sociétale plus accrue. Ces établissements expérimentent également de nouveaux services, tels que le prêt d'objets et l'organisation d'ateliers pratiques, tout en fournissant un support essentiel à la recherche. Ils s'efforcent de créer des espaces accueillants et adaptés, répondant aux évolutions des besoins des étudiants, tout en participant activement à la lutte contre la précarité étudiante (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s. d.).

Bibliothèques centre documentaire et centres de documentation et d'information

Ces deux structures documentaires, qu'elles soient désignées sous l'appellation bibliothèques centre documentaire (BCD) à l'école primaire ou centres de documentation et d'information (CDI) dans les lycées et collèges, évoluent de concert avec d'autres institutions de lecture publique ou de documentation étroitement liée au contexte

éducatif. Les BCD assument plusieurs rôles distincts et complémentaires. Ces lieux se veulent être un terrain propice à l'apprentissage, s'adaptant aux nouvelles méthodes pédagogiques et technologiques tout en développant des pratiques documentaires en corrélation avec les enseignements dispensés dans toutes les disciplines. Les BCD soutiennent également les élèves dans la gestion de leurs ressources et leur offrent un espace pour leurs travaux personnels. Elles accueillent aussi des expositions, des professionnels du monde du livre et facilitent les interactions avec les parents et le quartier environnant. Les bibliothèques centre documentaire sont également un lieu d'accueil pour des ateliers d'écriture, des séances de soutien à la lecture, des études dirigées et constituent une ressource pour les classes de lecture (Chapron et Vernotte, 1998).

Les centres de documentation et d'information qui outre leur vocation première de fournir un accès à la documentation tout comme les BCD, visent également l'intégration des nouvelles technologies de l'information au sein des établissements scolaires et le développement de méthodologies de travail intellectuel. Il faut noter que les collectivités locales qui sont responsables des constructions scolaires depuis la loi de 1984 accordent une importance particulière à l'aménagement des CDI. Les CDI sont habituellement situés au cœur des lycées et collèges, car ils nécessitent une proximité avec d'autres lieux clés tels que les salles des professeurs et les zones à fort passage. Souvent, les rénovations d'établissements débouchent sur la création d'un bâtiment central rassemblant le CDI et d'autres espaces communs, comprenant typiquement une salle de documentation, un espace numérique et informatique, une zone d'exposition, des salles de travail et une salle de formation (Chapron et Vernotte, 1998).

Tiers réseau et bibliothèques associatives

Le terme tiers réseau apparu dans les années 1990 désigne et regroupe de manière pratique et globale toutes les bibliothèques et les offres de lecture publiques qui ne correspondent pas à l'offre des grands réseaux institutionnels. Il englobe les bibliothèques établies dans des structures spécifiques telles que les hôpitaux, les prisons, les comités d'entreprises, ainsi que de petites bibliothèques gérées par des associations. Ces dernières sont souvent caractérisées par des ressources limitées et sont généralement gérées par des bénévoles (Alix, 2008).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les parcours de formation pour devenir bibliothécaire, et pour les métiers des bibliothèques en général, sont nombreux et diversifiés et donnent accès à plusieurs niveaux de postes. La plupart des bibliothécaires relèvent de la fonction publique, même s'il existe quelques bibliothèques privées dans des entreprises ou des associations (cependant, elles sont le plus souvent tenues par des bénévoles). Les bibliothécaires peuvent ainsi travailler en bibliothèques publiques, mais aussi travailler dans des bibliothèques universitaires, des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ou à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Puisque toutes ces structures dépendent de la fonction publique, territoriale et d'État, le recrutement se fait par concours. Selon le niveau d'études, ces concours permettent d'accéder à différents postes.

Tout d'abord, au sortir du lycée, il est possible de choisir de suivre un diplôme universitaire de technologie (DUT) en information-communication, option métiers du livre et du patrimoine ou un cursus universitaire, qui peut être le Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) ou le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST). Ensuite, 3 concours de la fonction publique sont proposés pour devenir bibliothécaire. Le concours des bibliothèques de catégorie A prépare au métier de bibliothécaire ou de conservateur de bibliothèque et demande au minimum un niveau Bac+3. Le concours de catégorie B prépare au métier de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale (niveau baccalauréat) et au bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure, qui demande une scolarité classée de niveau 5 (DEUG ou DEUST) dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation ou de l'information scientifique et technique. Enfin, un concours de catégorie C prépare au poste de magasinier principal des bibliothèques de 2e classe et demande un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP).

L'École Nationale des Chartes et l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) proposent des formations pour se préparer aux concours.

Association de bibliothèques

Le paysage associatif des bibliothèques en France est diversifié, reflétant la variété des différents types de bibliothèques, de leurs missions et des professionnels qui y travaillent. La grande majorité des bibliothécaires en France travaille pour l'État (bibliothèques de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information) ou les collectivités territoriales, qui se divisent en deux catégories : les bibliothèques d'études et de recherche et les bibliothèques publiques.

L'Association des bibliothécaires de France (ABF), créée en 1906 (Lahary, 2018; <https://www.abf.asso.fr/>), rassemble des professionnels de bibliothèques,

indépendamment de leur statut, niveau de responsabilité ou du type d'établissements où ils exercent. Bien que traditionnellement dominée par les conservateurs d'État, l'ABF est aujourd'hui principalement animée par des bibliothécaires de lecture publique. Elle agit en tant qu'interlocutrice régulière de l'État, en particulier du ministère de la Culture, et entretient des contacts avec les associations d'élus locaux. Elle est la plus ancienne association de bibliothécaires en France.

Parallèlement à l'ABF, des associations sectorielles ont émergé, représentant des types spécifiques de bibliothèques ou leurs personnels. L'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (ADBU; <https://adbu.fr/>) regroupe les professionnels de bibliothèques universitaires. L'Association des bibliothécaires départementaux (ABD; <https://www.abd-asso.org/>) s'adresse aux personnels des bibliothèques départementales. L'Association des Directeurs de Bibliothèques municipales et des Groupements intercommunaux de Villes de France (ADBGV; <http://www.adbgv.fr/>) concerne les bibliothèques municipales. Des associations spécifiques existent également pour les bibliothèques d'hôpitaux, les bibliothèques chrétiennes, etc.

Des associations thématiques, telles que BiblioPat (<https://www.bibliopat.fr/>) pour les bibliothécaires travaillant sur les fonds patrimoniaux, ou des associations dédiées à des publics spécifiques comme l'Association Valentin Haüy (<https://www.avh.asso.fr/fr>) pour les personnes atteintes de handicap, complètent ce panorama.

Enfin, des clubs d'élèves ou anciens élèves, comme l'Association des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques (AECTB; <https://asso-eleves-conservateurs-territoriaux-bib.fr/>), ainsi que des associations orientées vers des missions précises, comme Bibliothèques sans frontières (BSF; <https://www.bibliosansfrontieres.org/>) à vocation humanitaire, enrichissent cet écosystème associatif.

Chaque association joue un rôle spécifique dans la promotion, le soutien et le développement des bibliothèques, contribuant ainsi à la diversité et à la vitalité de ce secteur en constante évolution. Ce paysage associatif reflète également les enjeux contemporains tels que la numérisation, l'accessibilité, la coopération internationale, et les différentes missions sociales et culturelles des bibliothèques.

Pour terminer, les bibliothécaires français sont aussi présents à des degrés divers dans les associations et fédérations internationales. Citons sur le plan européen European Bureau of library and documentation associations (EBLIDA), la Ligue des bibliothèques européennes et recherche (Liber) et au plan international l'IFLA, celle-ci concernant aussi la documentation depuis la disparition en 2005 de la fédération internationale de documentation (FID).

Regroupant tantôt des personnes physiques, tantôt des personnes morales, tantôt les deux, ces associations de quelques membres à plusieurs milliers se définissent des objectifs de défense et de promotion des professions et métiers ou établissements ; elles jouent un rôle de représentation pour leurs interlocuteurs et leur communauté professionnelle et se fondent volontiers sur des valeurs professionnelles énoncées dans des chartes ou manifestes (Lahary, 2018).

Cadre législatif

La législation relative aux bibliothèques en France est principalement définie par le Code du Patrimoine 2004. Plus précisément le LIVRE III : BIBLIOTHÈQUES (Articles L310-1 A à L330-2). Ces articles établissent les missions de bibliothèques ainsi que le modèle d'acquisition et de conservation des collections ainsi que les conditions d'accès au public.

Le livre du code est découpé en trois titres. Le premier titre concerne les dispositions communes. Le deuxième concerne les bibliothèques municipales et intercommunales. Le troisième concerne les bibliothèques communautaires. Les principes fondamentaux sont les missions liées à la conservation du patrimoine écrit. Les bibliothèques françaises sont chargées de collecter, conserver, enrichir et mettre à disposition du public le patrimoine écrit, mais le code encadre aussi l'accès aux collections des bibliothèques qui doit être libre et gratuit pour tous. Il détermine aussi les conditions de catalogage et l'inventaire. Enfin, il régleme la collaboration entre les bibliothèques, notamment pour faciliter l'accès aux ressources documentaires. La numérisation du patrimoine le code prévoit également des dispositions pour la numérisation du patrimoine écrit dans le respect du droit d'auteur et de la protection des données.

Outre le code du patrimoine, d'autres textes encadrent les bibliothèques en France en fonction de leur nature et de leur contexte. Parmi eux, on peut citer le code de l'éducation datant de 2000. Ce code est un cadre général, certaines dispositions peuvent apparaître dans des circulaires ministérielles. Il concerne notamment les bibliothèques universitaires et établissements d'enseignement supérieur. En effet, les dispositions relatives aux bibliothèques universitaires sont principalement définies dans ce code autant dans la partie législative que réglementaire. Les points clés sont l'organisation des missions, la tenue des ressources documentaires, les accès et le service, la collaboration entre bibliothèques et les autres institutions documentaires enfin il encadre la place de la numérisation et des technologies dans les bibliothèques.

De plus, le code général des collectivités territoriales (CGCT) de 1996 encadre les bibliothèques municipales et attribue aux collectivités locales la compétence en matière de culture. La compétence culture est une compétence nationale qui englobe la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels sur le territoire français.

Les bibliothèques municipales font partie intégrante de cette compétence. On retrouve également l'aménagement du Territoire qui influe sur la création et la disposition des bibliothèques. La responsabilité des collectivités locales qui doivent organiser les services de bibliothèque. La coopération intercommunale qui encourage également la coopération entre les collectivités territoriales de façon à ce que plusieurs communes puissent s'associer pour gérer une bibliothèque intercommunale. Cela favorise une mutualisation des ressources et une offre culturelle plus étendue. Ce code mentionne aussi l'égalité d'accès à la culture et le financement des bibliothèques communales.

Les bibliothèques sont étroitement liées à la Loi sur la liberté de la presse de 1881. Les bibliothèques sont des actrices clés de la démocratie, elles peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion des principes de liberté d'accès à l'information et de la diversité des sources, en étant alignées avec les objectifs de la Loi sur la liberté de la presse.

Le code de la propriété intellectuelle datant de 1992 définit les règles relatives au droit d'auteur. Ces règles sont cruciales pour la gestion des collections notamment en ce qui concerne la reproduction et la diffusion des œuvres. Ce code prévoit un droit de prêt pour les bibliothèques. Ce code prévoit et encadre les licences et contrats qui vont fixer les conditions d'utilisation des œuvres. C'est aussi ce code qui oriente des prises de décision concernant la numérisation. La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dit la Loi Robert, concerne les bibliothèques relevant uniquement des bibliothèques territoriales. Plutôt qu'imposer cette loi est incitative. Tous les articles modifient le code du patrimoine, le code des collectivités territoriales. Cette loi possède 13 articles divisés en deux parties. Une première sur les principes fondamentaux.

Information complémentaire / particularités

En 2022, une enquête a été poursuivie auprès de plusieurs bibliothèques et associations pour mieux comprendre les effets qu'a eus la pandémie sur les services qu'offrent les bibliothèques qui depuis 1997 observaient déjà un déclin d'usagers se présentant en personne (Bertrand et Alix, 88). Cette enquête réalisée par le ministère de la Culture démontre une baisse significative entre 2019 et le commencement de la pandémie en 2020. Malgré une hausse des visites physiques en 2021, plusieurs bibliothèques n'arrivent toujours pas à se remettre de la pandémie et retourner aux taux pré-pandémiques. Toutefois, bien que les visites physiques connaissent une baisse, on observe une augmentation des activités numériques, offrant ainsi aux bibliothèques la possibilité de maintenir leur engagement envers leurs usagers (Ministère de la Culture, 9-11). La réduction des services en personne a poussé de nombreuses divisions des bibliothèques à intensifier leurs initiatives et leur accessibilité numérique pour les usagers. Cette

transition s'est traduite par une croissance significative, avec plus de la moitié des bibliothèques enregistrant une augmentation rapide des adhésions aux services numériques, notamment l'élargissement des collections numériques dans plusieurs d'entre elles. Les ressources les plus consultées sur les plateformes numériques sont les ressources d'information directe, les périodiques et les ressources de vidéos (Ministère de la Culture, s. d., [effets], p. 34-39).

Références

Agence régionale du livre et de la lecture – Hauts-de-France. (s. d.). *Les typologies de bibliothèques*. <https://www.ar2l-hdf.fr/vous-etes/bibliothecaire>

Alix, Y. (2008, 1 janvier). Du « tiers réseau » au « hors les murs ». <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0004-001>

Association des Bibliothécaires de France. (s. d.). *Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales*. <https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales>

Bertrand, A.-M., et Alix, Y. (2015). *Les bibliothèques : la découverte*. <https://doi.org/10.3917/dec.bertr.2015.02>

BnF. (2021, 17 novembre). *La BnF retient la proposition d'Amiens Métropole pour accueillir son nouveau pôle regroupant Conservatoire national de la Presse et centre de conservation pour ses collections*. <https://www.bnf.fr/fr/actualites/la-bnf-retient-la-proposition-damiens-metropole-pour-accueillir-son-nouveau-pole>

BnF. (2023). *Le dépôt légal*. <https://www.bnf.fr/fr/le-depot-legal>

BnF. (s. d.). *Bibliothèque de Recherche*. <https://www.bnf.fr/fr/bibliotheque-de-recherche>

BnF. (s. d.). *Histoire de la Bibliothèque nationale de France*. <https://www.bnf.fr/fr/histoire-de-la-bibliotheque-nationale-de-france>

BnF. (s. d.). *La BnF en chiffres*. <https://www.bnf.fr/fr/la-bnf-en-chiffres>

BnF. (s. d.). *Les Centres techniques de conservation*. <https://www.bnf.fr/fr/les-centres-techniques-de-conservation>

Centre Pompidou. (s. d.). *Bibliothèque publique d'information (Bpi)*. <https://www.bpi.fr/>

Chapron, F. et Vernotte, F. (1998). L'école et ses bibliothèques. Dans D. Arot (éd.), *Les Bibliothèques en France : 1991-1997* (p. 83-97). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.arot.1998.01.0083>

Cité des sciences et de l'industrie. (s. d.). *Bibliothèque. Lieux ressources. Au programme*. <https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/bibliotheque>

Dalloz. (s. d.). *Documentation juridique pour tous les professionnels du droit*. <https://www.dalloz.fr/>

Direction de l'information légale et administrative. (s. d.). *Découpage administratif de la France : les régions*. <http://www.vie-publique.fr/carte/270580-decoupage-administratif-de-la-france-les-regions>

Farge, C. et Stagnara, L. (2017). La Bibliothèque des sciences et de l'industrie : un nouveau modèle. Dans M. Netzer (éd.), *Les sciences en bibliothèque* (p. 165-172). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.netz.2017.01.0165>

Henard, C., Gaillard, R., Renaudin, C., et Villenet-Hamel Mélanie. (2019). *Le métier de bibliothécaire*. (13e édition, Ser. Le métier de). Éditions du Cercle de la librairie.

Lahary, D. (2019). Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France. *Documentation et bibliothèques*, 64(3), 13-28. <https://doi.org/10.7202/1061709ar>

Larousse. (s. d). *France : histoire jusqu'en 1958*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/France_histoire_jusqu'en_1958/185545

Larousse. (s. d). *France : République française*. <https://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/France/120114>

Larousse. (s. d). *France : vie politique depuis 1958*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/France_vie_politique_depuis_1958/186032

Légifrance. (s. d.). *Décret n°94-3 du 3 janvier 1994- Création de la Bibliothèque nationale de France*. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000545891>

Légifrance. (s. d.). *Légifrance - Le service public de la diffusion du droit*. <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère de la Culture. (s. d.). *Les bibliothèques publiques*. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques>

Ministère de la Culture. (s. d.). *Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021*. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (s. d.). *Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-92796>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (s. d.). *Quels diplômes pour se présenter aux concours de personnels des bibliothèques*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/quels-diplomes-pour-se-presenter-aux-concours-de-personnels-des-bibliotheques-4636>

Service-Public.fr. (s. d.). *Bibliothèque publique d'information (BPI)*.

<https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/967792c1-9c95-4e0b-a075-927946b03a12>

Union européenne. (s. d.). *France – Profil des pays membres de l'UE*. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/france_fr

Université de Poitiers. (2017, 10 octobre). *Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie. Glossaire CRFCB*. <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2017/10/10/bsi/>

7. Indonésie

(Alix Carmel, Noémie Charest-Bourdon, Samuel Desnoyers, Billie-Anne Leduc, Romy Masella)

Profil du pays

L'Indonésie est un archipel de l'Asie du Sud-Est composé d'environ 17 000 îles, dont 922 sont habitées. Sa population est estimée à 278 millions d'habitants, il s'agit du quatrième pays le plus densément peuplé de la planète (Legge et al., 2023). Plus de 50% de la population d'Indonésie habite sur l'île de Java (Priyato, 2016). Ancienne colonie néerlandaise, le pays est sous occupation japonaise durant la Seconde Guerre mondiale et acquiert son indépendance le 17 août 1945 (Legge et al., 2023). Depuis 1949, le pays est une république constituée d'une trentaine de provinces, la ville de Jakarta en est la capitale. Le régime politique est de type présidentiel.

La population est assez hétérogène des points de vue ethnique, linguistique et religieux. Le recensement de 2010 dénombre plus de 1 300 groupes ethniques (BPS-Statistics Indonesia, 2015) et plus de 700 langues. La langue officielle est l'indonésien et la religion majoritaire est l'islam. Le système d'éducation public prévoit une instruction obligatoire de neuf ans, dont six de niveau primaire et trois de niveau secondaire. Des progrès significatifs ont été faits en termes d'accessibilité au cours des dernières décennies (ONU, 2023), la qualité de l'éducation doit être améliorée notamment en ce qui a trait au financement, à la formation du personnel et à la gestion (Rosser, 2018).

Histoire

La première bibliothèque en Indonésie fut la *Batavian Kerkeraad*, construite en 1624, qui était seulement accessible par les membres du clergé (Håklev, 2010a). Par la suite, le gouvernement colonial en a ouvert d'autres, dont la bibliothèque de l'Association Batava pour les arts et les sciences en 1778, qui deviendra plus tard le Musée national de l'Indonésie suite à l'indépendance de la République d'Indonésie en 1945.

À partir de 1863, les francs-maçons ont commencé à exploiter des bibliothèques pour offrir du matériel de lecture aux Européens moins aisés, pendant que l'Église catholique fondait des salles de lecture publiques (Håklev, 2010a). Ce faisant, presque toutes les

grandes villes avaient une *leszaal* (bibliothèque publique) au début du XXe siècle, mais qui n'était accessible principalement qu'aux Européens, et ne contenaient pas de publications en langues autochtones indonésiennes.

En parallèle à l'émergence des bibliothèques publiques, l'Indonésie a vu émerger plusieurs bibliothèques informelles, des magasins de location de livres et autres systèmes de distribution de livres. Par exemple, il existe des preuves de l'existence de bibliothèques privées de locations de manuscrits, entre 1790 et 1900 environ, à Jakarta (Håklev, 2010a).

Durant la période de colonisation néerlandaise est apparu le premier système national de bibliothèque, en 1908. 608 bibliothèques ont été créées dans les écoles, mais elles ne contenaient que des documents en hollandais, et n'étaient réservées qu'aux Indonésiens d'une classe sociale élevée (Kamil, 2004). Les bibliothèques ouvertes à un plus large public ont ainsi été développées plus tard.

En 1930, on comptait 2 686 bibliothèques, mais la plupart ont été détruites entre 1942 et 1945, durant l'occupation japonaise (Håklev, 2010a). Après l'indépendance, le gouvernement indonésien a lancé un projet de créer des « bibliothèques du peuple », usant de bibliothécaires bénévoles dans 16 000 villages. En 1965, des raids ont été menés dans les bibliothèques afin de supprimer les ouvrages d'auteurs communistes. Dans les années 1970 et 1980, il y eu émergence des bibliothèques de type « jardins de lecture », qui ont été le précurseur de la grande vague de jardins de lecture qu'on retrouve en Indonésie encore aujourd'hui, qui peuvent également faire office de bibliothèques communautaires, que le ministère de l'Éducation estime à environ 5 400 (Håklev, 2010a).

Suite à la démission du deuxième président indonésien à diriger le pays en 32 ans, Soeharto, en 1998, la réforme a mis de l'avant les droits humains et les questions de démocratie, ce qui a fait en sorte que beaucoup de gens ont commencé à réaliser l'importance de l'accès à l'information et aux bibliothèques publiques offrant des services complets, qui seraient ouvertes à tous et non contrôlées par le gouvernement. Les Indonésiens comprennent alors que l'éducation est importante, comme l'accès à l'information, et le rôle que jouent les bibliothèques publiques (Kamil, 2004).

L'Indonésie est aujourd'hui le pays avec la plus grande population de musulmans au monde, mais six religions officielles sont reconnues. Comme l'Islam est une « religion du Livre », celle-ci a toujours prôné l'importance de la capacité de lire, et cela a ainsi influencé l'augmentation du niveau d'alphabétisme dans les années 1980 (Håklev, 2010a).

En 2004, on dénombrait une Bibliothèque nationale, 25 bibliothèques provinciales, 519 bibliothèques universitaires, 12 620 bibliothèques scolaires, 769 bibliothèques publiques au niveau des villes et 800 bibliothèques spécialisées (Kamil, 2004).

Types de bibliothèques

Bibliothèques académiques

La responsabilité des bibliothèques des institutions d'éducation supérieure est divisée entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère des Affaires Religieuses. En 2013, le premier supervisait un total 2 428 bibliothèques, dont 81 publiques et 2 347 privées. Le deuxième supervisait 454 institutions islamiques, dont 52 publiques et 402 privées (Maesaroh et Genoni, 2013).

Les bibliothèques académiques de Jakarta et d'autres grandes villes de l'île de Java sont grandes, mais leurs collections sont assez pauvres. Sur le reste du territoire, et surtout dans les milieux ruraux, les bibliothèques ne sont pas suffisamment développées pour répondre aux besoins de la population. Les financements obtenus pour le développement du réseau visaient principalement la construction d'impressionnants bâtiments ou l'automatisation de processus. Le développement et maintien des collections et la formation du personnel ont toutefois été relégués au second plan (Stoker, 1992). Les bibliothécaires de ce milieu sont mal formés et n'ont pas les compétences requises pour assurer le fonctionnement optimal de leurs organisations. Cette carrière n'est pas attirante pour les Indonésiens. Elle est mal rémunérée et représente une grande charge de travail et de stress. Dû entre autres à la qualité des bibliothèques académiques, le niveau de l'éducation supérieure en Indonésie est assez faible (Maesaroh et Genoni, 2013).

Dans le milieu académique, l'utilisation des ordinateurs pour la gestion des activités quotidiennes a débuté vers la fin des années 1980. Les projets de numérisation des collections qui suivront cette transition seront ralentis par le manque de formation technique du personnel, le manque de volonté des institutions, l'absence du matériel nécessaire et le manque de ressources financières. En 2004, moins de la moitié des bibliothèques académiques publiques et moins de 10% des bibliothèques académiques privées avaient commencé la numérisation de leurs documents (Sulistyo-Basuki, 2004). Dans la dernière décennie, les bibliothèques académiques s'attaquent au développement de la recherche et à l'amélioration de la littérature informationnelle. Les bibliothécaires sont encouragés à devenir des tuteurs et des accompagnateurs. L'emphase est mise sur la relation avec les usagers et les chercheurs (Apriliyanti et Muhummad, 2022).

Bibliothèques scolaires

Aujourd'hui, Ayuningtyas et al. (2023) estiment que 90% des écoles indonésiennes possèdent une bibliothèque scolaire; le développement de ce type de bibliothèque est basé sur les missions et valeurs de l'école dont elle relève. Pour l'Association des bibliothécaires scolaires de l'Indonésie (AISL), la formation de bibliothécaires compétents est un enjeu primordial pour les bibliothèques scolaires, étant donné que celles-ci sont le plus souvent gérées par des enseignants (Ayuningtyas et al., 2023). Toutefois, la littératie, soit la capacité à identifier, comprendre, interpréter, communiquer et réutiliser l'information dans divers contextes (UNESCO, 2018, cité par Srirahayu et al., 2021) est une préoccupation encore plus grande pour le gouvernement indonésien. En effet, bien qu'en 2018, l'UNESCO rapportait un taux d'alphabétisation de 99,7% chez les Indonésiens de 15-24 ans, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) révèle un niveau de littératie faible (UNESCO, 2018, cité par Srirahayu et al., 2021; Rachmawati et Ekowiyanti, 2021; Srirahayu et al., 2021). Afin d'améliorer les aptitudes de littératie des élèves et de cultiver chez eux l'habitude de la lecture, le gouvernement indonésien a mis sur pied en 2016 le Mouvement pour la littératie scolaire, un programme proposant diverses activités de littératie (par exemple, un quinze minutes de lecture par jour) selon le niveau des élèves (Rachmawati et Ekowiyanti, 2021; Srirahayu et al., 2021).

Certaines études se contredisent quant à l'importance concrètement accordée aux rôles des bibliothèques et bibliothécaires scolaires dans la réalisation de ce programme. Rachmawati et Ekowiyanti (2021) déplorent que les bibliothécaires scolaires soient sous-estimés et sous-sollicités, et identifient les différents rôles qu'ils pourraient assumer pour contribuer significativement au développement de la littératie des élèves. Srirahayu et al. (2021) révèlent cependant que les bibliothécaires scolaires de l'Est de Java jouent un rôle fondamental dans l'implantation du programme de littératie. Cette étude souligne la forte implication des bibliothécaires scolaires participant à ce programme, ainsi que leur contribution en tant que spécialiste de l'information, d'enseignant, d'administrateur du programme et de collaborateur auprès du personnel de l'école (Srirahayu et al., 2021).

Bibliothèques publiques

En 2004, le nombre de bibliothèques publiques en Indonésie était estimé à 769 et leur lent développement ne permettait pas d'atteindre les objectifs du Manifeste de l'UNESCO (Kamil, 2004). Le fait que ces établissements soient gérés par le gouvernement et se trouvent presque exclusivement dans les grandes villes rendait les bibliothèques publiques peu accessibles aux yeux de la population indonésienne, qui développa ses propres bibliothèques communautaires (Kamil, 2004). Aussi appelées « jardins de lecture indépendants », ces bibliothèques sont le fruit d'initiatives locales indépendantes et font rarement l'objet de financement externe; elles sont supportées par la communauté autour de laquelle elles se forment et sont axées sur leurs besoins (Håklev, 2010b). Ces initiatives indépendantes, estimées à 5 400 en 2010, sont, le plus souvent, créées par des gens qui ne possèdent pas de formation en bibliothéconomie ou en gestion (Håklev, 2010b). Néanmoins, par leur proximité avec leurs communautés, les jardins de lecture indépendants favorisent les échanges et offrent des services plus personnalisés en termes de livres et d'activités, ainsi que des approches d'apprentissage variées; ces services sont d'une importance cruciale dans les zones de conflit et les bidonvilles, où les écoles sont moins accessibles (Kamil, 2004). Le fait que les bibliothèques communautaires s'entraident et collaborent entre elles malgré leur grande diversité contribue au caractère unique de ce phénomène en Indonésie (Håklev, 2010b). Un réseau important pour les jardins de lecture indépendants est l'organisation *1001 Buku* qui, en plus de collecter et de distribuer des livres pour enfants, permet aux bénévoles de différentes initiatives de communiquer virtuellement afin d'échanger de l'information, de partager leurs expériences et de créer des contacts (Håklev, 2010b). Plus récemment, le gouvernement indonésien a mis en place des bibliothèques publiques en régions rurales. En plus de combler gratuitement les besoins d'information des communautés rurales, ces bibliothèques favorisent leur autonomie et leur essor par le développement de leurs aptitudes et de leur littératie (Cahyani et Wicaksono, 2021).

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de l'Indonésie, créée en 1980 à Jakarta, est le résultat de la fusion de cinq institutions : la Bibliothèque de l'Histoire Politique et Sociale, le Département de la Bibliographie et des Dépôts, la Bibliothèque du Département de l'Éducation et la Culture de Jakarta et la Bibliothèque du Musée National. Cette nouvelle institution est principalement responsable de la documentation en sciences humaines et sociales. L'agriculture, les sciences pures et la médecine sont prises en charge par des bibliothèques académiques spécialisées (Massil, 1989). Actuellement, la Bibliothèque nationale occupe plusieurs rôles. En plus des tâches liées à la gestion quotidienne des documents physiques et numériques, elle offre des services de référencement, d'accompagnement des usagers et de reproduction et transformation des médias. Elle coopère avec des organisations non-gouvernementales et d'autres bibliothèques pour promouvoir le goût à la lecture et la littératie. Finalement, elle guide les agences dans l'obtention des codes d'identifications de leurs publications. En 2008, près de 700 personnes étaient employées par la bibliothèque (National Library of Indonesia, 2008).

L'édifice de la bibliothèque comporte 24 étages, en faisant la plus haute Bibliothèque nationale au monde. Sur ces 24 niveaux sont offerts une multitude de collections et services. On y retrouve, entre autres, un espace dédié aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, une salle de projection pouvant accueillir jusqu'à 35 personnes et une cafétéria avec plusieurs options de restaurants. Des collections de monographies, documents cartographiques, encyclopédies et des dizaines d'ordinateurs, permettant la consultation et l'emprunt de fichiers numériques, sont accessibles aux visiteurs. Sur tous les étages, des bibliothécaires sont disponibles pour accompagner les usagers (Wira, 2017).

Bibliothèques spécialisées

Le nombre de bibliothèques spécialisées en Indonésie augmente d'année en année. En 2005, on en comptait 994 dans 136 villes. La majorité d'entre elles ont pour thèmes

la religion, l'économie, le social, l'agriculture, l'éducation, le droit et la médecine. Les bibliothèques les plus anciennes datent de 1842, 1886 et 1887 (Tambunan, 2013).

La bibliothèque du Bureau central des statistiques est une bibliothèque avec un service de consultation sur place. La bibliothèque de la Haute Cour de Java Est est une bibliothèque de droit située dans le palais de justice de Java. De plus, il y a une bibliothèque du Département des travaux publics de Cipta Karya, qui fonctionne par libre-service. On retrouve la bibliothèque spéciale du ministère du Revenu et la bibliothèque du département de l'élevage dans la province de Java Est, ainsi que la bibliothèque du bureau de santé dans la ville de Surabaya, ainsi qu'une bibliothèque de l'Agence nationale de planification familiale et de protection sociale (Harisanty, 2019).

Il existe cinq médiathèques du réseau de l'Institut français en Indonésie, comprenant le prêt de ressources francophones et indonésiennes, par exemple des consoles de jeux vidéo et de VR, et donnant des ateliers et conférences (Institut français Indonésie, 2020).

Une enquête a été menée auprès de 10 bibliothèques spécialisées de Jakarta et Bogor en Indonésie qui gèrent de l'information numérique et servent le public, par les chercheurs Yeni Budi Rachman et Saiful Afidhan, qui en font état dans leur article *Digital Disaster Preparedness of Indonesian Special Libraries*. Ces chercheurs ont questionné les bibliothèques spécialisées par rapport à la manière dont elles anticipent les dangers du numérique, et quelles protections elles ont, par exemple, face aux pannes de courant, aux virus et aux cyberattaques. Cette enquête a montré l'importance de se doter de politiques de protection pour les collections numériques qui sont de plus en plus grandes aujourd'hui pour les bibliothèques spécialisées de l'Indonésie (Rachman et Afidhan, 2018).

Cadre éducatif en sciences de l'information

L'éducation en sciences de l'information et bibliothéconomie en Indonésie a commencé dans un contexte post-colonial de hauts taux d'analphabétisme. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement a fait ouvrir de nombreuses bibliothèques publiques. Avec cette mesure, ils se retrouvaient face à un énorme besoin d'employés à former (Priyanto, 2016).

Le plus vieux programme en bibliothéconomie a été fondé en 1952 par le Département de l'Éducation (Priyanto, 2016). Ce programme a vécu plusieurs refontes jusqu'en 1982, année où le gouvernement a mis en place une réforme éducative générale. Celle-ci était basée sur la séparation de toute étude supérieure en deux types de programmes : *Vocational* et *Diploma* (Priyanto, 2016). Les programmes vocationnels (non-formels)

s'appuient sur une approche pratique, alors que les programmes *diploma* (formels) s'appuient sur une approche théorique (Zen, 2016).

Les premiers programmes d'études supérieures en sciences de l'information sont fondées dans les années 1990 en Indonésie (Priyanto, 2016). Dans ces mêmes années, le gouvernement envoie des employés des bibliothèques étudier en Angleterre pour obtenir une maîtrise (Priyanto, 2016). Cette même époque voit une hausse importante des inscriptions dans les programmes de sciences de l'information (Priyanto, 2016). Les années 2000 marquent le véritable essor des études en sciences de l'information avec la bonification des programmes et la spécialisation de la recherche dans les différentes universités (Variant, 2018). En 2007, le gouvernement passe le *Act on Librarianship* qui oblige les bibliothécaires à avoir une éducation formelle. Actuellement, 29 universités indonésiennes offrent des programmes de premier cycle universitaire en sciences de l'information et 5 d'entre elles offrent également un programme de maîtrise (Priyanto, 2016).

Tel que vu plus haut, il y a deux types de diplômes en sciences de l'information. Le programme vocationnel, celui qui adopte une approche pratique, a un cursus qui dure de 2 à 4 ans, dépendamment des institutions. Il offre une éducation informelle dans des institutions, associations et organisations (Zen, 2016). Le deuxième type de diplôme est plus long à compléter, de 4 à 6 ans et adopte une approche théorique. C'est le programme *Diploma* (Zen, 2016). Ce dernier se donne dans les universités.

La maîtrise, quant à elle, est d'une durée de 2 à 3 ans, toujours dépendamment de l'université qui l'enseigne. Actuellement, il n'y a pas de programme de doctorat en sciences de l'information en Indonésie (Priyanto, 2016).

Afin d'obtenir un emploi de bibliothécaire cheffe, dans l'administration d'une bibliothèque, il est nécessaire d'avoir complété une maîtrise, alors que pour obtenir un poste de bibliothécaire, il faut avoir un diplôme de premier cycle universitaire (Priyanto, 2016). Selon la loi, le *Act on Librarianship* de 2007, l'éducation minimale pour obtenir un poste de bibliothécaire est de 2 ans, donc l'éducation informelle offerte dans différentes institutions (Zen, 2016).

Les programmes universitaires en sciences de l'information varient énormément d'une université à l'autre, car ils sont tous sous la tutelle de facultés différentes, ils n'ont pas leur propre faculté. Par exemple, si le programme est placé dans la faculté des sciences humaines, les cours sont teintés par les études culturelles, littéraires et de sciences humaines, alors que si le programme est placé sous la faculté de communication, les cours sont teintés par la théorie en communication et en sciences sociales (Priyanto, 2016).

Priyanto (2016) souligne plusieurs défis que l'Indonésie doit relever afin d'élever leur

éducation en sciences de l'information. Il remarque d'abord l'absence de programme doctoral en sciences de l'information. Il note qu'il y a eu des discussions pour la fondation d'un doctorat dans certaines universités, mais qu'elles ont toutes échoué à se concrétiser pour des raisons administratives. Il souligne également que peu d'étudiants indonésiens sont intéressés à aller étudier dans un autre pays pour compléter un doctorat.

À cause de cette lacune dans l'éducation, il y a peu d'enseignants en sciences de l'information qui ont un doctorat. Dans tout le pays, il y a un seul professeur qui a un doctorat en sciences de l'information. Plusieurs autres enseignants ont des doctorats dans des disciplines connexes, alors que la majorité des enseignants n'ont qu'une maîtrise.

Priyanto note aussi un écart entre la loi de 2007 et la réalité : ce n'est pas la majorité des bibliothécaires qui ont l'éducation exigée légalement. Il explique cet écart par le manque de programmes universitaires en comparaison avec le nombre de bibliothèques. Également, il remarque que la majorité des programmes de premier et de deuxième cycle se retrouvent sur l'île de Java et qu'il y en a peu sur les autres îles, particulièrement dans l'est du pays. Le résultat est prévisible : il y a peu de professionnels dans l'est de l'Indonésie.

En résumé, les programmes éducatifs en sciences de l'information sont assez jeunes en Indonésie à cause de leur passé colonial, mais la situation actuelle s'est beaucoup améliorée dans les dernières années, bien qu'il reste plusieurs avancées à faire encore.

Association de bibliothèques

En Indonésie, on retrouve treize organisations professionnelles de bibliothécaires (Zen, 2016). La plus ancienne organisation est l'*Indonesian Library Association (ILA)*. Elle a été fondée en 1973 (Zen, 2016). Parmi les autres associations, on peut compter des associations de bibliothèques religieuses, académiques, spécialisées, publiques, scolaires et numériques, toutes fondées entre 1983 et 2008 (Zen, 2016).

L'ILA reste néanmoins l'organisation professionnelle la plus importante en Indonésie. En indonésien, l'ILA s'appelle plutôt la *Ikatan Pustakawan Indonesia (IPI)*, mais la majorité de leurs communications sont en anglais, puisqu'il y a de nombreux dialectes sur les différentes îles de l'Indonésie. Le dirigeant de l'ILA est toujours de facto le président de la Bibliothèque nationale. Cette politique a été adoptée en 1980. Les bureaux de l'organisations sont à Jakarta, dans le bâtiment de la Bibliothèque nationale (Gani et Zen, 2009). Néanmoins, l'ILA est une organisation très décentralisée. Elle comporte des branches dans toutes les 33 provinces du pays. Chaque branche a beaucoup d'indépendance : elle peut déterminer leurs programmes en fonction des besoins de leur territoire (Gani et Zen, 2009).

Les branches se réunissent annuellement aux congrès organisés par l'ILA où des milliers de membres se rencontrent pour discuter des enjeux de la profession (Gani et Zen, 2009). Une autre mesure de communication entre les branches est la publication d'une infolettre par l'ILA (Gani et Zen, 2009). L'ILA s'est donné comme mandat trois missions principales : (1) aider les bibliothécaires dans leur travail ; (2) promouvoir la bibliothéconomie comme discipline faisant la promotion de l'éducation, de la science et du bien-être de la population ; (3) innover en sciences de l'information (Gani et Zen, 2009).

Gani et Zen notent, dans les dernières années, une insatisfaction croissante des membres envers l'ILA. Les membres dénoncent un manque d'innovation et de dynamisme de la part de l'organisation. Gani et Zen remarquent également une réponse de l'ILA face à ces protestations : l'association effectue des actions pour regagner la confiance de ses membres, tel que mettre l'accent sur la fondation de nouvelles communautés, mais également sur le renforcement des communautés existantes. Au congrès de 2020, qui soulignait le 47e anniversaire de l'ILA, le directeur de l'association, T. Syamsul Bahri, dans son discours, a mis l'accent sur l'importance de l'accès à l'information pour toute la population (IFLA, 2020).

Cadre législatif

En 1980, la Bibliothèque nationale est créée par un décret ministériel du ministère de l'Éducation et de la culture dans le but d'assurer le développement de cette institution. En 1989, un décret présidentiel fait de la Bibliothèque nationale une agence gouvernementale non ministérielle, ce qui implique qu'elle relève désormais directement du président (National Library of Indonesia, 2008). Plusieurs décrets présidentiels ont été adoptés au tournant du XXIe siècle afin de préciser le statut et les obligations de cette institution. La majorité des lois que nous avons retracées concernant le cadre législatif des bibliothèques de l'Indonésie visent à encadrer et soutenir le rôle central exercé par la Bibliothèque nationale.

La loi numéro 4 adoptée en 1990 concerne le dépôt légal et prévoit l'obligation pour les éditeurs et les entrepreneurs en enregistrement de soumettre leurs ouvrages, qu'ils soient sous forme imprimée ou enregistrée, à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque régionale. Cette loi visait à supporter la Bibliothèque nationale dans son rôle de collecte, de conservation et de préservation de l'ensemble des ouvrages publiés dans le pays (Perwati et Salim, 2018). Perwati et Salim suggèrent une modernisation de la loi afin de permettre le dépôt électronique des documents qui faciliterait la tâche à la fois de la Bibliothèque nationale et des éditeurs (2018).

En 2007, le gouvernement d'Indonésie a adopté la *Library Act* (loi numéro 43 de 2007) qui stipule que la Bibliothèque nationale doit miser sur son rôle fédérateur auprès des autres types de bibliothèques pour travailler à la mise en place de mesures éducatives de façon équitable et efficace à travers le pays. Un article de cette loi précise que la bibliothèque joue un rôle déterminant en matière d'éducation, de recherche, de préservation de l'information ainsi que de divertissement, et que son rayonnement devrait favoriser le développement de l'intelligence et de l'autonomisation (*empowerment*) de la population (Salahudin et al, 2021). Un autre article insiste sur la nécessité de développer l'habitude et de goût de la lecture en milieu scolaire (Rashmawati et Ekowiyanti, 2016). La *Library Act* vise à établir les principes d'accès équitable et de justice sociale et stipule que tous les citoyens indonésiens devraient pouvoir bénéficier des services de la Bibliothèque nationale peu importe leur emplacement géographique (Salahudin et al, 2021). La situation géographique de l'Indonésie pose en effet un défi de taille puisqu'elle engendre des barrières majeures à l'accès pour les individus qui ne résident pas dans les îles les plus peuplées (National Library of Indonesia, 2008). Considérant l'importante hétérogénéité de la population, les enjeux de diversités linguistique et culturelle doivent également être très présents dans les réflexions pour un accès équitable aux bibliothèques.

Toujours en 2007, le gouvernement a promulgué la *Act on Librarianship* qui formalise la nécessité d'une formation pour pouvoir exercer la profession de bibliothécaire. Cette loi témoigne du besoin et des exigences grandissantes des différents milieux d'exercice qui nécessitent l'embauche de bibliothécaires dotés d'une maîtrise en sciences de l'information (Priyanto, 2016).

En raison du passé colonial et des traditions culturelles locales, la culture bibliothéconomique est relativement récente en Indonésie, mais néanmoins, le besoin de formation et d'encadrement de la profession et des institutions est un souci important pour l'État et les professionnels de l'information. L'année 2007 est sans équivoque une année importante pour la bibliothéconomie indonésienne, les lois adoptées répondaient fort probablement aux demandes exprimées depuis plusieurs années par les acteurs des bibliothèques. Ces lois viennent ancrer dans le cadre juridique du pays le rôle crucial exercé par les bibliothèques, tout particulièrement de la Bibliothèque nationale, ainsi que le statut des bibliothécaires (National Library of Indonesia, 2008).

Information complémentaire/particularités

Quelques initiatives de bibliothèques ont été mises sur pied par la communauté afin de promouvoir la lecture. Par exemple, Ridwan Sururi se promène dans les villages

avoisinants Java avec sa bibliothèque-cheval, une bibliothèque mobile originale qu'il a installée sur son cheval Luna (De Sepausy, 2016). Une « bibliothèque dans les nuages » a été mise sur pied en milieu rural au nord de Bali, dans le village de Wanagiri, par l'organisme Déroutes et détours (Bali Autrement, 2017). Une micro-bibliothèque construite en 2012 avec des pots de glace recyclés dans la région de Bandung a décroché un prix d'architecture international (Litzler, 2017).

Références

Apriliyanti, M. et Muhammad, I. (2022). Challenges of The Industrial Revolution Era 1.0 to 5.0 : University Digital Library In Indonesia. *Library Philosophy and Practice*. <https://digitalcommons.unl.edu/libphilprac/6994>

Ayuningtyas, A. A., Heriyanto, Irhandayaningsih, A. et Ganggi, R. I. P. (2023). School Library Censorship: Looking at the Perspective of a School Librarian Association in Indonesia. *International Federation of Library Associations and Institutions*, 49(3), 587–595. <https://doi.org/10.1177/03400352231180229>

Bali Autrement. (2017). Une bibliothèque dans les nuages. *Bali autrement*. https://www.baliautrement.com/biblio_bali_indonesie.htm

BPS-Statistics Indonesia. (2015). Mengulik Data di Indonesia, <https://www.bps.go.id/news/2015/11/18/127/mengulik-data-suku-di-indonesia.html> , consulté le 1 décembre 2023.

Cahyani, T. et Wicaksono, M. F. (2021). The Role of Rural Library in Community Empowerment (Leshutama Library Case Study). *Library Philosophy and Practice*, 1-14. <https://www.proquest.com/lisa/docview/2582231386/fulltextPDF/FA8CC95CDF664289PQ/1?accountid=12543&sourcetype=Scholarly%20Journals>

De Sepausy, V. (2016, 3 Janvier). Indonésie : il fait route avec un cheval-bibliothèque pour faire lire les enfants. *Actualité : les univers du livre*. <https://actualitte.com/article/34597/insolite/indonesie-il-fait-route-avec-un-cheval-bibliotheque-pour-faire-lire-les-enfants>

Gani, F. et Zen, Z. (2009). Reinventing Library Association: Indonesia's Experience and Perspectives. Dans *Congress of Southeast Asian Librarians, 14th of Congress of Southeast Asian Libraries (CONSAL XIV)* (p. 398-405). Bộ văn hóa, thể thao, và du lịch.

Håklev, S. (2010). Community Libraries in Indonesia: A Survey of Government-Supported and Independent Reading Gardens. *Library Philosophy and Practice*. University of Toronto.

Håklev, S. (2010). Factors that Contributed to the Community Library Movement in

Indonesia. *Libri: International Journal of Libraries & Information Services*, 60(1), 15-26. <https://doi.org/10.1515/libr.2010.002>

Harisanty, D. (2019, septembre). Special Libraries' Services for Governmental Institutions in Indonesia. *Library Philosophy and Practice*. p.1-25 <https://www.proquest.com/scholarly-journals/special-libraries-services-governmental/docview/2299763575/se-2?accountid=12543>

IFLA. (2020, 29 Novembre). *The Indonesian Librarian Day and the 47th Anniversary Celebration of Indonesian Library Association*. IFLA. <https://www.ifla.org/news/the-indonesian-librarian-day-and-the-47th-anniversary-celebration-of-indonesian-library-association/>

Kamil, H. (2004). The Growth of Community-based Library Services to Support Education in Indonesia. *Information Development*, 20(2), 93-96. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0266666904045321>

Legge, J. D., Adam, A. W. et Mohamad, G. S. (2023). « Indonesia » dans *Britannica*, <https://www.britannica.com/place/Indonesia>, consulté le 1 décembre 2023.

Litzler, J.-B. (2017, 25 août). Une micro-bibliothèque construite avec des pots de glace. *Le Figaro*. https://immobilier.lefigaro.fr/article/une-micro-bibliotheque-construite-avec-des-pots-de-glace_c498aa7c-899a-11e7-8433-9e5dd088e998/

Maesaroh, I. et Genoni, P. (2013). Future directions for Indonesian academic library education. *New Library World*, 114(5/6), 228-241. <https://doi.org/10.1108/03074801311326858>

Massil, S. W. (1989). The History of the National Library of Indonesia: The Bibliographical Borobudur. *Libraries & Culture*, 24(4), 475-488.

National Library of Indonesia. (2008). *Country Report*. Conference of Directors of National Libraries – Asia and Oceania (CDNL-AO). <https://www.ndl.go.jp/en/cdnla0/meetings/pdf/CR2008-Indonesia.pdf>

ONU, (2023). *Population mondiale – Indonésie*. Fonds des Nations Unies pour la population. <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population/ID>, consulté le 1 décembre 2023.

Perwati, D.I. et Salim, T.A. (2018). e-Deposit system Development for Legal Deposit in National Library of Indonesia Republic, Article présenté au 17th Congress of Southeast Asian Librarians, NAYPYITAW, Myanmar.

Priyanto, I.F. (2016). The Development, Challenges and Opportunities of Library and Information Science Education in Indonesia. Dans M.S. Seadle, C. Chu, U. Stöckel et B. Crumpton (dir.), *Educating the Profession: 40 years of the IFLA Section on Education and Training*. p. 258-277. De Gruyter Saur. <https://doi.org/10.1515/9783110375398>

Rachman, Y.B. et Afidhan, S. (2018). Digital Disaster Preparedness of Indonesian Special Libraries. *Preservation, digital technology & culture*, 47, 54-59. <https://doi.org/10.1515/pdtdc-2018-0009>

Rachmawati et Ekowiyanti, M. I., (2021). The Role of Indonesian School Librarian in Increasing Students' Literacy Skills in Digital Age. 2016: *IASL Conference Proceedings (Tokyo, Japan): A School Library Built for the Digital Age*. <https://doi.org/10.29173/iasl7201>

Rosser, A. (2018). Beyond access: Making Indonesia's Education System Work. <https://www.lowyinstitute.org/publications/beyond-access-making-indonesia-s-education-system-work>, consulté le 1 décembre 2023.

Salahudin, S., Nurmandi, A., Agusta, R. et Amirullah, A. (2021). Public Library Organisation Analysis for Hybrid Library Governance Model in Indonesia. *Library Philosophy and Practice (e-journal)*. 6186. p.1-18. <https://digitalcommons.unl.edu/libphilprac/6186>

Srirahayu, D. P., Kusumaningtyas, T. et Harisanty, D. (2021). The Role of the School Librarian Toward the Implementation of the School Literacy Movement (Gerakan Literasi Sekolah) in East Java. *Library Philosophy and Practice*, 1-15. <https://www.proquest.com/lisa/docview/2492710247/fulltextPDF/20F74E9213764B4BPQ/1?accountid=12543&sourcetype=Scholarly%20Journals>

Stoker, D. (1992). The Development of Academic Libraries in Indonesia. *Journal of Librarianship and Information Science*, 24(1), 5-8. <https://doi.org/10.1177/096100069202400101>

Sulistyo-Basuki, L. (2004). Digitisation of collections in Indonesian academic libraries. *Program*, 38(3), 194-200. <https://doi.org/10.1108/00330330410547241>

Tambunan, K. (Juin 2013). Kajian perpustakaan khusus dan sumber informasi di Indonesia, *Baca: jurnal dokumentasi dan informasi*, vol 34 (no1), 29-46. <https://doi.org/10.14203/j.baca.v34i1.172>

Institut français Indonésie (2020). *Les médiathèques de l'IFI : un réseau dynamique au service de ses adhérents!*. <https://www.ifi-id.com/fr/mediatheque/#/>

Variant Anna, N. E., E. F. Mannan, D. P. Srirahayu et F. Muttia. (2018). Library and Information (LIS) Research Topics in Indonesia from 2006 to 2007. *Library Philosophy and Practice*. p. 1-7. https://digitalcommons.unl.edu/libphilprac/1773/?utm_source=digitalcommons.unl.edu%2Flibphilprac%2F1773&utm_medium=PDF&utm_campaign=PDFCoverPages

Wira, N. N. (2017, 11 novembre). *Jakpost guide to the National Library of Indonesia*. The Jakarta Post. <https://www.thejakartapost.com/travel/2017/11/11/jakpost-guide-to-the-national-library-of-indonesia.html>

Zen, Z. (2016). Library and Information Science Education in Indonesia. *Eau Heritage*

Journal Social Science and Humanities (Online). 6 (1), 32-51. <https://so01.tci-thaijo.org/index.php/EAUHJSocSci/article/view/56927>

8. Irak

(Moncif Bouchelaghem; Hamza Chabaane; Francis Lamoureux, Claire Lemaitre)

Profil du pays

L'Irak, de son nom officiel République d'Irak, est un pays qui était anciennement une partie de l'Empire ottoman. Son nom provient de l'arabe signifiant fertile. Le nom du pays fait référence à l'histoire du pays qui tient sa source dans la Mésopotamie antique où les terres étaient fertiles et où l'on voit la naissance de l'écriture. Le nom fait aussi référence à Uruk, grande cité antique de la Mésopotamie. (Harper, s.d.)

La superficie de l'Irak est de 435 052 km² et se situe au Moyen-Orient bordé par la Turquie, l'Iran, le Koweït, l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Syrie. Sa population est de 43 345 000 millions de personnes. (Fonds monétaire international [FMI], 2023) L'Irak est une république fédérale parlementaire et est divisée en 19 gouvernorats similaires à des provinces. La capitale du pays est Bagdad situé en son cœur. (Constitute Project, 2023)

La principale ressource économique du pays est le pétrole et celui-ci est source de plusieurs conflits contemporains. (Stanford, 2003)

Une autre source de conflit est les différences linguistiques et ethniques au sein du pays. Les Arabes constituent la plus grande partie de la population en Irak. À l'intérieur de cette population, il y a des différences culturelles entre sunnites et chiites. (Stansfield, 2016) Une autre population ayant une certaine importance démographique en Irak est les Kurdes en présence dans la région Nord-Est. (Miquel et al., 2010) Le reste de la population est très diversifié. Elle est composée par une population d'origine turkmène, assyrienne, arabes chrétiennes, iraniennes et juives, entre autres. (Stansfield, 2016) La langue officielle de l'Irak est l'arabe, mais plusieurs dialectes forment aussi des langues en importance dans le pays. Les dialectes iraniens forment une part importante de ces dialectes, dont le kurde qui revêt un certain caractère officiel depuis les revendications récentes de la population. (Miquel et al., 2010) L'Irak est actuellement dirigé par le président Abdel Latif Rachid, d'origine kurde sunnite. Le premier ministre Mohammed Chia al-Soudani est d'origine arabe chiite. Le président du parlement est lui d'origine arabe sunnite. Cette division des pouvoirs reflète la complexité ethnique du pays.

La grande diversité culturelle de l'Irak peut être expliquée par sa géographie qui peut être caractérisée comme un carrefour géographique pas seulement de façon locale, mais aussi mondiale. L'Irak est un pays à la géographie unique en raison de son appartenance à un ensemble géographique plus vaste. L'Irak est un pays où plusieurs régions à la

géographie différente convergent. Le pays peut se diviser en deux grandes parties: la table désertique arabosyrienne située au sud-ouest, l'Irak arabe, et les chaînes de montagnes de l'Asie occidentale, situées au nord-est, l'Irak adjami. L'Irak est en grande partie composé de plaines désertiques. Les deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate définissent la région de la Mésopotamie, terrain fertile et région où la plupart de la population vit. Elle se sépare entre la Haute-Mésopotamie, caractérisée par les montagnes et les sources des deux grands fleuves; et la Basse-Mésopotamie, où la plaine irriguée par les fleuves est plus vaste. La région autour de Bagdad, où le Tigre et l'Euphrate se rapprochent, est la table tournante entre ces deux régions de la Mésopotamie. (Miquel et al., 2010)

Histoire

L'histoire des bibliothèques en Irak reflète la longue évolution du pays, ses racines profondes dans l'antiquité et ses divers changements.

Le territoire de l'Irak est à l'époque antique occupé par les grands empires mésopotamiens. C'est sur ce territoire et dans ces empires que l'on voit l'apparition de l'écriture. De grandes villes comme Uruk, Akkad ou Babylone font rayonner l'érudition des Mésopotamiens. Cette époque qui s'étend de 4000 à 500 AEC connaît plusieurs bibliothèques. En effet, des bibliothèques comme celle du temple de Nabu, à Kalhu, renferment des écrits religieux, des textes médicaux ainsi que les annales des rois d'Assyrie. L'on voit ici la naissance des bibliothèques, ces groupements d'écrits. Des bibliothèques ont été retrouvées à Ur, Assur ou Babylone. La plus importante collection retrouvée est celle du palais de Ninive et compte quelque 30 000 tablettes et fragments de textes. Les bibliothèques sont alors surtout à caractère documentaire et ne conservent pas de littérature. (Glassner, 2002)

C'est autour du 500 AEC que ce qu'on appelle la Mésopotamie est occupé par une série de différents empires étrangers. La culture antique reste toujours, malgré les multiples échanges entre les empires, tels que les Perses ou les Grecs. (Grandpierre, 2010) Il faut attendre la conquête arabe du territoire pour avoir un changement de paradigme par rapport aux bibliothèques.

C'est avec la conquête arabe au VIIe siècle que l'on voit l'apparition des maisons de la sagesse. C'est l'époque de l'âge d'or de l'Islam et l'Irak a un grand rayonnement culturel à partir de ses villes. Les maisons de la sagesse regroupent plusieurs institutions sans à la fois qu'elles soient des entités séparées. Ce sont des lieux de savoirs et ces lieux ont des bibliothèques. Au XVIe siècle, l'Empire ottoman conquiert l'Irak. (Stansfield, 2016)

Après la Première Guerre mondiale et le démantèlement de l'Empire ottoman, le Royaume-Uni occupe le territoire de l'Irak qui est sous sa tutelle. (Stansfield, 2016) Sous impulsion anglaise du ministère de l'Éducation, l'Irak se dote en 1921 d'une bibliothèque

nationale située à Bagdad. (Kalia, 1979) Le pays déclare son indépendance en 1932 et se constitue en une monarchie qui dure jusqu'en 1958 moments où l'Irak est déclaré république. De 1968 à 2003, moment de l'invasion américaine, l'Irak est dirigé par le parti Ba'th, parti socialiste panarabe de caractère autoritaire. Le pays est dirigé par Ahmad Hassan al-Bakr jusqu'en 1979, pour laisser place ensuite à Saddam Hussein jusqu'en 2003. (Stansfield, 2016) Avec la modernisation croissante de l'Irak, son indépendance en 1932 et la gouvernance d'un parti socialiste à partir de 1968, l'Irak a grandement développé son réseau de bibliothèque. (Ardwin, 1984) En effet, selon les résultats d'une enquête menée en 1977-78, l'Irak comptait, en plus de la bibliothèque nationale à Bagdad, 7555 bibliothèques scolaires, allant du niveau préscolaire au niveau secondaire; 6 bibliothèques universitaires et 29 unités principales de bibliothèque publique. (Kalia, 1979)

Depuis les années 1980, première guerre du Golfe, le pays est chamboulé par une multitude de problèmes et des suites de guerres qui sont toujours en cours aujourd'hui.

En 2003 survient la seconde guerre du Golfe et les États-Unis envahissent l'Irak. C'est dans ce contexte que survient une grande part de destruction des bibliothèques et des lieux de savoir qui représentait pour la population des institutions corrompues et représentative de l'autoritarisme du régime. En effet, depuis leur prise de pouvoir en 1968, c'est le régime socialiste autoritaire qui avait la mainmise sur la culture. (Huitième Congrès Régional du Parti Ba'th Arabe et Socialiste en Irak, 1974) C'est aussi par l'utilisation de bombes et d'attaques militaires que plusieurs bibliothèques sont détruites. (Baez, 2004)

Nous donnerons l'exemple suivant qui semble le plus probant pour expliquer notre propos. Le 10 avril 2003, la Bibliothèque nationale a été pillée par la population en colère contre le régime de Saddam Hussein. Des rumeurs concernant la chute du régime à enflammer la population qui voyait dans la bibliothèque le symbole du régime de Hussein sont allées la piller. Un premier groupe, préparé à piller la bibliothèque, s'empara de manuscrits précieux. Les autres simplement affamés et en colère contre le régime décidèrent de piller à leur gré la bibliothèque en emportant livres, manuscrits, mais aussi ordinateurs, imprimantes et meubles. Trois jours plus tard, le 13 avril 2003, survient la vraie catastrophe, un autre groupe arrive préparé et met le feu à la bibliothèque. Le feu se répandit rapidement et la collection de vieux ouvrages, de périodiques et les Archives nationales d'Irak, situé dans le même bâtiment de la bibliothèque, disparurent en flammes. Le directeur de la bibliothèque compare l'incident à l'invasion barbare de Bagdad en 1258 par le petit-fils de Gengis Khan qui fit détruire tous les livres de la ville en les jetant dans le Tigre. Dix millions de documents sont disparus dans cet incendie. (Baez, 2004) Cet incident n'est qu'un exemple des multiples attaques que les bibliothèques irakiennes ont subi lors de la seconde guerre du Golfe qui s'échelonne de 2003 à 2011.

Après l'invasion américaine en 2003 et le retrait du plus gros des troupes américaines en 2004, l'Irak se dote d'une nouvelle constitution en 2005. Malgré le retrait complet des Américains de l'Irak après 2011, les guerres ne sont pas pour autant terminées et cela affecte toujours les bibliothèques. (Stansfield, 2016) Par exemple, en 2017, la bibliothèque de Mossoul est incendiée par l'État islamique. (Galtier, 2023)

Aujourd'hui les bibliothèques en Irak commencent leur reconstruction, mais la situation est toujours précaire.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Maison des Livres et des Documents Irakiens (Irakiennes, Consulté le 18.12.2023), anciennement connue sous le nom de Bibliothèque nationale et Centre de dépôt de l'Irak, représente la plus ancienne bibliothèque nationale moderne en Irak. Établie en 1987 par la fusion de la Bibliothèque nationale et du Centre national des documents, elle a résisté aux épreuves des guerres et des conflits qui ont marqué le pays, remontant à ses origines avec l'inauguration de la Bibliothèque de la Paix Al Salam en 1920.

L'objectif principal de cette bibliothèque est de valoriser le patrimoine documentaire national en préservant des documents liés aux affaires irakiennes à travers les différentes époques, de la période ottomane à l'ère républicaine. Cette mission englobe une intégration exhaustive des principes documentaires, historiques et intellectuels, ayant un impact positif sur les niveaux intellectuel et académique de la recherche, des thèses universitaires et des publications présentées par les chercheurs et intellectuels.

S'inscrivant dans une démarche visant à étendre son influence aux provinces irakiennes, dans le but de préserver les documents irakiens et le patrimoine culturel de ces régions, la bibliothèque a désigné plusieurs de ses employés pour agir en tant que délégués sur le terrain dans plusieurs provinces notamment : Bable, Diali, Di Kar, Wasit, Missan et Kurdistan.

La bibliothèque propose plusieurs services utiles à ses utilisateurs, notamment :

- Services de prêt : Ce service propose aux chercheurs la possibilité d'emprunter des livres, journaux, revues et thèses universitaires. Ce service met l'accent sur l'assistance aux chercheurs et aux lecteurs dans l'utilisation des catalogues et des ressources de la bibliothèque pour faciliter leurs recherches et leurs études.

- La reproduction : La bibliothèque offre un service de reproduction gratuit à ses visiteurs, qu'ils soient lecteurs ou chercheurs.
- Services aux chercheurs: La bibliothèque propose un service essentiel en fournissant des informations documentaires aux chercheurs, notamment les étudiants en études supérieures et les enseignants. Le département des services aux chercheurs veille à une utilisation optimale des sources d'information, examine les demandes gouvernementales, fournit des équipements techniques et administratifs, et établit des règles pour faciliter la recherche.
- Salle de lecture : La bibliothèque propose une salle de lecture rénovée et équipée d'ordinateurs pour faciliter la recherche en ligne. La bibliothèque numérise régulièrement ses périodiques et documents, offrant un accès pratique aux chercheurs. Elle envisage également la mise en ligne de ses publications pour élargir son impact. La salle de lecture comprend une bibliothèque où les lecteurs peuvent emprunter directement des ouvrages dans différentes disciplines.
- Formations : La bibliothèque joue un rôle essentiel dans la diffusion du savoir en proposant des formations complètes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université. Ces programmes de formation couvrent divers domaines et ciblent différents publics, notamment les employés des ministères et de leurs départements affiliés. La bibliothèque organise des cours introductifs sur l'archivage et la préservation des documents pour les employés des départements d'État, veillant ainsi à une manipulation appropriée et à la sauvegarde des documents importants. De plus, elle propose des sessions de formation sur la création de bibliothèques numériques et les systèmes de classification bibliothécaire destinées aux employés des départements d'État.

Bibliothèques publiques

C'est en 1920 que la première bibliothèque publique est fondée à Bagdad. Cette fondation peut être considérée comme le début de l'intérêt envers les bibliothèques dans l'ère moderne. D'autres bibliothèques publiques voient le jour par la suite, et leur établissement coïncide avec le développement des sphères sociale, économique, culturelle et éducationnelle en Irak (Johnson, 2013). Ainsi, leur nombre passe de 19 bibliothèques en 1946 à 45 bibliothèques en 1957, pour atteindre la centaine en 1968. Cette prolifération peut être analysée comme étant une conséquence directe de la révolution irakienne de

1958, révolution qui a aboli la monarchie et instauré un régime républicain (Jirjees, 2015). Au début du 21^e siècle, l'Irak compte plus de 200 bibliothèques publiques réparties à travers l'ensemble du territoire.

Néanmoins, en raison surtout des événements politiques survenus dans les années 1990 et 2000, le réseau des bibliothèques publiques irakien souffre de plusieurs problèmes graves, qui limitent considérablement les services et l'accès aux ressources pour les citoyens. De plus, certaines bibliothèques font l'objet d'empiètement sur leurs bâtiments de la part des partis au pouvoir et des acteurs gouvernementaux; plusieurs bibliothèques sont tout simplement fermées ou utilisées à d'autres fins. Celles qui restent sont négligées tant au niveau matériel que moral. Plus spécifiquement, Al Bayati (2023) relève pas moins de neuf éléments problématiques qui gangrènent le réseau :

- Infrastructure inadéquate;
- Manque de planification en matière d'espace et de conception (les exigences techniques et sanitaires les plus élémentaires ne sont pas respectées);
- Absence d'équipement technologique de pointe (électronique, internet, audio, vidéo);
- Faible engagement dans l'application des normes internationales en gestion, en développement des collections, en formation de spécialistes et en services fournis;
- Manque d'innovation et de modernité;
- Pauvreté des collections;
- Faible nombre de services offerts, les bibliothèques se contentant seulement des services de base tels que le prêt, la référence et l'orientation;
- Faible nombre de professionnels de l'information et de bibliothécaires adéquatement formés;
- Insuffisance des dotations gouvernementales annuelles qui ne couvrent pas les besoins.

Pour lutter contre ces problèmes, Al Bayati (2023) propose les pistes de solution suivantes :

- Adoption de lois et promulgation de décrets gouvernementaux efficaces pour empêcher l'empiètement que les bibliothèques publiques subissent de la part des branches exécutives du gouvernement;
- Renouvellement des collections;
- Modernisation de l'équipement (ordinateurs, systèmes intégrés de gestion, etc.);
- Accès à Internet;

- Allocation d'un budget suffisant à chaque bibliothèque;
- Recrutement de professionnels des sciences de l'information et de bibliothécaires diplômés;
- Offre d'une formation continue pour les employés et les professionnels travaillant pour les bibliothèques publiques;
- Ouverture des bibliothèques en dehors des heures de travail officielles et des jours fériés, notamment par la présence en ligne et par la mise en place d'Activités éducatives et de séminaires;
- Mise en place d'un programme de supervision et d'évaluation périodique pour encadrer et améliorer les services offerts.

Bibliothèques universitaires

Le ministère irakien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a soutenu les bibliothèques universitaires dans le but d'améliorer les compétences des professionnels qui y travaillent, mais aussi pour développer la recherche scientifique, tout en répondant aux besoins des chercheurs et étudiants œuvrant au sein des universités. (Al Bayati, 2023). Prenons l'exemple du projet de bibliothèque scientifique virtuelle irakienne, ou IVSL (Iraqi Virtual Science Library). C'est un environnement numérique qui offre l'accès à de nombreuses bases de données à la communauté universitaire, et ce, de façon entièrement gratuite, ce qui vient renforcer les capacités académiques et scientifiques du pays.

Le Ministère a aussi lancé le projet de créer un moteur de recherche intitulé *Iraqi Academic Scientific Journals*, soit une base de données qui rend compte de la production intellectuelle irakienne universitaire, à savoir les textes complets qui apparaissent déjà dans les revues scientifiques nationales. Ce système permet d'indexer et de retrouver les textes intégraux ainsi que de leurs données bibliographiques complètes (Al Bayati, 2023).

Comme d'autres bibliothèques à travers le monde, les bibliothèques irakiennes, et particulièrement les bibliothèques universitaires, se sont vu approcher les sources numériques avec plus d'entrain pendant et après la COVID-19. Cette nouvelle approche a permis le développement de bibliothèques numériques accessibles sur le Web, et les efforts des bibliothèques universitaires pour la promotion de l'accessibilité aux ressources numériques par la clientèle universitaire se sont vus démultipliés.

La réouverture de la bibliothèque de l'Université de Mossoul en 2022, qui avait alors été

détruite par l'État islamique en 2015, fut un symbole de renouveau pour la communauté universitaire, ainsi que pour tous ceux ayant vécu les troubles de cette période de grande instabilité. Le fonds de la bibliothèque s'élevait à des millions de livres, dont plus de dix milles furent perdus dans les bombardements, et sa reconstruction fut en partie réalisée grâce au Pnud, soit le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'aux dons de livres de la *Book Aid International Association* (Girgis, 2022).

Bibliothèque virtuelle

La Iraqi Virtual Science Library est une bibliothèque virtuelle qui permet l'accès à des ressources scientifique via internet pour tous les universitaires irakiens. Le but de la bibliothèque, créer par l'initiative de l'American Association for the Advancement of Science en collaboration avec une foule d'instances américaines, est de fournir à la vie académique irakienne des sources d'informations valables pour permettre la reconstruction du pays et pallier le manque d'informations causé par la destruction des bibliothèques et les manques de sources à jours. La bibliothèque est lancée en 2006. (American Association for the Advancement of Science, s.d.) Elle est étendue à l'ensemble des universités publiques irakiennes en 2008. Plusieurs ministères irakiens font aussi usage de la bibliothèque virtuelle. Jusqu'en 2010, la bibliothèque était gérée par des instances américaines. Elle est aujourd'hui gérée par le ministère de l'Éducation supérieure et de la Recherche scientifique de l'Irak. La plupart des grandes instances universitaires irakiennes sont impliquées dans le projet. (Marlow, 2013) Aujourd'hui, le projet se veut plus largement un vecteur dans l'accès à l'information en Irak. (American Association for the Advancement of Science, s.d.)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Selon Al Bayati (2023), les spécialistes des sciences de l'information et de la bibliothéconomie, particulièrement ceux œuvrant dans le milieu universitaire, font face à un nombre important de défis liés à l'instabilité politique et à ses conséquences sur l'infrastructure irakienne.

En Irak, l'enseignement de la bibliothéconomie débute en 1954 avec l'initiative que l'UNESCO a prise d'envoyer des experts en la matière proposant de courtes formations pour les bibliothécaires. Bien que couvrant des aspects clés de la discipline, ces formations furent critiquées en raison de leur manque d'enseignement pratique, de la faible quantité

des ressources en langue arabe ainsi que pour la qualité approximative de leurs traductions.

La création de bibliothèques et de départements d'information dans les universités irakiennes commence en 1970 et s'accroît dans les décennies suivantes. Située à Bagdad, l'Université al-Mustansiriyah, l'une des plus anciennes universités du monde et spécialisée en droit et lettres, est constituée d'une division en bibliothéconomie et sciences de l'information qui peut délivrer, pour deux ans d'études, un diplôme intermédiaire, un Bac +3 et un Master, ainsi qu'un doctorat pour 3 ans d'études. Quant à elles, les universités de Mossoul et de Bassora, constituées de la même division que leur consœur, offrent le Bac +3 sur une période de 4 ans.

En 2021, ces trois universités ont renommé cette division qu'ils partagent tous en Département des technologies de l'information et du savoir, ce qui refléterait leur aspiration commune à devenir des leaders en sciences de l'information, avec le désir d'outiller au mieux les étudiants dans le but de s'adapter adéquatement à un monde numérique en constante évolution (Al Bayati, 2023).

Al Bayati relève toutefois certains enjeux auxquels ces départements font face, défis déjà présents à l'aube des années 50. Ceux-ci renvoient notamment au manque d'équipement technique et de laboratoires qui peuvent assurer l'exercice d'une formation pratique dans le service de bibliothèques, ce qui renforce une approche pédagogique centrée sur la théorie. Aussi, le désintérêt des établissements publics pour l'embauche des diplômés sortant des sciences des bibliothèques représente un autre enjeu, tandis que la faible maîtrise de l'anglais par les étudiants, mais aussi par les enseignants, compromet grandement l'accès à l'information internationale.

Selon les professeurs à l'Université Al- Mustansiriyah, Inaam Ali Tawfiq et Iman Sabah Kadhum (2022), la présence d'un réel "Département d'information et bibliothèque" est débattue au sein des universités irakiennes, en raison d'un niveau de formation autant faible que difficile à établir. Bien que la demande pour l'éducation postuniversitaire persiste, l'inscription au premier cycle à temps plein est en déclin, à un point tel que certains départements envisagent d'interrompre l'offre de ces programmes. Les professeurs ajoutent que l'utilisation du terme « bibliothéconomie » (librarianship) n'apparaît presque plus dans l'intitulé des cours offerts, que celui-ci est dépassé et rentrerait plutôt dans la discipline générale qu'est la gestion de l'information.

Association de bibliothèques

C'est en 1972 qu'est fondée l'Association des bibliothèques et de l'information pour représenter les professionnels irakiens des sciences de l'information. Cependant, en raison de contraintes budgétaires, ses activités sont suspendues dans les années 1990 par

le ministère des Finances. Face au vide créé par l'arrêt des activités de cette association et aux besoins de représentation et de parrainage des bibliothécaires irakiens, la Société des professionnels de l'information, des bibliothèques et de la documentation (ILDPS, en anglais *Information, Libraries and Documentation Professionals Society*) est créée en 2013 (Al Bayati, 2023). Elle joue un rôle prépondérant pour offrir un soutien professionnel et contribuer au développement de la profession, laquelle est confrontée à des conditions politiques très instables depuis l'invasion de l'Irak en 2003. De nos jours, l'association regroupe un peu plus de 200 membres issus de tous types de bibliothèques et de diverses institutions documentaires.

L'ILDPS propose des activités diverses : elle organise des ateliers, des sessions de formation et des conférences pour les professionnels du domaine. De plus, elle contribue à renforcer la coopération internationale en permettant des échanges entre bibliothécaires irakiens et leurs homologues étrangers, ainsi qu'en favorisant la participation à des forums et des séminaires internationaux spécialisés (Al Bayati, 2023). En tant que membre de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et de la Fédération arabe des bibliothèques et de l'information (AFLI), l'ILDPS joue un rôle diplomatique important à l'échelle internationale pour représenter l'État irakien dans les événements organisés par ces deux instances.

À l'échelle nationale, l'ILDPS s'engage activement dans des projets de développement en tant que membre du Conseil supérieur des sociétés scientifiques, qui est chapeauté par le ministère irakien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Elle a notamment contribué à la mise en place d'une bibliothèque électronique unifiée en collaboration avec le Centre du catalogue arabe unifié de l'Université du Roi Abdelaziz en Arabie Saoudite (Al Bayati, 2023). Cette initiative, qui vise les bibliothèques universitaires irakiennes, inclut des sessions de formation pour les bibliothécaires universitaires leur permettant de renforcer leurs compétences professionnelles dans le domaine.

En outre, l'ILDPS se charge de la publication régulière de la revue scientifique à comité de lecture et en langue arabe *The Iraqi Journal for Information and Documentation Studies*. À ce jour, cette revue compte 5 volumes, ce qui atteste de l'engagement continu de l'ILDPS dans la production et la diffusion de connaissances spécialisées (Al Bayati, 2023). De plus, l'ILDPS collabore avec des foires du livre arabes et internationales pour promouvoir l'accès à des ouvrages modernes. Elle encourage également la participation active des bibliothécaires irakiens à des événements internationaux tels que la conférence générale annuelle de l'IFLA.

Enfin, une initiative notable de l'ILDPS est la désignation, depuis 2022 (Al Bayati, 2023), du 19 février comme journée spéciale pour les bibliothécaires et la bibliothéconomie

irakiens. Cette date est spécialement choisie pour commémorer la réouverture de la bibliothèque centrale de l'Université de Mossoul après son incendie par les groupes terroristes de l'État islamique et sa reconstruction. Cette commémoration annuelle est censée souligner l'importance des bibliothèques en tant que gardiennes du savoir et de la culture.

En conclusion, la Société des professionnels de l'information, des bibliothèques et de la documentation joue un rôle essentiel dans le soutien, le développement et la représentation des professionnels de l'information en Irak, aux niveaux national et international. Malgré la relative jeunesse de cette association, son impact est significatif compte tenu des activités diverses qu'elle organise, de la coopération internationale qu'elle mène et des contributions à des projets de développement qu'elle propose.

Cadre législatif

La législation irakienne affectant ou traitant des bibliothèques peut être catégorisée en cinq domaines : la législation sur les bibliothèques scolaires, la législation sur les bibliothèques universitaires, la législation sur les bibliothèques publiques, la loi sur la bibliothèque nationale, et les lois régissant les échanges de ressources humaines et matérielles entre les bibliothèques. Dans cette section, nous fournirons des détails et des descriptions de ces cinq catégories afin de donner une idée des lois régissant les bibliothèques en Irak.

La législation sur les bibliothèques scolaires

Titre de la législation : Loi n° 54 de l'année 1974 sur les bibliothèques scolaires

La loi sur le système des bibliothèques scolaires, numérotée 54 pour 1974 en Irak, prévoit la création de bibliothèques centrales dans les établissements d'enseignement. Adoptée le 4 janvier 1975, elle comporte 14 articles portant sur l'organisation des bibliothèques, l'acquisition des ressources et l'intégration de l'enseignement. Les bibliothèques sont classées en fonction de leur taille et de la population étudiante, ce qui permet d'orienter les responsabilités et les exemptions. La loi souligne le soutien financier des budgets locaux et nationaux, en insistant sur l'implication du personnel éducatif dans le développement des bibliothèques. Un amendement du 24 mars 1975 a corrigé la terminologie concernant la nomination ou l'exemption du personnel éducatif, renforçant l'engagement de la loi à favoriser des expériences éducatives et culturelles enrichissantes pour les étudiants irakiens (Irak-Fédéral, 1974) (Irak-Fédéral, 1975).

La législation sur les bibliothèques universitaires

Titre de la législation : Directives numéro 92 de l'année 1995 sur les bibliothèques universitaires

La loi n° 92 de 1995 en Irak établit des règles pour les bibliothèques universitaires, définissant leur champ d'application et leur structure organisationnelle. La loi met l'accent sur le rôle de ces bibliothèques au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, en décrivant leurs responsabilités, telles que la fourniture de ressources d'information, l'organisation de services et la mise en œuvre de programmes éducatifs. Elle précise également les qualifications et les devoirs des directeurs de bibliothèques. Dans l'ensemble, la loi vise à améliorer l'efficacité des bibliothèques universitaires et à promouvoir leur rôle crucial dans le soutien à l'éducation et à la diffusion des connaissances (Irak-Fédéral, Instructions n° (92) de 1995 Bibliothèques universitaires, 1995).

La législation sur les bibliothèques publiques

Titre de la législation : Loi sur les bibliothèques publiques numéro 40 de l'année 1974.

Titre de la législation : Loi sur les bibliothèques publiques. Date de la législation : 28-03-1961.

Titre de la législation : Loi sur les bibliothèques publiques. Date de la législation : 18-01-1960.

Titre de la législation : Loi numéro 1 de l'année 1996 sur les bibliothèques publiques.

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, quatre lois distinctes ont été publiées. Ces législations détaillent le cadre des bibliothèques publiques en Irak. Le ministère de l'éducation est responsable des aspects organisationnels et techniques de la gestion des bibliothèques, de la formation du personnel et de l'achat des livres. L'administration locale supervise les infrastructures, les finances et la gestion générale. Le ministère de l'éducation organise des cours annuels de formation du personnel, dont les coûts sont pris en charge par les administrations locales. Un comité de gestion des bibliothèques est formé chaque année pour améliorer les services de bibliothèque. Le rôle des bibliothèques publiques consiste à être accessibles au public pendant des heures précises, à effectuer des inspections régulières du contenu et à établir des rapports. Les conservateurs gèrent

les bibliothèques et proposent notamment des ajouts à la collection. Les horaires des services publics, les règles d'emprunt et le retrait annuel du contenu des bibliothèques sont également décrits dans la législation (Irak-Fédéral, Système de bibliothèques publiques n° (40) de 1974, 1974) (Irak-Fédéral, Système de bibliothèques publiques, 1961) (Irak-Fédéral, Système de bibliothèques publiques, 1960) (Irak-Fédéral, Loi numéro 1 de l'année 1996 sur le système des bibliothèques publiques, 1996).

La loi sur la bibliothèque nationale

Titre de la législation : Loi sur la Bibliothèque nationale de Bagdad. Date de la législation : 09-08-1961.

Cette loi établit la Bibliothèque nationale à Bagdad, en Irak, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts. La loi souligne le rôle de la bibliothèque dans la collecte et la préservation des livres, des manuscrits, des périodiques, des œuvres d'art et des documents officiels liés au patrimoine national, contribuant ainsi à la civilisation arabe et mondiale. La bibliothèque nationale est autorisée à acquérir des livres et des manuscrits rares auprès de bibliothèques officielles avec l'approbation du Cabinet. La loi autorise la publication de règlements pour faciliter sa mise en œuvre, et le ministre de la culture et des arts est chargé d'organiser la structure exécutive et les fonctions de la bibliothèque. La promulgation de cette loi reflète l'engagement de la nation en faveur du progrès intellectuel et de la prospérité culturelle, reconnaissant l'importance d'une bibliothèque nationale dans la préservation et la diffusion du riche patrimoine du pays pour les générations actuelles et futures (Irak-Fédéral, Loi sur la Bibliothèque nationale de Bagdad, 1961).

Les lois régissant les échanges entre les bibliothèques

Titre de la législation : Prêt mutuel entre les bibliothèques universitaires et les instituts techniques relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Irak. Date de la législation : 31-08-1992.

Titre de la législation : Instructions pour l'échange de livres entre les bibliothèques publiques. Date de la législation : 01-01-1962.

Cette législation comporte deux volets. La première loi introduit des instructions pour les prêts mutuels entre les bibliothèques des universités et des instituts techniques irakiens relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Régies par la loi n° 40 de 1988 sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, ces instructions visent à faciliter l'échange de matériel scientifique et culturel, en précisant les articles autorisés et les conditions d'emprunt. La deuxième loi porte sur l'échange de livres entre les bibliothèques publiques irakiennes, en mettant l'accent sur la collaboration pour gérer les exemplaires excédentaires et acquérir de nouveaux livres. Le processus implique les bibliothèques centrales et vise à optimiser les ressources tout en promouvant la collaboration entre les bibliothèques. Les deux lois soulignent l'importance de la préservation et du partage des ressources intellectuelles au profit des éducateurs, des chercheurs et de la communauté dans son ensemble (Irak-Fédéral, Prêt mutuel entre les bibliothèques des universités et l'autorité des instituts techniques, 1992) (Irak-Fédéral, Instructions pour l'échange de livres entre bibliothèques publiques, 1962).

Information complémentaire/particularités

Les bibliothèques ont bien sûr subi les contrecoups des différentes guerres, depuis les années 1980, et cela caractérise en partie, aujourd'hui, les bibliothèques en Irak.

Malgré le contexte et la grogne contre les institutions de l'ancien régime et la destruction de beaucoup de documents, plusieurs mouvements populaires ont veillé à la protection des documents et au sauvetage de ceux-ci. En effet, le peuple irakien aime profondément la culture. (Báez, 2004)

Nous donnerons en exemple, la bibliothécaire Alia Muhammad Baker. En 2003, elle a sauvé une grande partie de la collection de sa bibliothèque en organisant avec l'aide de sa communauté le sauvetage de documents de la bibliothèque centrale de Bassora, deuxième plus grande ville d'Irak. Elle cacha et conserva chez elle 30 000 livres qui représentent 70 % de la collection de la bibliothèque. C'est dans l'illégalité que la bibliothécaire a fait cette action. Elle avait demandé aux autorités de déplacer les livres en lieux sûrs avant la guerre, ce qui lui fut refusé. (Dewan, 2003) Malgré la guerre et son important impact sur les bibliothèques, ce sont des figures comme Alia Muhammad Baker qui permettent la survie des bibliothèques en contexte de guerre et qui prouvent que le savoir trouve toujours le moyen de survivre.

Il faut aussi noter l'importance que tient la culture, l'écriture et le livre dans la culture irakienne. Le nationalisme irakien des années 1970 a contribué à l'essor du monde de l'écriture, qu'elle soit scientifique, scolaire ou artistique. Bien sûr, ce trait de l'Irak a longtemps favorisé les bibliothèques. (Adwan, 1984)

Références

Adwan, N. (1984). *Le livre et la lecture en Irak*. Division de la promotion du livre et des échanges internationaux, Unesco.

Al Bayati, F. A. A. W. (2023). Bibliothèques et information en Irak, métiers et institutions culturelles : difficultés et défis (traduit de l'arabe par Boustany, J.). *I2D - Information, données & documents*, 2(2), 18-38. <https://doi.org/10.3917/i2d.232.0018>

Ali Tawfiq, I. & Sabah Kadhum, I. (2022). Toward Media, Informatics And Knowledge Management Programs For University Departments Of Information And Library Education In Iraq. *Webology*, 19(1), 1-16. [https://www.webology.org/data-cms/articles/20220417024053pmwebology%2019%20\(1\)%20-%20148%20pdf.pdf](https://www.webology.org/data-cms/articles/20220417024053pmwebology%2019%20(1)%20-%20148%20pdf.pdf)

American Association for the Advancement of Science. (s.d.). *Iraqi Virtual Science Library*. <https://www.aaas.org/programs/science-technology-policy-fellowships/iraqi-virtual-science-library>

Báez, F. (2004). *Histoire universelle de la destruction des livres*. Fayard.

Constitute Project (2023). *Iraq's Constitution of 2005*. https://www.constituteproject.org/constitution/Iraq_2005.pdf?lang=en

Dewan, S. K. (2003, 27 juillet). AFTER THE WAR: THE LIBRARIAN; Books Spirited to Safety Before Iraq Library Fire. *The New York Times*, sect. World. <https://www.nytimes.com/2003/07/27/world/after-the-war-the-librarian-books-spirited-to-safety-before-iraq-library-fire.html>.

Fonds monétaire international. (2023, octobre). *World Economic Outlook Database*. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/October/weo-report?c=433,&s=LP,&sy=2022&ey=2023&ssm=0&scsm=1&sc=0&ssd=1&ssc=0&sic=0&sort=country&ds=.&br=1>

Galtier, C. (2023, 9 février). En Irak, la bibliothèque de Mossoul renaît de ses cendres. *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/international/en-irak-la-bibliotheque-de-mossoul-renait-de-ses-cendres-20230209>

Girgis, D. (2022, février). Réouverture de la bibliothèque de l'Université de Mossoul. *LivresHebdo*. <https://www.livreshebdo.fr/article/reouverture-de-la-bibliotheque-de-luniversite-de-mossoul>

Glassner, J-J. (2002). *La Mésopotamie*. Société d'édition Les Belles Lettres.

Grandpierre, V. (2010). *Histoire de la Mésopotamie*. Édition Gallimard, Folio.

Harper, D. (s. d.). *Etymology of Iraq*. Online Etymology Dictionary. <https://www.etymonline.com/word/Iraq>

Huitième Congrès Régional du Parti Ba'ith Arabe et Socialiste en Irak. (1974). *L'Irak révolutionnaire : 1968-1973, rapport politique*. Le Parti.

Irak-Fédéral. (1960). *Système de bibliothèques publiques. Base législative iraqiennes*.

Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=3712>

Irak-Fédéral. (1961). Loi sur la Bibliothèque nationale de Bagdad. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=3968>

Irak-Fédéral. (1961). Système de bibliothèques publiques. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=4101>

Irak-Fédéral. (1962). Instructions pour l'échange de livres entre bibliothèques publiques. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=4507>

Irak-Fédéral. (1974). Système de bibliothèques publiques n° (40) de 1974. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=20568>

Irak-Fédéral. (1974). Système de bibliothèques scolaires n° (54) de 1974. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=20573>

Irak-Fédéral. (1975). Déclaration (Correction de l'article huit du système des bibliothèques scolaires). *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=14936>

Irak-Fédéral. (1992). Prêt mutuel entre les bibliothèques des universités et l'autorité des instituts techniques. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=19771>

Irak-Fédéral. (1995). Instructions n° (92) de 1995 Bibliothèques universitaires. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=5541>

Irak-Fédéral. (1996). Loi numéro 1 de l'année 1996 sur le système des bibliothèques publiques. *Base législative irakiennes*. Récupéré sur <https://iraql.d.e-sjc-services.iq/LoadLawBook.aspx?page=1&SC=&BookID=5912>

Irakiennes, B. (Consulté le 18.12.2023). *La Bibliothèque et Maison de documentation Irakiennes*. Récupéré sur <https://www.iraqnl.gov.iq/news%20new/mannhnwo.html>

Jirjees, J. M. (2015). Information Institutions in Modern Iraq: An Overview. <http://dx.doi.org/10.13140/RG.2.1.5021.8966>

Johnson, I. M. (2013). Gertrude Bell and the evolution of the library tradition in Iraq. Dans P. Collins et C. Tripps (dir.), *Gertrude Bell and Irak: A Life and Legacy*, 257-271. Oxford University Press. <https://rgu-repository.worktribe.com/output/246724>

Kalia, D.R. (1979). *National Library of Iraq, Baghdad* (publication no FMR/BEP/BGI/79/106). UNESCO.

Marlow, J. (2013, 18 octobre). The Secret Behind Iraq's Scientific Resurgence. *Wired*. <https://www.wired.com/2013/10/the-secret-behind-iraqs-scientific-resurgence/>

Miquel, A., Brice, W.C., Sourdel, D., Aubin, J., Holt, P.M., Kelidar, A., Blanc, H., et al. (2010). 'Irāq. Dans P.J. Bearman, Th. Bianquis, C.E. Bosworth, E. van Donzel, et W.P. Heinrichs (dir.), *Encyclopédie de l'Islam*. Brill. http://dx.doi.org/10.1163/9789004206106_eifo_COM_0376

Stanford, J. E. (2003, 3 juin). *Iraq's Economy : Past, Present, Future* (publication no CRS-57). Congressional Research Service. <https://reliefweb.int/report/iraq/iraqs-economy-past-present-future>

Stansfield, G. (2016). *Irak*. Polity Press.

9. Kenya

(Christopher Astudillo, Alejandro Fonseca, Francis Grenier et Christian Grimaldi)

Profil du pays

La République du Kenya est un pays situé en Afrique de l'Est, aux frontières de la Somalie, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie. La capitale et la plus grande métropole est Nairobi, située au sud du pays avec ses plus de 4 millions d'habitants. Le pays regroupe une grande diversité ethnique avec une majorité de Kikuyu, Luhya et Kalenjin. Les langues officielles du Kenya sont l'anglais et le Kiswahili. En 1895 l'Empire britannique établit le protectorat de l'Afrique de l'Est et en 1920, crée la colonie du Kenya nommée ainsi en référence du mont Kenya, la plus grande montagne de la région (Central Intelligence Agency [CIA], 2023). L'occupation a causé de nombreuses tensions entre les autorités britanniques et les forces de la Kenya Land and Freedom Army (KLFA) communément appelées Mau Mau (CIA, 2023). Ces tensions ont ultimement mené à l'indépendance du pays en 1963 avec la subséquente élection de Jomo Kenyatta, le premier président de la République du Kenya. Le pays connaît depuis le milieu du 20^e siècle une croissance fulgurante de sa population causant une pression sur le marché du travail, les services sociaux et les ressources naturelles (CIA, 2023). Aujourd'hui, les opportunités d'emploi en bibliothéconomie ne sont pas suffisantes comparée au nombre élevé de diplômés dans la matière (Mwanzu et Wendo, 2021, p. 6). Selon Durrani (2014, p. 87), les services bibliothécaires et ses institutions étaient présents bien avant l'indépendance du pays. Cependant, en reprenant les propos de l'IFLA, Durrani (2014, p. 89) explique que le développement des bibliothèques publiques contemporaines du Kenya est intimement lié à l'influence de la colonisation britannique : « Britain felt that an informed populace would most likely maintain democratic traditions and would be most open to western influences. For this reason it supported establishment of libraries and training of librarians »

Histoire

Nous n'avons aucune trace de bibliothèques au Kenya dans sa période précoloniale. Cela est surtout dû au fait que les informations étaient transmises d'une personne à l'autre par le biais des traditions orales et de l'art plutôt que par des écrits. Certains pensent que Kilwa, sur la côte est, aurait été le seul endroit où une bibliothèque aurait existé durant cette période (IFLA/FAIFE, 1999). Elle aurait servi une petite classe alphabétisée de la communauté.

Le gouvernement colonial n'a pas soutenu la création de bibliothèques publiques. Le

développement des bibliothèques publiques a suivi les modèles raciaux prédominants à cette époque et celles-ci n'étaient pas accessibles aux Africains. En 1903, la Seif bin Salim Public Library and Free Reading Room s'établit à Mombasa par des philanthropes provenant principalement des communautés indiennes. Bien que cette bibliothèque fût ouverte à tous, ses collections reflétaient plutôt les besoins des communautés sud-asiatiques en raison des biais générés par les contributeurs (Musisi, 1984, cité dans Durrani, 2014). En 1931, la Macmillan Memorial Library de Nairobi ouvre ses portes, mais son usage était exclusivement pour la communauté européenne (voir Cadre législatif). En 1942, la Desai Memorial Library est établie par la communauté indienne, pour la communauté indienne. Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement colonial britannique commence à montrer un certain intérêt pour améliorer les conditions sociales de ses colonies, surtout au niveau de l'éducation. Cela coïncide avec le réveil du nationalisme africain et d'importantes agitations politiques contre le régime colonial (Ojiambo et Kasalu, 2015). Dans cette optique, en 1946, Elspeth Huxley présente son rapport qui recommande que chacun des pays d'Afrique de l'Est doive créer des bibliothèques centrales qui formeraient le noyau des bibliothèques provinciales ou régionales (Otike, 2004). En 1948, une autre recommandation est mise en application avec la création du East African Literature Bureau (EALB).

Le tournant dans le développement des bibliothèques au Kenya vient avec les années 1960. Avec l'indépendance en 1963, les bibliothèques publiques du Kenya deviennent accessibles à tous, sans distinction d'âge, de religion, de race ou de statut social. À la suite de la recommandation du consultant en bibliothèque du British Council, Sydney Hockey, le parlement a promulgué le Kenya National Library Service Act en 1965 (Chapitre 225), parmi les lois du Kenya. La direction du KNLS est devenue opérationnelle deux ans plus tard, en héritant des ressources et des programmes du EALB (Otike, 2004). Au cours des années 1970, davantage de bibliothèques publiques, spécialisées et scolaires ont été créées. Les années 1980 ont été marquées par la croissance et l'expansion de tous les types de bibliothèques dans le pays, résultant à la création de nouvelles institutions universitaires et du besoin accru de services de bibliothèque et d'information (Ojiambo et Kasalu, 2015). Actuellement, le KNLS a établi 64 bibliothèques annexes dans trente-trois comtés (Kenya National Library Service, s.d.).

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationales

Comme ce fut le cas pour plusieurs pays d'Afrique, le Kenya a vécu sous un régime colonialiste et cette réalité a laissé des traces de son passage même après que le Kenya reçoive son indépendance en 1963 (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 34 et Ojiambo et Kasalu, 2015, p. 3). En effet, selon McDonald et Levine-Clark (2017, p. 34), la bibliothèque nationale du Kenya a reçu des Britanniques un modèle rigide de ce que doit être la bibliothéconomie. À cette époque, le modèle laissé par les Britanniques conçoit la bibliothèque nationale comme le point central du réseau pour toutes les bibliothèques du pays et conçoit de façon plus générale les bibliothèques comme une condition d'accès à une société saine et moderne (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 34). Cependant, la vision britannique contient aussi des restrictions ethniques à l'accès (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 34). À la suite de l'influence apportée par le manifeste de l'UNESCO au sujet des bibliothèques publiques puis des traditions britanniques et américaines, la bibliothèque nationale prend la forme d'un réseau faisant la gestion de branches locales, de commandes postales et de plusieurs formes de bibliothèques mobiles qui atteignent les communautés éloignées en bicyclette ou en chameaux (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 34). Les Kenya National Library Services ont 60 points de services dispersés à travers le Kenya pour servir sa population (Ojiambo et Kasalu, 2015, p. 4). De plus, les Kenya National Library Services offrent aussi un service d'adhésion aux bibliothèques scolaires locales, celles-ci peuvent faire l'emprunt de 200 documents par trimestre contre un abonnement au coût de 100 shillings kényans (Ng' Ang' A, 1982, p. 305). En 1965, les Kenya National Library Services se voient accorder le titre officiel de bibliothèque nationale et c'est en 1987 qu'ils se voient accorder la responsabilité d'opérer le dépôt légal des œuvres littéraires kényanes (Otike, 2004, p. 4).

Cependant, selon McDonald et Levine-Clark (2017, p. 35) la bibliothèque nationale du Kenya ne remplirait pas ses objectifs en termes de dépôt légal. Ce qui pourrait s'expliquer par les difficultés vécues par les industries locales du secteur du livre et de l'imprimé (Ojiambo et Kasalu, 2015, p. 9).

Bibliothèques publiques

Le Kenya a hérité des Britanniques une tradition bibliothéconomique qui valorise la

bibliothèque publique et sa vocation éducative (McDonald et Levine-Clark, 2017). Cependant, ce n'est qu'à la suite de l'obtention de l'indépendance du pays que les personnes à la peau noire seront admises dans les bibliothèques publiques du Kenya (Otike, 2004, p. 4).

Avant cette date, seulement les Européens et les Asiatiques étaient admis dans les bibliothèques publiques du Kenya (Otike, 2004, p. 4). Par exemple, la première bibliothèque publique du Kenya a été la Sir Bin Salim Public Library and Reading Room qui a été fondée par un philanthrope en 1903 dans l'objectif de remplir les besoins informationnels des populations asiatiques du Kenya (Otike, 2004, p. 2). Ce n'est qu'en 1948 qu'une première bibliothèque publique permet aux populations africaines d'être admises entre ses murs (Otike, 2004, p. 2).

Après l'indépendance du pays, les bibliothèques publiques qui étaient avant cette date réservées aux communautés européennes et asiatiques commencent à admettre les populations africaines (Otike, 2004, p. 4). Cependant, plusieurs bibliothèques publiques exigeants des frais pour l'accès au service d'emprunt de documents et pour l'accès au service de référence, ce qui selon Ng' Ang' A (1982, p. 304-305) a pour effet d'avoir limité leur impact sur la population et d'avoir limité l'accès des populations africaines moins nanties.

En 1967, les Kenya National Library Services prennent en charge de mettre sur pied un service de bibliothèques publiques à travers le Kenya (Otike, 2004, p. 4). Pour atteindre cet objectif, ils vont mettre sur pied un réseau de points de services, un service de livraison postale et plusieurs formes de bibliothèques mobiles pour atteindre les endroits difficiles d'accès où seule la livraison en chameaux ou à vélo est possible (Otike, 2004, p. 4). Les services de bibliothèques publiques au Kenya sont principalement offerts par deux organisations, soit les Kenya National Library Services et la MacMillan Memorial Library (Otike, 2004, p. 4). La MacMillan Memorial Library dessert la région de Nairobi et ses alentours tandis que les Kenya National Library Services ont pour ambitions de desservir la totalité de la population kenyane (Otike, 2004, p. 4).

Bibliothèques scolaires

Mutungi (2012, p. 152) considère qu'on en sait très peu à leur sujet puisqu'il y a peu de données officielles sur les bibliothèques scolaires du Kenya. En effet, on ne sait pas combien il y en a ou quel est leur état exact puisqu'il n'y a pas de recensements ou de

statistiques officielles (Mutungi, 2012, p. 152). Cependant, on sait que la plupart d'entre elles sont dans un état déplorable puisqu'il y a un manque de budget et de directives politiques gouvernementales concernant ce type de bibliothèques (Mutungi, 2012, p. 152). La création, la fourniture et la gestion des bibliothèques scolaires sont laissées à l'initiative de la direction de chaque école (Rosenberg, 1993, p. 37). En effet, le gouvernement ne soutient pas la mise en place d'infrastructures bibliothéconomiques, l'acquisition de ressources d'informationnelles pour la bibliothèque, ni même la rémunération du personnel travaillant dans celles-ci (Mutungi, 2012, p. 164). L'unique soutien qu'elles reçoivent provient de la Bibliothèque nationale, qui permet à chaque école d'emprunter un lot de 200 livres par trimestre moyennant une somme de 100 shillings (un peu moins d'un dollar canadien) à titre d'abonnement annuel, mais peu d'écoles bénéficient de ce service (Ng'Ang'A, 1982, p. 305). Cependant, il ne semble pas s'agir d'un cas isolé. En effet, selon la Banque mondiale (2008, p. 72), la plupart des pays africains disposent d'un faible système de bibliothèques scolaires.

La qualité des services de bibliothèque scolaire au Kenya varie d'une école à l'autre (Otiike, 2004, p. 5). Les écoles les plus riches, qui accueillent les communautés diplomatiques, les immigrants, ainsi que les Kenyans les plus nantis, disposent de bibliothèques bien fournies et dotées de ressources multimédias (Otiike, 2004, p. 5). Ces écoles disposent de services de bibliothèque qui peuvent être comparés à ceux des pays occidentaux et emploient des bibliothécaires qualifiés avec des salaires compétitifs (Otiike, 2004, p. 5). Parmi la majorité restante des bibliothèques scolaires, on peut distinguer une petite poignée de bibliothèques soit les écoles initialement destinées aux Européens et les écoles fondées pendant la période coloniale qui ont des collections bien plus complètes que celles créées récemment puisqu'elles ont été développées sur la base des normes britanniques (Mulaha, 1986, p. 11). Les autres sont simplement mal équipés et désorganisés, avec un personnel non qualifié, non rémunéré ou sous-payé (Nganga, 1982, p. 305). Ni les bibliothèques scolaires (ni leurs bibliothécaires) n'ont d'association, ni aucune forme d'organisation officielle, et la collaboration entre elles est plutôt rare, comme mentionné dans la section sur les associations de bibliothèques, il n'y a eu qu'une première tentative isolée d'association en 1967, mais elle n'a jamais abouti (Musisi, 1978, p. 347).

Selon Judith Kasalu (2015, p. 9), pour inverser la situation critique des bibliothèques scolaires, il y a des défis à relever : effacer l'image superflue des bibliothèques face à une culture orale forte ; revaloriser la profession et transmettre l'importance clé parmi la classe politique qui autorise le budget, et le public; trouver des sources de financement et des matériaux appropriés au public et au contexte ; augmenter la formation bibliothécaire

; augmenter la coopération entre les bibliothèques/bibliothécaires ; adopter de nouvelles technologies ; et plaider pour plus de législation et de réglementation.

Bibliothèques universitaires

Selon McDonald et Levine-Clark (2017, p. 36), les bibliothèques universitaires africaines se sont rapidement multipliées depuis les années 1960 où plusieurs pays africains ont obtenu leur indépendance (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 36). D'ailleurs, celles-ci vivent plusieurs difficultés comme le manque de financement adéquat à l'approvisionnement des collections et à l'abonnement aux périodiques scientifiques. Selon ces mêmes auteurs (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 36), l'Université Kenyatta à Nairobi au Kenya fait office de modèle quant aux méthodes utilisées pour contourner les difficultés que rencontrent les bibliothèques universitaires africaines. En effet, la bibliothèque universitaire de l'Université Kenyatta fait partie de plusieurs associations locales comme le Kenya Library and Information Services Consortium et le Kenya Library Association (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 36). De plus, cette bibliothèque offre un catalogue disponible en ligne via le logiciel libre KOHA, un répertoire institutionnel, 370 000 documents, des périodiques et des ordinateurs à la disposition des usagers (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 36). De plus, celle-ci utilise, conçoit et fait la promotion de l'utilisation du logiciel libre parmi ses usagers (McDonald et Levine-Clark, 2017, p. 36).

Cependant, malgré les efforts mentionnés par McDonald et Levine-Clark (2017, p. 35-36), ceux-ci affirment que la majorité des bibliothèques universitaires d'Afrique subsaharienne n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour acquérir une collection assez substantielle et d'assez bonne qualité pour soutenir les activités de recherche et d'enseignement sans que ces dernières s'en trouvent affectées. Ce qui fait écho au texte de Kwanya, Stilwell et Underwood (2014) qui soulèvent la problématique de l'abondance de littérature grise par rapport à la littérature scientifique dans les collections des universités du Kenya. De plus, selon Ojiambo et Kasalu, (2015, p. 9) l'offre de littérature et de publications locales dans les bibliothèques du Kenya et particulièrement dans ses bibliothèques universitaires serait très faible puisque près de 90% de leurs collections seraient d'origine britannique ou indienne. Ce qui pourrait en partie s'expliquer par les difficultés vécues par les industries locales du secteur du livre et de l'imprimé (Ojiambo et Kasalu, 2015, p. 9).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Selon Otike, l'origine de la bibliothéconomie en Afrique provient du colonialisme : « Colonial governments introduced Western education which entailed among others, reading and writing » (2017, p. 66). En effet, le besoin pour une formation bibliothéconomique devient plus prégnant avec l'avènement des écoles basées sur l'éducation occidentale qui sont souvent, munies d'une bibliothèque bien nantie. Au Kenya, l'inauguration d'écoles dédiées aux populations blanches augmente initialement le besoin d'un personnel bibliothécaire qualifié. Dû au manque de formation, l'État fait parvenir ces rares professionnels de l'empire pour fournir à la demande (Otike, 2017, p. 67). Cependant, avec le développement socio-économique des colonies, la demande s'agrandit et les institutions documentaires publiques mettent pression sur les gouvernements afin d'établir des formations au niveau local. Avant 1963, presque tous les programmes d'éducation en bibliothéconomie étaient conduits à l'extérieur du pays, surtout au Royaume-Uni (Otike 2017, p. 69).

L'UNESCO a joué un grand rôle dans l'élaboration de programmes académiques en bibliothéconomie, particulièrement dans l'Afrique subsaharienne anglophone (Otike 2017, p. 68). L'organisme considérait qu'il n'était pas économiquement efficace d'établir des écoles en sciences de l'information dans tous les États africains. Ils ont alors recommandé l'inauguration d'écoles régionales affiliées aux universités. Suite à de nombreux séminaires entre 1953 et 1963, L'East African School of Librarianship (EASL) est établi sur le territoire Ougandais en 1963 pour desservir plusieurs pays incluant le Kenya (Otike 2017, p. 68). Au départ, deux programmes étaient offerts : un certificat en bibliothéconomie de six mois et un diplôme en bibliothéconomie de deux ans équivalent à la qualification ALA du Royaume-Uni (Otike 2017, p. 69). Au Kenya, les détenteurs du diplôme étaient considérés comme des professionnels de l'information ainsi que d'être au même niveau que les gradués universitaires (Otike 2017, p. 69). Cette organisation académique régionale a cependant été de courte durée. Suite à l'entrée au pouvoir de Idi Amin en Ouganda, de nombreux étudiants et professeurs de la EASL ont quitté les lieux et en 1976, le Kenya décide de retirer tous ses élèves de l'école, marquant la fin du service régional de l'institution (Otike 2017, p. 69).

Aujourd'hui, le Kenya détient une impressionnante quantité d'écoles publiques et privées offrant des formations en sciences de l'information. Les universités publiques de Moi, d'Egerton, de Kisii, de Laikipia, de Kenyatta ainsi que la Technical University of Kenya offre tous des formations universitaires en bibliothéconomie alors que la Catholic University of East Africa et le Kenya Methodist University offrent la formation au niveau privé (Otike 2017, p. 72). L'université de Moi est d'ailleurs la meilleure institution et la mieux établie en matière d'éducation en sciences de l'information à travers l'Afrique de

l'Est (Otike 2017, p. 72). L'organisme est représenté par 40 professeurs, dont 15 détenteurs de doctorats, et offre des programmes de niveau baccalauréat jusqu'au doctorat dans quatre disciplines spécialisées : le Département de la bibliothéconomie, le Département de l'archivistique, le Département des médias et de l'édition et le Département de la technologie informationnelle (Otike 2017, p. 72).

Plus récemment encore, le Kenya connaît une effervescence dans l'offre de formations supérieures au niveau universitaire. Selon Otike et Barát (2021) l'université de Moi était la seule à offrir le doctorat en sciences de l'information dans les années 2010, aujourd'hui ce sont 17 universités qui offrent la formation à tous les niveaux. De plus, le curriculum offert par les institutions prend en considération l'évolution des technologies numériques et son impact sur le monde documentaire. Au Kenya, la Commission de l'éducation universitaire a établi des lignes directrices pour encourager l'élaboration de librairies numériques au sein des institutions bibliothécaires physiques (Otike et Barát, 2021). Bien que l'avancement des sciences de l'information au Kenya soit lent dû au manque de financement, au manque de support des entités universitaires, à l'absence de politiques directrices sur les nouvelles tendances du milieu et au manque de compétences du personnel, il en demeure néanmoins que le pays se développe remarquablement dans le domaine comparé aux autres institutions bibliothéconomiques de l'Afrique (Otike et Barát, 2021).

Associations de bibliothèques du Kenya

Actuellement, il n'existe que deux associations de bibliothèques au Kenya, la Kenya Library Association (KLA) et la Christian Association of Librarians in Africa (CALA-K). Les associations de bibliothèques au Kenya jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement, de l'avancement et de la défense des bibliothèques et des services d'information dans tout le pays. Ces associations constituent des plateformes essentielles pour les professionnels, les éducateurs, les chercheurs et les passionnés, qui peuvent ainsi collaborer, échanger des idées et faire évoluer les bibliothèques au Kenya.

Dans leur célèbre article intitulé *Evolution of Library Associations in Kenya*, Musisi et Abukutsa (1978) racontent l'histoire de la KLA, dont ils sont des membres actifs et qui est, à ce jour, la seule association laïque officielle du pays. Les auteurs reconnaissent que les premières bibliothèques et associations de bibliothèques au Kenya remontent aux premiers jours de la domination coloniale du Kenya et des colons blancs, la population autochtone n'étant pas admise (p. 345). Le premier document faisant mention d'une quelconque organisation active de bibliothécaires est un mémorandum intitulé "Libraries in the Union of South Africa, Rhodesia and Kenya Colony" envoyé à la Carnegie Corporation à New York et signé par Milton J. Ferguson, un bibliothécaire qui au nom

du "Kneya Libraries Scheme Committee", exprimait son inquiétude quant au manque de livres et de services de bibliothèque pour les communautés européennes dans ces régions [l'actuel Kenya] (p. 345). Mais ce n'est qu'en 1956 qu'elle a été officiellement créée à Nairobi en tant qu'association sous le nom de The East African Library Association (EALA), avec 27 membres exclusivement blancs, qui a formulé sa constitution l'année suivante (p. 346). Ce n'est qu'en 1960 que les deux premiers membres non européens de couleur ont été admis, John Ndegwa et Reuben Omwakwe, dont le premier a été élu rédacteur en chef de The African Library Association Bulletin, la publication de l'association, et en 1964, deux ans après l'indépendance du Kenya, il est devenu le premier président de l'EALA (p. 347). À partir de 1960 (année d'admission de ses deux premiers membres de couleur), et plus encore pendant la présidence de Ndegwa, l'association a connu une croissance exponentielle et, en 1964, elle a créé deux branches, l'une à Dar es-Salaam, en Tanzanie, et l'autre à Kampala, en Ouganda, ne reflétant qu'à partir de ce moment-là son caractère véritablement est africain, comme son nom l'indiquait (p. 347). Mais en 1972, l'EALA a été dissoute et ses trois branches ont donné naissance à l'Association des bibliothèques du Kenya (KLA), à l'Association des bibliothèques de l'Ouganda et à l'Association des bibliothèques de Tanzanie, qui subsistent encore aujourd'hui (p. 348).

La formation des bibliothécaires en Afrique de l'Est a été, depuis la création de l'EALA et par la suite de la KLA, une activité prioritaire de l'Association (p. 350). Des cours de formation ont été lancés à l'ancien Royal Technical College of East Africa, aujourd'hui Université de Nairobi depuis 1959 et l'EALA a permis la création de l'actuel E.A. School of Librarianship à l'Université Makerere de Kampala, en Ouganda, en 1964 (p. 351). En 1974, avec l'aide de divers pays, le cours de formation de l'UNESCO pour les assistants bibliothécaires (UTCLA) est mis en place à l'école polytechnique du Kenya à Nairobi et le gouvernement finance un cours pour les assistants bibliothécaires, ainsi que la création de l'école de bibliothéconomie de l'Université de Nairobi (p. 351). La KLA organise des conférences bisannuelles et possède sa propre publication dénommée MAKTABA (p. 352). La KLA entretient des liens avec différentes associations internationales et est affiliée à l'IFLA, au COMLA, à l'AIDBA et au SCECAL (p. 353).

Comme le mentionne son site web, la Christian Association of Librarians in Africa (CALA-K) est une association enregistrée depuis 2002 (CALA-K, 2023, section About CALA - Kenya). Elle est née de la nécessité d'une plus grande collaboration entre les bibliothécaires et d'une formation accessible pour les nombreux bibliothécaires qui n'ont pas de formation de base ou adéquate. Bien qu'il s'agisse à l'origine d'un groupe convivial ayant pour seul objectif la camaraderie et les réunions partageant les valeurs et les

activités chrétiennes, aujourd'hui, même les non-chrétiens peuvent devenir membres et bénéficier des programmes de formation mis en place.

Cadre législatif

Les bibliothèques du Kenya sont influencées par plusieurs législations. Certaines de ces lois remontent à l'ère coloniale, tandis que d'autres ont été adoptées après l'indépendance. À noter que ces lois ont fait l'objet de plusieurs révisions pour faire face aux changements sociétaux et aux tendances dans le domaine de la bibliothéconomie. Ainsi, nous ne présenterons que la version la plus récente de ces lois.

La Constitution du Kenya (2010) sert de fondement à toute législation au pays. L'article 11 reconnaît la culture comme le fondement de la nation et comme l'accumulation de la civilisation du peuple et de la nation kényane. Le texte souligne l'engagement de l'État à « promouvoir toutes les formes d'expression nationale et culturelle à travers la littérature, les arts, les célébrations traditionnelles, la science, la communication, l'information, les médias, les publications, les bibliothèques et autres héritages culturels » (Constitution of Kenya, 2010, alinéa (2)a).

Les bibliothèques publiques du Kenya sont régies par la loi relative à la Direction du service national des bibliothèques (Kenya National Library Service Board, chapitre 225). Cette législation a été promulguée en 1965, peu de temps après l'indépendance du Kenya, et révisée en 1969, 1970, 1984, 1988 et 2008. Le texte institue le rôle de la Direction : « promouvoir, fonder, équiper, conserver et développer les bibliothèques au Kenya » (traduction libre d'Otike, 2004, p. 3) sous la forme d'un service national des bibliothèques. Ainsi, cette loi habilite la Direction à conseiller le gouvernement, les autorités locales et le secteur privé sur toutes questions liées au développement des bibliothèques. Actuellement, la direction du Kenya National Library Service relève du ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine. Une proposition de loi, la Kenya National Library Service Bill, viendra prochainement abroger la législation actuelle.

Un autre texte législatif régissant les services de bibliothèque au Kenya est le McMillan Memorial Library Act (Chapitre 217 des Lois du Kenya). Cette loi institue la McMillan Memorial Library et a pour objet d'établir, conserver et développer une bibliothèque de référence, une salle de lecture et une bibliothèque de prêt à Nairobi (Armstrong, 2010). Cette bibliothèque est également chargée de faire circuler des ouvrages. Comme mentionné dans la section Histoire, la McMillan Library prévoyait l'usage exclusif de ses installations par les Européens dans les paragraphes (a, b et c) de l'article 6. L'acte a été modifié six fois, la dernière instance remontant à 1966. À ce jour, cette bibliothèque est le seul bâtiment au Kenya protégé par une loi spécifique du Parlement (Dahir, 2023).

Au Kenya, le Books and Newspapers Act (Chapitre 111 des Lois du Kenya) fait office de

loi sur le dépôt légal. Cette législation remonte à 1906 et a été modifiée en 1960,1962, 1980, 1987 et 2002. La loi prévoit que chaque éditeur au pays est tenu de déposer deux exemplaires de chaque nouveau titre publié auprès du Kenya National Library Service dans les 14 jours (ou avant) suivant la publication (Books and Newspapers Act, Chapter 111, 2002, alinéa 6(1)c). Cette législation permet à la fois un contrôle bibliographique et une bibliographie nationale.

Plusieurs autres textes de loi ont un impact sur les domaines de l'information au Kenya (Kibandi et al., 2017), telles que le Public Archives Act (Chapitre 19), le Records Disposal Act (Chapitre 14), la Science and Technology Act (Chapitre 250), le Industrial Property Act (Chapitre 509) et le Copyright Act (Chapitre 130).

Information complémentaire

Book Bunk, un projet pour décoloniser les bibliothèques du Kenya.

Syokau Mutonga et Angela Okune (2021), dans leur fascinant ouvrage *Re-membering Kenya : Building Library Infrastructures as Decolonial Practice* dévoilent un cas très intéressant sur la façon dont une organisation appelée Book Bunk est devenue un cas emblématique au Kenya de pratiques bibliothéconomiques tout à fait progressistes et décolonisantes (p. 199-202). Elles analysent le cas de Book Bunk, un Trust à impact social fondé en octobre 2017 par Wanjiru Koinange et Angela Wachuka visant à décoloniser matériellement et conceptuellement certaines des bibliothèques publiques emblématiques de Nairobi, dont la bibliothèque McMillan (p. 200). Ce bâtiment est un rappel du passé colonial du Kenya, lieu de récréation pour les colonisateurs, dans ses trois premières décennies la bibliothèque était limitée à l'usage des seuls Européens (p. 200), ornés de têtes d'animaux comme trophées de chasse (p.189), et parmi le matériel photographique qu'elle abrite se trouvent, par exemple, des photos de la première pendaison institutionnelle d'aborigènes à l'époque coloniale (p. 200).

Tout d'abord, elles ont envisagé de changer le nom (p.200) ainsi que le type de classification Dewey (étant donné les antécédents bien connus de Melvil Dewey en matière de misogynie et de racisme), en essayant de créer son propre système de classification moins hiérarchique et plus inclusif (p. 200 et 202). En outre, ayant trouvé des formes multiples et variées de crowdsourcing, ne dépendant plus des ONG étrangères et des (rares) budgets gouvernementaux, elles ont changé les politiques d'acquisition des bibliothèques et des événements culturels, les rendant réellement participatifs et pertinents pour le public qu'ils servent, favorisant les auteurs nationaux et incluant l'ensemble des 40 langues nationales (p. 202). Book Bunk a créé une archive historique comprenant des matériaux sur les événements historiques clés de la lutte pour l'indépendance du Kenya (tels que la révolution Mau Mau, les assassinats politiques, les

mouvements de défense des droits de l'homme et les lois d'exploitation sur l'acquisition des terres, entre autres), dans le but de favoriser des débats constructifs, de faire de la place à l'histoire passée sous silence de l'identité et de la lutte kenyanes pendant la période coloniale, et de soutenir la capacité du public kenyan à faire preuve de conscience critique (p. 201). Par contraste, à ces archives historiques d'un passé douloureux, une nouvelle archive appelée "Missing Bits" a récemment été ajoutée, qui reflète plutôt le présent et l'avenir, une archive vivante et pleine d'espoir qui incorpore les voix des utilisateurs variés, les gens ont été invités à enregistrer leurs histoires dans leur langue maternelle et à numériser leurs documents et photos pour créer une archive vivante de la population de Nairobi, décolonisant ainsi son statut actuel (Asomugha, 2023, section "Reclaiming the Archive").

Références

Armstrong, C. (2010). *Access to Knowledge in Africa: The Role of Copyright*. IDRC.

Asomugha, C. (2023). *Reclaiming Public Libraries for The People Of Nairobi*. The Urban Activist. <https://theurbanactivist.com/idea/reclaiming-public-libraries-for-the-people-of-nairobi/>

Central Intelligence Agency. (2023). *Kenya*. The World Factbook. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/kenya/>

Christian Association of Librarians in Africa (2022). *About CALA - Kenya*. <https://cala-kenya.co.ke/about-us/about-cala-kenya/>

Constitution of Kenya. (2010). <http://www.kenyalaw.org:8181/exist/kenyalex/actview.xql?actid=Const2010>

Dahir, A. L. (2023, 6 février). Turning Nairobi's Public Libraries Into 'Palaces for the People'. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2023/02/04/books/nairobi-kenya-books-library.html>

Durrani, S. (2014). *Progressive Librarianship: Perspectives from Kenya and Britain, 1979-2010*. Vita Books. <https://www.jstor.org/stable/j.ctvh8r0kr.9>

IFLA/FAIFE. (1999). *World Report: Libraries and Intellectual Freedom*. Kenya. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/ifla-world-report/kenya.pdf>

Kenya National Library Service. (s.d.). *About Us. Who We Are*. KNLS. <https://www.knls.ac.ke/who-we-are/>

Kibandji, I. M., Kimaru, P., Kayoro, C., Mwirigi, P. K., Ndegwa, S., Karilus, N. O., Nzivo, C., Mboya, L., Gisesa, L. (2017). Kenya: Libraries, Museums, and Archives. Dans *Encyclopedia of Library and Information Sciences* (4e éd., p. 2592-2609). CRC Press.

Kwanya, T., Stilwell, C. & Underwood, P. (2014). Mainstreaming Grey Literature in Research Library Collections in Kenya. *Libri*, 64(2), 134-143. <https://doi.org/10.1515/libri-2014-0011>

Laws of Kenya. *Books and Newspapers Act, Chapter 111*. (2002). <http://kenyalaw.org:8181/exist/kenyalex/actview.xql?actid=CAP.%20111#:~:text=Every%20person%20who%20prints%20a,forthwith%20produce%20the%20same%20to>

McDonald, John D. et Levine-Clark, Michael. (2017). African Librarianship. Dans *Encyclopedia of Library and Information Science* (4e éd., p. 33-43). <https://www.routledgehandbooks.com/doi/10.1081/E-ELIS4-120049506>

Musisi, J. S., et Abukutsa, J. L. (1978). Evolution of library associations in Kenya. *International Library Review*, 10(4), 345-353.

Musisi, J. S. (1984). The Development of Libraries in Kenya. *IFLA Journal*, 10(2), 125-138. <https://doi.org/10.1177/034003528401000206>

Mutonga, S., et Okune, A. (2021). *Re-membering Kenya: Building Library Infrastructures as Decolonial Practice*. eScholarship, University of California.

Mwanzu, A., et Wendo, D. R. (2021). Developing Entrepreneurial Potential in Information Science Students: A Critical Review of LIS Training Programs in Kenya. *Library Philosophy and Practice* (e-journal), 5267. <https://ecommons.aku.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1059&context=libraries>

Ng'ang'a, J. M. (1982). Libraries and librarianship in Kenya: a background paper. *International Library Review*, 14(3), 303-315. [https://doi.org/10.1016/0020-7837\(82\)90025-5](https://doi.org/10.1016/0020-7837(82)90025-5).

Ojiambo, J. B. et Kasalu, J. S. (2015). *Development of Libraries in Kenya and Their Role in Economic Development*. IFLA WLIC 2015 - Cape Town, South Africa. <https://library.ifla.org/id/eprint/1220/>

Otike, J. (2004). The development of libraries in Kenya. *Innovation*, 28, 1-8. <https://doi.org/10.4314/innovation.v28i1.26461>

Otike, J. (2017). Library and Information Science education in Anglophone Africa: Past, present and future. *Inkanyiso*, 9(1), 66-74. <https://hdl.handle.net/10520/EJC-c89e63514>

Otike, F., et Barát, Á. H. (2021). Roles and emerging trends of academic libraries in Kenya. *Library Hi Tech News*, 38(7), 19-23. <https://doi.org/10.1108/LHTN-09-2021-0058>

10. Niger

(Audrey Dufour, Bruno Gilbert-Samson, Dominique Pelletier, Elizabeth Lavoie, Liza Leblond)

Profil de pays

Le Niger, également appelé République du Niger, est une ancienne colonie française ayant acquis son indépendance en 1960; conséquemment, la langue officielle y est le français, bien que le hausa et le zarma y soient également communément parlés (CIA, 2023). Localisé en Afrique de l'Ouest et partiellement traversé par les régions sahélienne et saharienne, le pays dont la superficie est d'un peu plus de 1,26 million de kilomètres carrés partage des frontières avec sept autres pays (Fuglestad, Laya et al., 2023). En décembre 2023, la population du Niger s'élève à un peu plus de 25 millions d'habitants. Notons toutefois que, avec son taux de fertilité record dénombrant le nombre d'enfants par femme à une moyenne de sept, la population nigérienne connaît l'un des taux de croissance les plus élevés au monde (CIA, 2023). La République du Niger se retrouve par ailleurs dans le palmarès des pays où on retrouve les pires conditions de vie. Selon deux rapports de l'ONU, le pays aurait l'un des pires index de pauvreté (UNDP, 2023) et le pire indice de développement humain (UNDP, 2022) au monde, en raison de sa basse espérance de vie, ses très bas taux de scolarisation et de littératie (Fuglestad, Laya et al., 2023), et son revenu national brut par habitant peu élevé. Le gouvernement nigérien a été victime d'un coup d'État le 26 juillet 2023. En conséquence, le gouvernement a été renversé et la population est partagée entre les partisans de l'ancien président et le régime militaire au pouvoir (Savard, 2023).

Histoire

L'espace géographique qui constitue aujourd'hui le Niger est habité depuis la préhistoire, mais le Niger comme nous le connaissons maintenant est le résultat de la période coloniale. Les explorations du territoire concerné prennent initialement place à la fin du XIXe siècle, avec les explorations des Anglais, des Allemands et des Français. Lors du partage de l'Afrique parmi les différentes forces coloniales à la fin de 1884, comme nous le savons aujourd'hui, c'est la France qui prend sous son emprise le Niger. La République du Niger est donc une ancienne colonie française; la présence de la France s'intensifie au début du XXe siècle pour finalement s'éteindre en 1960, moment de la libération d'un bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne. L'histoire de l'État continue d'être troublée; le pays devient une république démocratique à parti unique et à tendances autoritaires, puis

connaît plusieurs soulèvements et coups d'État, pour finalement obtenir la démocratie en 2011 (Gazibo, Gazibo et Grégoire, s.d.).

La dissémination des savoirs dans l'époque postcoloniale se fait principalement par voie orale, les capacités de lecture étant réservées aux érudits; en ce sens, la communication orale et sa documentation jouent un rôle important dans les développements des bibliothèques d'aujourd'hui, l'acteur principal étant le Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale (CELHTO). De façon générale, l'histoire des bibliothèques y est également fortement influencée par l'éducation et l'alphabétisation, qui ont toutes deux encore aujourd'hui des lacunes majeures (Cummings, 2018). Une bonne partie des efforts actuels de développement des bibliothèques – et parallèlement de l'éducation et des littératies – dans la république sont liés à des initiatives d'organisation internationale comme l'UNESCO et l'IFLA, cette dernière ayant une subdivision subsaharienne dédiée à cette cause. (ILFA, 2023)

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationale et publique

Au Niger, les bibliothèques publiques sont chapeautées par le Centre National du Réseau des Bibliothèques et de la Lecture Publique (CNRBLP). Les missions du CNRBLP comprennent :

la mise en réseaux des bibliothèques existantes et la création de nouvelles autres ; la gestion et l'animation du réseau des bibliothèques de lecture publique; l'appui aux bibliothèques scolaires, associatives, ouvertes à tous les publics [;] la formation professionnelle et continue du personnel des bibliothèques ; le soutien à la diffusion de la tradition orale et des cultures locales ; l'incitation et le développement de la création littéraire en langues nationale et en français [et] le développement et le renforcement du partenariat et des jumelages au niveau national et international. (Ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale, 2023)

Le CNRBLP, organisé en tant que service public administratif, comprend plusieurs divisions traitant des bibliothèques, de l'animation, de l'édition et de la formation. Il coordonne actuellement un réseau de 34 bibliothèques de lecture publique et utilise un bibliobus pour étendre l'accès au livre dans des zones périphériques. Le Centre fonctionne avec une subvention annuelle de l'État et travaille en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Bien qu'il n'ait pas d'autonomie financière, le CNRBLP

s'efforce d'améliorer son cadre institutionnel pour renforcer son impact : il mène diverses activités éducatives et récréatives, publie un bulletin d'information, collecte et publie des contes, en plus d'assurer la formation du personnel des bibliothèques. Le CNRBLP envisage de renforcer son autonomie financière et de gestion, de mailler l'ensemble du territoire national avec des bibliothèques de proximité, de relancer des partenariats stratégiques, de dynamiser les clubs des Amis du livre, de former et de renforcer les capacités du personnel et, éventuellement, d'informatiser les centres de lecture publique.

En ce qui concerne la bibliothèque nationale, bien que les premiers décrets portant sur sa création aient été ratifiés en 2009 (et les derniers en 2018), ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 que l'équipe dirigeante a pris ses fonctions. D'après une longue entrevue accordée le 17 février 2023 par le directeur national de la bibliothèque nationale du Niger, M. Edouard Lompo Amadou, et retranscrite dans le journal *Le Sahel*, l'institution est désormais fonctionnelle, bien que certaines étapes restent encore à accomplir. Actuellement, la bibliothèque dispose d'un espace de lecture ouvert au public, mais le personnel est limité, principalement composé des responsables et de quelques volontaires du service civique national. Selon les termes de monsieur Lompo Amadou lui-même, la mission de la bibliothèque nationale va au-delà de celle d'une bibliothèque "ordinaire" : elle est, en effet, chargée du dépôt légal, soit de collecter, conserver, cataloguer et exploiter la production nationale, englobant non seulement des livres, mais aussi des photos, des films, du son, de l'art, etc. (Le Sahel, 2023). Pour faire face à l'espace limité, l'institution envisage la numérisation de ses collections – dont une partie se trouve actuellement aux archives nationales. Dans l'état actuel des choses, la bibliothèque ne dispose pas des ressources humaines et technologiques nécessaires pour accomplir la tâche : elle compte donc sur ses partenaires techniques et financiers pour l'aider en ce sens.

Bibliothèques spécialisées

À l'exception de quelques-unes, la présence de bibliothèques spécialisées au Niger est très peu documentée. Les quelques bibliothèques spécialisées dont la présence est bien connue se situent dans la capitale du pays, Niamey, où la majorité des activités d'enseignement supérieur et de recherche sont exécutées; les bibliothèques spécialisées qui n'ont pas de lieu physique sont également gérées par des institutions siégeant dans la capitale.

De ce type de bibliothèques, trois établissements ont une présence en ligne et dans les médias les rendant plus accessibles : la bibliothèque de l'institut de recherche en sciences humaines, la bibliothèque virtuelle du CILSS, et la bibliothèque Rosa Parks à l'ambassade américaine. La première, la bibliothèque de l'institut de recherche en sciences humaines (bibliothèque de l'IRSH), se retrouve à la jonction de la bibliothèque spécialisée et de la bibliothèque universitaire. L'IRSH – fondé en 1944 – concentre ses efforts de recherche dans le domaine des sciences sociales, particulièrement au Niger et en Afrique; de ce fait, la bibliothèque se compose de documents d'une variété de disciplines des sciences sociales, notamment l'art et l'archéologie, l'histoire, la linguistique, la sociologie, la géographie et l'aménagement, et la littérature arabe et ajami. (IRSH UAM Niger, 2023) La bibliothèque virtuelle DUDDAL du CILSS est partiellement liée au Centre de Documentation du CILSS, couvrant de la documentation concernant une variété de pays du Sahel. En lien avec la mission du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse et en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, DUDDAL propose de la documentation accessible en ligne sur l'agriculture et le développement rural au Niger. (DUDDAL, s.d.) Finalement, la bibliothèque Rosa Parks est une initiative de l'Ambassade américaine à Niamey. Elle fait partie d'un réseau de « centres américains », et a pour objectif la dissémination d'informations concernant les États-Unis et leur système politique. (U.S. Embassy in Niger, s.d.)

Bibliothèques scolaires

En 1997, il a été soulevé qu'il n'y avait pas de bibliothèques scolaires dans la campagne du Niger. D'ailleurs, 83 % des habitants du Niger y habitaient à cette époque. Ce sont donc les bibliothèques publiques qui palliaient cette absence en offrant, par exemple, des livres scolaires et des romans utilisés dans les écoles. Dans les plus grandes villes comme Niamey ou Zinder, les centres culturels francophones sont des bibliothèques propices à l'étude pour les élèves (Adamou, 1997). Quelques années plus tard, en 2004, les bibliothèques scolaires d'Afrique, dont celles du Niger, étaient décrites comme un endroit où se trouvent des manuels et des textes en mauvais état (Oladele, 2008). En 2022, c'est un manque d'intérêt des élèves pour la lecture et les bibliothèques qui a été soulevé (Sarki, 2022) ainsi qu'une fréquentation variable selon les établissements. En effet, certains ont des heures de bibliothèque obligatoires comme au collège Mariama à Niamey (Maikano, 2022) et d'autres ont une bibliothèque peu fréquentée comme au

lycée Issa Korombé à Niamey (Sarki, 2022). Le portrait semble le même dans d'autres écoles de Niamey où certains élèves évoquent le manque de temps ou le manque de livres à la bibliothèque comme cause de leur faible fréquentation de celle-ci. En revanche, d'autres bibliothèques, qui sont garnies en lieux de lecture et en livres, sont davantage fréquentées (Soumana, 2020). La situation dépend donc des écoles, où il serait important de déterminer l'impact réel de la quantité de livres et des endroits pour lire sur la fréquentation des bibliothèques au Niger. Le site du lycée La Fontaine à Niamey fait référence aux Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) dans les écoles maternelles et primaires pour permettre des apprentissages et une rencontre positive entre les élèves et les livres (Lycée La Fontaine, s.d.,a). Il fait également mention des centres de documentation et d'information (CDI) où les élèves peuvent trouver des livres, lire et étudier (Lycée La Fontaine, s.d.,b).

Plusieurs initiatives ont été prises au fil des années pour soutenir les bibliothèques scolaires ou jouer le rôle qui leur était normalement destiné. Par exemple, au début des années 90, le Centre National du Réseau des Bibliothèques et de la Lecture Publique (CNRBLP) est créé dans le but de stimuler la lecture publique au Niger. Dans ses mandats, il y a notamment celui de soutenir les bibliothèques scolaires (ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale, 2023). Il y a également des bibliothèques ambulantes qui tâchent de promouvoir le plaisir de la lecture. Ces bibliothèques visent tous les lieux où l'on peut retrouver des lecteurs, dont les écoles (Mahamadou, 2017). Puis, en ce moment, l'African Artists for Development (AAD) finance un projet nommé Belles Bibliothèques (BBB) en Afrique. Ce projet vise à réduire deux problématiques : « l'absence de livres scolaires dans les écoles, et l'accès restreint aux livres de manière générale » (African artists for development, s.d.) et « susciter l'intérêt des plus jeunes pour la lecture et la culture » (African artists for development, s.d.). En 2023, une de ces bibliothèques a été installée à l'école Peralta à Niamey (African artists for development, s.d.).

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires ont fait l'objet, en 2004, du même constat que les bibliothèques scolaires sur l'obsolescence du matériel qu'elles proposent (Oladele, 2008). Elles ont d'ailleurs de nombreux défis à relever. Tout d'abord, il est assez difficile d'intégrer les technologies de l'information dans les bibliothèques ou de les utiliser pour transmettre

l'information hors de l'université. En effet, le manque de financement, le coût élevé des ressources telles que la bande passante, et les problèmes liés à l'électricité au Niger contribuent à cette problématique. C'est d'ailleurs pourquoi la fondation MacArthur et la fondation Carnegie ont offert leur soutien à cinq bibliothèques sur le plan technologique dans les universités au Niger (Oladele, 2008).

Pour continuer, il est aussi question du manque de livres à la bibliothèque de l'Université Abdou Moumouni à Niamey. La situation politique et économique du pays serait ici la cause de cette difficulté (Sarki, 2022).

Quelques informations sont accessibles concernant la bibliothèque centrale de l'Université Abdou Moumouni. En 2015, 524 des 18 078 utilisateurs potentiels de la bibliothèque la fréquentaient réellement. À cette époque, 5 bibliothécaires et un conservateur composaient le personnel de la bibliothèque. Il y avait 56 000 ouvrages, 50 périodiques et 500 documents audiovisuels, mais aucun document numérique. Les étudiants avaient accès à Internet et un dépôt institutionnel était disponible pour les thèses, les mémoires et les articles scientifiques. C'est 0,95 % du budget de l'université qui était consacré à la bibliothèque. L'UNESCO recommande que ce pourcentage soit situé entre 5 % et 10 % (Diarra, 2015). Il serait intéressant d'accéder aux données des autres bibliothèques universitaires du Niger pour effectuer une analyse comparative.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation des bibliothécaires et des professionnels de l'information au Niger a été, au cours des dernières décennies, influencée par l'histoire coloniale du pays. En effet, en Afrique francophone subsaharienne, lors de la période où les pays étaient colonisés par la France ou la Belgique, les bibliothèques n'étaient généralement pas sous la responsabilité d'une personne formée en bibliothéconomie. Si une personne formée gérait une bibliothèque dans cette région, elle était d'origine européenne. Puis, lorsque ces pays sont devenus indépendants, une meilleure gestion de l'information est devenue nécessaire. Toutefois, la situation stagne et les difficultés qui touchent ces pays nuisent à l'attention portée envers les bibliothèques et la formation de ceux qui en sont responsables (Dione, 2015a).

Il y a tout de même eu quelques initiatives dans l'offre de formation pour les bibliothécaires. En 1953, un stage au Nigeria a été organisé avec l'aide de l'UNESCO « sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique » (Dione, 2015a, p.4), puis un autre sera organisé en 1962. Puis, pour former les bibliothécaires d'Afrique, un stage fut organisé en France en 1961 (Dione, 2015a). En 1962, l'UNESCO ouvre, au Sénégal, le Centre Régional de Formation de Bibliothécaires (CRFB) qui accueille des étudiants des pays d'Afrique francophone, dont le Niger. Ce centre deviendra, en 1967, l'École de

Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), qui a accueilli des étudiants de 27 pays d'Afrique (Dione, 2015a). Entre 1979 et 2009, l'EBAD a permis la diplomation de 13 étudiants venant du Niger dans le domaine de l'archivistique au premier cycle universitaire. En bibliothéconomie, il y a eu neuf étudiants du Niger, au 1er cycle, et un au deuxième cycle. Finalement, en documentation, il y a eu 40 diplômés venant du Niger au premier cycle (Dione, 2015b). L'EBAD offre des programmes de deux ans pour le premier cycle. Le deuxième cycle existe depuis 1983 et peut être fait à distance depuis l'an 2000 (Dione, 2015b). L'EBAD a trois objectifs principaux qui sont : « la formation initiale et continue des bibliothécaires, archivistes et documentalistes et de tout autre professionnel relevant des sciences de l'information documentaire, en présentiel et à distance » (Dione, 2015b, p.117), « la recherche en sciences de l'information documentaire pour le développement d'une expertise africaine francophone » (Dione, 2015b, p.117) ainsi que « l'étude et l'implantation de systèmes et services d'information au profit d'institutions publiques et/ou privées » (Dione, 2015b, p.118).

Il n'y a aucun programme universitaire servant à former les bibliothécaires au Niger (Cummings, 2018). Toutefois, en 1977, le Niger se dote d'un programme national pour former les bibliothécaires. Il s'agit d'ailleurs d'un des premiers du genre en Afrique francophone. Ce programme était offert à l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) qui était alors le Centre de Formation aux Techniques de l'Information (CFTI). IFTIC est maintenant associé à l'Université Abdou Moumouni (Dione, 2015a). Elle offre, entre autres, un programme de licence et un autre de master « en ingénierie documentaire ([archives], bibliothèque et documentation) dans un parcours consacré aux Sciences de l'information documentaire » (Becker, 2020, p.6).

Évidemment, la formation en sciences de l'information au Niger est affectée par le climat politique et socio-économique. En effet, on retrouve dans plusieurs pays francophones d'Afrique, dont le Niger, des conditions économiques difficiles, de l'analphabétisme et une situation politique instable. Les bibliothèques et la formation des gens qui y travaillent ne sont donc pas une priorité (Dione, 2015a). Finalement, cette formation est aussi affectée par la vision qu'ont les gens du métier de bibliothécaire. En effet, il est peu reconnu ou valorisé, ce qui engendre des difficultés de recrutement. Puis, de ce fait, le taux de chômage est élevé parmi les diplômés de ce domaine, ce qui contribue au faible recrutement (Dione, 2015a).

Association de bibliothèques

Au Niger, le ministère responsable de la Culture est l'instance qui dirige et oriente les politiques des bibliothèques publiques. Il ne semble pas y avoir d'autres associations au Niger qui encadrent les bibliothèques et ce, qu'elles soient publiques, scolaires ou

universitaires. Un programme de développement de la lecture publique a été initié en 1991 (ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale, 2023). Soutenu par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le gouvernement du Niger a pu mettre en place des Centres de lecture et d'animation culturelle et des bibliothèques de lecture publique dans les milieux urbains et ruraux (ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale, 2023). Le ministère de la Culture du pays a, par la suite, pris à charge ces programmes et créé l'association dénommée Centre National du Réseau des Bibliothèques et de la Lecture publique (CNRBLP). En 2008, avec l'aide de la République française, dans le cadre du projet d'appui au réseau des bibliothèques et au développement d'une politique du livre au Niger, un nouveau bâtiment qui deviendra le haut lieu du CNRBLP sera inauguré (Moctar, 2009).

Un des enjeux soulevés quant à la mémoire culturelle du Niger est la perpétuation de la tradition orale que l'on retrouve dans les zones rurales du pays. La transmission des savoirs et savoir-faire est difficile (Adamou, 1997). Bien que la mission principale du CNRBLP soit « le développement de la lecture publique notamment de la frange scolaire de la population » (ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale, 2023), il est mentionné que l'association a à sa charge de soutenir la diffusion de la tradition orale et des cultures locales. Elle insiste également sur la formation des professionnels, la création de nouvelles bibliothèques et la mise en réseau de celles existantes, le développement de partenariats et de jumelages à l'international, et plusieurs autres aspects.

Le pays est mentionné et inclus dans le plan d'action 2021-2023 : *sub-Saharan Africa Region Division Committee* qui a entre autres comme objectif de construire des alliances et supporter les régions africaines dans le développement durable (IFLA, 2022). Cependant, le Niger n'est pas membre de l'IFLA. Le Niger n'est pas non plus membre d'autres associations internationales du milieu des bibliothèques ou documentaires. Le pays a tout de même développé des partenariats avec des organismes internationaux pour soutenir l'ouverture de nouvelles bibliothèques. L'organisme Bibliothèques sans Frontières, en partenariat avec l'organisme du Niger École- Parrainage et Action de Développement (EPAD), a, en 2008, inauguré un fonds documentaire réservé aux écoles du réseau EPAD. L'objectif de ce fonds étant d'outiller les professeurs et les écoles dans l'atteinte de leur mission qui est d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants du pays (Bibliothèques Sans Frontières, 2008).

Cadre législatif

Le système juridique nigérien est basé sur le droit coutumier, non écrit, ainsi que sur le droit colonial et national écrit. Le Niger étant devenu un pays indépendant en 1960, ainsi,

les textes juridiques adoptés avant cette date sont une source d'incertitude (Yansambou, 2010, p. 236). Plusieurs textes adoptés avant l'indépendance demeurent applicables aujourd'hui. C'était le cas de la loi concernant le dépôt légal, adoptée en 1946, puis abrogée en 2003. C'est en 2009 que l'ordonnance actuelle a été adoptée, permettant la création de la Bibliothèque Nationale du Niger, dont le rôle est essentiel à la politique culturelle du pays (Office National d'Édition et de Presse, 2023). Ce n'est que le 9 février 2018 que les statuts de cette bibliothèque sont approuvés par le décret n°2018-107/PRN/MRC/A/MS. Elle devient alors une personne morale dotée de l'autonomie financière qui demeure sous la tutelle technique des ministères de la Culture et des Finances (UNESCO, 2018). L'*Ordonnance portant loi d'orientation relative à la Culture* (ci-après, l'*ordonnance*) établit, à l'article 12, que les bibliothèques appliqueront une politique du livre et de la lecture publique qui doit reposer sur la formation continue, la culture individuelle et collective et la lutte contre l'analphabétisme. Son article 44 précise que les collectivités territoriales régionales sont compétentes en ce qui concerne l'équipement mobilier, les fonds documentaires, le matériel technique et la gestion des bibliothèques de lecture publique, alors qu'il revient à la commune de créer les bibliothèques et de faire la promotion des livres. Au début des années 1990, le Niger a introduit de nouveaux réseaux de bibliothèques et de lecture publique dont la gestion est assurée par le CNRBLP (Ministère de la renaissance culturelle, des arts et de la modernisation sociale, s.d.). Ce dernier est chargé de traiter et de diffuser les documents pour les centres de lecture ainsi que d'animer leurs activités. En vertu de l'article 54 de l'*Ordonnance*, les centres culturels sont placés sous la tutelle du ministre en charge de la culture, qui définira les statuts et les modalités de fonctionnement. Les normes légales établies pour régir cet établissement et les bibliothèques sont inexistantes ou inaccessibles. D'ailleurs, parmi les volontés exprimées dans les perspectives du Centre se trouve celle de « renforcer son cadre institutionnel et juridique », ce manque est donc reconnu par l'institution (Ministère de la renaissance culturelle, des arts et de la modernisation sociale, s.d.). N'étant pas autonome financièrement, le CNRBLP fonctionne grâce aux subventions annuelles de l'État et aux divers dons qu'il reçoit, sans qu'une politique officielle de détermination des budgets annuels ne s'applique (Oladele, 2008, p. 10). L'environnement politique du Niger étant instable, particulièrement depuis le coup d'État de juillet 2023 après lequel les putschistes ont formé un gouvernement de 20 nouveaux ministres (TGD, 2023). Cette modification aura sans aucun doute des incidences légales en fonction de ce que réserve le futur. Difficile de déterminer exactement, pour l'instant, l'impact sur l'encadrement légal des bibliothèques.

Références

African artists for development. (s.d.). *Belles Bibliothèques – Niger*. <http://aad-fund.org/projet/belles-bibliotheques-niger/>

Alkire, S., et al. (2023). *Unstacking global poverty: Data for high impact action*. United Nations Development Programme. <https://hdr.undp.org/content/2023-global-multidimensional-poverty-index-mpi#/indicies/MPI>

Adamou, M. (1997). La lecture publique rurale au Niger : quelle place pour les analphabètes? [En ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 6, p. 78-81. ISSN : 1292-8399. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-06-0078-008>

Becker, C. (2020). L'École nationale des Chartes propose une cartographie des formations africaines en archivistique [Portail International Archivistique Francophone]. PIAF. <https://www.piaf-archives.org/actualites/lecole-nationale-des-chartes-propose-une-cartographie-des-formations-africaines-en>

Bibliothèques Sans Frontières. (2008). *Niger*. Site web de bibliothèques sans frontières. <https://www.bibliosansfrontieres.org/pays/niger/>

Central Intelligence Agency. (2023). « Niger » dans *The World Factbook*. Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/niger>

Central Intelligence Agency. (2023). « Niger – Country Summary » dans *The World Factbook*. Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/niger/summaries/>

Cummings, J. R. (2018). L'influence du colonialisme sur les bibliothèques en Afrique francophone: le cas du Sénégal et du Niger. The University of Arizona. <http://hdl.handle.net/10150/631536>

Diarra, M. (2015). *Les bibliothèques universitaires (BU) africaines à l'heure de la réforme LMD*. https://www.researchgate.net/publication/309638037_Les_bibliotheques_universitaires_BU_africaines_a_l%27heure_de_la_reforme_LMD

Dione, B. (2015a). *La formation des bibliothécaires en Afrique francophone subsaharienne: Aujourd'hui et demain*. https://www.researchgate.net/publication/282945827_La_formation_des_bibliothecaires_en_Afrique_francophone_subsaheenne_Aujourd%27hui_et_demain

Dione, B. (2015b). La formation des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes au Sénégal. *Documentation et bibliothèques*, 61(2-3), 117-120. <https://doi.org/10.7202/1032818ar>

DUDDAL. (s.d.). *Bibliothèque numérique DUDDAL*. DUDDAL. <https://duddal.org/s/bibnum-promap/item/611#?c=0&m=0&s=0&cv=0&xywh=-2%2C-587%2C1342%2C2014>

Fuglestad, F. et Laya, D. (s. d.). Niger Facts. Dans *Britannica*.
<https://www.britannica.com/facts/Niger>

IFLA. (2022). *Action Plan 2021-2023 : Sub-Saharan Africa Regional Division Committee*. Site web de International Federation of Library Association and Institutions (IFLA).
<https://repository.ifla.org/handle/123456789/2386>

IFLA. (s.d.). *Sub-Saharan Africa Regional Division – IFLA*. IFLA. <https://www.ifla.org/units/sub-saharan-africa-regional-division/>

Institut de recherche en sciences humaines. (2023). « À propos » IRSH UAM Niger.
<https://irsh-uam.com/a-propos>

Lycée La Fontaine. (s.d.,a). La BCD. <https://www.lfniamy.fontaine.ne/La-BCD.html>

Lycée La Fontaine. (s.d.,b). Le CDI. <http://www.lfniamy.fontaine.ne/CDI.html>

Maikano, R. (2022). *Fréquentation des bibliothèques scolaires à Niamey par les élèves*.
<https://www.studiokalangou.org/69081-frequentation-des-bibliotheques-scolaires-a-niamey-par-les-eleves>

Mahamadou, A. (2017). *Zinder : Des bibliothèques ambulantes en zones rurales*.
https://www.nigerdiaspora.com/Archives-Nigerdiaspora-2003-2020/index.php/breves-niger/1768-zinder-des-bibliotheques-ambulantes-en-zones-rurales-niger?fbclid=IwAR2YkjDazT6QBH6twSfKHN5z-w3d-qlthnuM0WMv1P_6gDALbsxJHnmpYOg

Ministère de la Renaissance culturelle, des arts et de la modernisation sociale. (2023). *Centre National du Réseau des Bibliothèques et de la Lecture Publique*.
<http://www.culture.gouv.ne/cnrblp.php>

Moctar, A. (2009, 11 février). Inauguration du Centre National du Réseau des Bibliothèques et de la Lecture Publique (CNRBLP) : promotion de la lecture par la création des conditions d'un accès facile aux livres. *Le Sahel*. <https://www.nigerdiaspora.net/Archives-Nigerdiaspora-2003-2020/index.php/culture-archives/item/37034-inauguration-du-centre-national-du-reseau-des-bibliotheques-et-de-la-lecture-publique-cnrblp-promotion-de-la-lecture-par-la-creation-des-conditions-dun-acces-facile-aux-livres>

Moutari, S. (2023, 17 février). Entrevue avec M. Edouard Lompo Amadou. *Le Sahel*.
<https://www.lesahel.org/m-edouard-lompo-amadou-directeur-general-de-la-bibliotheque-nationale-du-niger-nous-avons-le-devoir-de-chercher-toutes-les-productions-qui-concernent-le-niger-que-ce-soit-dans-le-pays/>

Oladele, B. A. (2008). *La mondialisation et les bibliothèques en Afrique: les problèmes de s'auto-découvrir dans un monde numérique* [Université d'Ibadan]. <http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/115-Oladele-trans-fr.pdf>

Office National d'Édition et de Presse. (2023). Opérationnalisation de la Bibliothèque Nationale : L'institution sensibilise les différents acteurs sur le Dépôt Légal. <https://www.lesahel.org/operationnalisation-de-la-bibliotheque-nationale-linstitution-sensibilise-les-differents-acteurs-sur-le-depot-legal/>

Ordonnance no 2009-24 portant loi d'orientation relative à la culture. (2009). https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/Conv2005_EU_Docs_Niger_orientation.pdf

Sarki, A. (2022). *Au Niger, le manque d'intérêt des jeunes pour la lecture inquiète*. <https://afrique.le360.ma/autres-pays/culture/2022/01/01/36549-au-niger-le-manque-dinteret-des-jeunes-pour-la-lecture-inquiete-36549/>

Savard, F. (2023). Coup d'État au Niger : un conflit à tonalité confuse. *Perspectives Mondes*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/3478>

Soumana, R. (2020). *Bibliothèques à Niamey : Le savoir à la portée des lecteurs (Archives Nigerdiaspora)*. <https://nigerdiaspora.net/36-culture/11208-bibliotheques-a-niamey-le-savoir-a-la-portee-des-lecteurs-archives-nigerdiaspora>

Tribune de Genève. (2023, 10 août) *Le régime militaire issu d'un coup d'État a formé un gouvernement*. <https://www.tdg.ch/le-regime-militaire-issu-dun-coup-detat-a-forme-un-gouvernement-628382785549>

UNESCO. (2018). *Niger 2018 report*. <https://es.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports/2018/niger>

United Nations Development Programme. (2022). *Uncertain times, unsettled lives: Shaping our future in a transforming world*. <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22>

U.S. Embassy in Niger. (s.d.). « American Spaces » U.S. Embassy <https://ne.usembassy.gov/education/american-spaces/>

Yansambou, I. (2010). La situation du dépôt légal au Niger. *Les cahiers de la propriété intellectuelle*, 23(1). <https://cpi.openum.ca/files/sites/66/La-situation-du-d%C3%A9p%C3%B4t-l%C3%A9gal-au-Niger.pdf>

II. Palestine

(Xigetu He, Hind Fathallah, Mathieu Préfontaine, Jacynthe N. Bigras, Nathanaël Roussy)

Profil du pays

La Palestine est une région située sur la côte orientale de la mer Méditerranée circonscrite de diverses manières en fonction du contexte géographique, politique ou historique dans lequel elle est mentionnée et qui, jusqu'à plusieurs années après le mandat britannique de 1923, comprenait l'Israël contemporain, la Cisjordanie et la bande de Gaza (Albright et al., 2023; Masalha, 2018). Ce territoire contesté est bordé au nord par le Liban, à l'est par la Syrie et la Jordanie et au sud-ouest par l'Égypte. Les frontières de l'État de Palestine, reconnu par 136 États, dont l'ONU en tant qu'État observateur non-membre, ont été négociées lors de la signature de l'accord d'Oslo en 1993 et sont composées des zones A et B de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (Nations Unies, 2023).

Il existe en cela deux administrations distinctes sur les territoires palestiniens occupés. L'Autorité nationale palestinienne administre les habitant·es arabes dans ces deux zones de la Cisjordanie, représentant 30 % de la superficie du territoire de Palestine tel que défini dans les accords intérimaires sur la Cisjordanie et la bande de Gaza de 1995. La zone C, qui couvre le reste du territoire de la Cisjordanie, est entièrement sous contrôle israélien. La bande de Gaza, quant à elle, est gouvernée par le mouvement de résistance islamique, ou Hamas, qu'il administre seul sur le territoire depuis juin 2007.

La bande de Gaza a une superficie totale de 360 km² et une population estimée à 2 098 389 habitants dont 77,6 % se rassemblent en milieu urbain, en faisant l'une des régions les plus densément peuplées au monde (The World Factbook, 2023). La population de Gaza est particulièrement jeune, l'âge médian étant de 18 ans. La Cisjordanie a pour sa part une superficie totale de 5860 km² et une population estimée à 3 176 549 habitants dont environ 468 300 colons israéliens. Dans les deux cas, la langue officielle est l'arabe, mais on y parle aussi l'hébreu, particulièrement la population israélienne, bien que la population arabe le parle également couramment, et l'anglais. Si la population de la bande de Gaza est presque exclusivement de confession musulmane, à près de 99 %, la situation est plus partagée en Cisjordanie, pour cause d'une présence israélienne plus marquée. L'appartenance religieuse y est donc entre 80 et 85 % musulmane et entre 12 et 14 % juive, avec une faible présence de croyance chrétienne (The World Factbook, 2023). Quant à Jérusalem-Est, annexée par Israël en 1967 mais dont les revendications territoriales demeurent fortement contestées, une population majoritairement arabe, à 61 % pour 370

500 habitants, y était encore installée en 2021. La population restante est de confession juive et représente 236 600 habitants, soit 39 % de sa population (Jerusalem Institute for Policy Research, 2023). Économiquement vulnérables, les territoires palestiniens occupés souffrent de blocus, d'une perte continue de terres et de ressources naturelles au profit des colonies israéliennes, d'une pauvreté endémique, d'une réduction de l'espace budgétaire, d'une diminution de l'aide internationale et d'une accumulation de dettes publiques et privées. Cette dépendance économique forcée par l'occupation conduit 80% de la population palestinienne à compter sur l'aide internationale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], 2023).

Histoire

La région de la Palestine a été l'une des premières au monde à connaître l'habitation humaine, les communautés agricoles, la civilisation matérielle, puis une urbanisation sophistiquée au début de l'âge du bronze (Masalha, 2018). Bien que le terme géopolitique « Palestine » puisse être retrouvé jusqu'à la fin de l'âge du bronze et aux Philistins autochtones, la consolidation du concept de la Palestine peut être attribuée à Hérodote et à d'autres historiens, ethnographes et géographes grecs de l'Antiquité classique (Masalha, 2018). En cela, la Palestine ne formait, pendant des siècles, aucune unité politique ou géographique indépendante, son nom, ses frontières et ses civilisations, qu'elles soient cananéennes, philistines ou judéennes, changeant à travers les années (Krämer, 2008). Elle est intégrée à l'Empire ottoman au XVI^e siècle où elle connaît une période de relative stabilité et peut faire l'expérience d'une diversité culturelle et religieuse. La chute de l'Empire ottoman à la fin de la Première Guerre mondiale facilite le passage de la Palestine sous le mandat britannique (Masalha, 2018).

Depuis maintenant plus de cent ans, l'histoire de la Palestine est intrinsèquement liée avec le développement de l'État israélien. La Déclaration de Balfour de 1917 marque les premiers pas du mandat britannique dans la région et de la reconnaissance internationale du mouvement sioniste en déclarant envisager favorablement « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif » (Nations Unies, 2023). En 1948, l'État juif déclare son indépendance sous le nom d'Israël à la suite d'un plan de partition proposé par l'ONU et prend le contrôle de plus de 77% du territoire de la Palestine, un événement qui, pour la population palestinienne, signifie l'exil de plus de 700 000 habitants. Cet événement sera appelé la Nakba, qui signifie « catastrophe » ou « désastre » (Nations Unies, 2023; Hamad, 2021). La guerre des Six Jours de 1967 entraîne un second exode palestinien et l'occupation des territoires palestiniens restants. Les hostilités entre les colons et la population autochtone entraînent par la suite ponctuellement des excès de violence coloniale et des soulèvements palestiniens, sous la forme notamment de deux

Intifadas (1987-1993 et 2000), autour desquelles s'organisent des négociations de paix qui peinent à apaiser les tensions régionales. Au cours de ces années, le contrôle rigide des frontières et de la mobilité palestinienne, les expulsions et les démolitions de maisons, le refus du droit au retour des réfugiés et l'établissement continu de nouvelles colonies pointent tous vers un processus d'annexion qui se poursuit encore aujourd'hui dans les conflits ayant éclaté en octobre 2023, menant à une nouvelle invasion israélienne de la bande de Gaza.

Historiquement, la Palestine fut part d'une civilisation arabe et islamique dans laquelle les bibliothèques prenaient une place d'importance et la période du règne ottoman entraîne de grands changements au cours desquels de multiples bibliothèques sont fondées. L'occupation britannique, à partir de 1917, entraîne la limitation des investissements dans ces milieux et voit les Palestiniens arabes être bannis, jusqu'à 1948, des bibliothèques publiques administrées par le gouvernement britannique (Hamad, 2021). Si les Palestiniens s'adaptent en établissant plusieurs bibliothèques privées, la Nakba accélère cette dépossession lorsqu'environ 30,000 livres sont appropriés des territoires nouvellement conquis (Amit, 2011). La plupart de ces ouvrages sont encore accessibles à la bibliothèque nationale d'Israël. L'occupation par Israël, en 1967, des territoires palestiniens restants, soit Jérusalem, la Cisjordanie et la bande de Gaza entraîne une série de prohibitions et de régulations qui facilitent la censure, la confiscation et la restriction de la circulation des ouvrages et font obstacle au développement de la vie culturelle de la population colonisée (Hamad, 2021). (Pour plus de détails, voir les sections *Obstacles et défis pour les bibliothèques en Palestine* ainsi que *Cadre législatif*).

Afin de mieux cerner le contexte dans lequel naviguent les bibliothèques de Palestine, il semble essentiel de lier le bref survol historique ci-haut avec le concept de colonialisme de peuplement théorisé par Patrick Wolfe et son application dans le contexte israélo-palestinien. En tant que structure, plutôt qu'événement ponctuel, cette articulation du colonialisme se base principalement sur l'élimination de la population autochtone, au-delà de son exploitation, en ce que l'objectif est avant tout celui de l'établissement durable et exclusif de colons provenant de la métropole (Wolfe, 1999). La structure de l'occupation israélienne facilite, de 1917 à aujourd'hui, la dépossession des communautés palestiniennes et se pose comme un défi majeur au développement des bibliothèques en Palestine.

L'escalade récente de la colonisation israélienne à la suite de l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023 accélère de manière fulgurante la destruction de la bande de Gaza, précipitant, en date de décembre 2023, la mort de plus de 20 000 Palestiniens (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs [OCHA], 2023), dont 8500 enfants, un nombre qui dépasse largement la sévérité de ces décès dans les dernières années par

rapport à d'autres zones de conflit (Save the Children, 2023). La dévastation de Gaza est telle qu'elle pousse plusieurs expert·es et acteur·ices politiques important·es à faire remonter sur la scène internationale la question de génocide (Adel et Gallagher, 2023). Si Reuters rapportait le 12 décembre qu'environ 18 % de l'ensemble des bâtiments ont été endommagés ou détruits depuis le début de cette escalade, cela représente des conséquences majeures sur l'intégrité et le fonctionnement des bibliothèques et des centres d'archives de la région.

Types de bibliothèques

L'occupation en Palestine joue un rôle majeur, à divers égards, sur la situation des bibliothèques. Dresser une liste ou faire la typologie des bibliothèques existantes ne saurait suffire à dépeindre un portrait adéquat, c'est pourquoi nous présenterons aussi, dans un deuxième temps, les obstacles spécifiques aux bibliothèques palestiniennes. Cependant, la situation évoluant très rapidement et les sources d'information étant limitées, nous ne saurions brosser un portrait exhaustif ni totalement actuel de la situation. Par ailleurs, plusieurs institutions culturelles ont été détruites ou endommagées par l'armée israélienne dans l'offensive qui a cours depuis le 7 octobre, sous prétexte qu'elles abriteraient des membres du Hamas, et en dépit de la loi internationale qui reconnaît les institutions culturelles comme des infrastructures civiles qui ne peuvent être ciblées (El Chamaa, 1er décembre 2023).

« Life under Occupation, for over 70 years, has had a major impact on Palestinian libraries, their function within communities, and access to materials and resources that most libraries in other places around the world do not experience. » (Roberts, 2020, p.30)

Les bibliothèques existent en Palestine depuis l'Antiquité, mais ont vécu un cycle de destruction/reconstruction (Moore, 2021). Il existe des bibliothèques à la fois en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Le nombre total de bibliothèques en Palestine varie d'une source d'information à l'autre : un total de 101 bibliothèques selon la carte interactive des bibliothèques du monde (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques [IFLA], s.d.); 295 selon la dernière étude majeure du gouvernement palestinien en 1996[1] (Danset, 2009) ; 300 en Cisjordanie et à Gaza selon Khader (2012). Au-delà des données quantitatives, on peut s'attarder plutôt à la diversité des types de bibliothèques existantes, qu'on peut diviser schématiquement en sept, même si certains types se recoupent : la bibliothèque nationale, les bibliothèques publiques/municipales, les bibliothèques universitaires, scolaires, familiales, celles d'ONG, de centres culturels ou spécialisés et enfin les bibliothèques religieuses (rattachées à des mosquées ou des églises).

Selon l'étude de 1996 du ministère de la Culture palestinien citée par Bergan (2000),

quelques caractéristiques communes se retrouvent dans ces bibliothèques : des collections limitées, des espaces restreints, pas de système de catalogage électronique et peu d'équipement informatique. La majorité des employés seraient des hommes, qui n'ont pas été formés en bibliothéconomie/sciences de l'information.

1. Bibliothèque nationale

« The Palestinian National Library is more significant than the state; it is the state of memory. [...] A nation that does not have a national library does not exist. It is the mission of the National Library to preserve the cultural and intellectual heritage of the Palestinian people and to protect them from destruction, looting, demolition, and forgery ». (Issa Qaraqe, dans National Library of Palestine, s.d.b)

Le sujet de l'existence d'une bibliothèque nationale palestinienne illustre la complexité de la situation des bibliothèques en Palestine et le rôle politique et symbolique des bibliothèques nationales. Comme la Palestine n'est pas reconnue comme une nation pleine et entière par certains États dans la communauté internationale, on suppose que c'est la raison pour laquelle certains jugent qu'il n'y existe pas, de facto, de bibliothèque nationale (Roberts, 2020 ; IFLA, s.d.). Pourtant, et même si les informations à son sujet sont rares, il existe un site web de la bibliothèque nationale. On peut y lire que la Bibliothèque Nationale de Palestine est la « banque centrale » et la « plateforme » pour la « culture, l'identité et la mémoire du peuple palestinien » ; responsable de la collecte, conservation et promotion de la production intellectuelle et culturelle nationale sous toutes ses formes et à travers les périodes (National Library of Palestine, s.d.a). Le discours du directeur de la Bibliothèque nationale, Issa Qaraqe, reflète aussi l'engagement de la bibliothèque à contrer le « narratif sioniste » ; à être une « manifestation visible du patriotisme palestinien » ; un « outil de résistance » et « un symbole et un témoignage de la quête d'indépendance » (National Library of Palestine, s.d.b). Kamal (2023) explique que c'est en 2017 que le ministre de la Culture palestinien annonçait la décision du président de l'Autorité palestinienne de transformer un palais en cours de construction à Surda, près de Ramallah, initialement prévu pour devenir le siège officiel présidentiel, en une bibliothèque nationale. En 2019 un décret annonce la création de cette dernière, mais elle ne joue pas encore pleinement son rôle (Kamal, 2023). Enfin, la bibliothèque nationale israélienne contient aussi des collections sur l'histoire de la Palestine, considérées comme « propriété abandonnée » selon le gouvernement, alors même qu'elles ont fait l'objet d'un vol (Roberts, 2020). (Voir la section sur le cadre législatif)

2. Bibliothèques publiques/municipales

Selon une étude du Bureau central palestinien des statistiques (2010) il y aurait 65 bibliothèques publiques dans les territoires palestiniens, dont 52 en Cisjordanie et 13 à Gaza (Toha, 2021). Les bibliothèques publiques ne sont pas nouvelles en Palestine (Khader, 2012). La bibliothèque de Naplouse (Nablus), en Cisjordanie, serait la plus grande bibliothèque publique en Palestine (Roberts, 2020). Son financement est limité et dépend des dons des universités. Elle possède une section pour enfants et organise des évènements mais ses collections sont restreintes. Elle dispose toutefois d'une section notable sur les prisonniers politiques (Roberts, 2020). Elle a un nombre important d'employé-e-s, de documents en arabe, de journaux palestiniens anciens et de documents légaux datant de la colonisation anglaise (Bergan, 2000). Toujours en Cisjordanie, la bibliothèque de Ramallah est une autre bibliothèque notable, avec un bâtiment de 3 étages de 900 m², et 250 visites/jour mais seulement 5 employés (Bergan, 2000). La bibliothèque d'El Bireh a une taille similaire, dont une majorité de visiteurs étudiant-e-s (Bergan, 2000). Depuis 1967, c'est un lieu d'éducation et de transmission de la culture palestinienne et même de politisation. Elle organise des activités comme des séjours de cueillette d'olives (Roberts, 2020).

Du côté de Gaza, le 27 novembre 2023, il a été rapporté que la plus grande bibliothèque publique de Gaza a été détruite par un bombardement israélien (Sheehan, 2023 ; El Chamaa, 1er décembre 2023). L'institution était constituée d'une bibliothèque, d'un centre culturel et d'une bibliothèque pour enfants. Elle a été fondée en 1999 grâce à un financement de la Banque Mondiale et un accord de partenariat avec la ville de Dunkerque en France (El Chamaa, 1er décembre 2023).

Plusieurs auteur·ices et professionnel·les mentionnent également les bibliothèques Edward Said à Gaza, montrant la fluidité de l'organisation des bibliothèques en Palestine puisque ces bibliothèques ouvertes au public ont été constituées initialement par un individu privé, Mosab Abu Toha, un étudiant, après les bombardements de son université à l'été 2014. Les collections proviennent majoritairement des dons de l'étranger (Toha, 2021). Il existe d'autres bibliothèques publiques de tailles variées dans les grandes villes, par contre les bibliothèques municipales sont quasi-inexistantes dans les petites villes et villages (Bergan, 2000), à moins de projets de coopération internationale (Danset, 2009).

3. Bibliothèques universitaires

La majorité des universités situées dans les territoires palestiniens occupés disposent

de leurs propres bibliothèques pour faciliter la recherche et les études. En 2012, Khader évoque 49 établissements universitaires de niveau supérieur dans les territoires occupés (Gaza et en Cisjordanie).

La plus grande collection universitaire en Cisjordanie est celle des bibliothèques de la An-Najah National University dans la région de Naplouse, qui compte près de 600 000 volumes en plusieurs langues. An-Najah publie des revues académiques et des ressources électroniques en accès libre. Au moyen d'abonnements, ses bibliothèques offrent également l'accès à plus de 300 000 périodiques électroniques et revues scientifiques (An-Najah, 2019) et comptaient, en 2000, 22 employés (Bergan, 2000).

Connue pour son excellence académique et ses travaux de recherche à l'international, l'université de Birzeit à Ramallah est l'une des universités palestiniennes les plus renommées. Sa bibliothèque principale possède plus de 230 000 livres imprimés et se démarque surtout par sa collection numérique : plus de 430 000 livres et 63 bases de données. Elle a pu se doter d'un catalogue en ligne en 2011. Elle compte aussi une bibliothèque de droit, d'études des femmes et d'études en développement (Birzeit University, s.d.). À noter que la bibliothèque de Birzeit reçoit le soutien de l'Electronic Information for Libraries [EIFL], un organisme à but non lucratif qui travaille avec des bibliothèques en Palestine depuis 2005, pour permettre l'accès aux ressources académiques électroniques.

« In addition to opening our research to the world, our repository, named 'FADA' which means 'Space' in English, will facilitate learning for our local academics, researchers and students, who face problems meeting each other resulting from restrictions on movement. »

Diana Sayej Naser, Director of Birzeit University Main Library (EIFL, s.d.)

Créée en 1977, l'université Al-Quds est une université dont le campus principal est situé à Abou Dis, dans la région urbaine de Jérusalem et est muni de 6 campus au total (Bergan, 2000). Ses cinq bibliothèques, ayant plus de 113 volumes imprimés, incluent une bibliothèque médicale et une bibliothèque en études des médias (Al-Quds, s.d.).

Créée en 1991 par une ordonnance de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'Al-Quds Open Institution est un établissement d'enseignement supérieur public unique qui propose un enseignement autonome à distance. Y être inscrit permet l'accès à sa bibliothèque électronique, en plus de 20 succursales du réseau des bibliothèques universitaires dispersées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. (QOU, s.d.) Gaza compte deux campus physiques, bombardés en novembre 2023 et actuellement occupés par l'armée d'Israël (QOU, 2023).

La bibliothèque de l'université islamique à Gaza, qui a 100 000 documents, est aussi

ouverte au grand public avec des horaires séparés pour hommes et femmes (Bergan, 2000). Cette université a été bombardée en novembre 2023 et son site internet n'est plus en ligne (Middle East Monitor, 2023).

À l'extérieur de ces grandes bibliothèques universitaires, il existe d'autres bibliothèques mentionnées par les auteur·ices comme celle de Bethléem, bibliothèque de l'université financée par le pape, ou encore celle de l'université privée Falastin El Ahleyyah (Danset, 2009). En plus des enjeux de financement et de collections, les institutions éducatives telles que les universités et les bibliothèques, pépinières de la résistance, font l'objet d'attaques délibérées (Roberts, 2020).

4. Bibliothèques scolaires

Nous manquons de données sur les écoles, mais un élément connu est le manque de moyens à la fois dans les écoles gouvernementales et d'ONG et donc pour les bibliothèques scolaires (Roberts, 2020 ; Khader, 2012 ; Kamal, 2023). Malgré une volonté de promouvoir la lecture, moins de 40 % des écoles publiques auraient une bibliothèque (Bergan, 2000 ; Khader, 2012). Une étude plus récente fait état de 23 % d'écoles qui n'auraient pas de bibliothèque (étude du ministère de l'Éducation, 2016-2017, citée par Kamal, 2023). Les bibliothèques scolaires les plus développées seraient dans les écoles privées, mais là encore il n'y a pas de portrait global (Bergan, 2000). On peut citer l'exemple de l'école Carmelite, école chrétienne privée, dont la bibliothèque organise des événements (clubs de lecture, etc.) (Roberts, 2020). Par ailleurs, les écoles situées dans les camps de réfugiés, gérées par l'UNRWA (l'agence des Nations Unis) ont des bibliothèques avec des employés et du budget, mais la population qu'elles desservent est énorme. Certaines bibliothèques scolaires jouent donc un rôle central pour leur école et d'autres écoles aux alentours, par exemple, Kalandiya Refugee camp, à Jérusalem (Bergan, 2000). Malgré des programmes financés à l'international, certaines bibliothèques ferment par manque de personnel et de fonds (Danset, 2009).

5. Bibliothèques familiales

La Palestine se distingue par une tradition de bibliothèques familiales, assez répandues pour les familles aisées, et en général ouvertes au public. Certaines ont toutefois été confisquées par Israël et la majorité ne joue plus un rôle majeur aujourd'hui (Bergan, 2000). D'ailleurs, de nombreuses bibliothèques recensées comme bibliothèques publiques sont en réalité des bibliothèques privées, confessionnelles ou familiales (Danset, 2009). Les

deux bibliothèques familiales, Khalidi et Ansari, situées à Jérusalem, sont les plus souvent nommées. La famille Khalidi était une famille d'avocats en droit islamique. La bibliothèque Khalidi, ou Khalidi Family Library, contient la plus grande collection privée de manuscrits arabes et islamiques dans les territoires palestiniens ; elle contient aussi des livres, des décrets datant de l'époque ottomane, des journaux et des documents personnels de la famille Khalidi ; et un bibliothécaire y est présent (Aslan, 24 juillet 2023). Elle se démarque par sa capacité à réunir l'épistémologie islamique et la modernité séculaire, et par sa longévité, puisqu'elle existe depuis 1900 (Moore, 2021). La bibliothèque Ansari, Ansari Public Library, a été fondée par Fahmi Al-Ansari et a des allures de bibliothèque publique, voire de bibliothèque nationale (Bergan, 2000). Elle contient des livres en arabe, des périodiques et des manuscrits rares (Bergan, 2000 ; Hamad, 2021).

6. Bibliothèques d'ONG, de centres culturels et bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées sont une autre particularité de la Palestine : il s'agit de bibliothèques d'organisations, d'institutions et entreprises, très fréquentées, en particulier par l'élite intellectuelle palestinienne (Bergan, 2000). Il est difficile de toutes les recenser ; elles peuvent être confessionnelles, thématiques (femmes, droits de la personne, etc.), le plus souvent associatives, soutenues par des ONG étrangères (Danset, 2009).

Parmi les bibliothèques dans des centres culturels, on peut mentionner le Nashashibi Center for Culture and Literature, dans l'ancienne maison d'un intellectuel palestinien (Roberts, 2020) ou encore la bibliothèque du Qattan Center for the Child. Ouverte en 2004, elle offre des collections et services de pointe, avec du personnel et des moyens financés par la fondation Qattan, basée à Londres (Danset, 2009). Du côté des ONG, on peut citer la bibliothèque de la Société du Croissant rouge à Gaza et à Khan Yunis (Bergan, 2000). Le *Seraj Library project*, à l'initiative d'une ONG américaine en 2005, a permis la création de 10 bibliothèques communautaires et 2 centres communautaires dans les communautés rurales de Cisjordanie (Seraj Libraries, s.d.). Enfin, on peut citer des bibliothèques spécialisées comme les bibliothèques de prisons, qui sont importantes vu le nombre de Palestiniens détenus en Israël (Danset, 2009).

7. Bibliothèques de mosquées et bibliothèques religieuses

Enfin, autre particularité de la Palestine, les bibliothèques de mosquées jouent un rôle historique en Palestine et dans les pays arabes. La mosquée était historiquement un des premiers lieux où l'on trouvait des livres et la lecture était encouragée par le prophète

(Bergan, 2000 ; IFLA, 2009). Par exemple, la bibliothèque de la mosquée d'Al-Aqsa, est considérée comme l'une des bibliothèques les plus importantes à Jérusalem en raison de son statut religieux et scientifique (Hamad, 2021) ; elle abrite une collection unique de manuscrits arabes et 140 000 livres dans divers domaines (Bergan, 2000 ; Danset, 2009 ; Hamad, 2021). En plus des bibliothèques de mosquées, il y a quelques bibliothèques chrétiennes, qui appartiennent à des églises et des monastères à Jérusalem, par exemple la bibliothèque franciscaine, St Jacob, etc. (Hamad, 2021).

Obstacles et défis pour les bibliothèques en Palestine

De l'occupation britannique à l'établissement d'Israël et à l'occupation actuelle, «*the most significant constraint upon Palestinian library culture has been a colonial continuum...*» (Moore, 2021, p.16). Ce continuum colonial engendre plusieurs défis et obstacles.

- **Insécurité et manque de protection** : Les bibliothèques constituent des cibles en matière de destructions, confiscations, pillages (Khader, 2012), notamment en raison de leur rôle dans l'accès à l'information et la liberté d'expression (Hamilton et Bakken, 2007). Les destructions récentes en témoignent.

« When libraries are attacked, more than the horrific destruction of books is involved. Libraries are cultural repositories. They hold collective memory, preserve cultural heritage, showcase societal development and afford individuals the opportunity for learning and growth. » (Moustafa, 12 décembre 2023, s.p.)

- **Censure et confiscation de livres et de collections** : La censure est un enjeu majeur mis en évidence par la plupart des auteur·ices (Bergan, 2000 ; Roberts, 2020 ; Khader, 2012 ; Toha, 2021 ; Alayan, 2018). Même avec la fin du contrôle des bibliothèques dans les territoires palestiniens, Israël continue à contrôler les personnes et les biens qui sortent et entrent de ces territoires (Bergan, 2000). La censure sur les livres en lien avec l'histoire et l'identité palestinienne est particulièrement forte ; élimination de passages incluant des symboles palestiniens, destruction de chapitres de livres scolaires, etc. (Alayan, 2018). En plus de l'épisode majeur de vol de livres nationaux en 1948 (voir la section sur le cadre législatif), les *checkpoints* constituent des lieux clés de confiscation, par exemple pour les étudiant·es (Roberts, 2020 ; Danset, 2009), au point d'une « normalisation de la confiscation de livres » (Roberts, 2020). La censure peut aussi venir des autorités palestiniennes (Hamilton et Bakken, 2007), mais dans ce cas elle s'exerce plutôt en

amont de la chaîne (auteur·ices, éditeur·ices, journalistes, autocensure) (Bergan, 2000). Enfin, il y a interdiction de livres provenant du Liban, pourtant une plaque tournante de l'édition pour le monde arabe (Roberts, 2020).

« People in Western democracies can and do create environments in which books rarely get banned today—something that Palestinians can only hope for. Censorship reigns supreme in Palestine. » (Toha, 2021, p.64)

- **Limites aux déplacements (*checkpoints*)** : Le territoire palestinien est divisé en trois avec des barrières visibles importantes (murs et *checkpoints* de l'armée israélienne). L'absence de liberté de mouvement empêche la coopération entre bibliothèques (ex. prêts inter-bibliothèques), l'acquisition de documents est retardée, etc. C'est aussi un obstacle pour les professionnel·les pour se former ou participer à des conférences (Danset, 2009 ; Roberts, 2020 ; Toha, 2021 ; Bergan, 2000 ; Khader, 2012 ; Hamilton et Bakken, 2007).
- **Manque de ressources financières** : Comme le souligne de multiples auteur·ices (Bergan, 2000 ; Roberts, 2020 ; Khader, 2012), les budgets des bibliothèques palestiniennes sont très limités et le financement de la culture peu priorisé dans un contexte d'occupation et de survie économique (Toha, 2021). Il y a une dépendance à l'aide internationale, même dans le cas de bibliothèques municipales (Bergan, 2000 ; Danset, 2009). Le manque de moyens entraîne l'incapacité à payer les bibliothécaires professionnel·les et une dépendance aux bénévoles (Danset, 2007).
- **Difficile acquisition de matériel** : Les ressources documentaires sont obsolètes et inadéquates, certaines sont très anciennes (Khader, 2012). Dans certaines villes, il n'y a pas de librairies ou celles-ci vivent des enjeux d'approvisionnement. Il faut aussi payer des frais de douane pour les achats à l'extérieur du pays (Danset, 2009). Même les dons subissent des délais et des frais de douane (Toha, 2021). Cela oblige certain·es bibliothécaires à passer par des canaux illégaux ou par l'achat de petites quantités reçues par la poste ou par les personnes qui viennent de l'étranger. En somme, « un livre neuf est un luxe » (Toha, 2021).
- **Faible collaboration professionnelle** : L'absence de formation universitaire spécialisée (Kamal, 2023), l'impossibilité de se rassembler, l'inexistence d'une structure associative ou institution centrale forte (Bergan, 2000 ; Khader 2012 ; Hamilton et Bakken, 2007) constituent des obstacles à la collaboration. Il n'y a aucune collaboration entre les bibliothèques palestiniennes et israéliennes (Hamilton et Bakken, 2007). Enfin, les ONG et les accords de coopération étrangers exercent

des influences multiples et disparates (Danset, 2009). Peu de bibliothécaires étrangers vont en Palestine, renforçant l'isolement de la communauté professionnelle palestinienne (Roberts, 2020)

- **Retard technologique** : caractéristique des bibliothèques palestiniennes (Bergan, 2000 ; Khader, 2012) : seulement 16 % des bibliothèques publiques utiliseraient un système de classification, 69 % auraient des ordinateurs, mais environ un tiers seulement offrirait aux usagers l'accès à internet ou aux ordinateurs. Les enjeux d'accès à l'électricité et à l'internet limitent aussi la communication (Toha, 2021). Or le virage vers le numérique accentué par le contexte de pandémie renforce les menaces à l'accès en Palestine et au Moyen-Orient (Progressive Librarians Guild, 2021). Face à l'immensité des défis, pourtant, les bibliothèques continuent à jouer un rôle crucial en Palestine (Kamal, 2023).

« Les difficultés [...] liées à la privation de liberté de circulation [...] le chômage, la confiscation des terres [...] la peur des incursions incessantes [...] peuvent rendre totalement dérisoire un projet de développement des bibliothèques. Cependant la soif de savoir, [...] l'excellent niveau de l'éducation primaire et secondaire, le grand nombre d'étudiants dans les universités, l'excellente maîtrise des NTIC font de ce développement un outil nécessaire et incontournable de l'accession à l'indépendance et au développement. » (Danset, 2009, p.73)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Une formation adéquate en sciences de l'information a toujours fait défaut en Palestine, même si des initiatives ont été menées pour mettre en place une formation en bibliothéconomie grâce à un rapport du ministère palestinien de l'Enseignement supérieur il y a quelques années (Bergan,2000). Actuellement, aucune université n'offre de programme en bibliothéconomie en Palestine, que ce soit dans la bande de Gaza, ou en Cisjordanie. Bien qu'il soit difficile de recevoir une formation de niveau universitaire en bibliothéconomie, les bibliothécaires palestiniens eux-mêmes proposent souvent des ateliers et de petits programmes dans les collèges communautaires pour ceux qui ont besoin d'acquérir une formation plus poussée en bibliothéconomie (Badwan,2023). Les associations locales de bibliothécaires telles que la Palestinian Library and Information Consortium (PALICO) cherchent aussi à faire des bibliothèques universitaires des centres éducatifs ainsi qu'à développer le statut professionnel des bibliothécaires (Roberts, 2020). L'Association palestinienne des professionnels des bibliothèques et de l'information (APBI/PLIA) joue aussi un rôle majeur dans la formation des professionnels de l'information (Kamal, 2023).

Le rapport de Kuntz (2014) relève également que depuis la Nakba en 1948, en raison du vol et de la censure imposée par le gouvernement israélien, l'accessibilité de l'information au sein de la communauté arabe a été catastrophique, ce qui a entraîné un système éducatif sous-financé qui ne pouvait offrir que des options limitées sur les matières scientifiques traditionnelles. Comme en témoigne Randa Kamal, directrice de la bibliothèque de l'université Al-Quds à Jérusalem et présidente de l'Association palestinienne des bibliothèques et de l'information (PLIA), la majorité des bibliothécaires de la Palestine n'ont pas pu obtenir de diplôme professionnel en bibliothéconomie et il existe un manque de normes pour l'emploi des professionnel·les de l'information (Roberts, 2020).

Faute de formation professionnelle en bibliothéconomie en Palestine, la plupart des professionnel·les n'ont eu d'autre choix que d'aller à l'étranger pour suivre une formation appropriée en bibliothéconomie (Badwan, 2023). Cependant, selon le pays, la culture et la structure de la bibliothèque sont souvent différentes, ce qui rend encore plus difficile son adoption en Palestine où il n'existe pas de culture solide en matière de bibliothéconomie. La pénurie de formation en bibliothéconomie ne se limite pas aux nouveaux bibliothécaires, mais la situation difficile persiste au sein même des bibliothécaires professionnel·les palestinien·nes. Comme en témoigne Eberhart (2016), les bibliothèques en Palestine ne disposent pas d'un budget suffisant pour permettre à leurs professionnels de recevoir une formation complémentaire. En raison du contrôle et de la confiscation des livres imposés par le gouvernement israélien, il y a aussi un manque de bons matériels d'apprentissage en arabe, détériorant encore davantage la situation déjà difficile de la formation en bibliothéconomie.

Associations de bibliothèques

En raison de son statut politique fragile et en dépit du fait que la Palestine a toujours été soumise à la répression d'Israël, la Palestine s'est efforcée de créer ses propres associations. La Palestinian Library and Information Association (PLIA, ou en français Association palestinienne des professionnels des bibliothèques et de l'information – APBI) a été l'une des premières initiatives fondées en 1960, mais elle a été interdite après la guerre des Six Jours de 1967, et ce n'est qu'en 1994 que la PLIA a pu être rétablie (Eberhart, 2016 ; Kamal, 2023). Basée à Ramallah, elle milite en faveur d'une meilleure reconnaissance du métier de bibliothécaire, mais elle ne peut pas communiquer facilement avec les sections régionales ni mener ses activités de façon adéquate, en raison des restrictions liées à l'occupation ; elle manque aussi de ressources financières. Ses membres sont divisés en deux catégories, les professionnel·les ayant un diplôme en bibliothéconomie et les membres qui n'en ont pas, bien que tous·tes travaillent en bibliothèque (Kamal, 2023).

Avec l'aide de certaines associations internationales telles que l'EIFL, des associations locales comme PALICO ont pu être créées pour répondre aux difficultés de la bibliothéconomie en Palestine, notamment en ce qui concerne les ressources électroniques (EIFL, s.d.). Nous avons également pu repérer des associations basées en dehors de la Palestine, telles que Middle East Librarian Association (MELA), qui défend aussi les droits à l'information du peuple palestinien. Comme l'État de Palestine n'a jamais été en mesure d'établir une structure adéquate et stable pour tous les aspects des bibliothèques, les associations de bibliothèques locales sont souvent sous-représentées dans la communauté mondiale. Des associations et des collectifs tels que Librarians and Archivists with Palestine (LAP) et Middle East Librarian Association, bien qu'elles n'aient pas été fondées ou qu'elles n'opèrent pas directement sur le sol palestinien, ont tenté de sensibiliser la communauté internationale à la situation désastreuse des bibliothèques en Palestine.

En 2023, le collectif LAP publiait une déclaration en soutien au combat palestinien pour l'autodétermination. Ils et elles rappellent le pouvoir des professionnel·les de l'information en matière de lutte contre la désinformation et la censure et pour renforcer la littératie médiatique (LAP, s.d.b). LAP a aussi lancé le projet Matoub, un site web qui permet de faire des dons de livres à la Palestine (Lynx, 2019). Depuis plusieurs années, la Social Responsibilities Round Table de l'American Library Association [ALA], est aussi très active concernant la situation des bibliothèques en Palestine. Elle répertorie sur sa page web des textes portant sur la question et elle publie la liste des résolutions qu'elle a soumises (et dont la majorité ont été refusées) au Conseil de l'American Library Association concernant la Palestine (SRRT, s.d.). L'IFLA a également organisé diverses missions en Israël et en Palestine et publié des recommandations (Hamilton et Bakken, 2007). PALICO et PLIA comptent actuellement parmi les rares associations qui peuvent encore opérer sur le sol palestinien, avec des membres issus des bibliothèques de Gaza et de Cisjordanie. En dépit de ces conditions difficiles, nous pouvons constater un développement au sein de ces associations, puisqu'elles se montrent capables d'organiser des séminaires, des ateliers et des réunions occasionnelles, par exemple des webinaires durant la pandémie, mais elles demeurent à petite échelle et ne sont pas en mesure de mener davantage d'activités (Bergan, 2000 ; Kamal, 2023).

Cadre législatif

Il est difficile, d'un point de vue extérieur, d'identifier des textes législatifs concernant les bibliothèques en Palestine. Parmi ceux qui ont pu être identifiés, il y a le décret du président Mahmoud Abbas du 5 juin 2019 qui établit la création de la Bibliothèque nationale palestinienne (National Library of Palestine, s.d.a). La *Basic Law* de 2003 (Geneva

Center for Security Sector Governance [DCAF] 2023) garantit une multitude de droits et libertés aux citoyen·nes palestinien·nes. Elle ne contient toutefois rien par rapport aux bibliothèques ni par rapport à l'accès à l'information.

Quelques lois prévoient un droit d'accès à l'information : *Press and Publication Law* 9/1995; *Environment Law* 7/1999; *Public Statistics Law* 4/2000; *Law on the Regulation of the Public Budget* 7/1998; *Law on the Financial and Administrative Oversight Bureau* 15/2004; *Law for the Election of Local Councils* 10/2005; *Elections Law* 9/2005; *Anti-Corruption (Amended) Law* 1/2005. La plupart de ces lois ne répondent cependant pas pleinement aux normes internationales puisqu'elles abordent l'accès à l'information et la divulgation de l'information par l'État sans spécifier les moyens et procédures pour rendre publiques ces informations (Coalition for Accountability and Integrity [AMAN], 2013). Une ébauche de loi pour le droit à l'accès à l'information a été proposée, approuvée en 2005, mais n'a pu être officiellement adoptée avant la suspension du conseil législatif palestinien en 2007 (AMAN, 2013). La *Palestinian Local Authorities Law No.1 of 1997* détermine quant à elle les domaines de responsabilité des municipalités. Les bibliothèques et les archives ne figurent cependant pas parmi les 27 domaines identifiés (Food and Agriculture Organization of the United Nations [FAO], 2022), ce qui pourrait expliquer la moins grande présence des bibliothèques municipales dans les petites villes. Un tel silence sur le sujet nous porte à croire qu'il n'y a pas de lois nationales officielles qui encadrent les bibliothèques, sinon peu qui soient accessibles. Cette impression est renforcée lorsque nous considérons que l'une des missions de la Bibliothèque nationale est de participer au développement de plusieurs lois, dont celle sur le fonctionnement de la bibliothèque nationale et une loi pour la protection du droit d'auteur (National Library of Palestine, s.d.b).

Pour comprendre la complexité de la situation des lois en Palestine, il faut d'abord comprendre l'impact législatif qu'ont eu les différents régimes qui ont gouverné la Palestine.

« *Many generations of foreign control and occupation deprived the Palestinian people of the opportunity to develop their own functioning legal order. [...] the Palestinians were subjected to a multiplicity of overlapping features from diverse foreign legal systems.* » (Chodosh et Mayo, 1997, p.375)

En effet, depuis l'Empire ottoman jusqu'à l'instauration de l'Autorité palestinienne, chaque nouveau régime a modifié et complexifié le système légal en vigueur en le bonifiant de ses propres législations (Qafisheh, 2014). Dans le but de rendre invalides les ordonnances militaires imposées par Israël depuis 1967, Yasser Arafat, premier président de l'Autorité palestinienne, propose de rétablir l'ensemble éclectique de lois qui étaient en vigueur avant l'occupation israélienne. Cela a créé un cadre juridique composé de

couches successives de régimes juridiques distincts et parfois en oppositions, s'appliquant différemment en fonction du lieu, du sujet et de la nationalité (Delacroix, 2014). Sans compter que la population palestinienne doit toujours composer avec les ordres militaires israéliens puisqu'Israël occupe une partie importante du territoire et possède un niveau de juridiction élevé dans certaines zones territoriales (Ludsin, 2005). C'est particulièrement le cas à Jérusalem-Est dû à son annexion par Israël en 1967. Par ailleurs, les Palestiniens actuellement en Cisjordanie sont soumis à la fois au système judiciaire militaire israélien et au système judiciaire palestinien qui ne sont pas totalement indépendants (Freedom House, 2023b). Virginia Tilley (2012) soulève par ailleurs la nature discriminatoire de cette double juridiction dans certains territoires palestiniens occupés :

« *Israeli policy is to grant to Jewish settlers the protections of Israeli civil law and Basic Law, under the jurisdiction of Israeli civil courts, while administering Palestinians living in the same territory under military law and military courts whose procedures violate international standards for the administration of justice.* » (p.78)

Depuis la séparation en deux administrations distinctes entre Gaza et la Cisjordanie (Qafisheh, 2014), aucune réélection n'a eu lieu après les 4 ans spécifiés dans l'Amendement de 2005 (DCAF, 2023) de la *Basic Law*. De même pour le Conseil Législatif palestinien pour lequel il n'y a pas eu de réélection depuis 2007 et qui n'a donc pu siéger et établir de nouvelles lois depuis (Freedom House, 2023a). Les seules nouvelles lois en vigueur proviennent de « laws-by-decree » provenant de décrets présidentiels (Freedom House, 2023b).

Cependant, comme illustré dans la section sur les obstacles et les défis, divers éléments externes ont aussi un impact sur le fonctionnement et le développement des bibliothèques palestiniennes. L'influence de l'occupation israélienne est parlante dans ce cas et est parfaitement illustrée par l'appropriation massive de livres à Jérusalem-Est qui s'est produite durant la Nakba en 1948. La guerre de 1948 a mené de nombreux Palestiniens natifs de la région à fuir et laisser derrière eux et leurs biens personnels. Livres, photographies, manuscrits et autres biens culturels ont été abandonnés et ainsi saisis par l'armée israélienne et envoyés, en majorité, à la Bibliothèque nationale et universitaire juive. Selon les témoignages recueillis, environ 30 000 livres ont ainsi été récupérés seulement dans cette région par le gouvernement israélien et ajoutés à la collection de la bibliothèque nationale juive (Amit, 2011; Kuntz, 2021). Bien que ce processus ait débuté comme un pillage des lieux sous l'effet de la *Absentee Property Law* (loi sur les biens des Palestiniens qui ont fui) de 1950, celui-ci s'est « légitimé » et fut organisé par le « Custodian of Absentee Property » (Hamad, 2021). Cette organisation aurait aussi amassé dans les années suivantes entre 40 000 et 50 000 livres de diverses

villes, dont Jaffa, Haïfa, Tiberias et Nazareth (Amit, 2008). Ce ne sont toutefois pas que des livres qui ont été ainsi volés sous l'effet de la *Absentee Property Law*. D'autres matériels culturels importants ont été confisqués, dont des manuscrits rares provenant de la bibliothèque du Musée archéologique palestinien de Jérusalem (Kuntz, 2021). Bien que la Bibliothèque nationale d'Israël se présente d'abord comme la gardienne de biens qui aurait autrement été perdus, la réalité montre que ce patrimoine culturel n'est pas accessible aux principaux intéressés et aucun effort n'a été fait pour rendre les biens volés à leurs propriétaires originaux :

« In response to a question as to the reason why these libraries were not returned to their owners, the Israeli Justice Ministry told Agence France Presse that the task of presenting the evidence of ownership belongs to the original owner of the book, otherwise it will remain “abandoned property”. » (Hamad, 2021, p.12)

En effet, la possession de ces ressources par l'État d'Israël leur permet de garder un contrôle sur qui a accès ou non à l'information et ainsi plus facilement maintenir l'hégémonie sioniste :

« *Israeli archive law restricts access to materials to fifty years from the date of creation but, even then, material deemed harmful to Israeli national security or foreign relations can be restricted indefinitely while archivists can choose which researchers have access to the materials.* » (Sela, 2018, dans Kuntz, 2021).

Ceci démontre à la fois de grandes lacunes en ce qui concerne le cadre législatif offrant une protection au patrimoine culturel palestinien et les entraves de l'occupation israélienne sur le développement et le maintien du patrimoine culturel palestinien. Ce, même si Israël utilise des moyens d'oppression, de discrimination, de censure et d'entrave aux libertés des citoyen·nes palestinien·nes qui ne sont pas tous ouvertement des législations écrites :

« The breadth and consistency of such infringements suggest that they do not occur in isolation, but are part of a system that operates to control and dominate Palestinians in the occupied territory and to suppress any opposition to that domination. It bears noting that the web of relatively obscure and inaccessible military orders and regulations, combined with bureaucratic restrictions that are often racialized in implementation rather than on paper, makes the depth of Israel's systemic discrimination less immediately conspicuous [...] » (Dugard et Reynolds, 2013, p.897).

Information complémentaire et particularités

Les bibliothèques ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'identité nationale et culturelle du peuple palestinien, en particulier dans le contexte actuel (Kamal,

2023 ; Qaraq, 13 mars 2023). Elles constituent une forme de résistance à l'occupation (Roberts, 2020 ; Moore, 2021 ; National Library of Palestine, s.d.). Que ce soit par les efforts des individus, des collectifs, des associations ou des institutions, en Palestine et dans le monde, les bibliothèques et les bibliothécaires ont démontré récemment qu'elles ont un rôle à jouer dans la situation actuelle. Dans ce texte, à notre tour, nous ne pouvons pas passer sous silence l'occupation israélienne et ses impacts sur les bibliothèques, mais aussi le génocide en cours à Gaza (Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme [OHCHR], 2023). Nous ne pouvons pas être neutres, mais nous visons l'honnêteté intellectuelle (Lankes, 2018) ainsi que d'autres valeurs et compétences prônées par la profession telles que l'intégrité (Fédération des milieux documentaires [FMD], 2021) et la justice sociale (ALA, 2021).

Dans une perspective de justice sociale donc, les bibliothèques et les bibliothécaires à travers le monde peuvent soutenir les bibliothèques palestiniennes de diverses façons (Khader, 2012 ; Danset, 2009 ; LAP, s.d.b ; Roberts, 2020) : documenter et dénoncer la censure, les limites à la circulation des biens et des personnes, les destructions de bibliothèques ; mettre en œuvre et financer des projets structurants en lien avec les bibliothèques ; promouvoir des documents en arabe en accès libre ; renforcer la collaboration professionnelle et la solidarité internationale, etc. Bref, mettre nos compétences et notre statut à profit pour améliorer le sort des bibliothèques, mais aussi celui des Palestiniens et des Palestiniennes.

« *It is the responsibility of all who believe in social justice for everyone to stand with the rights of the Palestinian people to receive what citizens from the neighboring countries are receiving with regard to library services.* » (Khader, 2012, p.440)

Bibliographie

Adel, I. et Gallagher, K. (2023, 12 novembre). Genocide in Gaza: A call to urgent global action. *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/opinions/2023/11/12/genocide-in-gaza-a-call-for-urgent-global-action>

Alayan, S. (2018) White pages: Israeli censorship of Palestinian textbooks in East Jerusalem. *Social Semiotics*, 28(4), 512-532, <https://doi.org/10.1080/10350330.2017.1339470>

Albright, W., Bickerton, I., Brice, W., Bugh, G., Faris, N., Fraser, P. Jones, A., Kenyon, K., Khalidi, R. et Khalidi, W. (2023, 17 décembre). Palestine. *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Palestine>

Al-Quds University. (2022, November 12). Library – Al-Quds University. <https://www.alquds.edu/en/library/>

Coalition for Accountability and Integrity – AMAN. (2013). *It belongs to you: Public information in Palestine*. Transparency International. https://www.aman-palestine.org/ cached_uploads/download/migrated-files/itemfiles/04636bb9e54b1de8639cfacc22d1e7a6.pdf

American Library Association. (2021). *2021 Update to ALA's core competences of librarianship*. <https://www.ala.org/educationcareers/2021-update-alas-core-competences-librarianship>

Amit, G (2008). Ownerless objects? The story of the books Palestinians left behind in 1948. *Jerusalem quarterly*, 33, 7-20. <https://www.palestine-studies.org/en/node/77868>

Amit, G. (2011). Salvage or plunder? Israel's "collection" of private Palestinian libraries in West Jerusalem. *Journal of Palestine Studies*, 40(4), 6-23. <https://doi.org/10.1525/jps.2011.xl.4.6>

An-Najah National University Library. (2019). An Najah Ntnl Univesrsity Libraries. An-Najah National University. Retrieved December 11, 2023, from <https://www.najah.edu/en/about/nnu-offices/libraries/>

Aslan, H. (2023, 24 juillet). Jerusalem library restores Palestinian history one manuscript at a time. *Arab News*. <https://arab.news/jr7ce>

Badwan, F. (2023, 17 février). *My experience as a librarian | تجربتي كأمينة مكتبة*. Institute of Palestine Studies. <https://www.palestine-studies.org/ar/node/1653657>

Birzeit University. (s.d.). *BZU Library*. <https://www.birzeit.edu/en/study/bzu-library>

Bergan, E. (2000). Libraries in the West Bank and Gaza: obstacles and possibilities. *66th IFLA Council and General Conference*. <https://archive.ifla.org/IV/ifla66/papers/170-172e.htm>

Chodosh, H. et Mayo, S. (1997). The Palestinian legal study: consensus and assessment of the new Palestinian legal system. *Harvard International Law Journal*, 38(2), 375-442. https://heinonline.org/HOL/Page?collection=journals&handle=hein.journals/hilj38&id=381&men_tab=srchresults

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2023, 25 octobre). *Prior to current crisis, decades-long blockade hollowed Gaza's economy, leaving 80% of population dependent on international aid*. <https://unctad.org/press-material/prior-current-crisis-decades-long-blockade-hollowed-gazas-economy-leaving-80>

Danset, F. (2009, juillet). Les bibliothèques en Palestine. *Revue de l'association des bibliothécaires de France*, 45, 66-74. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/59692-les-bibliotheques-en-palestine>

Delacroix, S. (2014). From constitutional words to statehood: The Palestinian case.

Cambridge Journal of International and Comparative Law, 3(4), 1164-1181. <https://doi.org/10.7574/cjicl.03.04.244>

Dugard, J., et Reynolds, J. (2013, août). Apartheid, international law, and the occupied Palestinian territory. *European Journal of International Law*, 24(3), 867-913. <https://doi.org/10.1093/ejil/cht045>

Eberhart, G. (2016, 27 juin). Academic libraries in Palestine: Challenges and frustrations of information access in the Palestinian territories. *American libraries*. <https://americanlibrariesmagazine.org/blogs/the-scoop/academic-libraries-palestine/>

Electronic Information for Libraries. (s.d.) EIFL in Palestine. <https://www.eifl.net/country/palestine>

El Chamaa, M. (2023, 1er décembre). Gazans mourn loss of their libraries: Cultural beacons and communal spaces. *Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/world/2023/11/30/gaza-library-palestinian-culture/>

Fédération des milieux documentaires. (2021). Profil de compétences des professionnel·le·s de l'information. <https://fmdoc.org/competences/>

Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. (s. d.). *Library Map of the World*. <https://librarymap.ifla.org/>

Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2022). FAOLEX database: Palestinian Local Authorities Law No.1 of 1997. FAOLEX Database. <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC150034/>

Freedom House. (2023a). *Freedom in the world 2023: Gaza Strip**. <https://freedomhouse.org/country/gaza-strip/freedom-world/2023>

Freedom House. (2023b). *Freedom in the world 2023: West Bank**. <https://freedomhouse.org/country/west-bank/freedom-world/2023>

Geneva Center for Security Sector Governance. (2023). *Legal database for the security sector in Palestine*. DCAF in Palestine. <https://security-legislation.ps/>

Hamad, A. (2021). History of Palestinian libraries and archives under Israeli occupation (1948-1993). *Progressive Librarians Guild*, 48, 7-30. <http://www.progressivelibrariansguild.org/PL/PL48/007hamad.pdf>

Hamilton, S. et Bakken, F. (2007). *Preliminary report and recommendations from an IFLA/FAIFE mission to Israel and the Occupied Palestinian territories 13th - 21st April 2007*. Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/faife/publications/FAIFE-Mission-report-Aug2007.pdf>

Jerusalem Institute for Policy Research. (2023). *Jerusalem: Facts and trends 2023*. <https://jerusalem-institute.org.il/en/publications/jerusalem-facts-and-trends-2023/>

Kamal, R. (2023). Les bibliothèques en Palestine : état des lieux, défis et réalités. *I2D – Information, données & documents*, 2(2), 65-82. <https://doi.org/10.3917/i2d.232.0065>

Khader, M. (2012). Palestinian territory occupied: Challenges and obstacles in Palestinian libraries. Dans R. Sharma & IFLA Headquarters (Ed.), *Libraries in the early 21st century: An international perspective* (vol. 2, pp. 425-444). De Gruyter Saur. <https://doi.org/10.1515/9783110292855.425>

Krämer, G. (2008)[MP31] . *A History of Palestine: From the Ottoman conquest to the founding of the State of Israel*. Princeton University Press

Kuntz, B. (2021, 19 mai). Stolen memories: Israeli State repression and appropriation of Palestinian cultural resources. *Journal of Radical Librarianship*, 7, 17–52. <https://journal.radical-librarianship.org/index.php/journal/article/view/54>

Lankes, R. D. 2018. Exigeons de meilleures bibliothèques. Plaidoyer pour une bibliothéconomie nouvelle, (traduit par un collectif sous la direction de Jean-Michel Lapointe). Sens Public. <https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/36342/lankes-exigeons-meilleures-bibliotheques-sens-public-2018.pdf;sequence=2>

Librarians and Archivists with Palestine (LAP). (s.d.a). *Our history*. <https://librarianswithpalestine.org/about/our-history/>

Librarians and Archivists with Palestine (LAP). (s.d.b). *2023 Statement on Gaza*. <https://librarianswithpalestine.org/2023-statement-on-gaza/>

Ludsin, H. (2005). Putting the cart before the horse: The Palestinian constitutional drafting process. *UCLA Journal of International Law and Foreign Affairs*, 10(2), 443-502. https://heinonline.org/HOL/Page?collection=journals&handle=hein.journals/jilfa10&id=460&men_tab=srchresults

Lynx, M. (2019, 18 mars) “Why ‘Matloub’? A talk with librarians and archivists for Palestine.” *ArabLit Quarterly* <https://arablit.org/2019/03/18/why-matloub-a-talk-with-librarians-and-archivists-for-palestine/>

Masalha, N. (2018). *Palestine: A four thousand year history*. Zed Books.

Middle East Librarians Association (MELA). (2021, 19 mai). *MELA affirms solidarity with the Palestinian People*. <https://www.mela.us/2021/05/20/mela-affirms-solidarity-with-palestinian-people/>

Middle East Monitor. (2023, December 10). Israel blows up the faculty of medicine of the Islamic University in Gaza. Middle East Monitor. <https://www.middleeastmonitor.com/20231210-israel-blows-up-the-faculty-of-medicine-of-the-islamic-university-in-gaza/>

Moore, L. (2021). 'Keys to paradise': Libraries, literature, and literacy in Palestine. *Wasafiri*, 36(4), 16-24. <https://doi.org/10.1080/02690055.2021.1957219>

Moustafa, L. H. (2023, 12 décembre). Opinion: When libraries like Gaza's are destroyed, what's lost is far more than books. *Los Angeles Times*. <https://www.latimes.com/opinion/story/2023-12-12/gaza-library-bombing>

National Library of Palestine. (s.d.a). *About the library*. <https://www.nlp.ps/en/node/5>

National Library of Palestine. (s.d.b). *Head of the library speech*. <https://www.nlp.ps/en/node/12>

Nations Unies. (2023). *Histoire de la question de la Palestine*. <https://www.un.org/unispal/fr/histoire-de-la-question-de-palestine/>

OCHA. (2023, 6 décembre). Gaza death toll has increased by 40 percent compared to before the humanitarian truce. *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*. <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/gaza-death-toll-has-increased-40-percent-compared-temporary-humanitarian-truce>

ONU Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (2023, 16 novembre)[MP32] . *Gaza: UN experts call on international community to prevent genocide against the Palestinian people*. <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/gaza-un-experts-call-international-community-prevent-genocide-against>

Progressive Librarians Guild. (2021). MELA Statement on collection development, access, and equity in the time of COVID-19. In response to the SALALM resolution: MELA statement on collection development, access, and equity in the time of COVID-19. *Progressive Librarians Guild*, 48. http://www.progressivelibrariansguild.org/PL_Jnl/contents48.shtml

Qafisheh, M. (2014, juin). Legislative drafting in transitional States: The case of Palestine. *International Journal of Legislative Drafting and Law Reform*, 2(1), 7-34. https://heinonline.org/HOL/Page?collection=journals&handle=hein.journals/intjadr2&id=7&men_tab=srchresults

Reuters. (2023, 12 décembre). Nearly a fifth of Gaza's buildings destroyed or damaged: UN estimate. <https://www.reuters.com/world/middle-east/nearly-fifth-gazas-buildings-destroyed-or-damaged-un-estimate-2023-12-12>

Roberts, D. K. (2020). Libraries and access to Information in Palestine: Impacts of military occupation. *Atla Summary of Proceedings*, 74, 32-57. <https://doi.org/10.31046/proceedings.2020.1900>

Save the Children. (2023, 29 octobre). Gaza: 3195 children killed in three weeks surpasses annual number of children killed in conflict zones since 2019. *Save the Children*.

<https://www.savethechildren.net/news/gaza-3195-children-killed-three-weeks-surpasses-annual-number-children-killed-conflict-zones>

Seraj Libraries. (s.d). *The 13*[MP33] *Seraj Libraries*. <https://www.serajlibraries.org/libraries>

Social Responsibilities Round Table. (2020). *Palestinian libraries*. American Library Association <https://www.ala.org/rt/srrt/irtf/palestinian-libraries>

The World Factbook. (2023, 6 décembre). Gaza Strip. Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/gaza-strip/>

The World Factbook. (2023, 6 décembre). West Bank. Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/west-bank/>

Tilley, V. (dir.). (2012). *Beyond occupation: Apartheid, colonialism and international law in the occupied Palestinian territories*. Pluto Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctt183p1fq>

Toha, M. (2021). Libraries in Gaza: Between despair and hope. The Edward Said public library, Gaza's only English language library. *Progressive Librarians Guild*, 48. <http://www.progressivelibrariansguild.org/PL/PL48/053abutoha1.pdf>

Wolfe, P. (1999). *Settler colonialism and the transformation of anthropology: The politics and poetics of an ethnographic event*. Cassell.

[1] Cette étude a été publiée en 1996 par le ministère de la culture de l'Autorité palestinienne, en arabe, et reprise par plusieurs auteur·ice·s dans les décennies subséquentes puisqu'il s'agit du seul portrait complet de la situation des bibliothèques.

12. Pologne

(Marianne, Galina, Samia et Arielle)

Profil du pays

La Pologne est un État de l'Europe centrale, riverain de la mer Baltique et encadré au nord par la Russie (région de Kaliningrad), à l'est par la Biélorussie, au sud par la République Tchèque et par la Slovaquie, au sud-est par l'Ukraine, et enfin à l'ouest par l'Allemagne. La Pologne compte 38 millions d'habitants sur une superficie de 312 000 km² (Kobierska-Maciuszko, 2013). Au cours du XVIII^e siècle, cette nation est conquise par la langue française. Jusqu'à cette époque, le latin occupait une place prépondérante et par conséquent, servait de langue officielle. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, c'est la cour de Pologne qui adopte totalement la langue de Molière. En 1645, tous les princes et toute la noblesse de la Cour parlent le français plus souvent et plus volontiers que leur propre langue.

L'apogée de l'influence française est atteinte avec le règne de Stanislas Auguste Poniatowski (1764-1795), alors que lui-même a fait son étude d'esthétique à Paris. Cependant, c'est également sous son règne que le français perdu progressivement son aura (Witt, 2005).

La société polonaise est très croyante, et essentiellement catholique. Bien que, selon une étude faite en 2014 par l'institut des statistiques de l'Église catholique, depuis dix ans, la communauté catholique en Pologne a perdu environ 2 millions de fidèles, « la Pologne reste toutefois le pays où le taux de catholiques, ou de ceux qui se déclarent comme tels, reste le plus élevé au monde, soit 92,2% » (Courrier international, 2014).

Histoire

L'histoire des bibliothèques polonaises ne date pas d'hier, surtout, l'histoire des plus anciennes bibliothèques comme celles des cathédrales de Gniezno (Gnesne) près de Poznań et du château royal de Wawel à Cracovie, qui remonte aux Xe et XI^e siècles et à la naissance de l'État polonais. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les institutions ecclésiastiques furent les foyers de l'activité littéraire et intellectuelle. L'indépendance des centres des activités littéraire et intellectuelles vis-à-vis des structures de l'Église commence à voir le jour par, entre autres, la création de l'Académie de Cracovie (qui deviendra plus tard l'université de Jagellon). Cette Académie fut fondée par le roi Casimir le Grand, en 1364 et annonce, à cet effet, l'émergence de grands foyers de science et d'éducation. À la fin du XV^e siècle, la bibliothèque de l'université de Jagellon, établie dès la création de

l'université, possédait déjà quelques milliers de manuscrits et reflétait l'étendue du savoir et des connaissances humaines de l'époque.

Notons qu'au XVI^e siècle, et particulièrement à Cracovie, la Pologne va connaître un essor spectaculaire de l'imprimerie.

Ainsi donc, la multiplication des imprimés a donné naissance à un impératif social et intellectuel de collecte, de conservation et de diffusion des ouvrages, bien que cela soit limité au cercle très restreint des gens lettrés (Kobierska-Maciuszko, 2013).

Une bibliothèque exceptionnelle (1747-1795)

Nous ne pourrions pas parler de l'histoire de la bibliothèque polonaise sans faire mention de la bibliothèque Załuski créée par deux frères au destin particulier. Cette bibliothèque a en quelque sorte démocratisé la connaissance. En effet, ces deux frères étaient des aristocrates ecclésiastiques, et hauts dignitaires de l'Église. Ils ont eu la brillante idée de fonder une institution entièrement démocratique et surtout étonnamment libérale. Ainsi, dans leur plan, par l'intermédiaire de leur bibliothèque, ils devaient mettre à la disposition de tous, et sans aucune censure, un savoir élitiste et qui était principalement réservé aux initiés.

Il faut signaler que les frères Załuski : Andrzej Stanisław Kostka (André, 1695-1758) et Józef Andrzej (Joseph, 1702-1774), étaient des amateurs de livres dès leur plus tendre jeunesse. Ainsi, lors de leurs séjours surtout à Paris, où ils allaient le plus clair du temps pour des raisons académiques, ils passaient bien du temps à visiter les bibliothèques et les librairies, ils achetaient des livres et des manuscrits. Le premier registre que Joseph a dressé en 1720, à l'âge de 18 ans, faisait état de 3000 livres. Un an plus tard, après la mort de l'oncle évêque, ils ont hérité d'un fond de livres important et d'une grande valeur auquel s'ajouta également, la collection d'un autre aïeul, le Primat Olszowski.

Lorsque Joseph fut nommé évêque de Płock, tout d'abord, il pensa fonder une bibliothèque publique dans son palais épiscopal. Mais finalement en 1723, les deux frères décidèrent d'adjoindre leurs propres collections à celles héritées de leurs aïeuls afin d'ouvrir une bibliothèque publique à Varsovie. En 1728, la bibliothèque Załuski possédait déjà environ 8 000 volumes venus de l'Europe toute entière.

Jusqu'à nos jours, on n'estimera jamais, à sa vraie valeur, l'impact de la Bibliothèque Załuski dans la vie culturelle et scientifique polonaise. Elle a démocratisé la connaissance et a créé un véritable milieu intellectuel en regroupant autour d'elle non seulement des érudits mais aussi tous ceux qui étaient intéressés par l'histoire de la Pologne, sa littérature et sa culture (Witt, 2005).

Aujourd'hui, la Pologne compte environ 12 000 bibliothèques, toutes catégories confondues. Elles sont détentrices de plus de 150 millions de documents ; elles sont

fréquentées chaque année par environ 8 millions d'usagers et emploient près de 70 000 personnes (professionnels qualifiés et autres effectifs) (Kobierska-Maciuszko, 2013).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de Pologne (*Biblioteka Narodowa*, BN) est située à Varsovie. Elle œuvre sous l'autorité du ministère de la Culture et du Patrimoine national du pays. Une première législation polonaise sur le dépôt légal, en 1780, a permis de constituer les premières bases de la collection nationale (Cornell, 2011). Cependant, suite aux revers de la Seconde Guerre mondiale où une grande partie des collections fut détruite, volée ou perdue, une nouvelle législation a été mise en place pour essayer de reconstituer la mémoire collective polonaise. La *Loi sur le dépôt légal* du 7 novembre 1996 et le *Décret* du 6 mars 1997 du ministre de la Culture et des Arts, modifié ultérieurement par le *Décret* du 24 mai 1999 (Cornell, 2011) façonnent la mission de la BN qui consiste à conserver toutes les œuvres publiées sur le territoire. La Bibliothèque nationale collecte également les publications étrangères en langue polonaise ou qui concernent le pays. Selon les législations mentionnées, la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de Jagellonne reçoivent deux (2) copies de toutes les publications visées et l'une des deux bibliothèques se doit de les conserver indéfiniment (Cornell, 2011).

Histoire

La Bibliothèque nationale de Pologne tire son origine de la bibliothèque Załuski (première bibliothèque publique en Pologne). En 1794, suite à l'invasion russe, la bibliothèque Załuski fut transférée à Saint-Pétersbourg en tant que trophée de guerre. Elle s'intégrera à la Bibliothèque Impériale et par conséquent, assimilera la collection de cette dernière (*Biblioteka Narodowa*, s.d.). La Pologne retrouve son indépendance en 1918 et c'est le 24 février 1928 que le président de la République de Pologne, Ignacy Mościcki, convertit officiellement la bibliothèque Załuski en Bibliothèque nationale et lui attribue la mission de réunir la totalité de la production intellectuelle de la nation de même que les œuvres étrangères relatives à la Pologne (Lamure, 1971). À cette époque, les fonds de la Bibliothèque nationale comprenaient les collections de la bibliothèque Załuski, celles de la Bibliothèque Impériale russe, les collections d'autres bibliothèques basées à Varsovie et ceux d'importants aristocrates. Cependant, durant la Deuxième Guerre Mondiale, plus de 800 000 documents enregistrés furent complètement perdus (*Biblioteka Narodowa*, s.d.).

En 1945, lors de la libération, la Bibliothèque nationale reprit ses activités en commençant par rassembler ses collections dispersées au Canada, en Allemagne et en Autriche. En 1977, elle s'est vu attribuer un nouvel espace physique et la construction d'un bâtiment conforme et répondant aux besoins architecturaux d'une bibliothèque nationale moderne commença. Elle fut terminée en 1991 (Kobierska-Maciuszko, 2013).

Fonds

Suite aux importantes pertes des collections durant la Seconde Guerre mondiale, la Bibliothèque nationale de Pologne a quand même réussi à reconstituer un fond plus qu'enviable grâce à la législation sur le dépôt légal (Cornell, 2011). Selon la loi du 7 novembre 1996 concernant les copies du dépôt légal, toutes publications polonaises doivent être envoyées en deux copies à la Bibliothèque nationale. L'une des deux copies est envoyée à la conservation, tandis que l'autre copie est envoyée à la circulation afin de permettre aux citoyens de la consulter. À ce jour, la Bibliothèque nationale reçoit annuellement plus de 190 000 publications (Biblioteka Narodowa, s.d.). 90% proviennent du dépôt légal, et 10% proviendrait de dons, d'achats ou d'échanges avec des partenaires tels que d'autres bibliothèques nationales ou étrangères. Selon le recensement de 2016, les fonds de la BN totaliseraient plus de 8 596 418 documents enregistrés (Biblioteka Narodowa, s.d.).

Les bibliothèques d'étude et de recherche

Les bibliothèques d'étude sont placées sous la tutelle du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur. Elles incluent les bibliothèques universitaires, les bibliothèques d'instituts, les bibliothèques de l'Académie des sciences et les bibliothèques d'écoles supérieures (Écoles polytechniques et Écoles d'agriculture) (Lamure, 1971).

En 2011, la Pologne comptabilisait 1200 bibliothèques d'étude et de recherche. Ces dernières se répartissent dans les 400 institutions d'enseignement supérieur qui incluent 126 établissements publics, dont 18 universités. Environ 4.14% des budgets des universités étaient consacrés à leurs bibliothèques et environ 23.5% de ces fonds étaient dédiés aux développements des collections et des ressources électroniques (Kobierska-Maciuszko, 2013). Ces investissements ont permis une "révolution" en 1992 dans tout ce qui a trait à la modernisation des systèmes intégrés de gestion de bibliothèques (SIGB) et des infrastructures. De ce fait, les bibliothèques d'étude et de recherche devancent les

bibliothèques publiques en termes d'acquisition de fonds, de gestion des collections et d'accès à l'information.

À ce jour, une grande bibliothèque universitaire se démarque dans sa grandeur : la Bibliothèque Jagellonne. Cette dernière est considérée comme étant la deuxième bibliothèque nationale du pays. Il s'agit de la plus ancienne bibliothèque, mais également la plus riche. À l'instar de la Bibliothèque nationale, elle est soumise à la loi sur le dépôt légal et doit conserver deux exemplaires de tous les livres et périodiques polonais (Kobierska-Maciuszko, 2013). Afin de mieux répartir la gestion des fonds, la BN se charge de conserver tous les livres polonais depuis 1800, tandis que la bibliothèque Jagellonne rassemble tous les livres jusqu'à 1800. De plus, elle se spécialise dans les domaines des lettres et des sciences et acquiert tout ce qui a trait à la culture et la civilisation du Moyen Âge, de la Renaissance et de l'histoire des pays slaves et des pays du Midi de l'Europe (Tchécoslovaquie, Hongrie, Italie, etc.) (Lamure, 1971).

Bibliothèques scolaires

Une loi instaurée le 7 septembre 1991 sur le système éducatif imposait aux établissements scolaires d'avoir, dans leur enceinte, un centre de documentation pour les élèves afin de leur permettre d'avoir un accès facile et rapide aux outils répondant à leurs besoins d'apprentissage (Kobierska-Maciuszko, 2013). Cependant, la réalité en est toute autre. En effet, sur les 14 500 écoles primaires, 7 000 établissements secondaires de premier cycle et les 12 000 de deuxième cycle, il s'avère qu'il y a davantage d'écoles que de bibliothèques scolaires.

Une seule bibliothèque scolaire peut se retrouver à desservir plusieurs établissements (Drzewiecki et Grabowska, 2011). Cela serait principalement dû au manque de ressources humaines dont les formations ne concordent pas aux conditions de travail de leurs corps de métiers. De ce fait, le réseau des bibliothèques scolaires compense cela en coopérant avec les bibliothèques pédagogiques dont la mission s'articule autour du corps enseignant. Le service aux élèves s'en retrouve inclus. En 2011, un recensement a démontré qu'il existe 350 bibliothèques pédagogiques qui sont essentiellement basées dans les capitales régionales (Drzewiecki et Grabowska, 2011).

Bibliothèques publiques

Le décret sur les bibliothèques et la protection des collections du 17 avril 1946 signale le début du rétablissement du réseau de bibliothèques publiques en Pologne durant la période de l'après-guerre. En octroyant à chaque bibliothèque et à son fond, toutes catégories confondues, le statut de bien culturel sous l'autorité de l'État, le décret assure un financement permettant le fonctionnement et le développement de toutes les bibliothèques du pays (Kobierska-Maciuszko, 2013). Divers programmes de subvention destinés à la modernisation des infrastructures et à l'achat d'équipement spécialisé sont mis en place à la fin des années 2000 afin de rehausser le standard des bibliothèques publiques et d'augmenter le lectorat. En effet, la Pologne, depuis sa sortie du bloc soviétique en 1989, avait connu une baisse significative de la fréquentation en bibliothèque publique (Środa-Murawska, 2020). Le nombre de bibliothèques publiques, entre 1995 et 2006, était ainsi passé de 9 500 établissements à 8 500, alors qu'en parallèle, le nombre de points de service chutait de 4 400 à un maigre 1 700 (Gorny, 2009). Aujourd'hui placé sous la responsabilité du ministère de la Culture et du Patrimoine national, le réseau des bibliothèques publiques est supervisé dans son ensemble par la Bibliothèque nationale (*Biblioteka Narodowa*, BN). Néanmoins, chacune des seize voïvodies (régions administratives) composant le pays est, à toutes fins pratiques, responsable de la gestion administrative et financière des bibliothèques de son territoire. Seize bibliothèques régionales principales, encadrées par la BN, assurent ainsi le service dans leurs régions respectives grâce à un réseau de bibliothèques locales (Kobierska-Maciuszko, 2013). D'après les données disponibles auprès de l'IFLA, la Pologne comptait, en 2020, 7 782 installations de bibliothèques publiques (IFLA, s.d.).

Parmi ce réseau, l'une des installations les plus importantes est sans conteste la Bibliothèque publique principale de Varsovie, communément surnommée «Koszykowa» d'après le nom de la rue où elle se trouve. Fruit d'une initiative publique, cette bibliothèque fondée en 1907 possède l'une des plus grandes collections de Pologne (environ 1,5 million de documents) malgré la perte de près de 80% de ses collections durant la guerre. Occupant la double fonction de bibliothèque régionale et municipale, la bibliothèque de Varsovie assure aussi certaines fonctions généralement liées aux bibliothèques de recherche : édition de publications (dont la revue mensuelle *Bibliotekarz*), organisation de conférences, élaboration de partenariats avec des organismes culturels et scientifiques, etc. (*Biblioteka Publiczna m.st. Warszawy*, s.d.). À Rumia, une ville-dortoir située en banlieue de Gdańsk, un projet de modernisation d'une station de train incluant l'ajout d'un

espace de bibliothèque publique a connu un succès retentissant en 2014. Récipiendaire du prix *Single Space Project* de la *Library Interior Design Awards* de l'ALA/IIDA en 2016, la *Culture Station Library* (Stacja Kultura) offre un espace de bibliothèque aménagé de manière à évoquer l'univers ferroviaire. Suite à cette réussite, d'autres projets d'adaptation de bâtiments vétustes ont ainsi permis la création de nouvelles bibliothèques publiques dans plusieurs villes, notamment à Skolimów (ancien bureau de poste), Łódź (ancienne centrale électrique) et Mikołów (ancien cinéma) (Środa-Murawska, 2020).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Le fulgurant développement observé en sciences et en techniques, combiné à la démocratisation de l'instruction et de la culture, ont engendré le besoin d'accroître le nombre des bibliothèques et des services d'information. Cette réalité s'accompagne alors d'un développement progressif de la bibliothéconomie qui tend à se spécialiser et en tissant, dans le même temps, davantage de relations avec d'autres disciplines. Le ou la bibliothécaire d'aujourd'hui est donc obligé·e de se perfectionner continuellement afin de suivre le rythme de changement qui s'opère au sein de sa discipline. Pour revoir alors la formation d'un·e bibliothécaire moderne, deux problématiques s'imposent : il s'agit de savoir si le ou la diplômé·e d'une école de bibliothécaires doit avoir une formation polyvalente lui permettant de travailler dans n'importe quelle bibliothèque ou centre d'information, ou si un·e diplômé·e d'une école de bibliothécaires doit juste être spécialiste d'une catégorie de bibliothèques, les bibliothèques scolaires en l'occurrence.

Formation au secondaire et son évolution

Il y a une formation de deux ans, à la suite de l'enseignement secondaire général. Le but de ces deux années de formation à orientation bibliothéconomique est d'élargir les connaissances générales et d'assurer la formation professionnelle des finissant·e·s. Un programme similaire est dispensé au Centre national de formation des bibliothécaires à Jarocin. Le diplôme délivré par ces écoles donne accès à la deuxième année d'études supérieures par correspondance, à condition de satisfaire à un contrôle des connaissances. Toutefois, il faut souligner que ce diplôme permet d'accéder à la deuxième année d'étude supérieure en bibliothéconomie seulement. Les ancien·ne·s élèves des écoles secondaires travaillant dans des bibliothèques peuvent acquérir des qualifications professionnelles supplémentaires au Centre de formation permanente des bibliothécaires qui s'occupe de l'enseignement par correspondance (Kubow, 1984).

Formation supérieure et son évolution

Aujourd'hui, les études supérieures en bibliothéconomie sont les plus répandues auprès des futur·e·s apprenant·e·s. Elles sont offertes dans 15 universités ou écoles supérieures de pédagogie. Jusqu'à une date récente, les études duraient 4 ans et étaient sanctionnées par

une licence en bibliothéconomie et science de l'information (équivalent du Baccalauréat universitaire au Québec). Actuellement, les études en bibliothéconomie durent 5 ans et ceci, à la suite de débats entre bibliothécaires et enseignant·e·s. En prolongeant le cursus, le but n'était pas d'augmenter le volume des connaissances théoriques et pratiques, mais plutôt de favoriser leur approfondissement. Sur le terrain, cette orientation a fait ses preuves et s'avère également bien adaptée à la mise en place de cursus de spécialisation pour les diplômé·e·s.

Maintenant, les établissements d'enseignement supérieur ont une plus grande autonomie dans la définition de leurs programmes d'études; 60 % des contenus sont fixés par l'administration centrale et 40 % sont laissés à l'initiative des écoles elles-mêmes.

Aujourd'hui, le profil de la formation des bibliothécaires polonais·e·s est en grande partie lié à la direction dans laquelle se développe la science du livre et des bibliothèques. En clair, les études théoriques sont intrinsèquement basées sur la vision globale du livre, depuis sa fabrication jusqu'à sa consommation. Ce qui explique le fait que les diplômé·e·s d'aujourd'hui disposent certes de connaissances théoriques d'éléments probants pour une étude scientifique de l'histoire du livre et des bibliothèques, mais ne sont pas suffisamment outillé·e·s sur la multiplicité des problèmes de la bibliothéconomie contemporaine.

Dans ce contexte, il a été décidé de faire profiter aux écoles de bibliothécaires les services de professionnel·le·s expérimenté·e·s, de faire faire aux enseignant·e·s des stages dans les meilleures bibliothèques en Pologne et à l'étranger, d'élever le niveau des stages professionnels dans les bibliothèques puis d'exiger davantage de collaborations entre les bibliothèques et les écoles et enfin de bien équiper les écoles en matériels et en instruments didactiques (Kubow, 1984).

Association de bibliothèques

Association des bibliothécaires polonais – Stowarzyszenie Bibliotekarzy Polskich

L'Association des bibliothécaires polonais (*Stowarzyszenie Bibliotekarzy Polskich*, SBP) dénombre environ 8 500 membres dans l'ensemble du pays. Cette organisation sans but lucratif représente des chercheurs et des professionnel·le·s de l'information travaillant dans tous les types de bibliothèques (Kobierska-Maciuszko, 2013). C'est à partir de la *Commission for the History of Books and Library Knowledge*, une initiative fondée en 1915 à Varsovie, que se forme la base de ce qui deviendra, en 1917, l'Association des bibliothécaires polonais·e·s. À cette époque, l'association travaille surtout à supporter le développement de nouvelles bibliothèques et à promouvoir la lecture. Fait important, la SBP est l'un des membres d'origine supportant la formation, en 1927, de l'*International Federation of Library Associations and Institutions* (IFLA). Entre 1939 et 1944, durant l'occupation de la

Pologne, la SBP est forcée d'opérer en secret afin de tenter de protéger les installations de bibliothèques et leurs collections des ravages de la guerre. L'organisation adopte sa forme actuelle en 1953, et rejoint, au fil du temps, les rangs de multiples associations internationales. Aujourd'hui, la SBP a comme vocation les enjeux, débats et intérêts liés au domaine de la bibliothéconomie en Pologne. Les objectifs au cœur de sa mission sont la reconnaissance des métiers liés aux sciences de l'information, l'intégration des professionnel·e·s auprès des communautés desservies ainsi que le développement des bibliothèques en lien avec l'évolution de la société de la connaissance (*Stowarzyszenie Bibliotekarzy Polskich*, s.d.). L'organisation est divisée selon les seize régions administratives du pays, mais elle s'articule aussi autour de différentes sections et commissions thématiques : préservation et conservation des collections, marketing et gestion des bibliothèques, publics à mobilité réduite, automatisation et nouvelles technologies, etc. (Kobierska-Maciuszko, 2013).

Partenariats

Au niveau du développement du réseau des bibliothèques publiques, la Pologne profite depuis 2008 d'une contribution considérable sous la forme d'un partenariat avec la *Polish-American Freedom Foundation* (PAFW). Le *Library Development Program* (LDP), supporté jusqu'en 2015 par la *Bill and Melinda Gates Foundation*, a entre autres permis l'acquisition de matériel informatique ainsi que l'implantation de programmes de formation additionnels pour les employés du secteur des bibliothèques. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont 4 055 bibliothèques qui ont pu bénéficier du support offert par le projet grâce à la *Foundation for the Development of the Information Society* (*Fundacja Rozwoju Społeczeństwa Informacyjnego*, FRSI), l'organisme polonais créé afin d'assurer la gestion du projet (Polish-American Freedom Foundation, s.d.). Autre initiative majeure, la collection « Patrimoines Partagés », un projet lancé en 2017 par la Bibliothèque nationale de France (BNF), a donné lieu à un partenariat important avec la Bibliothèque nationale de Pologne (*Biblioteka Narodowa*, BN). Ce projet, ayant pour but de souligner les liens unissant l'histoire française à celle d'autres pays, permet la diffusion de fonds complémentaires par l'entremise de Gallica, la plateforme de la bibliothèque numérique de la BNF. La collection est présentement composée de sept bibliothèques numériques distinctes dont la bibliothèque France-Pologne. Cette bibliothèque collaborative, présentée sous forme bilingue (français/polonais), est majoritairement consacrée à la période allant de la Renaissance à la Seconde Guerre mondiale (Bibliothèque nationale de France, s.d.).

Cadre législatif

Les bibliothèques sont régies par la Loi sur les bibliothèques datant du 27 juin 1997. Le règlement précisant les principes généraux de fonctionnement des bibliothèques est

couvert dans les **articles 1 à 6**. Voici quelques-uns de ces principes : les dispositions appliquées aux activités culturelles sont applicables aux bibliothèques lorsque la loi ne statue pas sur une situation en particulier, les missions fondamentales des bibliothèques sont la collecte, le traitement, le stockage et la protection des documents de la bibliothèque, le droit d'utilisation des bibliothèques est universel conformément à la loi polonaise.

L'**article 7** évoque le rôle du Conseil national des bibliothèques. Sous la tutelle du ministère de la Culture et de l'art, le Conseil veille à émettre des avis sur les actes juridiques concernant les bibliothèques, coordonner les projets de bibliothèques au niveau national, encourager le développement de la bibliothéconomie, évaluer les activités et les politiques des bibliothèques.

L'organisation des bibliothèques est relatée dans les **articles 8 à 14**. Les conditions de fonctionnement des bibliothèques sont gérées par les ministres, les chefs des bureaux centraux et les unités de gouvernement local. Les services de bibliothèque sont généralement gratuits. Dans certains cas, des frais peuvent être exigés, par exemple les services de prêt entre bibliothèques et la location de matériel audiovisuel peuvent être payant, tout comme les retards de restitution de documents empruntés.

La réglementation spécifique à la bibliothèque nationale, aux bibliothèques publiques, de recherche, scolaires et pédagogiques sont traitées dans les **articles 16 à 22**.

Les **articles 23 et 24** couvrent la réglementation des bibliothèques professionnelles et d'entreprise. Les premières sont destinées à soutenir les tâches de travail et le développement professionnel des personnes employées. Les secondes sont dédiées au développement éducatif et culturel des personnes employées et de leurs familles.

Les **articles 25 et 26** couvrent la prise en charge des groupes d'utilisateur·trice·s ayant des besoins spécifiques comme les personnes non-voyantes, détenues, personnes mineures en refuge, personnes en foyers sociaux, etc. Les bibliothèques publiques coopèrent afin d'assurer les activités pour ces groupes.

Le réseau de bibliothèques est régi par les **articles 27 et 28** dont l'information est couverte à la section "Types de bibliothèques".

L'**article 29** relate les exigences en matière de qualifications professionnelles pour travailler en bibliothèque. Ces qualifications sont déterminées par le ministre de la Culture et de l'art en concertation avec les ministres compétents. Les bibliothécaires doivent avoir des qualifications de bibliothécaires et forment un groupe professionnel de bibliothécaires. Les appellations des postes d'emploi peuvent être les suivantes : bibliothécaire, bibliothécaire junior, principale, gardien·ne, gardien·ne principale,

bibliothécaire certifié·e (assistant·e, professeur·e adjoint·e, conservateur·trice certifié·e, conservateur·trice certifié·e principal·e).

Information complémentaire/particularités

Entre mars et mai 1961, à la fin de son voyage d'études en Pologne, Frédérique Rawicz, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève (France), a rédigé un rapport dans lequel figurait l'Institut de bibliographie de Pologne (IBP). Ce dernier était une section de la Bibliothèque nationale de Varsovie créé en 1928. L'IBP se spécialisait dans la résolution des problèmes liés aux bibliographies. Après la dissolution de l'Institut national du livre de la ville de Łódź en 1949, l'IBP accueillit toutes ses collections de livres bibliographiques pour les mettre à la disposition des personnes employées de la Bibliothèque nationale et au service de la recherche. L'institut fut renommé par la suite en Centre national de bibliographie. Il était constitué de 5 services et de 3 sections. Les services étaient les suivants : service de théorie et d'organisation bibliographiques (théorie, organisation et publication), service de bibliographie rétrospective (ouvrages retraçant l'évolution des productions bibliographiques de la Pologne à travers l'Histoire), service de bibliographie courante générale (répertoires des ouvrages, brochures, cartes et plans, estampes, partitions de musique reçus par dépôt légal), service de bibliographie courante spéciale (répertoires des périodiques de tout genre), service de bibliographie des ouvrages recommandés (rédaction de fiches descriptives des ouvrages destinées aux différentes bibliothèques et impression de bibliographies recommandées portant sur un sujet spécifique). Les sections étaient les suivantes : section de documentation bibliothéconomique (catalogues collectifs de bibliothéconomie et d'archives bibliothéconomiques), section de fiches imprimées (les fiches sont gratuites et destinées aux bibliothèques scientifiques et publique), section de statistique de l'édition (statistiques générales des publications périodiques et non périodiques) (Rawicz, 1961).

Références

Biblioteka Narodowa (s.d.). *History*. BN. <https://www.bn.org.pl/en>

Biblioteka Publiczna m.st. Warszawy – Biblioteka Główna Województwa Mazowieckiego. (s. d.). *The library now and then*. <https://www.koszykowa.pl/dla-czytelnikow/o-bibliotece/biblioteka-teraz-i-kiedys>

Bibliothèque nationale de France. (s. d.). *France-Pologne*. BNF. <https://www.bnf.fr/fr/france-pologne>

Cornell, M. (2011). La Bibliothèque nationale de la Pologne: le dépôt légal et la protection par le droit d'auteur à l'ère numérique. *Cahiers de la propriété intellectuelle*. Vol.23, no 01. <https://www.lespci.ca/s/937>

Drzewiecki, M. et Grabowska, D. (2011). School Libraries and the Social Changes in Poland after 1989. *Polish Libraries Today*, vol. 8, p.30-37.

Gorny, M. (2009). From the old-fashioned library to the public library: Changes in the cultural functions of Polish academic libraries. Dans W. Graves, J.M. Nyce, J. Golden et D.E. Williams (dir.), *Advances in Library Administration and Organization* (vol. 27, p. 109-122). Emerald Group Publishing Limited. [https://doi.org/10.1108/S0732-0671\(2009\)0000027011](https://doi.org/10.1108/S0732-0671(2009)0000027011)

International Federation of Library Associations and Institutions. (s. d.). *Library map of the world*. IFLA. <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Poland/Weight/Totals-by-Country>

Kobierska-Maciuszko, E. (2013). Les bibliothèques en Pologne. Dans : Frédéric Blin éd., *Les bibliothèques en Europe: Organisation, projets, perspectives* (pp. 141-153). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0141>

Kubow, S. (1984). La formation des bibliothécaires en Pologne : expériences et problèmes. Dans : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1984, n° 5, p. 436-438. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-05-0436-001>

Lamure, C. (1971). Bibliothèques de Pologne. *Bulletin d'informations de l'ABF*. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=56175

Loi sur les bibliothèques. ISAP. (1997). no 85, article 539. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19970850539/O/D19970539.pdf>

Polish-American Freedom Foundation. (s. d.). *Library Development Program*. PAFW. <https://en.pafw.pl/program/development-of-local-communities/library-development-program/>

Pologne. Un pays à 90 % catholique ? Un mythe. (2014) *Courrier international*. <https://www.courrierinternational.com//article/2014/07/11/un-pays-a-90-catholique-un-mythe>

Rawicz, F. (1963). Institut de bibliographie de Pologne . *Bulletin des bibliothèques de France*, (n° 3), p. 117-125. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-03-0117-002>

Środa-Murawska, S. (2020). Railway feat. culture ♦ Rumia library effect as an example of the influence of culture-led regeneration in a medium-sized city in Poland. *Cities*, 106, article 102875. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102875>

Stowarzyszenie Bibliotekarzy Polskich. (s. d.). *History of the Polish Librarians Association*. SBP. <https://www.sbp.pl/o-sbp/informacje/historia>

Witt, Maria. (2005, 14-18 août). La vie étrange d'une des plus grandes bibliothèques européennes du XVIII ème siècle : la collection Załuski à Varsovie. 71th IFLA General

Conference and Council. Paris, France. <https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/128f-Witt.pdf>

13. Portugal

(Wanessa Cardoso de Sousa, Jeannie Gravel, Joséphine Lamarche, Élise Poirier)

Profil du pays Le Portugal est un pays situé dans le sud-ouest de l'Europe, délimité au nord et à l'est par l'Espagne et au sud et à l'ouest par l'océan Atlantique Nord. Il compte environ 10 223 150 habitants répartis sur 92 090 km² de territoire (The World Factbook, 2023). En 2022, 781 915 citoyens étrangers faisaient partie de la population résidente portugaise, dont 30,7 % de Brésiliens (Lusa, 2023). Même avec l'immigration, la population du pays a diminué ces dernières années. Le recensement de 2021 montre que Portugal compte 10 347 892 habitants, contre 10 562 188 en 2011 (Ferreira, 2021). La densité de population du pays est de 112,2 habitants/km², avec approximativement 50 % de la population concentrée à Lisbonne et Porto (Statistique Portugal).

La structure économique du Portugal est largement basée sur le secteur des services, qui représente 76 % du PIB du pays (Lucas et Ventura, 2023). En ce qui concerne le chômage, le pays comptait environ 322 000 personnes sans emploi en janvier 2023, le deuxième chiffre le plus bas du mois au cours des 30 dernières années (Governo de Portugal, 2023). Malgré la diminution du nombre de chômeurs dans le pays, le nombre de sans-abri a augmenté de 78 % en quatre ans, avec 10 773 personnes (0,093 % de la population) vivant dans les rues portugaises (Bastos, Moleiro et Miranda, 2023). Ces chiffres placent le pays à la sixième place du classement européen des personnes sans domicile (Rodrigues, 2023). Le taux d'analphabétisme au Portugal est l'un des plus élevés d'Europe, avec environ 292 809 personnes âgées de 10 ans ou plus qui ne savent ni lire ni écrire, ce qui correspond à 3,1 % de la population (Statistique Portugal).

Histoire **Histoire des bibliothèques au Portugal**

Fondé en 1139 par Afonso Henriques, le Portugal est l'une des plus vieilles nations d'Europe. En raison de ses précieuses ressources, le pays a connu une série d'invasions et un enchaînement de conquêtes (Dunlop, 2014, p. 20). La présence des Romains (Ier siècle av. J.-C.) a grandement influencé la culture des habitants de la péninsule ibérique, notamment en créant des infrastructures de transport (Portugal, 2023). En plus du réseau routier et du développement de l'agriculture, les Romains ont implanté leur système juridique, la langue latine et le catholicisme. Ils ont laissé des traces permanentes (Dunlop, 2014, p. 21).

Au IV^e siècle, le modèle des bibliothèques qui existait à Rome se propage aux colonies conquises. Ce sont des espaces prévus pour la lecture, le travail et la conservation des

rouleaux que l'on range dans des armoires de bois pouvant se déplacer ou dans des niches munies de rayonnages (Guinard, 2019, p. 28). La Reconquista (qui débute en 722) est la période où les royaumes chrétiens ont progressivement repris la péninsule ibérique aux troupes musulmanes (*Reconquista*, 2023). Le roi Denis Ier fut un acteur important pour le développement du Portugal. Il fonde la première université portugaise, à Lisbonne, en 1290 (*Denis Ier*, 2023).

« Au XVe s. et au début du XVIe s., le Portugal poursuit son expansion maritime et joue un grand rôle dans les voyages de découvertes » (Le Petit Larousse, 2003). C'est l'âge d'or sous le règne de Jean III (1521-1557) avec l'essor de l'économie ainsi que de la culture intellectuelle et artistique (Portugal : histoire, s. d.). Le mouvement des lumières portugaises provoque des réflexions et des changements importants dans la société. Le règne du roi Jean V (1706-1750) sera une époque de grande opulence pour le pays. Durant cette période, on construit de nombreux monuments avec une architecture luxuriante, dont la bibliothèque Joanina de Coimbra, en 1717, l'une des plus magnifiques au monde. « Sous son règne, la culture et les sciences se développent avec la création des Académies » (*Lumières portugaises*, 2023).

La première bibliothèque publique du Portugal, la *Real Biblioteca Pública da Corte*, fut créée en 1796 dans le but d'offrir l'accès aux documents à tous les lecteurs. Elle deviendra plus tard la Bibliothèque nationale du Portugal (BNP) (*Bibliothèque nationale du Portugal*, 2023). Une autre très ancienne bibliothèque de cour, la *Biblioteca da Ajuda*, dont les origines remontent au XVe siècle, avait été enrichie grandement par le roi Jean V. Elle est localisée au *Palácio da Ajuda* depuis 1880 (*Biblioteca da Ajuda*, 2023). Lorsque la République est proclamée en 1910, le Portugal est encore principalement un pays rural (Gaudêncio, 2010).

En 1958, la Fondation Gulbenkian (une institution privée) avait pris la responsabilité de créer un système de bibliothèques ambulantes parcourant le pays pour fournir leurs services. Cette initiative a permis à des millions de gens isolés de découvrir la littérature et satisfaire leur soif de connaissances (Runkel, 2000). En avril 1974, la révolution des Œillets met fin à la dictature (qui était en place depuis Salazar en 1933) et instaure la démocratie (*Révolution des Œillets*, 2023). Dans les années 1980, une grande importance est accordée au domaine de la science et de la technologie et l'impulsion de développer l'environnement informationnel pour la recherche se fait sentir. Il y a eu beaucoup d'initiatives et de développement, particulièrement grâce à deux instituts de recherche scientifique (INIC et JNICT). Le Portugal a adhéré à l'Union européenne en 1986 et petit à petit des normes ont été introduites et de nouvelles opportunités sont apparues pour collaborer avec d'autres pays. Les services sous forme papier sont remplacés

progressivement par l'implantation de systèmes automatisés dans les bibliothèques. Ces changements ont aussi entraîné la création, en 1987, du Réseau National de Bibliothèques Publiques du Portugal. En suivant les normes internationales, la mission était d'établir une bibliothèque publique par municipalité.

Vers la fin des années 1990, avec Internet et l'arrivée de systèmes OSI (*Open Systems Interconnection*), des solutions pour les grandes universités ont émergé. Ainsi est apparue la possibilité de s'organiser, de créer leur propre catalogue collectif décrivant les collections de leurs multiples bibliothèques. De nos jours, toutes les principales bibliothèques universitaires ont fait le virage vers un environnement technologique moderne, ce qui reflète les besoins des usagers (Gaudêncio, 2010). En 2001 la BNP lance la Bibliothèque numérique nationale. Avec son programme de numérisation, les collections qui sont proposées au public comprennent plus de 9 500 documents électroniques (Bibliothèque Nationale du Portugal, s. d.).

Compte tenu de cinquante années de dictature, durant lesquelles l'éducation et la culture n'étaient visiblement pas la priorité, on peut comprendre le taux élevé d'analphabétisme de la population adulte au Portugal (Moura, 2004). Ayant connu bien des difficultés et jugé comme « très en retard sur le plan économique et social, le pays a reçu 100 milliards d'euros entre 1986 et 2015 ». Néanmoins, trois avantages permettent maintenant au Portugal de se moderniser : une démocratie stable, une vocation communautaire solide et un essor économique (Bloch-Pujo, 2018, p. 64-68). Le secteur des bibliothèques doit composer avec l'évolution rapide de l'environnement informationnel influencé par le monde numérique. Les besoins changeants des usagers doivent être compris et les bibliothèques ont à se positionner comme un atout pour les communautés. Pour saisir les occasions qui se présentent au niveau local, national et international, le secteur des bibliothèques doit accueillir le changement pour évoluer (Nicholson, 2016).

Types de bibliothèques

Bibliothèques scolaires

Avant les années 1990, les bibliothèques scolaires portugaises étaient en piteux état. Il n'y avait que très peu de ressources financières et humaines et la gestion, lorsqu'il y en avait, était assurée par l'un des enseignants qui n'y consacrait pas plus de deux heures par semaine. C'est en 1996 que les bibliothèques scolaires portugaises prennent réellement leur envol avec un nouveau programme national implanté par le ministre de l'éducation

et le ministre de la culture. Le but de ce programme est de développer ces bibliothèques en les intégrant à un réseau, en donnant des directives et surtout en fournissant du financement pour tout l'équipement nécessaire et des professionnels qualifiés (Selgas Gutiérrez, 2013). En effet, le Réseau des Bibliothèques Scolaires (RBE) permettra d'aider et de créer de nombreuses bibliothèques scolaires. Nous pouvons d'ailleurs voir une augmentation significative dans le tableau ci-bas (figure 1), tiré de la synthèse des 20 ans du programme par Elsa Conde (Conde 2016) :

Figure 1

Augmentation des bibliothèques scolaires au Portugal entre les années 1997 et 2015.

Note. ©2016 par Conde

En 2022, le nombre de bibliothèques scolaires dans le réseau est à plus de 2500 (Ramos et Medeiros 2022). La mission du programme (révisée en 2016) va comme suit : « *school libraries while aggregators of diverse resources and expertise become a place implied in pedagogical practices change, supporting learning, the curriculum, the development of digital, media and information literacy, the growth of critical readers and citizenship building* » (Conde, 2016). Le RBE fonctionne avec un modèle d'appels de candidatures et les bibliothèques peuvent faire appel au RBE avec trois types de projets : des projets d'intégration, de réhabilitation et, depuis 2005, de mérite (ou idée méritante). Les projets d'intégration visent à intégrer au réseau les bibliothèques scolaires, ceux de réhabilitation visent à rénover des bibliothèques scolaires qui ont besoin d'une petite cure de jeunesse et ceux de mérite encouragent les bibliothèques à proposer des idées novatrices pour améliorer une variété d'aspects (figure 2). Voici un bon aperçu de ces aspects de 2005 à 2016 (Conde, 2016) :

Figure 2

Principaux thèmes des projets supportés par le programme de mérite.

Note. ©2016 par Conde.

L'un des éléments clé de la réussite du RBE est la reconnaissance et la mise en poste du bibliothécaire-professeur en 2009. Le fait d'avoir des professionnels qualifiés à temps plein a grandement amélioré le service dans les bibliothèques scolaires (Conde 2016). Conde a aussi relevé dans son rapport sur les 20 ans de RBE que l'un des grands défis était maintenant l'avancée des technologies à une vitesse fulgurante et comment les intégrer et les enseigner dans les bibliothèques scolaires. Le RBE n'est pas resté les bras croisés et a mis en place le Plan d'action des bibliothèques scolaires pour le développement digital des écoles en 2020. Environ 85% des bibliothèques scolaires du Portugal ont pris part au Plan d'action qui comprend, entre autres, des formations pour les bibliothécaires-professeurs.

Les premiers résultats sont prometteurs : en 2021 et 2022, le travail de ces derniers a été analysé et de bonnes pratiques ont été vues. (Ramos et Medeiros 2022). Le RBE en est aussi à sa deuxième édition d'une publication qui se nomme : Apprendre avec la bibliothèque scolaire (Conde, E., Mendinhos, I. et Correia, P., 2017). Il s'agit là d'un document pour guider les bibliothèques scolaires dans la navigation du curriculum établi et de s'assurer que tous les élèves aient les mêmes opportunités de développer leurs compétences dans les différentes littératies. Un autre élément positif apporté par le RBE est la coopération des bibliothèques scolaires avec les bibliothèques municipales. Cela a permis de s'assurer que même si une école n'a pas accès à une bibliothèque scolaire, les élèves aient accès à la bibliothèque municipale qui a des programmes spécialement pour eux (Conde, 2016)

Bibliothèques publiques

La Fondation Calouste Gulbenkian débute ses activités en 1958 et permet la création de 173 bibliothèques fixes et 62 bibliothèques itinérantes. Au début des années 1980, un peu après la révolution, les bibliothèques publiques faisaient piètre figure ; il n'y avait que six bibliothèques publiques gérées par l'État, dispersées dans les grandes villes et seuls les érudits pouvaient y accéder. En 1986, une nouvelle politique vient tout changer : c'est la création du RNBP (Réseau national des bibliothèques publiques) qui a pour but de soutenir la lecture publique à un niveau national. Le RNBP fonctionne avec des contrats-programmes de 5 ans entre les villes et le gouvernement. Ce dernier débourse environ 50% des coûts liés aux frais d'installation, de construction, d'équipements et de collections, tandis que les municipalités s'occupent de la gestion (le RNBP garde tout de même un certain contrôle). Les ressources allouées aux bibliothèques dépendent de la taille de la population desservie. Grâce au RNBP, les bibliothèques publiques se sont beaucoup développées et modernisées, autant physiquement qu'en termes de services. Elles sont maintenant des endroits ouverts à tous avec une panoplie de types de documents, des accès à de l'équipement informatique, des fonds en libre accès, toutes sortes de conférences, des ateliers, des zones pour les enfants, etc (Selgas Gutiérrez, J., 2013).

D'ailleurs, les zones jeunesse sont si bien développées qu'il y a même un terme officiel pour les endroits pour les tout-petits au sein des bibliothèques publiques : les *bebétecas* (contraction de bébés et bibliothèques en portugais). Les *bebétecas* sont donc des zones spécialement pour les bébés dans les bibliothèques, avec du matériel adapté pour eux

et des livres à leur hauteur, mais c'est plus qu'un espace physique ; c'est également des programmes variés destinés à promouvoir la lecture dès la naissance. Il y a des heures du conte pour bébés, des activités ludiques impliquant des livres, des ateliers pour les nouveaux parents et bien d'autres programmes. L'importance de la lecture chez les jeunes enfants est maintenant bien établie et les *bebétecas* l'ont bien compris. Par exemple, la bibliothèque publique de Beja offre le *Rodas de Colo* (Cercle de comptines) pour les bébés de 0 à 1 an (Ramos, 2012).

L'architecture des bibliothèques publiques du Portugal est particulièrement variée (figures 3 et 4). Nous y retrouvons des bibliothèques très modernes, d'autres sont situées dans d'anciens couvents comme la bibliothèque municipale de Porto et certaines sont même logées dans d'anciens palais comme la Bibliothèque municipale du *Palácio das Galveias* à Lisbonne. (Lista de bibliotecas municipais em Portugal, 2023)

Figure 3

Bibliothèque municipale de Cascais.

Note. © Par Rúdisicyon, CC BY-SA 3.0

Figure 4

Bibliothèque municipale de Sátão.

Note. © Par Vitor Oliveira, CC BY 2.0

Bibliothèques spécialisées

Le Portugal possède également des bibliothèques spécialisées, en voici quelques-unes :

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Portugal :

Située à Lisbonne dans un ancien monastère, la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Portugal contient environ 180 000 volumes principalement sur le droit, l'économie, les sciences politiques... Bref, ce qui est utile pour les parlementaires, qui sont les principaux usagers de la bibliothèque. Par contre, si un citoyen souhaite avoir accès à un document qui ne se trouve nulle part ailleurs, il peut faire la demande pour accéder à la bibliothèque

afin de consulter ce document. Cette bibliothèque fut créée en 1836 par Manuel da Silva Passos, un ministre portugais, et en 2017, la bibliothèque fut renommée en son honneur (Parlement du Portugal. (s.d.).

Bibliothèque Centrale de la Marine :

La bibliothèque Centrale de la Marine voit le jour en 1802 quand le prince Dom João souhaite avoir une bibliothèque pour améliorer la Marine Royale. Il veut y rassembler des écrits maritimes de partout et elle sera simplement nommée la Bibliothèque de la Marine Royale. En 1835, Dona Maria II, reine du Portugal, signe un décret officiel pour que tous puissent maintenant avoir accès à cette bibliothèque dans laquelle elle souhaite avoir des livres maritimes, des instruments de navigation, des modèles réduits de navires, des cartes, etc. En 1982, la bibliothèque déménage au Monastère de Jerónimos, l'une des emblèmes de Lisbonne. En 1960, le nom de la bibliothèque change pour celui qu'on lui connaît aujourd'hui. Sa collection de cartes maritimes, de cartes géographiques et d'atlas est impressionnante et certains exemples sont uniques et remontent aussi loin qu'au 16^e s. La bibliothèque contient aujourd'hui environ 60 000 documents et manuscrits. C'est la direction de la Commission culturelle de la Marine qui en est responsable et elle fait partie du Réseau des bibliothèques de la Défense nationale (qui regroupe d'ailleurs plusieurs bibliothèques spécialisées). (Commission culturelle de la Marine, 2023 et Google Art et Culture, 2023).

Bibliothèque d'art de la Fondation Calouste Gulbenkian :

Cette bibliothèque a été créée en 1968 dans le but de réunir les fonds d'archives de la Fondation Calouste Gulbenkian, plus particulièrement, les fonds utiles au Musée Calouste Gulbenkian (avec qui la bibliothèque partage un bâtiment) et les livres de la collection personnelles de M. Gulbenkian (environ 3000). La bibliothèque est officiellement ouverte en 1969, à Lisbonne, et l'ensemble de la bâtisse gagne le prix d'architecture Valmor en 1975. En 1990, il y a un grand remodelage et une modernisation des installations de la bibliothèque. En 1993, la bibliothèque se spécialise dans les domaines des arts visuels et de l'architecture et acquiert différentes collections sur ces sujets. Dès le début des années 2000, la bibliothèque d'art consolide son catalogue en ligne et offre beaucoup de contenu en ligne, dont plusieurs versions numériques de ces collections. Elle développe aussi son catalogue d'exposition documentant l'évolution des arts plastiques et de l'architecture au Portugal depuis 1911. Elle acquiert aussi différents fonds d'artistes et d'architectes portugais du 20^e s. En 2001, les collections d'anciennes archives de Calouste Gulbenkian sont intégrées à la bibliothèque : l'art au Portugal en est le thème principal, c'est une collection créée à partir de différentes sources et elle est composée de plus de 315 000

photographies. De nos jours, la bibliothèque acquiert régulièrement toutes sortes de publications, portugaises ou étrangères, dans plusieurs domaines, mais surtout en histoire de l'art, en art visuel, en design et en architecture (Dias da Silva, T., 2012)

Bibliothèque de l'Ajuda :

Anciennement la Bibliothèque Royal, la bibliothèque de l'Ajuda remonterait environ au 15^e s. La première résidence de la bibliothèque était au Palais de la Rivière, à Lisbonne. En 1811, après les invasions de la France au Portugal, la bibliothèque fut transférée à Rio de Janeiro pour la protéger et suivre la famille royale. Puis, en 1821, une partie des documents sera ramenée à Lisbonne au Palais National de l'Ajuda ; les documents qui sont restés en terre brésilienne ont formé le début de la collection de la Bibliothèque nationale du Brésil. En 1880, une aile du Palais National de l'Ajuda est officiellement consacrée à la bibliothèque. Cette aile est composée de plusieurs salles dont trois des plus anciennes sont ouvertes au public. Il est également possible de faire des visites guidées sur rendez-vous. Elle était autrefois sous la charge de la Maison Royale, mais depuis la création de la République du Portugal en 1911, elle est administrée par différents ministères de l'État et en 2012 elle est finalement passée sous l'administration de la Direction Générale du Patrimoine culturel (DGPC). La bibliothèque possède environ 150 000 documents sur trois kilomètres d'étagères. Elle possède de nombreux manuscrits rares et anciens comme des codex enluminés et des manuscrits musicaux particulièrement convoités. Elle possède aussi des estampes, des incunables, des cartes, des atlas, des photographies et bien d'autres documents précieux. Cette bibliothèque est reconnue pour la nature et la richesse de ses fonds. Ses missions sont la conservation, l'étude et la diffusion (Bibliothèque d'Ajuda, 2023).

Bibliothèque du Musée National de la Tuile :

Les tuiles (*azulejos*) occupent une grande place dans la vie des Portugais et ils ont donc mis en place un grand musée qui leur est complètement dédié, c'est l'un des plus grands musées sur les tuiles dans le monde (Azulejo, 2023). Ce musée comporte une petite bibliothèque spécialisée dans les tuiles. La bibliothèque possède plus de 6000 livres, catalogues d'exposition et périodiques seulement sur le sujet des tuiles, de la céramique, de la conservation et la restauration de celles-ci. Elle contient aussi quelques documents sur l'histoire de l'art, l'iconographie et la muséologie. Elle prend également soin de rassembler de l'information sur les artistes actuels du Portugal et d'ailleurs et sur les bâtiments qui sont recouverts de tuiles. La bibliothèque du musée est ouverte à tous. Cette bibliothèque est elle aussi sous la tutelle de la DGPC (Patrimoine culturel du Portugal, 2023).

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque Nationale du Portugal (ou BNP) a été créée le 29 février 1796. Son nom original était : *Real Biblioteca Pública da Corte* et son but initial était de mettre disponibles à tous les fonds de la *Biblioteca Real*. Le bâtiment où elle loge actuellement date de 1969, mesure un impressionnant 44 200 mètres carrés et fait dix étages avec différentes zones pour différents usages comme des salles de lecture ou des zones pour échanger avec la communauté. Elle possède plus de trois millions de documents dont des monographies, des journaux, des manuscrits, des livres anciens, des archives, etc. C'est la plus grande collection du pays.

Bibliothèques universitaires

Après la révolution, les bibliothèques universitaires portugaises subissaient un manque cruel de budget et d'effectifs. Le manque d'autonomie aggravait leur situation (cela changera en 2007 avec le nouveau décret 62/2007). Les années 90 amenèrent une certaine régulation des processus de gestion, mais cela n'était pas suffisant : il n'y avait pas de vrai système bibliothécaire dans les universités, les bibliothèques universitaires collaboraient peu entre elles, il n'y avait pas de professionnels qualifiés, etc. Les efforts pour un Réseau Universitaire de Bibliothèques et d'Information (RUBI) se sont également avérés vains, car ce projet de collaboration entre les bibliothèques universitaires ne verra jamais le jour. Malgré cela, tout ne sera pas perdu ; les bibliothèques universitaires portugaises se sont beaucoup améliorées depuis le tournant du siècle. L'Université de Porto a lancé, en 2004, B-On : un projet de bibliothèque virtuelle qui offre aux autres établissements de recherche et d'enseignement un accès à de nombreux livres et périodiques et en 2010, 110 établissements profitaient de B-On. Le projet ColCat a permis une normalisation des différents catalogues des bibliothèques universitaires. L'Université d'Aveiro a, quant à elle, lancé « Sistema » qui donne la possibilité de chercher dans les catalogues de différentes bibliothèques au Portugal et ailleurs dans le monde. Ce qui n'est pas sans rappeler l'outil *Découverte* de Sofia, le catalogue des bibliothèques de l'Université de Montréal. Individuellement parlant, la plupart des grandes universités se sont améliorées au niveau des catalogues collectifs et des services de coordination centralisés. (Selgas Gutiérrez, 2013)

Portons ici une mention spéciale à l'Université de Coimbra. Créée en 1290, c'est la plus vieille université financée par l'État encore en activité dans le monde. Elle a plus de 90 bibliothèques sous sa charge dont la Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra (BGUC) et la magnifique bibliothèque Joanina, pour un total de plus de deux millions de livres. C'est donc la deuxième bibliothèque en importance au Portugal, après la BNP. Toutes ces bibliothèques sont réunies sous le Système Intégré des Bibliothèques de l'Université de Coimbra (SIBUC) qui a subi en 2006 un remaniement important dont certains aspects seront en chantier jusqu'en 2012. Ce remaniement s'est basé sur de nombreuses études et analyses des besoins des différentes bibliothèques de l'Université de Coimbra. Les facteurs qui ont été pris en compte pour ces études étaient variés : la localisation, le nombre de sièges, les collections, le personnel, etc. L'équipe chargée de ce projet a également pris soin d'inclure des études sur d'autres bibliothèques universitaires dans le monde et des études sur les bonnes pratiques de bibliothéconomie (Sanches, 2015).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Le Portugal est l'un des premiers pays à offrir une formation spécialisée et des études supérieures en sciences de l'information et des bibliothèques (Hollister, 2020). Cette formation est d'ailleurs référée à l'acronyme LIS qui signifie *Library and Education Science*. Les universités du Portugal mentionnent sur leurs sites respectifs l'organisme *Agency for Assessment and Accreditation of Higher Education (A3ES)* qui évalue et accrédite l'éducation supérieure des étudiants en général, encourage leur intégration dans le système européen et s'assure que l'enseignement supérieur réponde à des normes et des critères de qualité (Guerreiro, 2021). Également, comme presque tous les États du Conseil de l'Europe, le Portugal fait partie du processus de Bologne, lancé en 1999, qui vise une harmonisation de l'enseignement supérieur en proposant des objectifs précis notamment la reconnaissance internationale des diplômes et des compétences.

Formation universitaire

La formation en science de l'information et des bibliothèques s'offre dans les universités du Portugal autant au premier cycle (licence ou baccalauréat) qu'aux deuxième et troisième cycles (master/maîtrise et doctorat). La formation du premier cycle dure environ trois ans après quoi on obtient une licence en sciences de l'information. Actuellement et similairement aux universités du Québec, il est possible de postuler aux études supérieures en sciences de l'information en ayant uniquement un baccalauréat en main, peu importe dans quel domaine (Ribeiro, 2008). Ceci fait en sorte que même en ayant complété des études de premier cycle dans un autre domaine, il est possible de se spécialiser et d'avoir une formation de base en sciences de l'information et des bibliothèques en postulant à la maîtrise.

Universités du Portugal et contenu des formations

Jusqu'en 1969, seule l'université de Coimbra offrait un programme d'études dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques au Portugal (Hollister, 2020). Se sont ensuite ajoutées les universités de Porto, de Lisbonne ainsi qu'une autre université privée. Ce qui fait qu'avant les années 2000, seulement quatre universités du Portugal offraient la formation LIS (*Library and Information Science*). Au début des années 2000, un fort engouement pour le domaine des sciences de l'information eut lieu et, conséquemment, les universités se sont mises à offrir de plus en plus une formation dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques.

L'université de Porto, par exemple, offre actuellement une formation de premier cycle appelée *Bachelor of Arts in Information Science* qui comprend 3 ans d'études. Ce programme comprend des cours variés portant notamment sur la préservation de l'information, sur les archives, bibliothèques et services des musées, sur les bases de données, sur les bases de la communication et plusieurs autres. En comparaison, le programme d'études supérieures (dans ce cas-ci la maîtrise) de l'université de Porto, ou *Master in Information Science*, dure deux ans et propose un plan d'études avec des cours portant, entre autres, sur les archives digitales et les bibliothèques, sur l'architecture de l'information, sur la psychologie cognitive, etc. La maîtrise de l'université de Porto propose un projet ou une dissertation à la fin de son curriculum mais d'autres universités peuvent proposer un stage à la fin de la 2e année d'étude.

Selon F. Ribeiro et M. M. Pinto (2009), trois problèmes subsistent au niveau de la formation LIS. En effet, l'inexistence d'un modèle d'éducation progressif dans les universités, l'inexistence d'enseignants entièrement dédiés à leur profession et la primauté de la pratique sur la théorie font partie des faiblesses majeures de la formation en sciences de l'information au Portugal.

Associations de bibliothèques au Portugal

BAD. Au début des années 1980, deux organismes contrôlent les rares bibliothèques qui existent : l'Institut portugais du patrimoine culturel (IPPC) et l'Institut portugais du livre (IPL). La situation des bibliothèques était alarmante et l'IPL est devenu rapidement le meneur de la réforme. Le groupe de travail sur la lecture publique de l'Association portugaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (BAD), en collaboration avec l'Institut portugais du livre et de la lecture (IPLL), ont progressivement réussi à mettre en place le nécessaire pour faire avancer les choses. L'IPL est devenu l'IPLL en 1987. Beaucoup de rencontres essentielles ont eu lieu en 1983-1984 afin d'attirer l'attention du public et de prévenir le gouvernement. À cause du taux très élevé d'analphabétisme, il était crucial de rendre l'information et la formation accessibles à tous. Le gouvernement fut obligé d'agir

auprès des municipalités, en fournissant 50 % des coûts pour construire, constituer les collections, former le personnel et acheter mobilier et équipement (Huvé, C., s. d.).

BNP. La Bibliothèque nationale du Portugal (BNP) a reçu son autonomie administrative en 2007. Elle représente le plus important centre bibliothécaire au pays. Elle est chargée de « réunir, conserver et diffuser le patrimoine documentaire portugais et d'assurer la classification et l'inventaire du patrimoine bibliographique national », et elle s'occupe aussi du dépôt légal (Selgas Gutiérrez, 2013). La BNP est responsable de « Porbase », le Catalogue collectif national, lancé en 1988, une base de données bibliographiques unique pour la BNP et plus de 170 bibliothèques portugaises (*PORBASE Cooperation*, s. d.). Les collections numérisées de la BNP sont accessibles depuis 2002 via la Bibliothèque nationale numérique. À partir de 2007 il a été possible de consulter ces contenus également sur le site d'Europeana (Selgas Gutiérrez, 2013). Cette bibliothèque numérique donne accès « à des millions de ressources du patrimoine culturel provenant d'institutions de toute l'Europe » (À propos d'Europeana, s. d.).

IFLA et BNP. La BNP, ainsi que plusieurs autres bibliothèques nationales, se sont associées (en 2003) à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) afin de mettre en place l'Alliance pour les normes bibliographiques (ICABS). Les partenaires de cette Alliance ont des objectifs à réaliser en lien avec le développement de normes et pratiques pour le contrôle bibliographique et de ressources (*Bibliothèque nationale du Portugal*, 2023).

RNBP. Le Réseau national des bibliothèques publiques (RNBP) a pour objectif de fournir à la population des installations permettant l'accès à l'information et qui sont également des espaces de travail et de détente. Ce sont des facteurs essentiels au développement culturel et économique des communautés (Oliveira Machado, 1995).

IPLB. C'est dans les années 1990 que l'instauration de bibliothèques publiques modernes au Portugal a réellement débuté. Le gouvernement national a créé le Programme pour les bibliothèques publiques mené par l'IPLB (Institut Portugais du Livre et des Bibliothèques). L'Institut avait pour objectif de revitaliser le réseau de bibliothèques publiques et de mettre en place des actions pour diminuer les inégalités régionales et réduire le taux d'analphabétisme. En partenariat avec les autorités locales, le projet génère des investissements pour les bâtiments et les services des bibliothèques et ainsi favoriser le développement des communautés urbaines et rurales. Le programme de financement sert de référence pour la création de services offerts en bibliothèques publiques qui sont réparties dans 278 municipalités portugaises. En 1990 environ 85 % de ces bibliothèques sont déjà intégrées dans le RNBP. Stimuler l'implantation de bibliothèques dans l'ensemble

du pays est considéré comme le programme le plus fructueux de la politique culturelle gouvernementale (Moura, 2004).

RBE. En s'inspirant de ce qui avait été fait pour les bibliothèques publiques, les ministères de l'Éducation et de la Culture ont mis en place une politique pour améliorer la situation des bibliothèques scolaires. C'est donc à la fin de 1995 que le programme du Réseau des bibliothèques scolaires (RBE) est né pour procurer le nécessaire (espace, équipement et ressources) afin que les bibliothèques puissent fonctionner. C'est le RBE qui gère le programme et qui l'organise avec d'autres parties prenantes. Les bibliothèques scolaires, sous l'autorité des centres éducatifs sélectionnés, peuvent recevoir un budget pour ce qui est requis (Selgas Gutiérrez, 2013).

RUBI. Les bibliothèques universitaires ont longtemps souffert d'un manque de budget et d'autonomie. Dans les années 1990, des problèmes importants persistent : infrastructures insuffisantes, pénurie de personnel, fonds nonautomatisés, coopération entre bibliothèques presque nulle. Malgré tous les efforts, le Réseau universitaire de bibliothèques et d'information (RUBI) n'a pas vu le jour à cause de l'absence de fonds. Cependant, l'orientation des forces vers le travail en collaboration va servir par la suite (Selgas Gutiérrez, 2013). Dans l'ensemble, il y a eu une amélioration importante des conditions pour les bibliothèques universitaires au Portugal. La collaboration a permis le développement de systèmes et de services communs, comme par exemple, le projet B-On (*Biblioteca del Conocimiento Online*) (Selgas Gutiérrez, 2013).

APDIS. L'Association portugaise de documentation et d'information sur la santé (APDIS) est un bon exemple de comment les bibliothèques peuvent tirer avantage à partager les ressources et à coordonner leurs activités pour la mise en réseau, dans l'intérêt de la recherche et du développement en matière de santé (Gaudêncio, 2010).

Cadre législatif

Bibliothèque nationale

Le décret-loi n° 78/2012 du 27 mars attribue à la Bibliothèque nationale portugaise (BNP) la mission de collecter, traiter et conserver le patrimoine documentaire portugais, en portugais et sur le Portugal. La bibliothèque nationale doit également assurer les conditions nécessaires aux différents types de support de ce patrimoine documentaire à des fins d'étude et de diffusion, ainsi qu'en assurer le classement et l'inventaire. La BNP joue ainsi le rôle d'Agence bibliographique nationale, responsable du dépôt légal (BNP, s.d.).

Le dépôt légal rend obligatoire le dépôt de 14 exemplaires de livres ou de publications imprimés dans ou sur le pays (APEL, s.d.). Parmi ces exemplaires, deux sont destinés à la BNP et les restants sont déposés dans différents types de bibliothèques au Portugal et au Brésil.

Bibliothèques publiques

Le décret-loi n° 111/87 du 11 mars établit un programme de coopération technique et financière entre le ministère de l'Éducation et de la Culture et les municipalités visant la mise en œuvre d'une politique intégrée de développement de la lecture publique dans le cadre du réseau des bibliothèques publiques municipales.

Le décret-loi n° 90/97 du 19 avril attribue à l'Institut portugais du livre et de la bibliothèque diverses fonctions. La création de nouvelles bibliothèques publiques aux niveaux local et régional et la modernisation des bibliothèques existantes afin de fournir des informations à la communauté font partie de ces fonctions.

Bibliothèques scolaires

L'arrêté conjoint n° 184/ME/MC/96, du 27 août, prévoit le développement de bibliothèques dans les écoles pour encourager l'utilisation de livres dans les méthodes d'enseignement, créant ainsi un programme de mise en place d'un réseau de bibliothèques scolaires.

L'ordonnance n° 192-A/2015, du 29 juin, fixe les règles de nomination des enseignants et enseignantes au poste d'enseignant.e bibliothécaire, les modalités de nomination du corps enseignant qui composent l'équipe de la bibliothèque scolaire et les règles de nomination des enseignants au poste de coordinateur ou de coordinatrice pour les bibliothèques scolaires.

Bibliothèques universitaires

Le décret-loi n° 413/80 du 27 septembre reconnaît comme bibliothèques universitaires nationales dans leurs domaines respectifs les bibliothèques des universités, collèges, écoles, départements et établissements apparentés qui possèdent, au niveau national, le patrimoine bibliographique et documentaire le plus riche dans un domaine scientifique ou technologique. Selon l'article 8 de décret-loi n° 74/82, l'Université de Coimbra et l'Université du Minho font partie des institutions qui reçoivent l'une des 14 copies requises par la loi sur le dépôt légal.

Bibliothèques spécialisées

L'article 15 de la résolution de l'Assemblée de la République n° 20/2004, du 16 février attribue diverses fonctions à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Portugal (Biblioteca Passos Manuel). Parmi ces fonctions, figure le devoir d'acquérir, de traiter et de diffuser les informations produites par les médias au niveau national (et éventuellement au niveau local, régional et international) qui sont considérées comme présentant un intérêt pour le développement des activités de l'Assemblée de la République.

Informations complémentaires/particularités

Plusieurs bibliothèques municipales au Portugal travaillent vers des objectifs de développement durable. Voici ci-dessous quelques exemples d'initiatives ayant été menées par les bibliothèques portugaises ainsi que les objectifs de développement durable qu'elles remplissent.

Réduire les inégalités, paix, justice et institutions efficaces : La bibliothèque itinérante Proença-a-Nova se déplace en camionnette depuis plus de 14 ans et parcourt régulièrement 31 municipalités locales en offrant des services d'accès à l'information, d'emprunt de documents ainsi que des services de poste mobile municipale. Elle encourage la lecture en plus de réduire la distance entre les institutions publiques et les citoyens.

Éducation de qualité : La bibliothèque municipale de Lagoa propose le développement d'un programme d'alphabétisation pour les familles afin de créer des outils d'éducation pour les parents en vue du développement de leurs enfants. On y encourage le développement de routines de lecture et d'écriture avec les enfants.

Villes et communautés durables, réduire les inégalités : La bibliothèque municipale de Camilo Castelo Branco propose l'initiative *Troca por troca* qui consiste en un échange gratuit de livres venant de collections privées dans le but de promouvoir la lecture et de donner accès à de nouveaux documents. La bibliothèque organise des événements de dons de livres deux fois par an.

Références

Agenda 2030. (2018, 26 août). *Bibliomóvel de Proença-a-Nova*. <https://agenda2030.bad.pt/bibliomovelproencanova/>

Agenda 2030. (2018, 26 août). *Livros e Leituras em família*. <https://agenda2030.bad.pt/livrosleiturfamilia/>

Agenda 2030. (2019, 25 avril). *Troca por troca: Deixe um livro, leve outro*.

<https://agenda2030.bad.pt/trocaportroca/>

APEL. (s.d.). *Depósito Legal*. <https://www.apel.pt/documentacao/deposito-legal/>

Azulejo. (2023, 14 décembre). Dans *Wikipédia*. <https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Azulejo&oldid=1189851899>

Bastos, J. P., Moleiro, R. et Miranda, T. (2023, 19 octobre). *Os sem-abrigo aumentaram 78% em quatro anos: são mais de 10 mil, entre homens, mulheres, jovens, idosos, estrangeiros, famílias inteiras*. *Jornal Expresso*. <https://expresso.pt/sociedade/2023-10-19-Os-sem-abrigo-aumentaram-78-em-quatro-anos-sao-mais-de-10-mil-entre-homens-mulheres-jovens-idosos-estrangeiros-familias-inteiras-e109bfba>

Biblioteca Nacional de Portugal. (s. d.). *PORBASE Cooperation*. https://www.bnportugal.gov.pt/index.php?option=com_content&view=article&id=145&Itemid=185&lang=en

https://www.bnportugal.gov.pt/index.php?option=com_content&view=article&id=145&Itemid=185&lang=en

Biblioteca Nacional de Portugal (s.d.). *Página inicial*. <https://www.bnportugal.gov.pt/index.php?lang=en>

Bibliothèques de l'Université de Coimbra. (s.d.). <https://www.uc.pt/en/sibuc>

Bibliothèque nationale du Portugal. (2023, 25 novembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Biblioth%C3%A8que_nationale_du_Portugal&oldid=209987013

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Biblioth%C3%A8que_nationale_du_Portugal&oldid=209987013

Bloch-Pujo, N. (dir.). (2018, juin). *Portugal*. Guides Bleus. Hachette Tourisme.

BNP. (s.d.). *Missão e atividades*. https://www.bnportugal.gov.pt/index.php?option=com_content&view=article&id=85&Itemid=29&lang=pt

Comissão Cultural da Marinha. (s.d.). *Biblioteca Central da Marinha*. <https://ccm.marinha.pt/pt/biblioteca>

Conde, E. (2016) *School Libraries in Portugal (1996-2016): looking into the future*. 2016: IASL Conference Proceedings (Tokyo, Japan): A School Library Built for the Digital Age. DOI: <https://doi.org/10.29173/iasl7198>

Conde, E., Mendinhos, I. et Correia, P. (2015). 8. *School Library Learning Standards in Portugal*. In B. Schultz-Jones et D. Oberg (Ed.), *Global Action on School Library Guidelines* (pp. 93-108). Berlin, München, Boston: De Gruyter Saur. DOI : <https://doi.org/10.1515/9783110362664-011>

Conde, E., Mendinhos, I. & Correia, P. (2017). *Aprender com a biblioteca escolar*. Rede de Bibliotecas Escolares. Lisboa. RBE. 130 p.

Conde, E., Santos, L., Afonso, J., et Saro, J. (2006, 1er janvier). School Libraries' Network: A Report on a Direct Accompaniment Experience, *The Multiple Faces of Literacy: Reading, Knowing, Doing* [symposium]. 35th IASL Conference Proceedings, Lisbon, Portugal. DOI: <https://doi.org/10.29173/iasl7919>

Cultura Portugal. (s.d.). *Biblioteca da Ajuda*. https://culturaportugal.gov.pt/en/conhecer/places/_dgpc/biblioteca-da-ajuda/

Denis Ier. (2023, 13 février). Dans Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Denis_Ier

Diário da República. (1980). *Decreto-Lei n.º 413/80, de 27 de setembro*. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/413-1980-461673>

Diário da República. (1982). *Decreto-Lei n.º 74/82. Regulamenta o depósito legal*. <https://diariodarepublica.pt/dr/legislacao-consolidada/decreto-lei/1982-106923228>

Diário da República. (1987). *Decreto-Lei n.º 111/87, de 11 de março*. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/111-1987-662538>

Diário da República. (1997). *Decreto-Lei n.º 90/97, de 19 de abril*. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/90-1997-469380>

Diário da República. (2004). *Resolução da Assembleia da República n.º 20/2004, de 16 de fevereiro*. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/resolucao-assembleia-republica/20-2004-579366>

Diário da República. (2015). *Portaria n.º 192-A/2015, de 29 de junho*. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/portaria/192-a-2015-67637938>

Dias da Silva, T. (2012). *A Biblioteca de Arte da Fundação Calouste Gulbenkian*. [Mémoire, Université de Lisbonne]. Academia. https://www.academia.edu/43532512/A_Biblioteca_de_Arte_da_Funda%C3%A7%C3%A3o_Calouste_Gulbenkian

Dunlop, F. (2014, mars). *Portugal*. National Geographic Society.

EOD eBooks. (s. d.). *Bibliothèque Nationale du Portugal*. <https://books2ebooks.eu/fr/content/biblioth%C3%A8que-nationale-du-portugal>

Europeana. (s. d.). *À propos d'Europeana*. <https://www.europeana.eu/fr/about-us>

Ferreira, M. L. (2021, 21 juillet). *Censos 2021 revelam que Portugal tem menos 214 mil residentes do que em 2011. Saldo migratório positivo não compensa esta perda*. Observador. <https://observador.pt/2021/07/28/censos-2021-revelam-que-portugal-tem-menos-214-mil-residentes-do-que-em-2011/>

FEUP. (s. d.). *Master in Information Science*. https://sigarra.up.pt/feup/en/cur_geral.cur_view?pv_curso_id=737

FLUP. (s. d.). *Bachelor of Arts in Information Science*. https://sigarra.up.pt/flup/en/cur_geral.cur_view?pv_curso_id=454

Gaudêncio Soares, E.M. (2010, 23 février). Document supply and resource sharing in Portuguese libraries: the role of the National Library. *Interlending & document supply*, Vol. 38 (No. 1), 31-36. <https://doi.org/10.1108/02641611011025343>

Google Art et Culture. (s.d.). *The Central Navy Library*. <https://artsandculture.google.com/story/SQWxzgjs48gWsg>

Governo de Portugal. (2023, 20 février). *Número de desempregados inscritos foi o segundo mais baixo em janeiro nos últimos 30 anos*. <https://www.portugal.gov.pt/pt/gc23/comunicacao/noticia?i=numero-de-desempregados-inscritos-foi-o-segundo-mais-baixo-em-janeiro-nos-ultimos-30-anos>

Guerreiro, J. (s.d.). A3ES – Agency for Evaluation and Accreditation of Higher Education • ENQA. ENQA. Consulté 5 décembre 2023, à l'adresse <https://www.enqa.eu/membership-database/a3es-agency-for-evaluation-and-accreditation-of-higher-education/>

Guinard, P. (2019). Une brève histoire des bibliothèques. Dans Henard, C. (dir.), *Le Métier de bibliothécaire* (13e éd., p. 28). Éditions du Cercle de la Librairie.

Hollister, C., 2020. Using Open Pedagogy to Engage LIS Students: A Case Study. *Journal of Librarianship and Scholarly Communication*, 8(1), p.eP2357. DOI: <http://doi.org/10.7710/2162-3309.2357>

Huvé, C. (s. d.). *De la bibliothèque au lecteur : études sur la lecture publique au Portugal*.

Bulletin des bibliothèques de France (BBF). <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-06-0116-002>

Le Petit Larousse grand format. (2003). *Portugal*. Dans *Dictionnaire encyclopédique*.

Le processus de Bologne: Questions-réponses. (s. d.). [enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr). Consulté 5 décembre 2023, à l'adresse <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>

Lista de bibliotecas municipais em Portugal (2023, 18 décembre). Dans *Wikipédia*. https://pt.wikipedia.org/wiki/Lista_de_bibliotecas_municipais_em_Portugal

Lucas, A. P. et Ventura, J. (2023, 2 février). *Serviços representam 76% da economia portuguesa*. A voz de trás os montes. <https://www.avozdetrasosmontes.pt/servicos-representam-76-da-economia-portuguesa/>

Lumières portugaises. (2023, 23 novembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Lumi%C3%A8res_portugaises

Lusa. (2023, 23 juin). *Quase 800 mil estrangeiros vivem em Portugal e 30% são brasileiros*. Jornal Público. <https://www.publico.pt/2023/06/23/sociedade/noticia/quase-800-mil-estrangeiros-vivem-portugal-30-sao-brasileiros-2054424>

Lusa, A. (2020, 3 novembre). *Bibliomóvel de Proença-a-Nova regressa à estrada após interrupção em setembro*. Observador. <https://observador.pt/2020/11/03/bibliomovel-de-proenca-a-nova-regressa-a-estrada-apos-interruptao-em-setembro/>

Ministério da Educação e da Cultura. (1996). *Despacho Conjunto n.º 184/ME/MC/96, de 27 de agosto*. https://www.rbe.mec.pt/np4/file/322/despacho_conjunto_184_ME_MC_96.pdf

Moura, M. J. (2004, 22 août). *Public libraries and development planning in Portugal*. IFLA – 70th IFLA General Conference and Council. <https://archive.ifla.org/IV/ifla70/papers/161e-Moura.pdf>

Nicholson, J. (2016, 4 mars). *1st International Conference of Municipal Libraries of the Aveiro(Portugal) Region*. IFLA – Events. <https://www.ifla.org/events/1st-international-conference-of-municipal-libraries-of-the-aveiro-portugal-region/>

Oliveira Machado, L. (1995, août). *Portuguese Public Libraries Network*. IFLA – IFLANET. <https://origin-archive.ifla.org/IV/ifla61/61-macl.htm>

Parlement du Portugal. (s.d.). *Bibliothèque Passos Manuel*. <https://www.parlamento.pt/Parlamento/Paginas/Biblioteca.aspx>

Patrimoine culturel du Portugal. (s.d.). *Bibliothèque du Musée national des tuiles*. <https://www.patrimoniocultural.gov.pt/pt/recursos/bibliotecas-dgpc-apresentacao/biblioteca-do-museu-nacional-do-azulejo/>

Pereira, S. et Toscano, M. (2021). « *Media and Information Literacy in school libraries in Portugal: mapping practices to improve policies* », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.10993>

Portugal. (2023, 1er décembre). Dans *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Portugal&oldid=210158999>

Portugal : histoire. (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Portugal_histoire/186969

Processus de Bologne. (2023, 20 octobre). In *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Processus_de_Bologne&oldid=208874754

Ramos, O. et Medeiros, M.R. (2022, 15 septembre). *How the Portuguese school libraries integrate the action plans for the digital development of schools*. 87th IFLA World Library and Information Congress (WLIC); Poster Sessions. <https://repository.ifla.org/handle/123456789/2116>

Ramos, A. M. (2012). *Learning to read before you walk: Portuguese libraries for babies and toddlers*. *IFLA Journal*, 38(1), p. 78-85. <https://doi.org/10.1177/0340035211435396>

Reconquista. (2023, 1er décembre). Dans *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Reconquista&oldid=210167090>

Révolution des Œillets. (2023, 25 octobre). Dans *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9volution_des_%C5%92illets&oldid=208998651

Ribeiro, F. (2008). LIS Education in Portugal between academia and practice. *Education for Information*, 26(1), 33-42. <https://doi.org/10.3233/EFI-2008-26105>

Ribeiro, F. & Pinto, M. M. (2009). LIS education and training in Portugal. *IFLA SET Bulletin*, 10(1), 6-11.

Rodrigues, S. (2023, 6 septembre). *Há quase um milhão de europeus sem abrigo. Portugal ocupa o sexto lugar no ranking europeu dos que moram na rua*. *Jornal Visão*. <https://visao.pt/atualidade/sociedade/2023-09-06-ha-quase-um-milhao-de-europeus-sem-abrigo-portugal-ocupa-o-sexto-lugar-no-ranking-dos-que-moram-na-rua/>

Runkel, A. M. (2000, 31 juillet). *Public libraries in Portugal : the silent revolution*. IFLA – IFLANET. <https://archive.ifla.org/IV/ifla66/papers/147-121e.htm>

Sanches, T. (2015). *From Tradition To Innovation: Exploring Administration Practices In Four Portuguese University Libraries*. *Journal of Library Administration*. 55:5, p. 376-393, DOI: 10.1080/01930826.2015.1047273

School Libraries Network, Portugal. (2023, juin). *Media Literacy in Portuguese school libraries*. Media and Learning Association. <https://media-and-learning.eu/type/featured-articles/media-literacy-in-portuguese-school-libraries/>

Selgas Gutiérrez, J. (2013). Les bibliothèques en Espagne et au Portugal. Dans : Frédéric Blin (éd.), *Les bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives* (pp. 13-30). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0013>

Statistique Portugal. (2022). *Censos 2021 – XVI Recenseamento Geral da População, 2021. VI Recenseamento Geral da Habitação*. https://www.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=ine_publicacoes&PUBLICACOESpub_boui=65586079&PUBLICACOESmodo=2

The World Factbook. (2023, 12 décembre). *Portugal*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/portugal/>

Universidade de Lisboa. (2023, 1 février). *Information and Documentation Science* [Text]. <https://www.ulisboa.pt/en/node/3758>

14. Principauté de Monaco

Mariam Bouchdoug, Marie Annabelle Marin, Jade Maria Moisan, Thuy-Nam-Trân Trân, William Chénier)

Profil du pays

La Principauté de Monaco est un petit territoire indépendant de 2,1 km² situé dans le sud-est de la France, en bordure de la méditerranée. Le micro-État est localisé en pleine Côte d'Azur à proximité de la ville de Nice, 15 km vers l'ouest, et de la frontière italienne, 8 km vers l'Ouest. Géologiquement, c'est un regroupement de collines ainsi que d'un célèbre promontoire surnommé « Le Rocher » ayant, par ailleurs, joué un rôle militairement stratégique au cours de son histoire. Démographiquement, on estime que la population est de 40 000 habitants s'exprimant principalement en français dont la religion officielle est le catholicisme romain (Encyclopædia Britannica, s.d.). Quant aux structures de gouvernance, c'est une monarchie constitutionnelle dotée d'un parlement dont le chef d'État est le Prince Albert II et le ministre d'État ou chef de gouvernement, désigné par le prince, mais soumis à la consultation de l'état français, est Pierre Dartout depuis septembre 2020 (Encyclopædia Britannica, s.d.).

Le climat est plutôt tempéré, généralement estival avec peu de précipitations. Bien entendu, la principauté est tristement célèbre pour son système de fiscalité qui favorise l'évasion fiscale, avec des taux d'imposition pratiquement inexistants pour les résidents et les entreprises internationales. Les principales sources de revenus de l'État résultent de la taxation des ventes au détail, ainsi que des revenus provenant des concessions dans les domaines de la radio, de la télévision, des casinos, et des monopoles étatiques. C'est une destination touristique de grand prestige, souvent qualifiée de « l'une des plus luxueuses du monde » (Encyclopædia Britannica, s.d.). Ses plages, ses circuits de courses automobiles, ainsi que les casinos et les maisons de jeux de Monte-Carlo, sont les principales attractions à l'origine de sa renommée.

Histoire

L'histoire de Monaco est étroitement liée à celle de la famille Grimaldi qui a conquis et pris possession du territoire en 1297 (Encyclopædia Britannica, s.d.). Auparavant, la région était gouvernée par la République de Gênes. Ayant longtemps servi de « port d'attache aux navigateurs phéniciens, grecs et romains » (Blevin, 2016, p. 45), Monaco a été acquis par les Génois en 1191. Cependant, les nombreux conflits et rivalités entre grandes fortunes familiales aboutissent à la conquête du territoire par les Grimaldi. Leurs savants jeux

d'alliances avec les puissances politiques et frontalières leur ont permis de préserver la domination du territoire de manière intermittente pendant près de huit siècles.

Entre 1524 et 1860, la Principauté de Monaco connaît trois protectorats successifs. En raison de sa position stratégique, souvent décrite comme la « clé de Gênes et la porte de la Provence » (Blevin, 2016, p. 51), le territoire est vulnérable aux ambitions militaires. La principauté met en œuvre une diplomatie habile pour se protéger tout en évitant l'absorption. De 1524 à approximativement 1640, Monaco se trouve sous le protectorat espagnol en vertu du traité de Tordesillas, qui prévoit la protection de Monaco, sans toutefois l'assujettir. Cela permet, entre autres, l'installation par les Espagnols d'une garnison et ensuite d'un dépôt de fournitures. Les relations avec l'Espagne se détériorent en 1630, conduisant à la signature du traité de Péronne en 1641, officialisant le début du protectorat français. Les termes de l'entente reconnaissent « l'entière souveraineté de Monaco et une protection en échange de l'installation d'une garnison de 500 hommes » ainsi que « l'égalité de rang avec la haute noblesse française » (Blevin, 2016, p. 54.) de Honoré II et de toute sa descendance. Ce protectorat durera jusqu'au 14 février 1793, date à laquelle Monaco est annexé à la France jusqu'en 1814, en raison des perturbations politiques de la Révolution. Finalement, après une courte période de cession aux Grimaldi en 1815, un nouveau traité place la principauté sous protectorat de la Sardaigne. Le 21 mars 1848, « une assemblée de bourgeois constituée en commission provisoire de gouvernement déclare la déchéance de la famille Grimaldi et érige les comtés de Menton et Roquebrune en villes libres » (Blevin, 2016, p. 59.). Le 2 février 1861, la principauté subit une perte territoriale majeure, marquant le début d'une transformation profonde de son système économique, fiscal et constitutionnel, et inaugurant ainsi son ère moderne.

La période de 1860 à 1918 est marquée par l'élimination des impôts directs, des contributions foncières, et des patentes. Pendant cette période, une politique économique basée sur les jeux est instaurée. La grogne de la population oblige le « Prince à accorder une place plus importante à ses sujets dans le système institutionnel de la Principauté » (Blevin, 2016, p. 62.). À la suite de la Première Guerre mondiale, et après de négociations difficiles rendues publiques le 18 janvier 1919 lors d'une conférence de paix, l'État français impose à Monaco de ne « pas prendre d'engagements internationaux contraires aux intérêts français ». (Blevin, 2016, p. 65.) Le 28 juillet 1930, le Prince Louis II Grimaldi consent à des limitations sur sa liberté d'action, s'engageant à recruter exclusivement des Français détachés de l'administration française pour occuper des postes stratégiques liés aux relations extérieures de la principauté. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Monaco maintient sa neutralité (Blevin, 2016, p. 65.). En 1956, les débuts de l'émancipation de Monaco se manifestent par l'obtention d'un poste de membre

observateur aux Nations Unies et l'établissement d'une nouvelle constitution le 17 décembre 1962 instaurant une monarchie constitutionnelle dotée d'un système parlementaire (Blevin, 2016, p. 66.). En 1993, Monaco rejoint les Nations Unies en tant que 184e État membre et adhère au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004. Cependant, il choisit de ne pas reconnaître la compétence de la Cour internationale de Justice. Le 31 décembre 2012, la Principauté de Monaco adopte l'euro comme monnaie officielle, bien qu'elle ne soit pas membre de l'Union européenne ni de l'espace Schengen. (Blevin, 2016, p.68.).

Types de bibliothèques

La Principauté de Monaco accorde une grande importance à l'accès à la culture, à la littérature, et à l'art. Ce micro-État possède un statut particulier, de par son indépendance, mais également les liens étroits partagés avec la France. Ces facteurs ont une incidence sur la bibliothéconomie monégasque, en particulier en ce qui concerne la diversité et le nombre de bibliothèques. Les types de bibliothèques répertoriés sont présentés ci-dessous.

Bibliothèque Municipale / Nationale

La *Médiathèque Louis Notari*, fondée en 1909, a été rebaptisée en 1980 en l'honneur de l'écrivain monégasque Louis Notari, fervent promoteur de la langue monégasque (Garrod, J. 1998). Léon Honoré Labande, historien et bibliothécaire responsable des archives du Palais, a joué un rôle clé dans l'inauguration de cette nouvelle institution culturelle. Le département des archives de la Bibliothèque Louis Notari, connu sous le nom de Fonds précieux depuis 1993, est dédié à la préservation et à l'accès à un ensemble remarquable de documents. Depuis 2006, la Médiathèque assure le Dépôt légal de la Principauté, devenant ainsi la bibliothèque nationale. En 2014, les Fonds régional, Dépôt légal et Fonds précieux sont transférés dans de nouveaux locaux, désignant la Médiathèque comme responsable d'un héritage culturel important (Médiathèque de Monaco, s.d. a). Initialement composé d'Éditions originales, ce fonds s'est enrichi au fil du temps par le biais de legs, dons et acquisitions diverses. Il abrite aujourd'hui une collection composite de trésors bibliophiliques, comprenant des exemplaires signés par des auteurs renommés. Parmi ses trésors, le Fonds précieux conserve des correspondances et des manuscrits issus d'archives privées, tel que le fond *Scriabine – de Schloezer*, suscitant un intérêt particulier dans le domaine de la recherche. En soulignant également l'importance de l'art, le fonds a rassemblé une collection significative de livres illustrés, de revues, ainsi que des œuvres

d'avant-garde. Les artistes locaux sont privilégiés dans la politique d'acquisition, englobant des supports variés tels que l'estampe, le dessin, la peinture et la sculpture (Médiathèque de Monaco, s.d. b). Les documents du Fonds précieux, conservés au Fonds patrimonial à l'Hélios, sont accessibles sur rendez-vous offrant ainsi une ressource précieuse aux chercheurs et aux passionnés d'art et de culture.

Aujourd'hui, la Médiathèque est le principal établissement culturel de Monaco, regroupant plusieurs institutions telles que la *bibliothèque Louis Notari*, la *bibliothèque Princesse Caroline* (ludothèque), la *vidéothèque-sonothèque José Notari*. Bien que ces entités proposent des services distincts, leur gestion est centralisée au niveau municipal. Répartie sur quatre sites, la Médiathèque met à disposition près de 3 500 000 documents et organise divers événements culturels. Elle offre une vaste collection de documents pour tous les âges, une ludothèque pour la jeunesse avec des jeux de société et vidéo, une bouturothèque et une grainothèque pour les amateurs de jardinage, des ressources numériques et des prêts de liseuses pour encourager la littératie numérique, ainsi qu'un calendrier d'activités varié tout au long de l'année (Médiathèque de Monaco, s.d. a).

La *vidéothèque-sonothèque José Notari*, désormais intégrée à la médiathèque, abrite une collection de 18 500 CD et 10 500 DVD. Auparavant, en tant que bâtiment indépendant, elle accueillait les amateurs de cinéma et de musique avec une large gamme de choix, allant des grands classiques du cinéma aux séries populaires. Malgré la transition vers le numérique et la diffusion multimédia ("streaming"), elle maintient une collection physique pour ceux qui préfèrent consulter des documents tangibles. La médiathèque met également l'accent sur des services culturels et éducatifs, offrant des événements spéciaux tels que le « piquenique-Musique » et des activités familiales comme les cours de yoga parent-enfant. (Médiathèque de Monaco, s.d. a)

Depuis le 1er janvier 2019, la *Bibliothèque Princesse Caroline-Ludothèque*, dédiée à la jeunesse, a été placée sous la gestion communale en rejoignant la Médiathèque de Monaco. La médiathèque s'enrichit ainsi d'un secteur jeunesse, dédié aux enfants et à leurs familles, proposant une vaste collection de 20 000 livres, 1000 jeux, des ateliers créatifs et de nombreuses animations (Marie de Monaco, 2019). Les conditions d'inscription sont les mêmes pour tous les sites de la Médiathèque de Monaco : la carte unique permet aux jeunes adhérents d'emprunter 5 livres ou magazines, 1 DVD et 3 jeux pour une durée de 4 semaines (Visit Monaco, 2019).

La municipalité de Monaco prévoit un projet de revitalisation ambitieux pour la Médiathèque, qui sera intégrée à un vaste espace public. Ce projet comprendra une structure moderne, de forme atypique et entièrement vitrée, abritant diverses installations, telles qu'un centre de tri postal, un parc sportif, une salle de spectacle et

des bureaux. Le collège sera également intégré à cet établissement, qui sera entouré de passages piétons, pour créer un environnement accessible et dynamique au service de la communauté (GouvMonaco, 2016).

Enfin, il est important de souligner que la centralisation des services municipaux dans un seul édifice permet de faciliter les communications sur le plan stratégique. Le site officiel de la mairie de Monaco redirige vers celui de la médiathèque, offrant une information explicite et claire. Plusieurs blogues locaux relaient également ces informations et mettent en avant les activités de la bibliothèque, compte tenu de l'attrait touristique important de Monaco. Les résidents bénéficient du privilège d'emprunter des documents dans tous les établissements avec une seule et unique carte d'adhérent (Marie de Monaco, 2019). Cette carte offre une accessibilité pratique à la diversité des ressources disponibles, que ce soit à la Bibliothèque Louis Notari, à la Bibliothèque Princesse Caroline – Ludothèque ou à la vidéothèque-sonothèque José Notari. Une collaboration entre les différents services s'observe également au niveau de la programmation, offrant un calendrier équilibré avec des activités de médiation littéraire, de musique, d'agriculture, d'art plastique et bien plus encore. De plus, les habitants ont également la possibilité d'explorer et de profiter des ressources numériques mises à disposition à travers le site web de la Médiathèque. Cette plateforme en ligne élargit leur accès aux connaissances, et aux divertissements, renforçant ainsi l'expérience culturelle au sein de la communauté.

Bibliothèque spécialisée

La « *Bibliothèque de l'Institut Océanographique de Monaco* » se situe à l'intérieur du Musée Océanographique de Monaco. Elle abrite une collection de 28 000 ouvrages, thèses et rapports, principalement axés sur des sujets scientifiques tels que les sciences de la terre, la zoologie et l'océanographie et les poissons d'aquarium marins. Cette précieuse collection, léguée en grande partie par le Prince Albert 1er et par le Docteur Jules Richard, premier directeur de l'Institut Océanographique de Monaco, comprend non seulement des monographies, mais également 115 séries complètes de rapports océanographiques et 3 500 périodiques. La collection est accessible aux chercheurs, sur rendez-vous (BNF – Catalogue collectif de France, 2019)

La « *bibliothèque du Palais Princier de Monaco* », la plus prestigieuse de la principauté, abrite une collection impressionnante de livres et d'archives appartenant au Prince Albert II. Elle renferme plusieurs milliers d'ouvrages datant des XVIIe et XVIIIe siècles,

caractérisés par des reliures exceptionnelles. Outre le français et l'italien, la bibliothèque conserve un nombre important d'ouvrages dans d'autres langues historiques. En tant que bibliothèque privée du Prince, elle n'est pas ouverte au public, mais les Archives du Palais, qui comprennent une petite bibliothèque, sont accessibles aux chercheurs sérieux (Garrod, 1998).

En tant que complément à l'enseignement, la bibliothèque de l'école supérieure d'arts plastiques de la ville de Monaco – *Le Pavillon Bosio* – offre un fonds spécialisé en création contemporaine, comprenant plus de 7000 documents tels que des ouvrages des catalogues, des monographies d'artistes, des DVD, des CD-ROMs et des dossiers thématiques. Ce fond couvre les domaines des arts plastiques, d'arts du spectacle, de la scénographie, de la photographie, du design graphique, de l'architecture, ainsi que des ouvrages de référence en histoire de l'art et en esthétique. Les étudiants et les enseignants ont accès au service de Prêt Entre Bibliothèque (PEB), qui leur permet de faire des demandes de documents, qu'il s'agisse de reproductions ou d'originaux, par l'intermédiaire de la bibliothécaire. Le fond a été enrichi par l'ajout de la collection de livres de l'atelier de l'artiste belge Folon, suivi en 2009 par une généreuse contribution de livres et de catalogues de la part de Marie-Claude Beaud, directrice du nouveau musée national de Monaco (Pavillon Bosio – bibliothèque, s.d.).

Nos recherches nous ont également permis de constater l'existence d'une bibliothèque au sein de la *Maison d'Arrêt de Monaco*. Cette bibliothèque, située dans la zone de détention, semble remplir une double fonction en servant à la fois de salle informatique pour les détenus (Gouvernement princier, s.d.). Bien que les informations concernant ce service soient limitées, il semble que "les prisonniers aient accès à une bibliothèque bien fournie en ouvrages, dans à peu près toutes les langues" (Fontanet, 2018).

Bibliothèque scolaire et universitaire

La *bibliothèque Prince Albert II*, située au sein du Lycée Albert Ier a été inaugurée en présence de la princesse Grace Kelly de Monaco. Elle a changé de nom en octobre 2010, à l'occasion du centenaire du lycée, passant de « *bibliothèque Prince Albert* » à « *Prince-Albert-II* » en l'honneur du prince du même nom. Cette bibliothèque scolaire abrite une collection composée de 8000 documents. Chaque année, le processus d'élagage et de nouveaux achats se fait, afin de rafraîchir la collection. (Lycée Albert Ier, s. d)

En raison du contexte politique et géographique de Monaco, il n'y a pas d'université

publique, mais plutôt une université privée, l'Université Internationale de Monaco. Une visite virtuelle révèle la présence d'une bibliothèque au sein de l'établissement, bien que de taille relativement modeste, sans informations détaillées sur la collection ou les services proposés. Des salles de réunion ou de travail d'équipe sont également présentes sur le même étage, mais il n'est pas clair si ces espaces sont liés à la bibliothèque ou s'ils sont distincts. (IUM, 2020)

Bibliothèques participatives en libre-service

Répondant à l'initiative de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la mobilité, une nouvelle bibliothèque participative en libre-service a récemment été inaugurée à la gare de Monaco. Similaire à la bibliothèque « *A picina Bibliuteca* » située à proximité de l'École de Fontvieille, dans le Jardin de l'Âne, cette installation fait partie intégrante des travaux de réaménagement du hall d'accès (Gouvernement princier, principauté de Monaco, 2019). L'objectif de ces bibliothèques participatives est de donner une seconde vie aux livres que les propriétaires souhaitent partager ou déposer, favorisant ainsi une action solidaire et écologique en recyclant ces matériaux. (Larcher, 2019) Le projet s'inscrit dans une démarche plus vaste visant à établir d'autres bibliothèques similaires dans différents lieux de la Principauté, encourageant les habitants à contribuer à cette initiative en déposant ou en empruntant des ouvrages.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Cette section du travail abordera le cadre éducatif pour les bibliothèques dans la Principauté de Monaco. Tout d'abord, il est important de noter que les recherches entreprises n'ont pas conduit à des résultats significatifs. Monaco héberge une seule université qui ne propose pas de programme de bibliothéconomie. Confrontés à ces résultats, nous avons sollicité l'avis de Céline Sabine, cheffe de service adjointe à la Médiathèque de Monaco, pour obtenir l'avis de quelqu'un du milieu. Elle a évoqué les exigences éducatives, précisant que, compte tenu de la taille du pays, tous les professionnels de l'information doivent suivre une formation en France. Par conséquent, aucune formation spécifique n'est dispensée à Monaco pour les bibliothécaires et autres professionnels de l'information. Ainsi, un aperçu de la formation offerte en France s'impose.

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, trois voies principales permettent d'exercer le métier de bibliothécaire (Ministère de l'enseignement

supérieur, 2021). Premièrement, l'accréditation peut être obtenue par la participation à un concours externe ouvert aux titulaires d'une licence. Les lauréats peuvent intégrer l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) pour suivre une formation initiale (6 mois) et être nommés bibliothécaires stagiaires (Ministère de l'enseignement supérieur, 2023c). Deuxièmement, le concours interne est accessible aux fonctionnaires et agents de l'État ayant complété quatre années dans le service public, dont au minimum deux années dans une bibliothèque. Exactement comme la première voie, ils sont nommés bibliothécaires stagiaires et suivent la formation initiale offerte par l'ENSSIB (Ministère de l'enseignement supérieur, 2023a). En dernier lieu, le concours externe spécial réservé aux docteurs, diplômés d'un doctorat, constitue la troisième voie. À la différence des deux autres parcours, les candidats retenus ne sont pas nommés bibliothécaires, mais conservateurs stagiaires. En effet, ils sont dans l'obligation de suivre l'intégralité de la formation à l'ENSSIB pendant une durée de dix-huit mois (Ministère de l'enseignement supérieur, 2023b). En examinant ces trois parcours, il apparaît clair que l'ENSSIB joue un rôle central dans la formation des bibliothécaires monégasques. Le site de l'ENSSIB révèle cinq domaines de spécialisation : les étudiants peuvent se spécialiser en : Archives numériques, Information scientifique et technique, Politique des bibliothèques et de la documentation, Histoire, civilisation, patrimoine – cultures de l'écrit et de l'image et, en dernier, Pratiques et méthodes en humanité numériques (Enssib, s. d.). Pour résumer cette section, on constate que la Principauté de Monaco n'assume pas la responsabilité de la formation de ses bibliothécaires, en raison de ses liens avec la France. La France impose des règles spécifiques pour la reconnaissance des professionnels de l'information, avec l'ENSSIB comme école officielle de bibliothéconomie. Ainsi, la Principauté de Monaco bénéficie d'une équipe de bibliothécaires formés conformément aux normes requises.

Association de bibliothèques

Cette section du document aborde les associations de bibliothèques qui existent au sein de la Principauté de Monaco. À l'instar de la section sur les programmes d'études, aucune information spécifique n'a émergé de nos recherches. Cependant, en consultant le site de l'ABF (Association des bibliothécaires de France) on a trouvé des éclaircissements. Nous avons personnellement contacté Julien Vidal, président de l'ABF section PACA-Corse, pour obtenir des informations complémentaires. Il a expliqué que, en raison de la taille réduite du pays, Monaco ne possède pas d'association distincte, mais fait partie de l'ABF et est enregistré dans l'ensemble de régions Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse. M. Vidal spécifie que la Principauté de Monaco est considérée comme faisant partie de la France du

point de vue des associations. Ainsi, on explique les particularités de l'ABF pour indiquer la réalité du pays monégasque (Association des Bibliothécaires de France, s. d.).

Fondée en 1906 et reconnue par le gouvernement en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. Elle représente tous les professionnels de l'information et les bénévoles travaillant dans ces milieux, avec plus de deux mille adhérents. Elle entretient des partenariats avec l'interprofession du livre et de l'information, ainsi qu'avec des associations internationales telles que l'IFLA (*International Federation of Library Associations*), l'EBLIDA (*European Bureau of Library, Information and Documentation*), le LIBER (*Ligue des Bibliothèques européennes de Recherche*) et d'autres organismes. L'ABF a pour objectif de former continuellement ses membres sur les questions d'actualité en bibliothéconomie, traitant de relations internationales, d'inclusion des personnes en situation de handicaps, des formations en cours, des bibliothèques hybrides, de la lutte contre les stéréotypes, etc. Elle offre aussi des formations, dont celle d'auxiliaire de bibliothèque, délivrant une certification nationale, et offre des capsules pour perfectionner les connaissances techniques de ses adhérents. L'association propose également des cours sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques en bibliothèque. Son mandat 2022-2024 comprend des objectifs tels que rétablir un équilibre financier, réviser le modèle économique, dynamiser l'action de l'association, renforcer le plaidoyer et les activités partenariales. À travers leur site web, on observe la disponibilité de plusieurs ressources visant à faciliter l'appui aux bibliothèques en cas de litige. De plus, une boîte à outils, proposant des documents plus variés et complets que ceux accessibles en ligne, est mise à la disposition de tous les membres.

En résumé, Monaco ne dispose d'aucune association de bibliothèque qui est propre à son territoire. De manière similaire à la formation universitaire, la principauté entretient un partenariat avec la France, qui lui octroie une place au sein de son association principale de Bibliothèques, l'ABF. Cette dernière représente l'ensemble des personnes travaillant dans une bibliothèque, offrant de nombreux avantages à ses adhérents. En outre, elle prend position pour défendre les droits des divers lieux d'information et met à disposition des ressources variées pour assister ses membres dans la gestion de leurs établissements. On constate que Monaco n'est pas laissée à elle-même dans la gestion de ses bibliothèques, bénéficiant de l'encadrement d'une association bien structurée et reconnue par le gouvernement français. Bien qu'il soit regrettable que Monaco n'ait pas choisi de s'affranchir, au moins elle bénéficie d'un accompagnement solide.

Cadre législatif

Monaco est un État dont la totalité du territoire (2 km²) constitue une seule ville (article 78 de la *Constitution du 17 décembre 1962*, Titre IX « sur la commune » : Le territoire

de la Principauté forme une seule commune »). C'est donc un État de droit doté d'une Constitution et une commune dotée d'une certaine autorité réglementaire.

La Principauté de Monaco, État de droit, reconnaît ainsi la hiérarchie des sources suivantes (Anselmi & Gastaud, 2017, para. 6) :

- La Constitution et les normes de valeur constitutionnelle ;
- Les traités et accords internationaux ;
- Les lois et les normes à valeur législative ;
- Les principes généraux du droit ;
- Les ordonnances souveraines nécessaires à l'exécution de la loi ;
- Les arrêtés du Ministre d'État et du Directeur des services judiciaires ;
- Les actes de l'autorité communale (arrêtés du maire et délibérations du conseil communal – loi n° 959 du 24 juillet 1974) ;
- Les autres décisions administratives.

L'administration communale s'occupe des loisirs et de la culture entre autres ; par conséquent, nous allons nous pencher sur cette administration. En vertu de l'article 1 de la *Loi relative à l'organisation communale du 24 juillet 1974* modifiée par la *Loi du 29 juin 2006*, « Le territoire de la Principauté forme une seule commune dotée de la personnalité juridique. Elle s'administre librement, par un conseil élu, dans les conditions fixées par la Constitution et par la Loi. » Et, en vertu de l'article 25 de cette même loi, « Le Conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune ; ces délibérations portent notamment sur : [...] 10°) l'action culturelle et artistique des établissements communaux, notamment de l'École supérieure d'Arts plastiques de la Ville de Monaco, l'Académie de musique Fondation Prince Rainier III, la bibliothèque Louis Notari, la sonothèque José Notari, la Vidéotheque municipale, le Fonds régional [...] ».

Historiquement, la première bibliothèque de la Principauté de Monaco a été inaugurée le 2 avril 1909 au 32 rue Grimaldi, La Condamine, à la maison Marquet par *Ordonnance Souveraine du 25 janvier 1909* (Prince Albert 1er). C'est l'ancêtre de la bibliothèque Louis Notari (1980) et de la Médiathèque (Médiathèque de Monaco, s.d.a). Or, la médiathèque détient la régie du dépôt légal depuis 2006 (*Ordonnance Souveraine n° 816 du 21 novembre 2006 portant application de la loi n° 1 313 du 29 juin 2006 sur le dépôt légal ; Loi n° 1 313 du 29 juin 2006 sur le dépôt légal*). Anciennement, la « *Bibliothèque Caroline* », bibliothèque pour enfants, a été placée sous l'autorité de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en 1975 ; elle a été placée sous l'autorité du Maire et la direction du Secrétaire général de la Mairie, à compter du 1er janvier 2019 par l'*Ordonnance Souveraine n° 7 261 du*

20 décembre 2018 (Albert II). Au niveau des archives, la Loi n° 1446 du 12 juin 2017 relative à la préservation du patrimoine national et l'Ordonnance Souveraine n° 8 569 du 25 mars 2021 relative aux archives d'intérêt public encadrent les pratiques dans la Principauté de Monaco.

Dans un autre registre, l'article 101 de l'Ordonnance Souveraine n° 3 782 du 16 mai 2012 portant organisation de l'administration pénitentiaire et de la détention prévoit que « la maison d'arrêt entretient une bibliothèque dont les ouvrages sont mis à la disposition des personnes détenues dans les conditions prévues par arrêté du Directeur des Services Judiciaires » (alinéa 1).

Information complémentaire/particularités

La bibliothèque française du château de Lichtenstein en Allemagne, constituée de 1 645 titres répartis dans environ 3 500 volumes, avec un catalogue détaillé, entretient des liens étroits à la culture monégasque. Cette bibliothèque, bien préservée dans un cadre exceptionnel, trouve ses racines dans l'héritage de la princesse Florestine et a été enrichie après son installation en Allemagne en 1863. Représentant un modèle des bibliothèques aristocratiques de l'époque, tant par le nombre de ses ouvrages que par la qualité de ses reliures et son vaste domaine culturel, elle demeure un monument exceptionnel de la culture française en Allemagne (Giraudon, 2021).

En conclusion, le système des bibliothèques monégasque se distingue par son engagement envers la préservation du patrimoine culturel et la promotion de la diversité intellectuelle. Ses bibliothèques semblent solidement intégrées dans la communauté, mettant en avant les aspects culturels et artistiques pour en faire des espaces ouverts à tous. En somme, bien que les bibliothèques monégasques témoignent d'une richesse culturelle indéniable, leur dépendance envers la France pour la formation des professionnels de l'information et les associations de bibliothécaires souligne la nécessité de renforcer les initiatives locales. Malgré ces défis, ces bibliothèques demeurent des acteurs dynamiques au sein de la communauté, contribuant à la vie culturelle de Monaco.

Bibliographie

Anselmi, L., & Gastaud, J.-P. (2017). *Code monégasque. Codes et lois de la Principauté de Monaco*, 7e édition, Édition 2017, Série Codes bleus, Paris, Lexis Nexis

Blevin, P.-A. (2016). *Les micro-États européens, Étude historique, juridique et fiscale (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Martin, Vatican)*, Paris, L'Harmattan

BNF — Catalogue collectif de France (2019). *Musée Océanographique de Monaco-Bibliothèque*. <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/16871/00210783>

Constitution du 17 décembre 1962 : <https://legimonaco.mc/constitution/?V=pdf&contentName=constitution%20du%202002-04-06.pdf>

Encyclopædia Britannica. (n.d.). Monaco. Britannica Academic. Consulté le 19 décembre 19, 2023, sur <https://academic.eb.com/levels/collegiate/article/Monaco/53301>

Fontanet, A.S. (2018). Prison de Monaco: “C’est une tour de Babel”. *Monaco Hebdo*. <https://monaco-hebdo.com/dossier/prison-de-monaco-visite-guidee/>

Giraudon, Y. (2021). Les origines monégasques de la bibliothèque du château de Lichtenstein en Allemagne. *Annales Monégasques – Revu de l’histoire de Monaco*. Repéré sur : <https://www.annales-monegasques.mc/fr/annales-monegasques/54-numero-45.html>

Garrod, J. (1998). Libraries in the Principality of Monaco. *Focus*, 29., 1.

Gouvernement Princier principauté de Monaco (2019). *Une nouvelle bibliothèque participative en gare de Monaco*. <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/La-Culture/Actualites/Une-nouvelle-bibliotheque-participative-en-gare-de-Monaco>

Gouvernement Princier principauté de Monaco (s.d.). *La Maison d’Arrêt*. <https://www.gouv.mc/Gouvernement-et-Institutions/Les-Institutions/La-Justice/La-Maison-d-Arret>

GouvMonaco. (2016). Vidéo intégrale de présentation de l’îlot pasteur [vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=IRXer9_t6qw&t=353s

IUM – International university of Monaco. (2020) IUM Virtual tour [vidéo]. Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=eGi50VHlfbQ>

Larcher, M. (2019). A Picina Bibliuteca, une bibliothèque participative ne libre-service à Monaco. *Monaco Tribune*. <https://www.monaco-tribune.com/2019/01/a-picina-bibliuteca-une-bibliotheque-participative-en-libre-service-a-monaco/>

Enssib (s. d.). L’école. <https://www.enssib.fr/ecole>

Loi relative à l’organisation communale du 24 juillet 1974 [https://legimonaco.mc/tnc/loi/1974/07-24-959/?V=pdf&contentName=loi%20\(1974-07-24\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/loi/1974/07-24-959/?V=pdf&contentName=loi%20(1974-07-24).pdf)

Loi n° 1313 du 29 juin 2006 sur le dépôt légal : [https://legimonaco.mc/tnc/loi/2006/06-29-1.313/?V=pdf&contentName=loi%20n%C2%B0%201.313%20\(2006-06-29\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/loi/2006/06-29-1.313/?V=pdf&contentName=loi%20n%C2%B0%201.313%20(2006-06-29).pdf)

Loi n° 1446 du 12 juin 2017 relative à la préservation du patrimoine national [https://legimonaco.mc/tnc/loi/2017/06-12-1.446/?V=pdf&contentName=loi%20n%C2%B0%201.446%20\(2017-06-12\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/loi/2017/06-12-1.446/?V=pdf&contentName=loi%20n%C2%B0%201.446%20(2017-06-12).pdf)

Lycée Albert Ier (s.d.). *La bibliothèque Prince Albert II*. <https://lycee-albert1er.gouv.mc/informations-pratiques/information-documentation/bibliotheque-prince-albert-ii>

Marie de Monaco (2019). *La bibliothèque Princesse Caroline – Ludothèque devient un*

établissement municipal. <https://www.vivremaville.mc/culture/la-bibliotheque-princesse-caroline-ludotheque-devient-un-etablissement-municipal>

Médiathèque de Monaco (s.d. a). *Un peu d'histoire.* <https://www.mediatheque.mc/Default/un-peu-dhistoire.aspx>

Médiathèque de Monaco (s.d. b). *Fonds précieux.* <https://www.mediatheque.mc/Default/fonds-precieux.aspx>

Ministère de l'enseignement supérieur (2021). *Le métier de bibliothécaire.* <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-metier-de-bibliothecaire-46438>

Ministère de l'enseignement supérieur (2023a, 10 octobre). *Le concours interne de bibliothécaire.* <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-concours-interne-de-bibliothecaire-91709>

Ministère de l'enseignement supérieur (2023b, 10 octobre). *Le concours externe spécial de conservateur des bibliothèques.* <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-concours-externe-special-de-conservateur-des-bibliotheques-91706>

Ministère de l'enseignement supérieur (2023c, 21 octobre). *Le concours externe de bibliothécaire.* <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-concours-externe-de-bibliothecaire-91906>

Monaco Vivre ma ville. (2021) *Déménagement de la vidéothèque-sonothèque José Notari.* <https://www.vivremaville.mc/culture/demenagement-de-la-videotheque-sonotheque-jose-notari>

Ordonnance Souveraine du 25 janvier 1909 : [https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1909/01-25-L000987/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%20L000987%20\(1909-01-25\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1909/01-25-L000987/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%20L000987%20(1909-01-25).pdf)

Ordonnance souveraine n° 816 du 21 novembre 2006 portant application de la loi n° 1313 du 29 juin 2006 sur le dépôt légal : [https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/11-21-816/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%20816%20\(2006-11-21\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/11-21-816/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%20816%20(2006-11-21).pdf)

Ordonnance Souveraine n° 3782 du 16 mai 2012 portant organisation de l'administration pénitentiaire et de la détention : [https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/05-16-3.782/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%203.782%20\(2012-05-16\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/05-16-3.782/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%203.782%20(2012-05-16).pdf)

Ordonnance Souveraine n° 7261 du 20 décembre 2018 : [https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2018/12-20-7.261/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%207.261%20\(2018-12-20\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2018/12-20-7.261/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%207.261%20(2018-12-20).pdf)

Ordonnance Souveraine n° 8 569 du 25 mars 2021 relative aux archives d'intérêt public
:
[https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2021/03-25-8.569/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%208.569%20\(2021-03-25\).pdf](https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2021/03-25-8.569/?V=pdf&contentName=ordonnance%20n%C2%B0%208.569%20(2021-03-25).pdf)

Pavillon Basio — Bibliothèque. (s.d.). *Infos pratiques*. <https://www.pavillonbosio-bibliotheque.com/Record.htm?record=19122779124919409519&heading=Infos%20Pratiques>

Association des Bibliothécaires de France, (s.d.). *Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse*
<http://www.abf.asso.fr/23/ABF-Region>

Visit Monaco (2019). *Animations à destination des enfants et de leurs familles*.
<https://www.visitmonaco.com/fr/actus/26550/la-ludotheque-de-monaco>

15. Rwanda

(Mathieu Côté-Muckler, Myriam Lafrenière, Catherine Lambert, Francis Leclerc et Émile Lefebvre)

Profil du pays

La république du Rwanda, parfois surnommée le « pays des mille collines », occupe un petit territoire en Afrique de l'Est. Malgré sa petite taille, il s'agit d'un des pays les plus densément peuplés du continent. Avec une population d'environ 13 millions, on retrouve approximativement 368 personnes par kilomètre carré (World Bank, 2023). Le Rwanda fait face à de nombreux problèmes sociaux et économiques. En effet, environ 60% de la population rwandaise se situe sous le seuil de pauvreté, et environ 35% de la population est analphabète (Olaka, 2009, p.2). Le Rwanda fut le théâtre d'un génocide en 1994, résultat d'un déchirement du tissu social qui s'opérait depuis longtemps déjà, et ses répercussions se font sentir encore aujourd'hui. La stabilité politique maintenant rétablie au pays, le Rwanda est présidé par Paul Kagame, réélu en 2018 pour un mandat de sept ans. Sur le plan économique, le pays doit miser sur ses ressources humaines plutôt que naturelles, puisque le territoire est plutôt pauvre en ressources exploitables. L'économie démontre toutefois une certaine résilience malgré les embûches engendrées par la pandémie en 2020, mais continue de faire face à de nombreux défis, entre autres causés par la guerre en Ukraine et une pression inflationniste grandissante (World Bank, 2023). On souligne l'importance d'élargir les ressources bibliothéconomiques et archivistiques pour relever ces défis afin de soutenir le développement du pays en appuyant les ressources humaines rwandaises (Olaka, 2009, p.2).

Histoire

Il est difficile de se pencher sur l'état des bibliothèques rwandaises sans chercher à comprendre les événements entourant le génocide de 1994, un moment charnière dans l'histoire rwandaise. Il convient donc de débiter par la période coloniale, puisque les effets de la colonisation ont perduré dans le temps, puis ont culminé en 1994 avec le génocide. En 1890, le Rwanda entre sous la tutelle allemande, ce qui marque l'avènement des premières exactions aux dépens des masses rwandaises. L'élite coloniale n'hésitait pas à monopoliser les ressources dans le but de subjuguier la population et ainsi d'en tirer profit (Kimonyo, 2014, p.17). C'est aussi à cette époque que commencent à se tracer

les lignes qui diviseront les Rwandais puisqu'une certaine classe minoritaire issue de la noblesse précoloniale, qu'on désigne Tutsi, jouit des bonnes grâces des autorités allemandes. En 1916, dans la foulée de la Première Guerre mondiale, le Rwanda passe aux mains de la Belgique. Les distinctions entre groupes ethniques, alimentées par les théories racistes d'Arthur de Gobineau, deviennent encore plus fortes. On distingue les Tutsis, qui sont clairement vus comme étant supérieurs, des Hutus, qui quant à eux sont désignés comme étant au mieux des servants, alors que les Twas sont considérés comme moins qu'humains (Kimonyo, 2014, p.19). C'est cette division en castes, les traitements préférentiels et les politiques construites autour de la notion d'altérité qui en découlent qui mèneront entre autres au génocide de 1994 (Grayson, 2019, p.4). L'indépendance vient finalement en 1962, mais est suivie d'une longue période d'instabilité et de coups d'État successifs. Les différents gouvernements qui se succèdent ont en commun leur insistance sur les politiques identitaires et sont marqués par un extrémisme et une violence particulière envers la population tutsi (Grayson, 2019, p.5). La haine cultivée depuis des décennies culmine en 1994, entre avril et juillet, quand la majorité hutu s'affaire à éliminer la population tutsi. Après trois mois de violence, environ un million de personnes ont perdu la vie.

Avant l'indépendance, qui viendra en 1962, très peu d'efforts sont déployés afin de développer des bibliothèques (Olaka, 2015). Dans les années 1980, le Centre d'Échanges Culturels Franco Rwandais détenait la bibliothèque la mieux établie au pays, mais en 1989, les opérations furent remises à un autre organisme, qui ferma ses portes quelque temps après pour des raisons politiques (Musa, 2009, p.2). Outre cette institution, le développement des bibliothèques n'était que très lent. La stabilisation du climat politique depuis le génocide est toutefois propice au développement des bibliothèques au pays et on assiste depuis à l'émergence de plusieurs points de services soutenus par des ONG et l'aide internationale. Ainsi, le génocide marque un point tournant pour le Rwanda, mobilisé aujourd'hui par une rhétorique de progrès qui est parfaitement exemplifiée dans le développement des bibliothèques qui bourgeonnent à travers le pays (Olaka, 2009, p.18).

3. Types de bibliothèques

Avant 1994, la plupart des bibliothèques avaient, à l'exception de celle de la prestigieuse Université nationale du Rwanda (aujourd'hui l'Université du Rwanda), des espaces assez

restreints. Même après le génocide, les institutions n'avaient souvent pas de bibliothèques dédiées et l'espace était limité. Ce n'est qu'après 2004 qu'on a commencé à élargir l'espace des bibliothèques pour répondre à l'accroissement des collections et du nombre d'utilisateurs (Olaka, 2015). La plupart des bibliothèques nouvellement créées recevaient des livres de pays francophones et anglophones (Book Aid International ou Books for Africa). Ces dons, qui se chiffrent en millions (Plonski et al., 2013), ont été d'un grand secours pour permettre aux institutions de développer des bibliothèques et de répondre aux besoins d'information d'une population grandissante d'étudiants. (Olaka, 2015) Au fil de nos lectures, nous avons par ailleurs constaté l'existence de nombreuses initiatives, privées ou d'organismes humanitaires internationaux en partenariat avec le gouvernement rwandais, visant à créer ou à garnir différentes bibliothèques locales du Rwanda. Il reste que moins de la moitié des 125 bibliothèques publiques et communautaires au Rwanda sont gérées par du personnel qualifié et équipées de ressources adéquates; les autres sont dans des conditions déplorables (Rwirahira, 2018).

Bibliothèque publique de Kigali (Kigali Public Library)

La Kigali Public Library (KPL) a ouvert ses portes en 2012. Il s'agissait du premier projet de bibliothèque publique ouverte à tous. Symbole d'espoir et de renouveau, elle répond aux standards internationaux (Bibliosansfrontières) et fait la promotion de la lecture chez les enfants (The New Times, 2012) et de la lutte contre la censure et la propagande. Notons que l'absence de bibliothèque publique avait servi de terreau fertile pour la propagande des groupes extrémistes en faveur du génocide (Kaufman, 2012).

En plus des ressources numériques, des espaces de lecture et de travail pour les adultes et des salles de groupes, la bibliothèque propose un café, une zone interactive de type FabLab, un espace pour enfants et trois amphithéâtres. La KPL forme les enseignants dans les écoles primaires de la région pour effectuer les tâches de bases en bibliothèque scolaire.

L'ouverture de la bibliothèque était prévue en 2003, mais elle a été repoussée en 2012 en raison de contraintes de financement. C'est le Club Rotary Kigali-Virunga qui a initié et mené le projet ainsi que les campagnes de financement et les dons de livres mondiaux. C'est le gouvernement qui a complété le financement quelques années plus tard (Moore, 2020). Les livres donnés en grand nombre ont dû être conservés ailleurs dans de mauvaises conditions en attendant l'ouverture officielle de la bibliothèque, et les

dons ne convenaient pas toujours (documents endommagés ou ne correspondant pas à la politique d'acquisition) (Kaufman, 2012).

Ouvrir une première bibliothèque publique après une guerre comporte son lot de défis. Avant le génocide, on émettait des cartes d'identité attestant de l'origine ethnique des personnes et le fait de devoir s'enregistrer pour obtenir une carte d'abonnement ravivait le traumatisme chez certains usagers. (Kaufman, p.76) La question de la langue, au cœur de l'identité rwandaise, fait également partie des préoccupations. Par une volonté de couper les liens avec les Belges et les Français et de se tourner vers le reste du monde, l'anglais a été choisi comme langue principale de l'enseignement et des affaires (le Rwanda a rejoint le Commonwealth en 2009). Le site web de la bibliothèque est donc unilingue anglais, mais sa page YouTube compte plusieurs vidéos en kinyarwanda, la langue autochtone. Malgré tous les partenaires locaux et internationaux impliqués dans la bibliothèque, il en coûte 13\$ pour avoir une carte d'abonné, un montant toujours hors de portée pour de nombreux résidents. (Moore, 2020).

Bibliothèque et archives nationales

Un génocide implique aussi d'effacer la mémoire et il est évident que, par leur contenu, la bibliothèque nationale et les archives étaient vulnérables durant le conflit. La bibliothèque nationale, qui a ouvert ses portes en 1989, était principalement un lieu pour le dépôt légal et la conservation des archives. Située au centre de la ville, elle a servi en 1994 de centre d'opération aux Services secrets du gouvernement, qui se sont enfuis avec des documents de valeur, avant de brûler le reste des livres et des archives. (Olaka, 2009, p.8). La bibliothèque et les archives nationales auraient perdu presque 100% de leur collection (Tashobya, 2018) au cours du génocide.

Maintenant située en banlieue de Kigali après un séjour dans les locaux du stade de soccer, la bibliothèque nationale gère le dépôt légal, une collection de livres en lien avec l'histoire du pays, et un centre d'archives. Elle permet la consultation sur place par les chercheurs, mais elle n'est pas destinée au grand public, qui lui est plutôt servi par la bibliothèque publique de Kigali.

Bibliothèques universitaires

En 2013, les 10 établissements publics d'enseignement supérieur du Rwanda ont fusionné pour devenir l'Université du Rwanda. (Agence universitaire de la francophonie, s.d.). Les bibliothèques universitaires se présentent comme des lieux confortables et accueillants dédiés à l'apprentissage, l'enseignement et la recherche et visant à promouvoir l'amour de la lecture et du savoir (UR, 2020). Y sont répertoriées les neuf bibliothèques de campus reliées à l'Université du Rwanda, dispersées dans le pays. Les services varient d'une bibliothèque à l'autre, mais parmi ce qui est offert, on trouve des espaces de travail, des salles de lecture, des ressources physiques et électroniques, l'accès à des bases de données, aux mémoires et aux thèses publiés. Si les noms de toutes les bibliothèques de campus sont en kinyarwanda, tous leurs sites Internet sont en anglais.

Bibliothèques scolaires et jeunesse

Selon les directives gouvernementales, les bibliothèques scolaires devraient toutes disposer d'un-e bibliothécaire qualifié-e, d'espaces dédiés et de ressources adéquates, et 10% du budget d'établissement devrait être alloué aux activités de la bibliothèque, mais en raison de contraintes financières, ces objectifs sont difficiles à atteindre (REB, 2021). Pour pallier le manque de ressources, il semble y avoir une grande offre de bibliothèques mobiles (Dusabemungu, 2013).

Parmi les établissements scolaires disposant d'une bibliothèque établie et de personnel qualifié, on peut citer quelques écoles créées par le gouvernement français ou offrant un programme international. Durant le génocide, environ 75% des écoles primaires et secondaires ont été détruites (Kumar et al., 1996), tout comme le peu de livres qui s'y trouvaient. Par conséquent, les bibliothèques ont dû repartir leurs collections à neuf (Olaka, 2009). De plus, la moitié des 19 000 enseignants que comptait le Rwanda en 1994 a été assassiné durant l'année, et de nombreux autres ont fui le pays (Kumar et al, 1996, cité dans Olaka, 2009). Comme ce sont ces enseignants qui s'occupaient des bibliothèques scolaires, la grande majorité a fermé ses portes, et ce durant plusieurs années.

Les « children peace librairies »

Un OSBL œuvrant auprès des communautés rwandaises a instauré un réseau de bibliothèques pour enfants, les « children peace librairies ». Ces bibliothèques sont des centres d’alphabétisation et d’apprentissage destinés aux enfants. Elles y offrent entre autres un accès gratuit aux livres et des activités de médiation et de résolution pacifique misant sur le leadership, les valeurs et les relations interpersonnelles (TLC, 2023). Mentionnons aussi la Rwanda Bookmobile, une ONG locale lancée en 2019, qui, à vélo ou en autobus, fournit aux enfants d’âge primaire dans les régions rurales des livres en kinyarwanda, en français et en anglais. L’organisme, qui effectue la liaison avec la bibliothèque de Kigali, produit également du contenu inclusif destiné aux enfants, notamment des livres en braille. (Williams, 2019) Le peu de livres disponibles étant surtout de nature pédagogique, l’équipe de la Bookmobile cherche à promouvoir l’amour de la lecture chez les jeunes en leur proposant des fictions, des livres inspirants ou amusants.

Bibliothèques spécialisées des organismes publics et parapublics

Il s’agit des bibliothèques et centres de documentations des ministères et organismes gouvernementaux, incluant la bibliothèque du parlement rwandais. À l’instar des bibliothèques universitaires, ces bibliothèques ont été les premières à exister au pays et étaient parmi les mieux garnies (Bizimana, 1991). Si elles étaient nombreuses avant le génocide, plusieurs d’entre elles ont été pillées, brûlées, et leurs membres du personnel abattus ou disparus (Olaka, 2009). Aujourd’hui, la bibliothèque du parlement est ouverte aux étudiants et aux chercheurs. Parmi les bibliothèques spécialisées, on compte aussi celles de droit, au nombre de huit (Anderson, 2015), principalement intégrées aux institutions gouvernementales. Elles font face à des défis de taille en matière de ressources (documents, personnel qualifié, ordinateurs publics) et de financement, ce qui limite leurs acquisitions et les rendent dépendantes des dons de livres. Le financement limité rend également difficile la souscription à des abonnements à des ressources juridiques en ligne. À titre d’exemple, la bibliothèque de la Cour suprême occupe une petite salle de conférence et compte une douzaine d’étagères de documents, et les juges tendent à utiliser leurs propres livres plutôt que de dépendre de la bibliothèque. (Anderson, 2015). Bien que toutes les bibliothèques de droit au Rwanda soient ouvertes au

public, elles sont rarement utilisées par celui-ci, principalement en raison du manque de sensibilisation et du niveau de littératie nécessaire.

Bibliothèques créées par les organismes d'autres pays

Ce type de bibliothèques est commun dans les pays en voie de développement. Elles ont pour mission de promouvoir une culture ou un type de littératie par le biais de ressources physiques ou en ligne, de projets et d'activités. On peut citer en exemple la UK's Digital Library, ou la Médiathèque de l'Institut français du Rwanda, qui occupent des espaces à la Kigali Public Library, aux côtés du « Korean Corner », un partenariat entre la Corée du Sud et le Rwanda pour mettre les jeunes en contact avec la culture sud-coréenne (The New Times, 2016), ou encore la communauté chinoise, qui a ouvert une bibliothèque dans un restaurant (Xinhua, 2022).

4. Cadre éducatif en bibliothéconomie et sciences de l'information

Le Rwanda ne voit l'apparition de ses premières bibliothèques qu'à la suite de son indépendance, en 1962, et connaît un développement relativement lent en sciences de l'information. C'est principalement le manque de personnel qualifié pour les développer et y travailler, lui-même dû à l'absence de formation appropriée, qui explique cette lenteur. Certaines bibliothèques se voient forcées d'engager des spécialistes étrangers pour diriger la bibliothèque et former le personnel rwandais. Parmi elles, la Bibliothèque du campus de Butare, principalement constituée par Albert Lévesque, un Canadien formé à l'École des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Jusqu'en 1974, ce sont des Canadiens qui occupent le poste de directeur de cette bibliothèque universitaire. Toutefois, quand le programme de financement du Canada se voit graduellement retiré, la croissance de bibliothèque ralentit (Bizimana, 1992, p.86). Le Rwanda dépendait donc sévèrement de l'aide extérieure; en offrant des bourses, le gouvernement permettait aux étudiants d'être formés à l'étranger, et ce pour plusieurs domaines d'études supérieures qui n'étaient pas enseignés au Rwanda (Olaka, 2015, p.4). Or, peu d'étudiants choisissent d'aller étudier la

bibliothéconomie. Avant 1994, on ne comptait que 42 personnes détenant une formation universitaire en bibliothéconomie dans tout le pays. (Olaka, 2015, p.4).

Le génocide a toutefois chamboulé tous les maigres développements que le pays avait connus en matière de bibliothèques et de sciences de l'information. Plusieurs spécialistes et employés de bibliothèques furent tués ou prirent la fuite lors du génocide, et les bibliothèques furent saccagées. En 2001, lorsqu'est lancé le premier programme de bibliothéconomie et sciences de l'information, le pays ne compte que quatre personnes détenant une maîtrise dans le domaine; une autre poignée détient un baccalauréat ou un certificat dans le domaine (Olaka, 2008, p.302). Le premier cursus de formation est lancé par des employés de l'Institution de l'Éducation de Kigali (KIE), une branche de l'Université du Rwanda, qui ont réussi à convaincre les administrateurs de leur école de développer un programme d'enseignement des sciences de l'information. Toutefois, ce n'est pas pour le développement du programme en soi que les administrateurs acceptèrent qu'il voie le jour. Le principal argument en faveur du cours était l'efficacité anticipée de la bibliothèque de l'institution, une fois ses employés adéquatement formés. Comme le programme n'était pas officiellement affilié à une faculté et que ceux qui y enseignaient y travaillaient en même temps, les cours ont eu lieu le soir. Le programme fut préparé par les quelques spécialistes rwandais du domaine avec l'aide d'autres experts du Burundi, du Kenya et de l'Ouganda. Conçue comme un baccalauréat de quatre ans, la formation en sciences de l'information n'est pourtant que d'une durée de deux ans, en raison du manque d'enseignants pour soutenir la formation en entier (Olaka, 2008, p.8). En 2001-2002, les 32 premiers étudiants du programme suivent donc l'équivalent d'un certificat équivalent à une formation d'aide-bibliothécaire (Bizimana, 2008, p.4). Ce n'est qu'en 2006 que la formation devient partie intégrante du département de la Faculté des arts et des sciences du KIE. Bien que le nombre de diplômés du programme augmente lentement, passant de 19 en 2004 à 27 en 2007, ce n'est pas encore suffisant pour satisfaire à la demande. Puisque l'école n'offre pas encore de formation de niveau supérieur à celui d'aide-bibliothécaire, plusieurs étudiants préfèrent choisir une université où il est possible de suivre un baccalauréat (Olaka, 2008, p.4). Les diplômés ont toutefois trouvé des emplois dans les bibliothèques du pays et ont réussi à améliorer la qualité des services et des collections. Grâce à eux, l'image des bibliothécaires et la reconnaissance de leur spécialisation sont grandement améliorées (Olaka, 2008, p.8).

Le programme de formation en sciences de l'information ne semble pas avoir subi de changement majeur ces dernières années. Lorsqu'on parcourt le site du KIE, maintenant appelé Collège de l'Éducation, on ne trouve pas de trace du programme de formation (School of Education – College of Education, 2020).

5. Association de bibliothèques

Réseau universitaire

Regroupe les bibliothèques de 9 campus.

Rwanda Education Board

En partenariat avec l'ambassade américaine (USAID), cet organisme crée et gère un réseau de bibliothèques scolaires de niveau secondaire.

Children Peace librairies

Réseau de 5 bibliothèques pour enfants créé par cette ONG.

Réseau de bibliothèques communautaires

Ce réseau a été initié et supervisé par USAID, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Kigali et plusieurs organismes en littérature pour les enfants. Elles offrent, en plus des livres, du matériel informatique et des formations pour les bénévoles en bibliothèque. (Ambassade des États-Unis au Rwanda, 2020)

6. Cadre législatif

Le cadre législatif en sciences de l'information avant le génocide

Selon le site de l'Académie du patrimoine culturel du Rwanda, qui chapeaute le service de la bibliothèque nationale, celle-ci fut fondée par arrêté présidentiel en mars 1989, afin de servir notamment de dépôt légal. Elle était alors sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cependant, avant 2014, il n'existait aucun cadre légal entourant spécifiquement la bibliothéconomie au Rwanda (Olaka, 2015, p.6). Une loi encadrant le droit d'auteur fut toutefois adoptée en novembre 1983 (Gabiro, 2010). Quant au domaine connexe des archives, Florence Piton explique que les archives nationales furent fondées par arrêté présidentiel en 1979, bien qu'elles disposaient de moyens matériels et humains limités (Piton, 2021, p.95).

Le cadre législatif en sciences de l'information après le génocide

Évidemment, comme pour à peu près tous les aspects de la vie au Rwanda, le milieu de la bibliothéconomie et des sciences de l'information fut grandement déstabilisé par le génocide de 1994. L'année 2003 marque toutefois un tournant majeur pour la nation rwandaise avec l'adoption d'une constitution. Celle-ci ne fait pas mention des services

de bibliothèque, mais quelques articles qu'elle contient peuvent se rapporter de près ou de loin à la mission des bibliothèques, notamment l'article 36 qui établit un droit à la promotion de la culture nationale; l'article 38, qui concerne la liberté de presse, la liberté d'expression ainsi que la liberté d'accès à l'information, et finalement l'article 47 au sujet de la préservation et de la promotion de la culture nationale. À noter que, bien que la liberté d'accès à l'information soit mentionnée dans la constitution, il y est également inscrit que celle-ci puisse être limitée pour des considérations d'ordre public ou de bonne morale, entre autres. (Constitution du Rwanda, 2003 [2015], article 38).

En 2009, le gouvernement fait abroger la loi de 1983 concernant le droit d'auteur afin de la remplacer par une loi encadrant non seulement le droit d'auteur, mais la propriété intellectuelle dans son ensemble (Gabiro, 2010). Il faudra néanmoins attendre 2014 et la loi qui officialise la création de l'Office rwandais des archives et services de bibliothèques (RALSA, selon l'acronyme en anglais) avant d'assister à la création d'un véritable cadre législatif visant à encadrer les bibliothèques du Rwanda et leurs services au public. Selon la loi de 2014, RALSA doit en premier lieu mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'archives et de services de bibliothèques. L'organisme doit également conseiller le gouvernement et mener des recherches en sciences de l'information, en plus d'offrir un service de dépôt légal et de contribuer à la promotion de la culture de la lecture et de l'écrit. On lui accorde aussi la responsabilité de l'acquisition et de la valorisation des documents d'archives (Loi portant création de l'Office rwandais des archives et services de bibliothèques (RALSA) et déterminant ses missions, son organisation et son fonctionnement, 2014). En matière de politiques en lien avec les bibliothèques, nous avons été en mesure de trouver un document daté de 2014 sur le site du NAEB (National Agricultural Export Development Board), une agence gouvernementale rwandaise, qui contient une liste de défis à relever. On y mentionne d'emblée que le cadre institutionnel et juridique est déficient, en plus de souligner les enjeux de personnel, d'espace et de budget. Cette politique semble malgré tout vouloir faire des bibliothèques rwandaises des actrices de premier plan dans la mise en place d'une société du savoir (Policy regarding libraries in Rwanda, 2014, p.7).

En 2020, le contexte entourant le cadre législatif des bibliothèques au Rwanda change à nouveau, alors que le gouvernement annonce la fusion de RALSA avec deux autres organismes gouvernementaux, soit l'Académie rwandaise de langue et de culture ainsi que l'Institut des musées nationaux du Rwanda. Un nouvel organisme, qui doit en principe intégrer les missions anciennement dévolues aux trois organismes qu'il remplace, est créé. Il s'agit de l'Académie du patrimoine culturel du Rwanda (Arrêté présidentiel portant création de l'Académie du patrimoine culturel du Rwanda, 2020). Si le cadre législatif

s'était précisé avec l'adoption de la loi sur RALSA en 2014, il n'est pas évident de savoir quel effet cette fusion aura sur le milieu des bibliothèques et des sciences de l'information en général.

Le portrait semble toutefois plus clair au niveau des bibliothèques universitaires et de recherche, avec la publication en 2021, par le Rwanda Basic Education Board, d'un document intitulé *School library guidelines*. Ce guide, de presque 90 pages, contient un ensemble d'outils et de mesures à mettre en place au sein des bibliothèques universitaires du pays. Il établit entre autres des standards minimums à respecter et des grilles d'évaluation pour le matériel et le personnel (*School library guidelines*, 2021).

Vision 2050

Le gouvernement rwandais a présenté, en décembre 2020, sa vision structurante pour le développement socio-économique du pays jusqu'en 2050. Le document fait référence à un ensemble de facettes de la société rwandaise, mais ne mentionne à aucun moment les bibliothèques ni le rôle concret qu'elles seront appelées à jouer au sein de ce plan de développement. Le gouvernement vise cependant à offrir un accès abordable à une éducation de qualité ainsi qu'à augmenter le taux de littératie à 99% de la population d'ici 2035, ce qui implique nécessairement que les bibliothèques participent à l'effort (*Vision 2050 [version abrégée]*, 2020, p.17).

7. Information complémentaire/particularités

Plusieurs éléments auraient pu être abordés ici, mais un des éléments qui sort du lot est le nombre de partenaires impliqués dans le projet et le fonctionnement de la bibliothèque publique de Kigali. En plus du Club Rotary et du gouvernement pour l'élaboration du projet (dans lequel le président Kagame a mis 500 000\$ de sa poche), plusieurs entreprises d'économie sociale internationales ont été impliquées pendant sa conception et de nombreux donateurs ont contribué (jusqu'à 45 000\$) en échange de divers bénéfices, selon la contribution comme des places sur le conseil d'administration ou leurs noms affichés sur des locaux (site de la KPL consulté en 2011, cité dans Kaufman 2012). Après l'ouverture, la bibliothèque s'associe avec des spécialistes en plateforme numérique (Innovation Group), des organismes en littératie qui œuvrent mondialement, tel que Nabu, dont un espace porte leur nom dans la bibliothèque, ainsi que Imbutu Fondations, menées par Jeannette Kagame, l'épouse du président. Une maison d'édition (Huza Press) mène aussi un concours littéraire, sans oublier le Korean Corner, dont on a parlé plus tôt.

Cette façon de faire est différente de celle du Québec, où les bibliothèques publiques municipales sont financées à 100% par les fonds publics. Pour la bibliothèque de Kigali, les partenariats publics- privés sont la base de son fonctionnement. L'idée ici n'est pas de porter un jugement de valeur, mais il est possible de se questionner sur les impacts d'avoir tous ces joueurs impliqués dans le projet. Il serait intéressant d'aller explorer d'autres exemples de création de bibliothèques dans des pays en voie de développement en analysant les modes de financement, en les comparant entre eux, et à des cas plus près de notre réalité.

Bibliographie

Anderson, B. D. (2015). A Survey of Law Libraries in Rwanda. *Law Library Journal*, 107(2), 225-240. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/lj107&i=221>

Arrêté présidentiel portant création de l'Académie du patrimoine culturel du Rwanda, 082/01 (2020). <https://gazettes.africa/archive/rw/2020/rw-government-gazette-dated-2020-09-04-no-Special.pdf>

Bizimina, B. (1991). *Évaluation des bibliothèques de l'Université nationale du Rwanda* [dissertation]. Université de Montréal. <https://umontreal.on.worldcat.org/oclc/53689657>

Bizimana, M. (2008, mai 21). *La formation d'aide-bibliothécaires au Rwanda: une résolution partielle du problème du personnel du domaine de bibliothéconomie et des sciences de l'information*. World Library and Information Congress: 74th IFLA General Conference and Council, Québec, Canada.

Dusabemungu, A. (2013). *Kayonza : une bibliothèque publique ouverte dans l'école de Ruramira*. IGIHE.org. Consulté le 12 décembre 2023. <https://fr.igihe.com/kayonza-une-bibliotheque-publique-ouverte-dans-l.html>

Gabiro, D. (2010). *Problématique de protection de la propriété intellectuelle sur internet en droit rwandais*. Memoire Online. <https://www.memoireonline.com/06/12/5971/Problematique-de-protection-de-la-propriete-intellectuelle-sur-internet-en-droit-rwandais.html>

Grayson, H., & Hitchcott, N. (2019). Introduction: Rwanda since 1994. Dans H. Grayson & N. Hitchcott (Éds.), *Rwanda Since 1994* (p. 1-14). Liverpool University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvh9vw0t.3>

Kimonyo, J. P. (2014). *Rwanda's Popular Genocide: A Perfect Storm*. Lynne Rienner Publishers. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontrealebooks/detail.action?docID=4352954>

Kumar, K., Tardif D-G, Maynard, K., Manikas, P., Sheckler, A., & Knapp, C. (1996). *The International response to conflict and genocide: Lessons from the Rwanda experience*;

study 4, rebuilding post-war Rwanda. Copenhagen: Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda.

Kaufman, Z. D. (2012). Social entrepreneurship in a post-genocide society: building Rwanda's first public library, the Kigali public library. Dans *Social entrepreneurship in the age of atrocities: changing our world* (p. 5882). Edward Elgar Publishing. <https://papers.ssrn.com/abstract=2149627>

La communauté chinoise au Rwanda ouvre une bibliothèque pour promouvoir la culture de la lecture. (2022, avril 23). Xinhua. Consulté le 13 décembre 2023 à l'adresse <http://french.news.cn/20220423/abfbcb6835cc4eae8a2fb01439b020a4/c.html>

Loi organique portant dispositions générales applicables aux établissements publics, 06/2009/OL (2009). <https://www.minijust.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=78312&token=c00d05778398e9eefae4a0de6f161368a6bdb620>

Loi portant protection de la propriété intellectuelle, 31/2009 (2009).

Loi portant création de l'office rwandais des archives et services de bibliothèques (RALSA) et déterminant ses missions, son organisation et son fonctionnement, 12/2014 (2014). <https://dc.sourceafrica.net/documents/21855-Rwanda-Official-Gazette-No-26-of-30-06-2014.html>

Moore, J. (2020, février). *More than a library*. Rotary.Org. <https://www.rotary.org/en/more-than-a-library>

Mutanganshuro, L. (2020, juillet 29). *Three govt agencies to be merged*. The New Times. <https://www.newtimes.co.rw/article/178772/News/three-govt-agencies-to-be-merged>

Olaka, M. W. (2009, juillet). *The role of genocide in the development of libraries and librarianship in Rwanda*. American Library Association Annual Conference, Chicago, United States. <https://kuscholarworks.ku.edu/handle/1808/18151>

Olaka, M. W. (2008a). Educating Bilingual and Multilingual Librarians: A Case of Library and Information Science Education in Rwanda. *Journal of Education for Library and Information Science*, 49(4), 264-276.

Olaka, M. W. (2008b). Library and information science education in Rwanda. *Library Review*, 57(4), 298-305. <https://doi.org/10.1108/00242530810868733>

Olaka, M. W. (2015). *Le renouveau des bibliothèques et des archives au Rwanda* (S. Lubineau, Trad.). IFLA WLIC 2015, Cape Town, South Africa.

Pedals and Seeds. (2011). Blog Archive. Here We Are in Rwanda. Children's Peace Libraries. Consulté le 8 décembre 2023. TLCRwanda. <http://tlcrwanda.org/our-program/libraries/>

Piton, F. (2022). Les archives à parts égales. Archives, écriture de l'histoire et génocide

au Rwanda. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 69 1(1), 88 102. <https://doi.org/10.3917/rhmc.691.0090>

Plonski, P., Teferra, A., & Brady, R. (2013, November). Why are more African countries adopting English as an official language. In *African Studies Association Annual Conference* (Vol. 23).

Policies regarding libraries in Rwanda, (2014).

Rwanda 2003 (rev. 2015) Constitution. Consulté 3 décembre 2023, à l'adresse https://www.constituteproject.org/constitution/Rwanda_2015

Rwanda. (s. d.). Bibliothèques Sans Frontières. Consulté 2 novembre 2023, à l'adresse <https://www.bibliosansfrontieres.org/pays/rwanda/>

Rwanda Basic Education Board (REB). (2021). School library guidelines. (<https://www.mineduc.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=33626&token=3c5c014b04474009dd08a6c0a9c9cfc2f828f9d6>)

Rwirahira, R. (2018). Government sees need to bring back library science degree. *University World News. Africa edition*. Page consultee le 8 décembre 2023. <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20180124123357318#:~:text=Rwanda%20has%20a%20total%20of,rest%20are%20in%20destitute%20conditions>

School library guidelines, (2021). <https://www.mineduc.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=33626&token=3c5c014b04474009dd08a6c0a9c9cfc2f828f9d6>

School of Education—College of Education. (2020). University of Rwanda. <https://ce.ur.ac.rw/?-School-of-Education->

Tashobya, B. A. (2018). Rwanda to Get Archives Centre. *Africa News Service*. <https://nouveau.eureka.cc/Link/unimont1/news-20180711-GAABP-546148893>

The New Times. (2016). 'Korea Corner' opens at Kigali Public Library. *The New Times*. <https://www.newtimes.co.rw/article/134005/News/akorea-cornera-opens-at-kigali-public-library>

The New Times. (2012, avril 18). Kigali Public Library opens. *The New Times*.

<https://www.newtimes.co.rw/article/71504/National/kigali-public-library-opens>

Université du Rwanda. (s. d.). Agence universitaire de la francophonie. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/universite-du-rwanda/

USAID Promotes Reading With Launch of a New Community Library. (2020, décembre 14). U.S. Embassy in Rwanda. Consulté le 17 décembre 2023, à l'adresse <https://rw.usembassy.gov/usaids-promotes-reading-with-launch-of-a-new-community-library/>

Vision 2050 (abridged version), (2020). https://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minecofin/Publications/REPORTS/National_Development_Planning_and_Research/Vision_2050/English-Vision_2050_Abridged_version_WEB_Final.pdf

Von Flüe, E. (2022). *International library standards for low-resource countries: the example of Rwanda*. *Africa Bibliography, Research and Documentation*, 1, 63-69. https://www.naeb.gov.rw/fileadmin/templates/laws/Policy_on_Libraries_in_Rwanda.pdf

World Bank. (s. d.). [Text/HTML]. Overview. Consulté 5 décembre 2023, à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/country/rwanda/overview>

16. Slovénie

(Levi Asimwe Vajeru, David Chalifoux Vachon, Alex Rivard et Tanya Kerline Toussaint)

Profil du pays

La Slovénie, du nom officiel de République de Slovénie, est un pays qui se trouve dans la région sud-centrale de l'Europe dont la capitale est la Ljubljana (Slovenia country profile, 2023). Ce pays, qui a une superficie de 20,271 km², est entouré par la mer Adriatique, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Croatie. La Slovénie est divisée en 212 municipalités, et a une population d'environ 2,1 millions d'habitants (Slovenia country profile, 2023; European Union, s. d.). Sa langue officielle, le slovène, est parlée par 87,7 % des Slovènes (Central Intelligence Agency, 2023). La Slovénie est une République démocratique parlementaire avec un système à plusieurs parties qui a comme chef d'État un président (European Union, s. d.; Ambrožič et Žumer, 2015). Le président est élu par les citoyens, tandis que les ministres qui forment le cabinet et le premier ministre sont nommés par le parlement. Le premier ministre est à la tête du gouvernement (Ambrožič et Žumer, 2015).

À la fin de la Première Guerre mondiale, les Slovènes faisaient partie de la Yougoslavie avec les Croates et les Serbes (Ambrožič et Žumer, 2015). Le pays adopte le nom de République de la Slovénie en 1990, et devient indépendant en 1991, après une guerre de dix jours contre la Yougoslavie qui s'est dissoute autour du même moment (Slovenia country profile, 2023). En 1992, la Slovénie devient membre des Nations Unies (UN), et, en 2004, devient membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (EU) (Ambrožič et Žumer, 2015). L'euro est devenu la monnaie du pays en 2007 (Lajh, 2014). En 2022, la Slovénie a élu sa première femme présidente, Natasa Pirc Musar (Slovenia country profile, 2023).

Histoire des bibliothèques

En 1569 s'ouvre la première bibliothèque accessible non seulement aux professeurs et aux prêtres protestants, mais aussi au public (Ambrožič et Žumer, 2015). La bibliothèque du lycée de Ljubljana, la deuxième bibliothèque de recherche munie d'une bibliothécaire, quant à elle, ouvre ses portes au public en 1794. En 1919, cette bibliothèque devient officiellement la bibliothèque de recherche principale de la Slovénie durant la montée de la demande pour les bibliothèques (Ambrožič et Žumer, 2015; Kodrič-Dačić, 2013). La bibliothèque du lycée de Ljubljana subit plusieurs changements dans les décennies qui suivent. Elle devient d'abord une bibliothèque universitaire pour l'Université de Ljubljana en 1938 et, en 1945, on lui ajoute le rôle de la bibliothèque nationale. Aujourd'hui, la

bibliothèque du lycée de Ljubljana est connue sous le nom de Bibliothèque nationale et universitaire de Ljubljana.

Le gouvernement a rendu obligatoires les bibliothèques dans les écoles secondaires en 1849, et cette tendance a continué avec les écoles primaires en 1919 (Ambrožič et Žumer, 2015). Il a aussi été requis des circonscriptions scolaires d'avoir une bibliothèque pour les professeurs en 1869 (Kodrič-Dačić, 2013). À cette époque, ces bibliothèques scolaires avaient, aussi, le rôle de bibliothèque publique en Slovénie (Ambrožič et Žumer, 2015).

La Deuxième Guerre mondiale a eu comme victime plusieurs des bibliothèques et des collections de ce pays (Kodrič-Dacic, 2013). Peu de temps après, l'importance d'avoir une loi sur les bibliothèques s'est fait sentir. En 1961, la première loi rend obligatoire la présence d'une bibliothèque centrale dans chaque municipalité, et crée le premier réseau de bibliothèques publiques (Ambrožič et Žumer, 2015). En 1982, une autre loi établie et encadre la structure hiérarchique du système unifié des bibliothèques en Slovénie. Aujourd'hui, la structure avec une bibliothèque centrale et un réseau unifié demeure la même. Les bibliothèques de Slovénie ont beaucoup été influencées par les moments de l'histoire que ce pays a traversés. Il est encore possible de voir l'influence historique de la Yougoslavie dans le système automatique des bibliothèques slovènes, et celle de l'Autriche dans les pratiques et l'architecture des bibliothèques (Ambrožič et Žumer, 2015).

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les bibliothèques publiques en Slovénie ont connu une croissance significative, grâce au soutien politique et à la législation établie en 1961. Elles ont aussi joué un rôle important dans l'éducation et l'enseignement du grand public (Kodrič-Dačić, 2004), touchant près de 11,4 % de la population adulte (Public Libraries 2030, 2019). Environ soixante années plus tard, le pays comptait 58 bibliothèques publiques, comprenant 283 bibliothèques locales et 13 bibliothèques mobiles installées dans des vans pour desservir des zones plus isolées (Statistical Information & Key Figures, s. d.). Cette même année, environ 20 % de la population totale de la Slovénie était membre d'une bibliothèque publique et près de 19,7 millions de documents ont été empruntés (Statistical Information & Key Figures, s. d.) Connue localement sous le nom de *Mestna knjižnica Ljubljana* (MKLJ), la Bibliothèque municipale de Ljubljana est un pilier du réseau de bibliothèques publiques en Slovénie, comptant plus de 500 000 membres en 2020 (Sto,

n.d.). Sous la direction de Teja Zorko, elle se distingue comme la plus grande bibliothèque publique du pays, offrant ses services à la région centrale. Fondée en 2008, la MKLJ est le fruit de la fusion de plusieurs bibliothèques locales, y compris les bibliothèques Oton Župančič, Bežigrad, Slovanska, Prežihov Voranc, Šiška et Jože Mazovec (*Ljubljana City Library*, n.d.). En plus de ses 47 arrêts de bibliothèque mobile (Admin, 2021), elle possède non seulement une gamme de services en ligne, mais également une vaste collection de ressources et de livres tout en offrant aux utilisateurs la possibilité de commander et de réserver ces derniers via le catalogue Cobiss (*About – Mestna knjižnica Ljubljana*, 2022).

Toutefois, la Bibliothèque municipale de Ljubljana ne se limite pas qu'à la gestion de sa collection. Elle s'implique notamment dans des initiatives locales, nationales et internationales visant à promouvoir l'éducation, l'utilisation des bibliothèques et le développement des compétences en littératie. Un exemple marquant de son engagement international est sa participation au projet "Easy to join education – Inclusion for all" (2008-2010), qui a réuni 10 partenaires de 6 pays différents, dont la Bulgarie, la Finlande, l'Allemagne, la Slovénie, la Suisse et la Turquie (*Ljubljana City Library*, n.d.). En tant que membre de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), la MKLJ a remporté le concours IFLA Green Library Award en 2019 pour la mise en œuvre de son concept de bibliothèque verte (IFLA, 2019b). Elle a également fait preuve d'innovation en matière de durabilité. Par exemple, l'une de ses succursales, la bibliothèque de Šentvid, a été rénovée en 2014 avec un accent sur l'harmonie avec la nature. Aujourd'hui, elle compte 40 unités, la plus récente étant une nouvelle bibliothèque à Zadvor, ouverte en 2011 (*Ljubljana City Library*, n.d.). Cependant, un défi majeur pour les bibliothèques publiques slovènes est d'adapter leurs services aux exigences changeantes de la population en matière de compétences numériques. En effet, la Slovénie se classe 16e dans l'indice de l'économie et de la société numérique (DESI) de l'Union européenne (EU) et 30 % des employeurs slovènes ont du mal à recruter des employés possédant les compétences appropriées (*Public Libraries 2030*, 2019).

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale et universitaire de Slovénie (NUK), est une institution d'importance nationale en Slovénie, qui sert à la fois de centre éducatif et culturel. Constituée à partir des restes de la Bibliothèque des Jésuites ainsi que de plusieurs bibliothèques monastiques, sa création remonte à 1774, à la suite d'un décret de

l'impératrice Marie-Thérèse. L'année 1921 marque le début du dépôt légal dans l'ex-Yougoslavie incluant la Slovénie. Cette même année a vu la création de l'Université de Ljubljana, la première université slovène, pour laquelle la bibliothèque a également commencé à fournir des services. En 2004, la Bibliothèque détenait un impressionnant total de 2,4 millions de documents. Aujourd'hui, elle remplit les fonctions de bibliothèque nationale pour la Slovénie et de bibliothèque centrale pour l'université de Ljubljana, jouant ainsi un rôle essentiel dans le paysage éducatif et culturel du pays (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Slovénie, n.d.).

Érigé entre 1936 et 1941, le bâtiment qui héberge la NUK est une œuvre majeure de l'architecte Jože Plečnik. Il est situé sur le site d'un ancien palais princier baroque du XVIIe siècle, détruit lors du tremblement de terre de 1895. Son architecture extérieure, un mélange de briques et de blocs de pierre façonnés de manière unique, s'inspire des palais italiens et de la maison de l'artiste romain Federico Zuccari. La NUK est une véritable mine de connaissances, abritant une collection remarquable de manuscrits médiévaux, d'incunables et de textes imprimés de la Renaissance (Bibliothèque Nationale et Universitaire (NUK), s. d.). Elle possède environ 1,3 million de livres, 8 700 manuscrits et une multitude d'autres ressources textuelles, visuelles et multimédias. En 2010, elle était abonnée à 7 900 périodiques, offrant un accès à une vaste gamme de connaissances (Wikipedia contributors, 2023). Cependant, la NUK est confrontée à un défi majeur: le manque d'espace. Ce problème persistant a suscité de nombreuses difficultés et a conduit à la proposition de projets de construction d'un nouvel édifice surnommé NUK 2. Ces projets sont toujours en cours d'adoption. Néanmoins, la construction d'un nouveau bâtiment est prévue à proximité du célèbre palais conçu par Plečnik, au-dessus des vestiges de l'ancienne Emona (Sto, n.d.). Cela permettra non seulement d'accueillir davantage de ressources, mais aussi de faciliter l'accès au patrimoine documentaire national et aux collections pour les chercheurs et le grand public.

Bibliothèque scolaire

Les bibliothèques scolaires incluent dans leur définition les bibliothèques des écoles primaires et secondaires, des écoles de musique et des écoles professionnelles (Ambrožič et Žumer, 2015). La première bibliothèque scolaire voit le jour en 1825 (Kodrič-Dačić, 2013). C'est dans la législation de 1982 que les bibliothèques scolaires sont incluses dans le réseau de bibliothèques (Ambrožič et Žumer, 2015). Selon les données de 2020, on compte

923 points de service parmi les 629 bibliothèques scolaires (BibSiSt, 2023). En 1996, on constate qu'il y a souvent moins d'une personne opérant les bibliothèques scolaires (Kanič, 1997) et en 1999 on juge le réseau comme étant inégalement développé au sein du pays (Bizjak et Novljan, 1999). À la suite de ses constats, des efforts sont faits pour redresser les inégalités du réseau et rendre les bibliothèques scolaires plus actives au sein du système des bibliothèques (Bizjak et Novljan, 1999).

Ainsi, entre 1996 et 2012, selon Ambrožič et Žumer (2015), le personnel en bibliothèques scolaires aurait augmenté de plus de 20%, les budgets d'acquisition auraient augmenté jusqu'à 30% et l'espace totale des bibliothèques aurait plus de doublés. D'ailleurs, la formation continue est obligatoire pour les bibliothécaires scolaires (Ambrožič et Dolgan-Petrič, 2004) et les enseignants occupant les postes sont requis d'avoir reçu des formations en bibliothéconomie (Ambrožič et Žumer, 2015). Mais depuis la crise économique en 2009, les budgets d'acquisitions auraient diminué de 10% par rapport à ceux de 1996. Ambrožič et Žumer estiment que la diminution des budgets d'acquisition et la diminution des investissements dans les équipements informatiques étaient les facteurs les plus dangereux pour le réseau des bibliothèques scolaires.

Bibliothèque académique

Dans la loi de 2001, une distinction terminologique est clairement établie entre la notion de bibliothèque académique et bibliothèque universitaire. Dans une université, il peut y avoir plusieurs bibliothèques académiques autonomes et indépendantes les unes des autres et chaque université est censée avoir une bibliothèque centrale qui les coordonne. L'appellation bibliothèque académique couvre donc à la fois ces bibliothèques centrales et les bibliothèques autonomes, ainsi que des bibliothèques d'autres institutions d'études supérieures (Zakon o knjižničarstvu, 2001). L'Université de Ljubljana et l'Université de Maribor ont donc des systèmes de bibliothèques académiques décentralisés et indépendants, bien que coordonnés (Ambrožič et Žumer, 2015). D'ailleurs, même si la loi de 2001 voulait centraliser le système des deux universités sous des bibliothèques universitaires, en 2015, Ambrožič et Žumer jugent que rien n'a été fait concrètement pour que la Bibliothèque nationale et universitaire de Ljubljana assume son rôle en tant que principale bibliothèque de l'université. Ce système décentralisé explique aussi pourquoi, selon un rapport de l'IFLA (2019a), la Slovénie a le plus grand nombre de bibliothèques académiques et le plus grand nombre d'employés de bibliothèque académique au monde

(respectivement 6,17 et 17 par 100 000 personnes). En effet, en 2020, les 90 bibliothèques académiques comptaient 394 bibliothécaires professionnels et leurs collections s'élevaient à 5,4 millions de pièces (BibSiSt, 2023).

Depuis l'indépendance en 1991, le nombre d'employés, le volume d'emprunts (Kodrič-Dačić, 2004) la taille des collections, le nombre d'utilisateurs potentiels (Ambrožič et Žumer, 2015) ainsi que le budget d'acquisition (Kodrič-Dačić, 2013) ont tous cru de manière significative lors de différentes périodes. Ce développement des bibliothèques académiques s'explique par l'ouverture de deux nouvelles universités (Kodrič-Dačić, 2013) ainsi que l'ouverture de plusieurs établissements privés d'éducation supérieure (Ambrožič et Žumer, 2015) au fil des années. Ambrožič et Žumer remarquent en 2015 qu'il y a un manque de coopération et une fragmentation du réseau des bibliothèques académiques ce qui peut créer de l'inefficacité au niveau des opérations d'acquisitions et de catalogage.

Bibliothèque spécialisée

Les bibliothèques spécialisées sont définies dans la loi comme les bibliothèques fournissant de l'information spécialisée dans des domaines scientifiques ou professionnels (Zakon o knjižničarstvu, 2001). Elles incluent aussi les bibliothèques qui seraient spécialement adaptées pour les aveugles et malvoyants ainsi que les centres d'information spécialisés. Parmi elles se retrouvent aussi de nombreux musées (BibSiSt, 2023).

Les bibliothèques spécialisées sont celles ayant le plus souffert depuis 1991. On dénombrait 148 bibliothèques en 1997 alors qu'en 2012 il y en n'avait plus que 115 (Ambrožič et Žumer, 2015); en 2020 le nombre demeure stable avec 112 bibliothèques (BibSiSt, 2023). Ce déclin s'explique par de nombreux problèmes économiques causés par la transition politique suivant l'indépendance de la Slovénie (Ambrožič et Žumer, 2015). Néanmoins, bien qu'en 1994 on comptait environ 873 000 pièces dans leurs collections pour environ 14 200 membres (Kanič, 1997), en 2022 leurs collections compte près de 2,5 millions de pièces pour 34 900 membres (BibSiSt, 2023) témoignant quand même d'une croissance des collections et de leur usage. Il existerait aussi plus de 50 bibliothèques monastiques et ecclésiastiques (Kodrič-Dačić, 2013), mais celles-ci ne sont pas recensées parmi les autres bibliothèques spécialisées.

Cadre éducatif en science de l'information et des bibliothèques

L'université de Ljubljana est le seul endroit en Slovénie où il est possible d'obtenir une éducation reconnue en sciences de l'information et des bibliothèques. Le Département

de bibliothéconomie, de sciences de l'information et d'histoire du livre, *Oddelek za bibliotekarstvo, informacijsko znanost in knjigarstvo*, est créé en 1987 au sein de la faculté de lettres. Le baccalauréat y est disponible depuis la création du département, alors que la maîtrise et le doctorat le sont depuis 1996-97 (Ambrozic et Dolgan-Petrič, 2004; Marinko, 1999; Villar, Žumer, et Bates, 2007). Ce programme s'agit donc d'une innovation plutôt récente à l'université de Ljubljana et en Slovénie en général.

Avant l'ouverture du département, il y avait peu d'options de formation officielle pour les métiers des sciences de l'information en Slovénie. En 1957, la NUK offre une formation d'une durée d'un an pour les métiers de bibliothécaire et d'archiviste (Ambrozic et Dolgan-Petrič, 2004; Ambrozič et Žumer, 2015). En 1964, la faculté d'éducation de l'université de Ljubljana offre brièvement un cours d'un an sur la bibliothèque et l'édition, puis, dès l'année suivante, on voit l'arrivée d'un programme de deux ans (Ambrozič et Žumer, 2015). Celui-ci est la seule option d'éducation formelle en Slovénie jusqu'à l'ouverture du département de bibliothéconomie, de sciences de l'information, et d'histoire du livre (Ambrozic et Dolgan-Petrič, 2004; Ambrozič et Žumer, 2015). L'ouverture de ce département représente une innovation importante pour l'enseignement de la bibliothéconomie en Slovénie, qui attendait ce changement depuis longtemps.

Un autre évènement marquant l'enseignement de la bibliothéconomie en Slovénie est la déclaration de Bologne du 19 juin 1999. Cette déclaration a influencé les programmes universitaires dans les pays membres de l'Union Européenne, dont la Slovénie fait partie. La déclaration de Bologne vise l'uniformisation des programmes et de l'assignation de crédits de cours dans les pays de l'Union Européenne. Ceci a pour but de rendre les programmes plus compatibles entre eux au travers des pays participants, facilitant entre autres, les échanges étudiants (Vilar et Žumer, 2009; Saye et Šauperl, 2006). Depuis la déclaration de Bologne, de nombreux programmes dans les universités des pays de l'Union Européenne, incluant la Slovénie, ont été modifiés afin de s'y conformer.

Le Département de bibliothéconomie, de sciences de l'information et d'histoire du livre a introduit son nouveau programme en conformité avec la déclaration de Bologne en 2006 (Vilar et Žumer, 2009). Celui-ci est constitué d'un « premier niveau », correspondant au baccalauréat, sur trois ans, d'un « deuxième niveau », correspondant à la maîtrise, sur deux ans (Villar, Žumer, et Bates, 2007; Vilar et Žumer, 2009), et maintenant même d'un doctorat sur trois ans en science de l'information (Ambrozič et Žumer, 2015). En réaction à la déclaration de Bologne, les crédits de cours sont calculés en termes d'une valeur unifiée qui s'appelle le European Credit Transfer System (ECTS). Un ECTS équivaut à environ 30 heures de travail de la part de l'étudiant. Les cours offerts à l'université de

Ljubljana en bibliothèque et sciences de l'information varient largement entre 3 à 8 crédits au baccalauréat (University of Ljubljana, Faculty of Arts, n.d).

L'année scolaire est répartie sur deux semestres, ceux d'hiver et d'été. Au baccalauréat, les étudiants ont très peu de choix de cours avant la dernière année (Saye et Šauperl, 2006). Il y a trois spécialisations possibles au premier niveau: science des bibliothèques, science de l'information, et étude du livre. Au deuxième niveau, il y a quatre programmes, soit les mêmes qu'au premier niveau avec l'addition de la bibliothéconomie scolaire (Villar, Žumer, et Bates, 2007).

Association des bibliothèques

Association des bibliothèques Slovènes

La première association de bibliothèques à apparaître en Slovénie est l'Association des bibliothèques slovènes, *Zveza bibliotekarskih društev Slovenije*. Elle tient sa première rencontre en décembre 1947 à Ljubljana (Ambrozič et Žumer, 2015). Elle est un regroupement volontaire non-gouvernemental à but non-lucratif qui unit les bibliothèques de Slovénie. Elle regroupe 8 sous-divisions d'associations de bibliothèques régionales, soit celles de Celje, de Dolenjska, de Gorenjska, de Koroška, de Ljubljana, de Maribor, de Pomurje, et de Primorska et Notranjska (Slovenian Library Association, n.d.).

Sa mission est de promouvoir la place de la bibliothéconomie dans la société. Ses buts sont orientés sur l'image de la profession, l'encadrement et la formation de ses membres, l'accès à l'information et la littératie des Slovènes, ainsi que la culture. Ses activités consistent, entre autres, à garder ses membres informés, les guider avec des recommandations, normes, et standards, organiser des sessions de formation, et coopérer avec différents acteurs externes pour les intérêts des membres et des bibliothèques (Slovenian Library Association, n.d.).

L'Association comporte 10 sections sur: les études locales et l'héritage culturel, la formation et les ressources humaines, les bibliothèques jeunesse, la promotion et la commercialisation, les bibliothèques spéciales, les bibliothèques publiques, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques académiques, et les étudiants en bibliothéconomie et science de l'information (Slovenian Library Association, n.d.). L'Association émet certains prix, soit le Čop Award, pour des contributions générales à la bibliothéconomie, le Kalan Award, pour une publication en bibliothéconomie, et le

Stepišnik Award pour la contribution à la bibliothéconomie mobile (Ambrožič & Žumer, 2015).

Association des bibliothèques publiques slovènes

Les bibliothèques publiques ont aussi leur propre association, l'Association des bibliothèques publiques slovènes, qui a été fondée en 2009. Elle remplace l'Union des bibliothèques publiques slovènes et en reprend les tâches. Les 58 bibliothèques publiques du réseau coopèrent au sein de cette association. L'association des bibliothèques publiques est aussi reconnue pour sa contribution à l'édition et la publication de littérature scientifique dans le domaine de la bibliothéconomie au travers du portail Kamra.si (Slovenian Public Library Association, n.d.).

Cadre législatif

La loi sur les bibliothèques, *Zakon o knjižničarstvu*, passée en 2001, stipule que les bibliothèques sont un service public, financé par l'État et la municipalité dans laquelle la bibliothèque se trouve (Ambrožič et Žumer, 2015). La loi de 1982 faisait en sorte que les bibliothèques étaient incluses dans un système unifié, qu'elles suivaient toutes les mêmes standards et régulations, que la bibliothèque centrale aidait au développement des bibliothèques dans son secteur, et qu'elle s'assurait de la formation des bibliothécaires (Ambrožič et Žumer, 2015 ; Kodrič-Dačić, 2013). Bien que cette loi eût déjà inclus les bibliothèques scolaires dans le système de bibliothèque, la loi de 2001 vient préciser les autres bibliothèques qui font partie du système public, la manière dont ces bibliothèques peuvent s'enregistrer pour devenir officielles ainsi que les rôles des bibliothèques de la Slovénie. Dans la *Zakon o knjižničarstvu*, les bibliothèques scolaires, académiques, spéciales, publiques, et le NUK ont tous été définis comme étant des bibliothèques qui offrent des services d'accès à l'information et de bibliothèque à tout le public slovène de manière égale (Ambrožič et Žumer, 2015). La loi de 2001 stipule que la bibliothèque nationale de technologie est responsable du développement et du maintien du catalogue national, ainsi que du système de services automatiques des bibliothèques. Les fonctions de la bibliothèque nationale, NUK, et du Conseil National sur la bibliothéconomie sont énoncées dans cette loi. Le Conseil National sur la bibliothéconomie est formé d'experts, et leur rôle consiste à donner leur avis sur la question des bibliothèques. La loi de 2001 stipule que si les bibliothèques ne rencontrent pas le standard établi, le gouvernement de la Slovénie peut intervenir pour rectifier la situation.

Depuis la loi sur les bibliothèques de 1961, le NUK sert de coordinateur du système de dépôt légal (Ambrožič et Žumer, 2015; Kodrič-Dačić, 2013). Le NUK reçoit des copies papier et électronique du matériel, quatre copies papier sont exigées et les copies électroniques peuvent être prises ou données au NUK. La loi précise aussi la manière dont les copies papier vont être partagées avec d'autres bibliothèques. Le NUK doit également participer en ce qui a trait à la formation des professionnels des bibliothèques.

Information complémentaire

La Slovénie a quelques journées dans l'année qui sont dédiées à la célébration de thématiques liées aux bibliothèques. Par exemple, la Journée nationale des bibliothèques publiques est soulignée le 20 novembre (NAPLE Sister Libraries, n.d.). Cette journée vise à rappeler à la population l'importance des bibliothèques publiques dans la société. On y respecte aussi la journée internationale du livre pour enfant, un événement commandité par l'*International Board on Books for Young People*, le 2 avril (Slovenian section for IBBY, n.d.).

Un enjeu de taille pour l'enseignement des sciences de l'information en Slovénie est la disponibilité de textes écrits dans la langue d'instruction, le slovène. Puisque la population de la Slovénie n'est pas très grande, et qu'il n'y a pas une forte représentation de cette langue à l'international, il n'y a pas de motivation monétaire à publier des textes dans cette langue. Les professeurs doivent donc souvent écrire les textes par eux-mêmes puis les publier au travers du département (Saye & Šauperl, 2006).

L'Institut des sciences de l'information de Maribor (IZUM) assure une grande portion de la formation continue des bibliothécaires (Ambrožič & Dolgan-Petrič, 2004). IZUM est aussi impliqué dans le support de COBISS, le système d'information pour le réseau de bibliothèques en Slovénie. Cet organisme constitue donc un pilier important pour les sciences de l'information et des bibliothèques dans ce pays (IZUM)

Références

Ambrožič, M. et Dolgan-Petrič, M. (2004). *La formation professionnelle en Slovénie*. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-04-0096-014>.

Ambrožič, M. et Žumer, M. (2015). Libraries and the Library System of Slovenia. *Library Trends*, 63(4).725-744. <http://dx.doi.org/10.1353/lib.2015.0021>.

Admin. (2021, 7 septembre). *Welcome to Ljubljana City Library – Mestna knjižnica Ljubljana*. Mestna Knjižnica Ljubljana. <https://www.mklj.si/en/news/welcome-to-ljubljana-city-library/>

About – Mestna knjižnica Ljubljana. (2022, 16 août). Mestna knjižnica Ljubljana. <https://www.mklj.si/en/about/>

BibSiSt. (2023). *BibSiSt podatki o slovenskih knjižnicah*. <https://www.bibsist.si/Domov.html>.

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Slovénie (n.d.). *books2ebooks*. <https://www.books2ebooks.eu/fr/content/biblioth%C3%A8que-nationale-et-universitaire-de-slov%C3%A9nie>

Bibliothèque Nationale et Universitaire (NUK). (s. d.). Consulté le 6 décembre 2023, à l'adresse <https://www.visitljubljana.com/fr/poi/bibliotheque-nationale-et-universitaire-nuk/>

Bizjak, V.J. et Novljan, S. (1999). *Évolution des missions du Centre de conseil de la Bibliothèque nationale de Slovénie*. *65th IFLA Council and General Conference*. <http://archive.ifla.org/IV/ifla65/papers/002-111f.htm>.

Central Intelligence Agency. (2023, 13 décembre). *Slovenia*. *The World Factbook*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/slovenia/>

European Union. (s. d). *Slovenia*. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/slovenia_en

IFLA. (2019a). *Slovenia*. DA21. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/hq/topics/libraries-development/documents/slovenia.pdf>.

IFLA. (2019b). *Library, the Heart of the City: the Green Library*. https://www.ifla.org/ifla-publications/ifla-ensulib-newsletter_vol1_issue1/library-the-heart-of-the-city-the-green-library/

IZUM (2023). <https://izum.si/>

Kanič, I. (1997). *Library Information System of Slovenia*. Ivan Kanič. <http://www2.arnes.si/~ljnuk4/slo-sys.html>.

Kodrič-Dačić, E. (2004). *Le système des bibliothèques en Slovénie: d'où venons-nous ? Qui sommes-nous ? Où allons-nous ?* Bulletin des bibliothèques de France (BBF). <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-04-0088-013>

Kodrič-Dačić, E. (2013). *Les bibliothèques en Slovénie*. Dans: Frédéric Blin éd., *Les bibliothèques en Europe: Organisation, projets, perspectives* (pp. 45-59). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0045>

Lajh, D. (2014). *Nations in transit 2014 – Slovenia*. *Freedom House*. <https://www.refworld.org/docid/5465ea2124.html>

Ljubljana City Library. (n.d.). *Culture of Slovenia*. www.culture.si/en/Ljubljana_City_Library

Marinko, I. (1999). *Introduction to library and information science education in slovenia*.

Journal of Education for Library and Information Science, 40(4), p.299-305.
<https://doi.org/10.2307/40324100>

NAPLE Sister Libraries (n.d.). National Library Celebrations.
<https://www.naplesisterlibraries.org/what-we-do/international-library-days/>

Novljan, S. (1998), Pupils' reading is better in schools with a librarian: evidence from Slovenia. *Journal of Research in Reading*, 21. 228-231. <https://doi.org/10.1111/1467-9817.00059>.

Public Libraries 2030. (2019). Libraries and Skills in Slovenia.
<https://publiclibraries2030.eu/wp-content/uploads/2019/09/Slovenia-2019-1.pdf>

Saye, J. D. et Šauperl, A. (2006). Cataloging education on the sunny side of the alps. *Education for Library Cataloging: International Perspectives*, 41(3-4), p.269-289.
https://doi.org/10.1300/J104v41n03_05

Slovenia country profile. (2023, 28 juin). BBC News. <https://www.bbc.com/news/world-europe-17846376>

Slovenian Library Association (n.d.) <https://www.zbds-zveza.si/sla/>

Slovenian Public Library Association (n.d.) <https://www.knjiznice.si/en/>

Slovenian section for IBBY (n.d.) International Board on Books for Young people.
<https://www.ibby.org/ibby-worldwide/national-sections/slovenia>

Statistical Information & Key Figures. (s. d.). Portal slovenskih splošnih knjižnic.
<https://www.knjiznice.si/en/organiziranost/statistical-information-key-figures/>

Sto. (n.d.). La Slovénie, destination de la littérature et des expériences littéraires. I Feel Slovenia. <https://www.slovenia.info/fr/histoires/la-slovenie-un-tresor-litteraire>

University of Ljubljana, Faculty of Arts (n.d.) 1st cycle Librarianship and Information Science: Curriculum. <https://biblio.ff.uni-lj.si/en/1st-cycle-librarianship-and-information-science>

Vilar, P., Žumer, M. et Bates, J. (2007). Information seeking and information retrieval curricula development for modules taught in two library and information science schools: the cases of Ljubljana and Dublin. *Proceedings of the Sixth International Conference on Conceptions of Library and Information Science – “Featuring the Future”*. *Educational Forum paper*, 12(4). <https://informationr.net/ir/12-4/colis/colise03.html>

Vilar, P. et Žumer, M. (2009). The bologna reform at the department of library and information science and book studies, university of Ljubljana. *Information Retrieval*, 12, p. 102-116. <https://doi.org/10.1007/s10791-008-9077-5>

Wikipedia contributors. (2023, Juin 13). National and University Library of Slovenia. https://en.wikipedia.org/wiki/National_and_University_Library_of_Slovenia

Zakon o knjižničarstvu. 2001. <https://naple.eu/mdocs-posts/slovenian-library-act-2001-english/>

17. Suède

(Julie Baron, Catherine Genest, Nadia Grondin, Renata Jafiarova, David Marc Newman)

Profil du pays

Le Royaume de Suède fait partie des pays scandinaves avec le Danemark et la Norvège. Elle a une frontière terrestre avec la Norvège à l'ouest et la Finlande au nord-est. Elle est bordée par la mer du Nord, le golfe de Bothnia et la mer Baltique (Boyer et al., s.d.). Au sud, la Suède et le Danemark sont séparés par l'Øresund, un détroit du Cattégat qui fait 4 km dans sa zone la plus étroite. La Suède est le cinquième plus grand pays d'Europe. Elle a une superficie de 447 425 km² (Universalis, s.d.). La population de la Suède compte 10 558 000 habitants en octobre 2023 (Official Statistics of Sweden, 2023). Selon les données au 31 décembre 2021, elle est majoritairement suédoise à 80 % et les minorités nationales reconnues sont au nombre de cinq : les Samis, les Finnois de Suède, les Tornedaliens, les Roms et les Juifs (Tribalat, 2023, p. 14). Les résidents nés à l'étranger représentent 20 % de la population. Ils proviennent à 47,1 % d'Europe dont 31,0 % de l'Union européenne, à 3 % de Turquie et 21,4 % sont des demandeurs d'asile qui viennent de Syrie, Iraq, Iran, Somalie, Afghanistan et Érythrée. La langue nationale est le suédois. La densité de population est relativement faible à 23,6 hab./km², mais la population est concentrée à 88 % dans les zones urbaines (Universalis, s.d.). Sa capitale est Stockholm et sa monnaie est la couronne suédoise. Le système politique suédois est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement, dirigé par un premier ministre élu et par le parlement suédois, le Riksdag. Elle a rejoint l'Union européenne en 1995 et l'OTAN en 2022. La Suède est connue pour son modèle économique mixte, alliant un État-providence généreux et une économie de marché compétitive (Boyer et al., s.d.).

Histoire

Dans son livre de 1949 sur l'histoire des bibliothèques, Walde spécule qu'il a pu y avoir des collections de textes runiques, mais qu'on n'en a pas la preuve et l'histoire attestée des bibliothèques commence avec l'avènement du Christianisme (Walde, 1949). Les premières collections de livres étaient celles rattachées aux églises – la plus importante étant celle de la cathédrale de Skara – et aux monastères, dont celle de St Bridget qui contenait environ 1500 livres (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). Avec la Réformation protestante, commencée en 1527, les bibliothèques de l'Église, catholiques, ont perdu leur importance (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). Un grand nombre de documents ont été perdus, mais ceux qui ont survécu ont été transférés aux bibliothèques universitaires d'Uppsala (fondée

en 1620), de Lund (fondée en 1671) et la Bibliothèque royale. Cette dernière trouve ses origines dans la collection des rois Vasa au 16^e siècle; un premier bibliothécaire royal a été engagé en 1611 (Kungliga biblioteket, 2023, 13 juillet).

La bibliothèque royale s'est développée progressivement. La loi sur le dépôt légal est adoptée en 1661; une copie de chaque livre en suède est envoyée à la bibliothèque royale dans le but de faciliter la censure (Kungliga biblioteket, 2023, 13 juillet; Thomas, 2010). D'autres bibliothèques de dépôt légal sont établies progressivement : les bibliothèques des universités d'Uppsala et de Lund dans les années 1690 (Ottervik, Osborne et Östling, 1963) celle de Göteborg en 1950 (Thomas, 2010, p. 123) et celle de Stockholm en 1964 (Thomas, 2010, p. 124). On voit l'apparition des bibliothèques savantes, dont celles des Académies royales suédoises fondées entre 1710 et 1775 (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). En 1877, la Bibliothèque royale devient la bibliothèque nationale et devient indépendante du gouvernement, elle ouvre ses portes au public l'année suivante (Kungliga biblioteket, 2023, 13 juillet).

La première bibliothèque de prêt auprès du public date d'environ 1800 (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). La loi sur l'école élémentaire en 1842 favorise la fondation des bibliothèques : elle réglementait les activités des bibliothèques paroissiales que les curés devaient fonder (Thomas, 2010). Des bibliothèques philanthropiques, des bibliothèques ouvrières socialistes et des bibliothèques du mouvement populaire sont également des précurseurs à la bibliothèque publique ; elles seront prises en charge par l'État à partir de 1912 (Hansson, 1997). À partir des années 1950, on remarque une croissance inégalée dans le système des bibliothèques publiques, qui ne ralentira que dans les années 1980 en raison des conditions économiques (Thomas, 2010).

Types de bibliothèques

Bien que le système suédois de bibliothèques soit en constante évolution, ce réseau national comprenait en 2022, 1072 systèmes de bibliothèques publiques, 906 bibliothèques scolaires, une bibliothèque nationale, 108 bibliothèques académiques, et 119 autres bibliothèques (IFLA, 2022) dont 20 bibliothèques de comté/région (Thomas, 2011), un centre de prêt (Swedish Library Association, 2015), et l'Agence suédoise des médias accessibles (MTM) qui donne accès à la connaissance aux personnes souffrant de troubles de la lecture en fournissant des médias adaptés (Thomas, 2011).

Bibliothèques publiques

La Suède possède une longue et forte tradition de lecture. Le système des bibliothèques publiques suédoises a sans doute aidé à maintenir et développer cet intérêt pour la connaissance. En effet, près de 60 % de la population utilise les bibliothèques publiques (Thomas, 2010). En Suède, les bibliothèques bénéficient d'une loi permettant à la population d'accéder facilement et gratuitement aux bibliothèques : la loi sur les bibliothèques. Cette loi, adoptée en 1996, oblige chaque collectivité locale à disposer d'une bibliothèque publique. Cela signifie que les 290 collectivités locales sont dotées d'un système de bibliothèque publique (Thomas, 2010). La quatrième clause de la loi sur les bibliothèques stipule qu'il doit y avoir une bibliothèque de comté dans chaque comté afin de soutenir les bibliothèques publiques du comté en leur fournissant des documents et médias supplémentaires lorsque nécessaire (Thomas, 2010). En effet, les bibliothèques de comté et les centres de prêt constituent la base de l'infrastructure des bibliothèques publiques et jouent un rôle important dans leur réseau national (Mäkinen et Ikka, 2013). Les bibliothèques publiques, tout comme les bibliothèques scolaires, sont financées par les autorités locales (Thomas, 2011). Plus spécifiquement, c'est le Conseil des arts suédois qui est mandaté, depuis 1974, pour répartir les subventions d'État au sein de l'infrastructure des bibliothèques publiques (Mäkinen et Ikka, 2013). Ces subventions ont également aidé, ces dernières décennies, à encourager la lecture et promouvoir la littérature (Mäkinen et Ikka, 2013).

Bibliothèques scolaires

Le cadre législatif en Suède oblige les établissements scolaires à donner accès à une bibliothèque à tous les élèves fréquentant les « grundskola » (l'équivalent des cursus primaire et secondaire québécois et correspond aux 9 années d'instruction obligatoire des jeunes suédois) (SLA, 2015). Malgré tout, quelques bibliothèques scolaires desservent deux écoles, certaines bibliothèques ont le double statut (scolaire et public) et 18% des écoles n'ont pas du tout accès à une bibliothèque (Farmer, 2019; Thomas 2010). De plus, environ la moitié des 4000 bibliothèques scolaires suédoises aurait seulement du personnel à temps partiel ou pas de personnel du tout (Farmer, 2019). Cette situation serait causée, entre autres, par un nombre insuffisant de diplômés en bibliothéconomie (Farmer, 2019).

Ce sont les autorités municipales qui sont responsables des écoles ainsi que des bibliothèques scolaires, mais plusieurs autres instances entrent en ligne de compte pour superviser un aspect en particulier ou un autre. Suite à la récente évaluation mitigée de l'OCDE envers le système d'éducation, les efforts du gouvernement ont mené à une meilleure analyse des services et besoins des bibliothèques scolaires ce qui laisse espérer un rehaussement prochain des services (Farmer, 2019).

Bibliothèques universitaires/de recherche

Bien qu'appartenant à un même système, il y avait jadis une distinction claire entre l'usage d'une bibliothèque publique et celle d'une bibliothèque universitaire en Suède : les usagers de l'une ne croisaient pas nécessairement ceux de l'autre. La décentralisation de l'enseignement supérieur ainsi que son accessibilité ont amené les étudiants suédois à fréquenter la bibliothèque la plus proche, peu importe si celle-ci était publique ou universitaire (Thomas, 1998). De plus, comme le système des bibliothèques de recherche est financé par l'État et que les bibliothèques financées par des fonds publics sont ouvertes à tous, le grand public peut également utiliser les bibliothèques universitaires s'il le souhaite (Thomas, 2011). D'ailleurs, il est intéressant de constater la venue de nouvelles bibliothèques à double usage – c'est-à-dire à la fois publiques et universitaires – à Härnösand, au nord de la Suède, et dans la cité médiévale de Visy (Thomas, 1998).

D'un point de vue administratif, il existait (jusque dans les années 1980), diverses solutions de coordination au sein du secteur des bibliothèques de recherche. En 1988, la Bibliothèque nationale a été chargée de cette responsabilité et un département de coopération nationale a été créé à cet effet (Mäkinen et Ikka, 2013). Le département de coordination nationale a joué un rôle crucial dans la négociation des accords de licence au nom des universités suédoises. Le département a également joué un rôle de premier plan dans le développement de l'Open Access et d'autres efforts visant à faciliter l'accès, entre autres, au matériel scientifique (Thomas, 2011). Le département attribue aussi des subventions aux projets de développement national pour les bibliothèques de recherche afin d'améliorer l'accès aux informations (Mäkinen et Ikka, 2013).

La Bibliothèque Nobel de l'Académie suédoise

La Suède compte plusieurs bibliothèques spécialisées et il nous aurait été impossible de les décrire ici de façon exhaustive. Nous avons donc choisi de vous en présenter une qui se démarque des autres par un de ses mandats : choisir le récipiendaire du prix Nobel de littérature. Ce rôle lui a d'ailleurs été confié par Alfred Nobel lui-même par testament (www.svenskaakademien.se/en/the-nobel-library). Le site internet regorge d'informations sur le prix, le processus de sélection, les récipiendaires, etc. La Bibliothèque Nobel se spécialise évidemment en littérature et s'est donné comme mission de rendre accessibles les travaux récents en littérature ainsi qu'en critique littéraire, en linguistique et en philosophie provenant de Suède et de partout à travers le monde. La bibliothèque est d'ailleurs abonnée à 150 revues littéraires, publiées pour la plupart à l'extérieur de la Suède. Un service de prêts entre bibliothèques est aussi offert avec plusieurs autres pays européens (www.svenskaakademien.se/en/the-nobel-library).

Bibliothèque nationale

À l'origine, la Bibliothèque Royale de Suède était hébergée dans l'enceinte du Palais Royal, le Tre Kronor. La collection s'est mise en place grâce, bien sûr aux documents provenant du dépôt légal, mais également grâce à des échanges, dons, achats et butins de guerre (Thomas, 2010). C'est en 1878 que la Bibliothèque Royale s'installa dans un nouvel édifice, celui qu'elle occupe toujours. Cette bibliothèque fut rénovée et agrandie à plusieurs reprises (Thomas, 2010), avant de devenir la Bibliothèque nationale, sous la tutelle du ministère de l'Éducation, que tous les Suédois peuvent visiter aujourd'hui (<https://www.kb.se/languages/francais.html>).

Au fil des ans, ses missions se sont accumulées et se résument aujourd'hui à :

- Collectionner, préserver et rendre accessible toutes les publications suédoises.
- Être une bibliothèque de recherche avec une emphase en sciences humaines et sociales.
- Coordonner tous les services de bibliothèques financés par l'État.
- Entretenir et maintenir à jour le catalogue LIBRIS utilisé par toutes les bibliothèques suédoises (Thomas, 2011).

L'impressionnante collection de plus de 18 millions de documents (www.kb.se/languages/francais.html), rend accessible au public 3 millions de livres, 7 millions d'heures d'enregistrements, 500 000 affiches, 10 000 mètres linéaires de documents éphémères, les fonds d'archives de plusieurs auteurs suédois et 2000 incunables (Thomas, 2010).

Bibliothèques de comté

Le réseau de bibliothèques de comté a été fondé dans les années 1930 pour soutenir les bibliothèques publiques et assurer que tous les citoyens bénéficient d'un accès égal à la culture et aux connaissances (Thomas, 2011). Aujourd'hui il y a 21 bibliothèques (Pilerot, 2022) de comté sur le territoire de la Suède (Thomas, 2011). Les bibliothèques de comté veillent surtout aujourd'hui à la coopération et au développement régionaux et interrégionaux en organisant pour le personnel des activités de développement des TIC, de perfectionnement professionnel, de promotion de la lecture, etc. Chaque bibliothèque de comté a également développé de l'expertise professionnelle dans des champs particuliers (Thomas, 2011).

L'agence suédoise pour les médias accessibles (MTM)

L'agence suédoise pour les médias accessibles, MTM, produit et distribue de la littérature, des journaux et des périodiques dans un format accessible aux personnes souffrant de troubles de la lecture (MTM, s.d.). Jusqu'en 2012, elle portait le nom de « Bibliothèque suédoise des livres parlants et en braille », aussi connue sous le nom de TPB. Depuis 1980, TPB/MTM est une autorité gouvernementale entièrement financée par le gouvernement, relevant du ministère de la Culture (Thomas, 2011). La bibliothèque, qui est également un centre national de prêt de livres parlés, dispose d'un stock d'environ 80 000 livres audio. Le groupe cible est estimé à 6 % de la population et le nombre d'emprunteurs dans les bibliothèques locales est estimé à 60 000. La bibliothèque prête également conseil et informe sur les questions relatives aux livres parlés et au braille (Thomas, 2011). Un mandat spécial consiste à fournir aux étudiants des universités et des collèges l'accès à leurs lectures obligatoires par le biais de médias qui leur conviennent (MTM, s.d.). Les étudiants

peuvent également télécharger des livres individuellement grâce à un nouveau service inauguré en 2009. En 2010, un service similaire a été mis en place pour les emprunteurs des bibliothèques publiques et, en 2011, 90 000 téléchargements numériques ont été enregistrés (Thomas, 2011). La recherche et le développement de nouvelles techniques de production et de lecture constituent un domaine important et crucial. MTM joue un rôle important dans le développement technologique des médias accessibles et coopère avec des bibliothèques du monde entier (MTM, s.d.). Un exemple est le projet suédois DAISY (Digital Audio Information System) de norme et de format audio adapté. Depuis 2001, tous les livres parlés sont produits en format DAISY. Finalement, la loi suédoise sur le droit d'auteur permet aux bibliothèques et aux organisations officiellement autorisées par le gouvernement de produire des livres publiés et des phonogrammes pour les prêter aux personnes incapables de lire les imprimés, sans l'autorisation des auteurs et des éditeurs (Thomas, 2011).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'histoire des études en bibliothéconomie et science de l'information en Suède remonte au début du 20^e siècle et est étroitement liée à l'évolution des bibliothèques et de l'information dans le pays. En 1920, des cours de quelques semaines, donnés par des consultants en bibliothèque, sont apparus afin de former des bibliothécaires pour travailler à temps partiel dans les bibliothèques municipales et les cercles d'études. Une semaine de stage dans les bibliothèques de comté a complété cette formation à partir des années 1930 (Torstensson, 2010). Une école de bibliothéconomie a été fondée en 1926 à Stockholm pour les besoins en professionnel des bibliothèques des grandes villes suédoises et pour fournir la nouvelle bibliothèque publique de Stockholm qui a ouvert ses portes en 1928. Les étudiants de cette école ont œuvré à promouvoir le statut professionnel et académique de cette profession au point où, en 1943, le niveau de baccalauréat a été requis pour l'intégrer.

Afin de formaliser l'enseignement de la profession, l'École suédoise de bibliothéconomie et sciences de l'information a été créée en 1972 à Borås et a mis fin aux autres formations. Ces études étaient constituées de deux ans de formations postsecondaire en bibliothéconomie, accès sur la pratique, et de deux années d'études universitaires facultatives découlant sur un diplôme de bibliothécaire. Il faudra attendre le début des années 1990 pour mettre fin à ce monopole et redonner un statut universitaire à cette formation. En effet, en 1991, la bibliothéconomie et les sciences de l'information deviennent une discipline universitaire et une chaire de recherche est créée à l'Université de Göteborg (Seldén, 2007). En 1993, le diplôme postsecondaire disparaît et un enseignement suédois combinant un niveau de premier cycle de trois ans et un niveau

de deuxième cycle d'un an est lancé dans cinq universités. L'accent est aussi mis sur la formation des chercheurs, car l'on ne comptait qu'un seul professeur universitaire en sciences de l'information et bibliothéconomie en 1994 à l'Université de Göteborg (Höglund, 1998).

En 2007, pour suivre la Déclaration de Bologne de 1999 qui amorce le processus de concordance des systèmes européens d'études supérieures, la formation universitaire est remodelée (Seldén, 2007). Ainsi, les études en bibliothéconomie et sciences de l'information en Suède sont maintenant divisées en 3 cycles, le baccalauréat de trois ans, la maîtrise de deux ans et le doctorat de quatre à cinq ans (Farmer, 2020). Il y a actuellement six universités qui ont un programme en bibliothéconomie et sciences de l'information :

- L'université de Borås avec l'École suédoise de bibliothéconomie et de science de l'information. Cette école offre des programmes dans les trois cycles, certains en présentiel en suédois et d'autres à distance en anglais.
- L'université d'Umeå propose aussi les 3 cycles de formation en bibliothéconomie et science de l'information
- L'Université de Lund comprend un programme de maîtrise en archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information et muséologie (ABM). Une formation au doctorat est dispensée dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- L'Université d'Uppsala offre aussi le programme de maîtrise en ABM et de doctorat en étude de l'information. Le département d'ABM de l'université collabore avec celui de l'université de Lund sur la formation doctorale avec des séminaires conjoints, des échanges d'étudiants et une coopération dans l'encadrement des doctorants.
- L'Université de Linné (Växjö) a un programme de 1er cycle en Bibliothèque et sciences de l'information et une formation postuniversitaire.
- L'Université de Södertörns de Stockholm qui propose depuis 2020 un baccalauréat dans ce domaine.

Depuis 2023, afin de soutenir et promouvoir entre autres les études postdoctorales en bibliothéconomie et sciences de l'information, l'école de recherche ReSource a été créée. Elle est financée par le conseil suédois de la recherche. Elle soutient 12 postes de doctorat répartis entre les 6 universités citées ci-dessus. Les projets de recherche portent sur la transformation de la lecture et de la critique des sources dans les cultures numériques (Anna Lundh, 2023).

Svensk biblioteksforening

L'association des bibliothèques suédoises *Svensk biblioteksforening* est une organisation à but non lucratif indépendante. L'association a été constituée en 2000 par l'amalgamation de l'association *Sveriges Allmänna Biblioteksforening* (1915) et l'association des bibliothécaires universitaires et de recherche *Svenska Bibliotekariesamfundet* (1921) (Svensk Biblioteksforeningen, 2010). L'association agit comme porte-parole pour le réseau de bibliothèques en initiant et participant dans le discours public, en se portant à la défense des bibliothèques suédoises auprès des instances décisionnelles et en assurant le développement et la mise en application d'une politique nationale sur les bibliothèques. L'association des bibliothèques suédoises joue un rôle dans la recherche en bibliothéconomie et science de l'information en menant des études et enquêtes indépendantes et par biais de bourses d'initiation de recherche (Svensk Biblioteksforeningen, 2010). Depuis 1916, l'association (auparavant *Sveriges Allmänna Biblioteksforening*) publie une revue en bibliothéconomie intitulée *Biblioteksbladet* sous forme de périodique 10 fois par an. L'adhésion est ouverte aux personnes et aux organisations et compte à peu près 3 700 membres (Thomas, 2011). Afin de faciliter la formation des réseaux, l'association a 6 chapitres régionaux à travers la Suède. De plus, l'association des bibliothèques suédoises est membre de réseaux plus larges, notamment la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER) et *European Bureau of Library, Information and Documentation Association* (EBLIDA) en Europe et *Freedom of Access to Information and Freedom of Expression* (FAIFE) et *International Federation of Library Associations and Institutions* (IFLA) sur le plan international (Svensk Biblioteksforeningen, 2010).

Sveriges Allmänna Biblioteksforening

En réponse aux initiatives parlementaires, dont la création du consultant d'État sur les Bibliothèques de 1912, la communauté bibliothécaire a fondé, en 1915, la *Sveriges Allmänna Biblioteksforening* (Hansson, 1997). Cette association avait pour but d'appuyer la profession

et d'agir comme homologue au consultant des bibliothèques lors des délibérations dans le domaine des bibliothèques. (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). L'association a créé Library Service Inc. (*bibliotekstjänst*) en 1952 (Torstensson, 2010) afin de centraliser, et donc normaliser, plusieurs fonctions administratives des bibliothèques publiques comme le catalogage. (Ottervik, Osborne et Östling, 1963). En 2000, SAB a été absorbée par *Svensk biblioteksforening et bibliotekstjänst* existe toujours indépendamment de l'association sous l'abréviation BTJ (Svensk Biblioteksforeningen, 2008).

Svenska Bibliotekariesamfundet

L'association suédoise des bibliothécaires universitaires et de recherche, *Svenska Bibliotekariesamfundet* a été fondée en 1921 (Ottervik, Osborne et Ostling, 1963). Elle a été également absorbée par *Svensk biblioteksforening* en 2000.

Svensk förening för informationspecialister

L'association des spécialistes en information, auparavant nommée *Takniska litteratursällskapet* (TLS), ou société pour documentation technique, a été créée en 1936 pour promouvoir les bibliothèques de documentation techniques-scientifiques et industrielles. En 2001, l'association a été renommée *Svensk förening för informationspecialister* pour mieux refléter leurs activités courantes et aujourd'hui son emphase est dans le secteur d'ingénierie industrielle (*Svensk förening för informationspecialister*, s.d.).

Cadre législatif

Entre 1965 et 1997, il n'y avait aucune loi nationale en vigueur pour les bibliothèques. (Thomas, 2010). Au début du vingtième siècle, diverses lois ont réglementé les bibliothèques. Mais en raison de la restructuration des subventions vers les communes, les bibliothèques se retrouvent dans un vide juridique dès 1965. (Thomas, 1998).

Aujourd'hui presque toutes les bibliothèques suédoises sont soumises à la *Bibliotekslag* (2013:801) – la loi sur les bibliothèques. En effet, cette loi remplace, dès 2014, une loi antérieure adoptée en 1996 et s'applique à toutes les bibliothèques majoritairement financées par l'État, peu importe leur palier gouvernemental (local, régional ou national).

La loi explicite la mission de l'ensemble du système public de bibliothèques, celui de promouvoir la démocratie et le transfert des connaissances. La loi promeut l'accès universel et les services centrés sur les besoins des usagers dans ses dispositions. Par exemple, la loi oblige les bibliothèques de prendre en compte les personnes vivant en situation de handicap en leur offrant, selon les besoins, des aides technologiques pour avoir accès aux connaissances, ainsi que les personnes de langues autres que le suédois en offrant de la littérature dans les langues minoritaires (finnois, yiddish, meankieli, romani et sami) et autres langues, ainsi qu'en suédois "facile à lire" (Swedish Library Association [SLA], 2015).

La loi régleme aussi les différents types de bibliothèques. Elle oblige également chaque municipalité à avoir une bibliothèque publique adaptée aux besoins de ses usagers et offrir l'accès aux ressources littéraires gratuitement, peu importe le format (SLA, 2015). Cette disposition est un renforcement de la loi de 1996, où l'interprétation permettait de rendre payant l'accès aux livres électroniques (Thomas, 2011). La loi assure l'accès à une bibliothèque scolaire à tous les élèves inscrits dans des écoles d'éducation obligatoire et garantit l'accès aux bibliothèques universitaires des universités financées par l'État (SLA, 2015).

La loi reconnaît les centres de circulation inter bibliothèque et assure la gratuité. Les municipalités et les comtés doivent adopter des plans de bibliothèque afin d'organiser les activités pour lesquelles ils sont les principaux organisateurs. Finalement, la loi permet de créer une autorité permettant la surveillance et la promotion de la collaboration au sein du système. Dans les faits, cette autorité est la Bibliothèque nationale de Suède (SLA, 2015).

Outre la loi sur les bibliothèques, il y a les lois sur le dépôt légal. Comme nous l'avons vu, le dépôt légal date de 1661 en Suède, mais il existe deux lois actuelles qui datent de 1993 et de 2012. La première est la loi (1993:1392) sur le dépôt légal de documents, et la seconde (2012:492) sur le dépôt légal de documents électroniques. (Kungliga biblioteket, 2023a, 10 juillet). Les éditeurs doivent envoyer 7 copies de leurs publications : à la bibliothèque nationale ainsi qu'aux bibliothèques universitaires de Lund, Uppsala, Stockholm, Gothembourg, Umeå et Linköping, mais seules la bibliothèque nationale et l'Université de Lund doivent les conserver de manière permanente (Thomas, 2010). Ces documents comprennent les documents imprimés, les journaux, les jeux vidéo, les films, les livres audio, les enregistrements sonores, les programmes de radio et de télévision (Kungliga biblioteket, 2023a, 10 juillet). Selon la loi sur le dépôt légal des documents électroniques, les municipalités et agences gouvernementales et les éditeurs protégés par la constitution pour leurs publications électroniques doivent soumettre le contenu finalisé produit

uniquement pour le Web si celui-ci vise les Suédois, est en suédois ou est produit en suède ou par un artiste suédois (Kungliga biblioteket, 2023b, 10 juillet).

Le droit de prêt public existe depuis 1954 en vertu de la loi sur le droit d'auteur qui accorde ce dernier d'une compensation de l'État, administrée par le Fonds des auteurs suédois, en fonction de sa fréquence d'emprunt (Thomas, 2011).

Information complémentaire

SAB-Systemet

En 1917, l'association suédoise de bibliothèques, *Allmänna Biblioteksforening*, a constitué un comité afin d'établir un système classificatoire uniforme, qui a ensuite élaboré et introduit en 1921 le système *Klassifikationssystem för svenska bibliotek* (Hansson, 1997), aussi appelé *SAB-systemet* (Furner, 2022). Le comité a décidé de rejeter le système américain Dewey afin de respecter les pratiques traditionnelles en classification qui étaient basées sur une codification alphabétique. La première itération du *SAB-systemet* avait 22 classes principales démarquées par des lettres majuscules entre A et V. Les sous-classes étaient dénotées par des lettres minuscules. Eventuellement, 3 autres classes principales étaient ajoutées pour un total de 25 classes classificatoires (Furner, 2022). Le *SAB-systemet* a connu huit itérations dont la dernière en 2006. En 2008, la bibliothèque royale de Suède a annoncé son intention d'adapter le système Dewey. Le corps décisionnel de l'association des bibliothèques suédoise actuelle, *Svensk biblioteksforening*, s'est positionné en faveur de la migration vers le système Dewey à des fins de normalisation internationale de systèmes de classification. La bibliothèque de l'Université de Stockholm a suivi l'exemple de la bibliothèque Royale et en 2010, la majorité des bibliothèques académiques ont annoncé leur intention d'abandonner le *SAB-systemet* en faveur du Dewey (Furner, 2022). Le *SAB-systemet* est maintenu par la bibliothèque royale depuis 2014 pour qu'il soit toujours accessible au public. Par ailleurs, ce système de classification est toujours pertinent pour la recherche par sujet dans les bases de données bibliothécaires telles que LIBRIS et le catalogue national de Suède (Furner, 2022).

Références

Bibliothèque nationale de Suède. (s. d.). *La Bibliothèque nationale de Suède*. Consulté 19 décembre 2023, à l'adresse <https://www.kb.se/languages/francais.html>

Boyer, R., Cabouret, M., Carrez, M., Chabot, G., Maitrot, J.-C., Mousson-Lestang, J.-

P., Musset, L., Nordmann, C., Parent, J., & Universalis. (s. d.). *Suède*. Dans *Encyclopædia Universalis*; *Encyclopædia Universalis*. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/suede>

Farmer, L. S. J. (2019). School librarians in Sweden: A case study in change. *IFLA Journal*, 45(4), 344-352. <https://doi.org/10.1177/0340035219845018>

Farmer, L. S. J. (2020). Swedish school librarianship: Meeting new challenges. *International Research and Review*, 9(2), 43-55.

Fredén, C. (s. d.). *The Nobel library*. Svenska Akademien. Consulté 19 décembre 2023, à l'adresse <https://www.svenskaakademien.se/en/the-nobel-library>

Furner, J. (2022). From the 'four faculties' to YKL: A brief history of library classification in the Nordic countries, Part 2: Sweden, Finland, and analysis. *Library & Information History*, 38(1), 42-68. <https://doi.org/10.3366/lih.2022.0098>

Haglund, L., Roos, A., & Wallgren-Björk, P. (2018). Health science libraries in Sweden: New directions, expanding roles. *Health Information & Libraries Journal*, 35(3), 251-255. <https://doi.org/10.1111/hir.12229>

Hansson, J. (1997). Why public libraries in Sweden did not choose Dewey. *Knowledge Organization*, 24(3), 145-153.

Höglund, L. (2011). Les formations en sciences de l'information et des bibliothèques en Suède et dans les pays nordiques. *Bibliothèque(s)*, 55, 54-57.

IFLA. (s. d.). *IFLA library map of the world*. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/Sweden/Weight/Totals-by-Country>

Kungliga biblioteket. (2023, juillet 07). *History*. <https://www.kb.se/in-english/about-us/history.html>

Kungliga biblioteket. (2023a, juillet 10). *Legal deposit*. <https://www.kb.se/in-english/about-us/how-we-collect-material/legal-deposit.html>

Kungliga biblioteket. (2023b, juillet 10). *E-legal deposit*. <https://www.kb.se/in-english/about-us/how-we-collect-material/legal-deposit/e-legal-deposit.html>

Lundh, A. (2023, octobre 11). *ReSource: Transforming reading and source criticism in digital cultures*. Högskolan i Borås. <https://www.hb.se/forskning/utbildning-pa-forskarniva/vara-forskarutbildningar/biblioteks-och-informationsvetenskap-/forskarskolan-resource-lasningens-och-kallkritikens-omvandling-i-digitala-kulturer/>

Mäkinen, I., & Kåring Wagman, A. (2013). Les bibliothèques dans les pays scandinaves. In X. Guesnu (Trad.), *Les bibliothèques en Europe* (p. 181-209). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0181>

Myndigheten för tillgängliga medier. (s. d.). *Swedish agency for accessible media*, MTM. Myndigheten För Tillgängliga Medier. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://www.mtm.se/en/tactilereading2017/about/about-mtm/>

Official statistics of Sweden. (s. d.). *Population statistics*. Statistiska Centralbyrån. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/population/population-composition/population-statistics/>

Ottervik, G., Osborne, K., & Östling, G. (1963). *Swedish libraries: A short survey*. The Swedish Institute.

Pilerot, O. (2022). Monitoring, browsing and being aware – Keeping abreast and staying updated with professional information in Swedish regional libraries. *Journal of Librarianship and Information Science*, 54(4), 692-702. <https://doi.org/10.1177/09610006211042925>

Seldén, L. (2007). The Bologna process and the ups and downs of professionalisation in Swedish public libraries. *Swedish public libraries. Information Research*, 12(4). <https://informationr.net/ir/12-4/colise08.html>

Svensk biblioteksörening. (2010, août). *Swedish library association* [brochure]. World Library and Information Congress: 76th IFLA General Conference and Assembly, Gothenburg, Suède. <https://wwwbiblioteksfor.cdn.triggerfish.cloud/uploads/2017/01/engelska-broschyren.pdf>

Svensk Biblioteksöreningen. (2008, avril 28). *Svensk Biblioteksörening avslutar sitt ägande i BTJ*. <https://press.biblioteksforeningen.se/posts/pressreleases/press.biblioteksforeningen.se/posts/pressreleases/svensk-biblioteksforening-avslutar-sitt-agand>

Svensk Förening För Informationsspecialister. (s. d.-a). *Historik*. Svensk Förening För Informationsspecialister. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://sfis.nu/om-sfis/historik/>

Svensk Förening För Informationsspecialister. (s. d.-b). *Swedish association of information specialists*. Svensk Förening För Informationsspecialister. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://sfis.nu/in-english/>

Swedish Agency for Accessible Media. (s. d.). *The swedish talking book model*. Myndigheten för tillgängliga medier. Consulté 19 décembre 2023, à l'adresse <https://www.mtm.se/english/about-reading-impairment/the-swedish-talking-book-model/>

Swedish Library Association. (2015). *Promoting the development of a democratic society. The swedish library act according to the legislator*. <https://naple.eu/?mdocs-file=90>

Thomas, B. (2010). Swedish libraries: An overview. *IFLA Journal*, 36(2), 111-130. <https://doi.org/10.1177/0340035210369749>

Thomas, B. (2011). Swedish libraries. *Swedish Library Association/Svensk Biblioteksförning*.

Thomas, B. (1998, janvier 1). *Les bibliothèques publiques en Suède* [Text]. Bulletin des bibliothèques de France. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0080-012>

Torstensson, M. (2010, août). *From volunteers to professionals: The origin and development of public librarianship in Sweden during the 20th century*. World Library and Information Congress: 76th IFLA General Conference and Assembly, Gothenburg, Suède. <https://www.ifla.org/past-wlic/2010/136-torstensson-en.pdf>

Tribalat, M. (2023). Suède: Une croissance démographique qui doit beaucoup à l'immigration. *Population & Avenir*, 762(2), 14-16. <https://doi.org/10.3917/popav.762.0014>

Universalis, E. (s. d.). *Data pays*. Consulté 21 décembre 2023, à l'adresse <https://www.universalis-edu.com/datapays>

Walde, O. (1949). *Histoire des bibliothèques suédoises* (D. Almenberg, Trad.). Société d'Édition « Les Belles-Lettres ».

18. Turquie

(Noémie Blackburn Barbeau, Anthony Carrière, Roxanne Marcil, Mélanie Pagé)

Profil du pays

La Turquie (Türkiye), de son nom officiel la République de la Turquie, est un pays chevauchant les continents européen et asiatique et bordé par la mer Méditerranée au sud, la mer Égée à l'est et la mer Noire au nord. Le pays partage ses frontières avec huit autres pays, soit l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, l'Iran, l'Irak et la Syrie (The World FACTBook). Avec une superficie de 783 562 km² (Europa World), le pays en est un de contraste géographique et climatique, entre plateaux, chaînes montagneuses et mers. En effet, la partie asiatique du pays, l'Anatolie, est la plus importante en termes de superficie. Celle-ci est formée par un haut plateau où le climat se trouve dans les extrêmes, soit avec des étés chauds et secs et des hivers froids et enneigés. À l'inverse, la portion méditerranéenne de la Turquie a un climat plus tempéré (Europa World).

La population de la Turquie, principalement de confession musulmane, est dispersée sur le territoire. En effet, à l'exception de la capitale, Ankara, et d'Istanbul, les centres urbains sont assez dispersés sur le plateau et sont de moindre densité (The World FACTBook), tout en regroupant la majorité de la population divisée entre les petits centres urbains et les métropoles (Encyclopedia Universalis). En ce qui a trait à la langue, une majorité de la population parle la langue officielle, soit le turc, alors que le kurde occupe également une place importante chez les Turcs, surtout dans le sud-est du pays (Encyclopedia Universalis, Europa World).

L'économie du pays se situe tant dans l'industrie avec la transformation et l'exportation des produits, que dans l'agriculture ou dans la montée de l'économie des services et du tourisme (Encyclopedia Universalis). La Turquie a comme journée pour la fête nationale le 29 octobre, jour où la République de Turquie a été proclamée à la suite de la victoire contre l'Empire Ottoman, en 1923 (The World FACTBook). S'est alors établi un gouvernement basé sur le système de république présidentielle inspiré de l'État-nation français (Encyclopedia Universalis), avec à sa tête depuis 2014 Recep Tayyip Erdoğan (Hitzel, 2023).

Histoire

L'histoire de la Turquie en est une longue et complexe, où se rencontrent différentes civilisations et religions qui vont construire l'histoire contemporaine du pays ainsi que ses identités nationales. En effet, aujourd'hui encore, différents peuples se regroupent

sur le territoire sur lequel le gouvernement tente de développer une identité unique qui combine tradition et rupture avec le passé (Aymes, 2009). L'histoire de la Turquie contemporaine est marquée par de nombreux troubles politiques, tant par la victoire de Mustafa Kemal contre l'Empire ottoman et la consolidation de la République de la Turquie en 1923 (Bozarslan, 2016), que par les dissensions culturelles et identitaires avec les populations kurdes.

Le territoire actuel de la Turquie a connu, au travers des siècles, de nombreuses puissances politiques, dont l'Empire romain d'Orient. La stratégie de cette puissance a été de mettre de l'avant la culture grecque, celles des élites, au lieu de créer une colonie romaine imposée aux différentes tribus du territoire. La présence romaine s'est poursuivie en Orient, malgré la fin de sa composante occidentale ainsi que des différents troubles liés aux autres puissances comme les musulmans ou les Mongols (Badel et Inglebert, 2014). L'Empire romain d'Orient, devenu byzantin, ne connaît sa fin symbolique qu'à la prise de Constantinople en 1453 par l'Ottoman Mehmet II (Aymes, 2009). Toutefois, les différents pouvoirs vont se réclamer le titre tout au long de l'histoire du pays, dont les Ottomans, précédés par les Seldjoukides.

Ces derniers, représentant une confédération de tribus turques converties à l'islam au XI^e siècle, s'installent en Asie mineure ainsi qu'en Anatolie au détriment des Byzantins à ce moment (Picard, 2014). La dynastie installée sur ce territoire va se déclarer "sultans de Rûm", soit Rome en turc, où il est possible de voir des inspirations politiques en référence à l'empire (Aymes, 2009). La présence en Anatolie des dynasties seldjoukides est le résultat des assises politiques et surtout militaires des Turcomans, les nomades turcs (Picard, 2014), face aux pouvoirs musulmans. Le sultanat de Rûm va perdurer jusqu'à ce que les divisions internes ainsi que la pression des Mongols et des chrétiens soient trop fortes pour l'empire (Picard, 2014).

Cela pose les bases pour l'arrivée des *Osmanlı* ("ceux d'Osmân") et qui deviendront les Ottomans (Aymes, 2009, 58). Ceux-ci vont profiter du déclin des Seldjoukides pour monter en puissance à partir de la fin du XIII^e siècle dans le détroit de la mer Égée (Picard, 2014) et ainsi devenir une puissance entre les continents européen et asiatique. Encore une fois, l'Empire romain est important dans la tradition de la nouvelle puissance, qui sera qualifiée de "Byzance après Byzance" (Aymes, 2009, 60), du nom de la partie orientale de l'empire. Les Ottomans ont pu s'imposer face aux différentes puissances provenant tant d'Asie, dont les Mongols, que d'Europe avec les croisés chrétiens à l'aide de la puissance des armées turques ainsi que par la puissance de l'organisation même de l'empire (Picard, 2014). L'Empire ottoman ne sera vaincu ainsi qu'au début du XX^e siècle, à la suite de troubles incessants, par l'État kémaliste revendiquant l'identité turque (Bozarslan, 2016).

Bibliothèque nationale

La Turquie a créé son dépôt légal en 1937 (Poulain, 1995). Cela a mené, une décennie plus tard, à la nomination de Adnan Ötügen, formé en Europe à la bibliothéconomie, au titre de chef de bureau pour la création de la bibliothèque nationale (Milli Kütüphane, s.d.). Celle-ci se trouve alors sous la direction du ministère de la Culture et du Tourisme en tant que direction indépendante au sein du ministère, en plus d'être reconnue comme personnalité juridique en 1950, soit la seule bibliothèque possédant ce titre en Turquie (Milli Kütüphane, s.d.). Depuis 1983, à la suite d'un manque d'espace dû au volume de documents possédés par l'institution, la Bibliothèque nationale occupe un nouveau bâtiment au centre d'Ankara, la capitale du pays (Poulain, 1995). Ainsi située, l'institution peut remplir sa mission première qui est d'assurer le soutien de la recherche sur la culture nationale (Milli Kütüphane, s.d.) et de cette manière, participer à la constitution du patrimoine de la Turquie, tant dans l'écrit que dans le visuel (Çalik, 2018).

En effet, la bibliothèque propose de nombreux services assurant le soutien à la recherche et de l'innovation par l'entremise de la numérisation de ses collections, garantissant un accès à distance aux nombreux manuscrits et périodiques. De plus, elle contribue à la circulation de l'information à l'aide de la collaboration à l'internationale pour le partage de ressources avec des institutions partageant un lien historique et culturel avec la Turquie (Çalik, 2018). Elle propose également un soutien quant à l'accessibilité de ses collections à la population, par la mise en place d'une collection de "bibliothèque parlante" (Milli Kütüphane, s.d.). Au travers de cette collection, les malvoyants peuvent accéder à des livres en braille ou encore audio fournis par la bibliothèque avec l'aide de bénévoles contribuant à l'agrandissement de cette collection (Çalik, 2018). La bibliothèque nationale permet donc le développement culturel et identitaire de la Turquie, tant pour les citoyens que pour la recherche.

Bibliothèques universitaires

En Turquie, la présence d'une bibliothèque est exigée sur tous les campus universitaires. Le pays compte 606 bibliothèques universitaires, réparties sur les 207 universités existantes (Doğu, 2022). Dans les universités publiques, l'enseignement est gratuit et les services de bibliothéconomie sont pris en charge par les directions des bibliothèques liées aux facultés, départements et instituts. Les employés de ces institutions sont généralement divisés en trois groupes : les spécialistes de l'information (bibliothécaires et bibliothécaires spécialisés), le personnel de soutien et les étudiants-assistants (Çelik, 2001). Dans les universités de fondation, l'enseignement est payant. On y trouve des bibliothèques autonomes, liées au rectorat ou faisant partie d'une unité administrative. Dans ces bibliothèques, les services sont gérés de manière centralisée (Doğu, 2022).

Il existe deux principaux types de service dans les bibliothèques universitaires de Turquie : les services techniques, qui comprennent le catalogage, l'acquisition de collection, le développement de ressources, etc., et les services aux lecteurs, c'est-à-dire les services de prêts et de référence. De façon générale, les services de référence en Turquie sont offerts par des bibliothécaires et visent à aider et orienter les usagers dans leur recherche d'information. Ceux-ci comprennent des formations pour les utilisateurs, un accès à l'information consignée sur différents supports et des services d'accompagnement pour les technologies numériques. Les services de référence virtuelle sont également présents dans ce type de bibliothèque. Cependant, ils sont offerts dans les bibliothèques où les bibliothécaires sont en mesure d'utiliser les ressources et outils numériques actuels. En effet, seuls les professionnels de l'information qui ont suivi les développements technologiques et qui possèdent les compétences nécessaires peuvent proposer le service de référence en ligne (Doğu, 2022).

Le but fondamental des bibliothèques universitaires de Turquie est de soutenir la recherche et les activités d'enseignement des professeurs et des étudiants. Pour atteindre cet objectif, les bibliothèques permettent aux utilisateurs d'accéder à l'information. De plus, elles acquièrent et organisent également des collections et diverses ressources afin de les rendre disponibles aux usagers (Çelik, 2001). Par exemple, la mission des bibliothèques universitaires d'Istanbul est de donner accès à de l'information pertinente, actuelle et universelle par le biais d'installations contemporaines, tout en protégeant et partageant le patrimoine culturel et historique de l'université (IU librairies, 2023).

Bibliothèques publiques

La Turquie est dotée d'un système de bibliothèques publiques centralisé. Ces bibliothèques sont placées sous la direction du Ministère de la Culture et du Tourisme et sont régies par le GDLP (General Directorate of Libraries and Publications). Ce type d'organisation comporte à la fois des avantages et des inconvénients pour les bibliothèques publiques. Par exemple, un système centralisé permet au GDLP de développer des stratégies nationales afin de résoudre divers problèmes que l'on retrouve dans les bibliothèques publiques. De plus, l'ensemble de ces bibliothèques peuvent bénéficier d'une allocation de ressources gouvernementales (personnel, fonds, etc.), si l'autorité politique au pouvoir y est favorable. Toutefois, un tel fonctionnement peut aussi devenir désavantageux, car il dépend du bon vouloir du gouvernement (Al, & Sinan, 2016).

Depuis 2022, le nombre de bibliothèques publiques en Turquie s'élève à 1257 (Satista, 2023). 81 d'entre elles sont des bibliothèques publiques provinciales. Les collections sont développées par le GDLP, qui effectuent des achats selon la « régulation de sélection des publications ». Le GDLP tient également compte des suggestions venant des bibliothèques publiques. De plus, certaines bibliothèques disposent de leurs propres fonds publics, ce qui contribue au développement de leurs collections. Le soutien de la population locale contribue grandement à l'existence de ces fonds (Yılmaz, 2010). Au moment de leur construction, les bâtiments qui servent aujourd'hui de bibliothèques publiques n'ont pas nécessairement été conçus initialement pour cela. Par conséquent, l'efficacité de ces établissements, en termes d'espaces et d'accessibilité pour les usagers, n'est pas toujours optimale. Malgré tout, de nombreuses améliorations ont été effectuées durant les dernières années, afin d'améliorer la situation. En Turquie, les bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques publiques doivent détenir un diplôme en bibliothéconomie. Or, le nombre de bibliothécaires qualifiés est, encore aujourd'hui, insuffisant pour le nombre de bibliothèques publiques existantes (Al, & Sinan, 2016).

Actuellement, il n'existe aucune loi propre aux bibliothèques publiques. L'absence de réglementations efficaces affecte le fonctionnement, le budget, les employés, les bâtiments, le développement de collection et les services de ces bibliothèques. L'avenir des bibliothèques publiques dépend de la mise en place de législations efficaces, de l'utilisation des technologies de l'information actuelles et de la création d'espaces communautaires et culturels. De tels changements nécessitent la coopération du gouvernement de Turquie et celui de la population (Turner, 2019).

Bibliothèques scolaires

Toutes les écoles primaires et secondaires turques (publiques et privées) relèvent du ministère de l'Éducation. En 2015, il n'existait que 27 948 bibliothèques scolaires sur les 56 850 écoles du pays. Cela signifie que 61% des écoles n'ont pas de bibliothèques scolaires. De plus, les 39% qui en possèdent une fonctionnent avec des bénévoles. Ces derniers sont généralement des enseignants ou des étudiants. En fait, selon les politiques du ministère de l'Éducation nationale, aucune loi n'exige la mise en place d'un poste de bibliothécaire professionnel dans les bibliothèques scolaires. En Turquie, les bibliothèques scolaires ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante du système d'éducation. En raison des derniers développements dans le pays, particulièrement au niveau des technologies, les attentes envers les bibliothèques publiques ont augmenté. Cependant, les ressources nécessaires restent limitées, telles que le manque de personnel, de moyens financiers et de ressources matérielles (Inci Önal, 2005). De plus, la plupart de ces écoles disposent de collections de livres, mais peu d'entre elles ont des bibliothèques, en raison du manque de lois standardisées. Cela occasionne certaines conséquences, dont une offre de services limitée (Turner, 2019).

Des efforts ont été déployés afin d'améliorer la situation. La Direction générale de l'apprentissage tout au long de la vie, un département relevant du ministère de l'Éducation, a pris certaines initiatives en 2013. Par exemple, ils ont mis sur pied un projet nommé « Okullar Hayat Olsun » (laisser les écoles prendre vie), qui établit des « Z-libraries ». Ces bibliothèques virtuelles offrent des livres et ressources numériques dans le but de combler le manque de collections dans les bibliothèques publiques. Ce projet vise à sécuriser la recherche dans l'espace numérique, et ce, de la maternelle jusqu'au secondaire. Le nombre de bibliothèques virtuelles (Z-libraires) pour les bibliothèques scolaires a augmenté au cours des années. On en comptait 570 en 2016, puis 700 en 2017 (Turner, 2019). Malgré tout, le manque de bibliothécaires professionnels reste criant. En effet, ces « Z-librairies » sont majoritairement gérés par des bénévoles, d'où la nécessité d'avoir des règles visant la présence des professionnels de l'information. Bien que l'augmentation des besoins d'information et des équipements technologiques ait modifié de manière positive les exigences imposées aux systèmes de bibliothèques scolaires, des problèmes subsistent. Des législations et réglementations adéquates sont nécessaires afin d'offrir des services adaptés aux utilisateurs et d'organiser les bibliothèques scolaires (Inci Önal, 2005).

Bibliothèques carcérales

Les bibliothèques carcérales de la Turquie visent la réhabilitation ainsi que la réintégration en société des incarcérées des institutions pénales turques. Dès 1967, on retrouve dans la réglementation, qui régit la gestion des institutions carcérales, des articles qui appuient la création de bibliothèques dans ces milieux (Dilek-Kayaoglu et Demir, 2014). Ce règlement stipule que toutes les institutions carcérales devraient avoir une bibliothèque qui offre des documents pour augmenter les connaissances personnelles et professionnelles des prisonniers, mais aussi afin qu'ils puissent connaître les réformes d'Atatürk, la culture et la littérature turque. Déjà, à cette époque, les documents sont des dons du Ministère et de la justice et de procureurs de la justice, et doivent passer entre les mains du gestionnaire qui doit approuver leur pertinence (Dilek-Kayaoglu et Demir, 2014). Le travail de bibliothécaire est à ce moment pris en charge soit par des enseignants déjà présents dans l'institution, mais aussi par des prisonniers qui ont un certain niveau d'éducation. Depuis 2005, selon les directives du Ministère de la Justice, les bibliothèques carcérales devraient avoir leur propre pièce assignée, les documents sont soit offerts par le ministère ou par des dons. En date de janvier 2011, la Turquie comptait 411 institutions carcérales, accueillant plus de 120 000 personnes, dont la majorité (96,4%) est des hommes. Les bibliothèques n'ont pas de budget qui leur est spécifiquement alloué et sont donc tributaires de dons et du budget de fonctionnement des institutions carcérales. En théorie, dans 93,4% des cas, les bibliothèques sont ouvertes toute la semaine et selon les heures de travail régulières, par contre la plupart des institutions carcérales du pays sont en surcapacité, ce qui affecte la fréquentation de la bibliothèque pour des raisons de surveillance et de sécurité. (Dilek-Kayaoglu et Demir, 2014). On note aussi que des critères discrétionnaires peuvent être appliqués pour définir quels prisonniers peuvent ou non fréquenter la bibliothèque. Ceci contrevient à une des lignes directrices de L'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) sur les prisons carcérales, que la seule limitation à fréquenter la bibliothèque devrait en être une qui découle d'une infraction aux règlements de celle-ci (Lehmann et Locke, 2005). Toujours en date de 2011, on ne comptait aucun professionnel des sciences de l'information comme employé dans les bibliothèques carcérales, ce sont en fait en grande majorité des agents correctionnels qui sont mandatés pour ces tâches (Dilek-Kayaoglu et Demir, 2014).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Avant d'être constitué·e sur le plan disciplinaire et professionnel, le/la bibliothécaire était le fruit du compagnonnage et de l'expérience transmise à la bibliothèque même

(Akbulut & Atilgan, 1995). La première formation ayant pour sujet la bibliothèque et sa profession est offerte par Fehmi Ethem Karatay, fort d'une formation suivie à l'American Library School de Paris, pendant l'année 1925-1926 à quelque trente membres du personnel des bibliothèques d'Istanbul (Akbulut & Atilgan, 1995). La formation était alors offerte sur les lieux de travail. Il faudra attendre jusqu'en 1942, soit un an après que le Directeur des bibliothèques d'Ankara de l'époque, Aziz Berker, formule cette demande, pour la mise sur pied des premiers cours dispensés par la faculté des lettres de l'université. Cette première phase de formation universitaire sur les bibliothèques (1942-1952) prenait la forme d'une courte formation de deux sessions, au terme desquelles les deux groupes annuels voyaient leur parcours sanctionné d'un certificat (Akbulut & Atilgan, 1995). C'est en 1952 que cette formation, en quelque sorte hébergée par la faculté, est véritablement prise en charge puis intégrée au cursus du département de langue turque et de littérature de l'Université d'Ankara en tant que cours optionnel. Deux ans plus tard, soit pendant l'année académique 1954-1955, l'Institut de bibliothéconomie (*Ankara University | Bologna Information System*, s. d.) est fondé au sein de la faculté des lettres, avec l'important soutien de l'American Library Association et de la Fondation Ford (Akbulut & Atilgan, 1995). Les premières années d'enseignement du département sont principalement assurées par une présence certes attractive, mais surtout étrangère de nombreux professeurs américains (1955-1961), dont le professeur Robert D. Browns et plusieurs conférenciers de l'Institut Fulbright (1961-1964). En 1988, le département densifie son cursus et intègre trois sous-départements : les archives (Archival Science), la documentation (Documentation and Information) et la bibliothéconomie (Librarianship). C'est notamment à partir des années 1990 que la discipline bibliothéconomique s'institue comme référent du curriculum professionnel (*Ankara University | Bologna Information System*, s. d.).

Le cadre éducatif turc en sciences de l'information se conçoit aujourd'hui à travers quatre universités : l'Université d'Ankara, l'Université d'Istanbul, l'Université de Hacettepe et l'Université de Marmara. Le cursus en sciences de l'information est offert aux 3 cycles d'études, soit de niveaux baccalauréat, maîtrise et doctorat. À la suite d'une décision du Conseil des Études supérieures de Turquie (2002-2003), les départements de bibliothéconomie d'Ankara, d'Istanbul et de Marmara sont renommés département de gestion de l'information et des documents (Information and Records Management), puis celui de Hacettepe département de gestion de l'information (Information Management) (*Ankara University | Bologna Information System*, s. d.; *Hacettepe University / Course Catalog Site*, s. d.; *Üniversitesi*, s. d.). En s'attardant aux compétences visées par les différents programmes de bibliothéconomie, les études de premier cycle visent l'identification et la validation des connaissances de base des étudiants, le deuxième cycle

permet à ces derniers d'acquérir de nouvelles connaissances dans une phase d'utilisation, pour finalement atteindre un stade d'évaluation, d'interprétation et d'analyse au troisième cycle. Les quatre universités offrent une grande latitude quant au contenu du parcours académique type, privilégiant la formule du cours au choix (elective courses). Par exemple, le programme de maîtrise offert à l'Université de Hacettepe prévoit deux cours obligatoires pour les deux sessions composant la première année d'études, le reste de la scolarité étant complété par des cours au choix et la rédaction d'une thèse (*Hacettepe University / Course Catalog Site*, s. d.).

Les intérêts de recherche privilégiés par les différentes universités concernées permettent de préciser la nature du cadre éducatif turc. En effet, le département de l'Université d'Ankara s'intéresse autant aux ressources et services informationnels qu'à l'organisation et la recherche d'information, l'étude des usager·ères, la gestion des documents (records), l'archivistique (archival science), l'étude de manuscrits et de livres rares et les technologies informationnelles (*Ankara University | Bologna Information System*, s. d.). Cependant, le département de l'Université Marmara, bien qu'il porte le même nom que ceux d'Ankara et d'Istanbul (Information and Records Management), s'intéresse exclusivement aux archives historiques étatiques et aux archives institutionnelles, ce qui exclut de facto la bibliothéconomie de son cursus (*Takımı*, s. d.). Alors que l'Université Marmara offre un cadre éducatif spécialisé en archivistique, l'Université d'Istanbul revendique une posture interdisciplinaire, tant en ce qui a trait à la sélection des futur·es étudiant·es qu'à la composition de son corps professoral, qui est à l'intersection de la bibliothéconomie, de l'archivistique, de l'histoire et de la sociologie (*Üniversitesi*, s. d.).

Association de bibliothèques

Il existe deux organisations qui agissent en Turquie en tant qu'associations professionnelles non gouvernementales pour les bibliothécaires : l'Association des bibliothécaires turcs (Turkish Librarian's Association / *Türk Kütüphaneciler Derneği* (TKD)) et l'Association des bibliothécaires universitaires et de recherches (University and Research Librarians' Association / *Üniversite ve Araştırma Kütüphanecileri Derneği* (ÜNAK)). Ces deux associations revendiquent le rôle essentiel des bibliothèques au développement social et culturel de la Turquie. Chacune d'elle produit des publications professionnelles : la TKD assure la rédaction et la diffusion de *Turkish Librarianship* (*Türk Kütüphaneciliği*), un périodique trimestriel dont les articles publiés passent par un comité de révision par les pairs, alors que l'ÜNAK se charge quant à elle de la revue biannuelle *Information World* (*Bilgi Dünyası*), également soumise à l'évaluation par les pairs. Ces deux revues sont indexées depuis 1999 dans LISA (Library and Information

Science Abstracts). La TKD marque le paysage bibliothéconomique turc par la publication ininterrompue depuis sa fondation en 1949 des numéros de *Turkish Librarianship* et situe la publication professionnelle parmi ses plus importantes missions associatives (Aslan, 1995). Cependant, comme le rapporte Selma Alsan lors de la 61e conférence de l'IFLA, cette priorité octroyée à la publication couplée au fait que les travaux de l'exécutif soient menés sur une base volontaire restreint considérablement le champ d'action de l'association (Aslan, 1995).

L'ÜNAK est quant à elle mise sur pied en 1991. Sa création est étroitement liée aux enjeux technologiques qui bouleversent le modèle de services des bibliothèques de recherche (« Amaç, Misyon / Vizyon », 2023). Membre de LIBER, L'ÜNAK devient un point de repère par lequel mesurer l'avancement technologique des bibliothèques universitaires turques par rapport aux solutions élaborées ailleurs dans le monde. Les missions dont elle prend la charge et la vision qu'elle exprime publiquement la positionnent dans un rôle de leader, tant sur le plan de l'articulation des politiques et des standards internationaux en bibliothèque de recherche et spécialisée que de la conception de nouveaux services en phase avec la transition sociale et technologique (« Amaç, Misyon / Vizyon », 2023). Son champ d'action est structuré, varié et réparti en cinq groupes de travail : médecine et sciences de la santé ; bibliothécaires de droit ; données de bibliothèques ; bibliothèques durables et RDA. L'ÜNAK organise annuellement un symposium sur un thème précis sur lequel différents acteurs du milieu des bibliothèques sont invités à s'exprimer : membres de la communauté académique, professionnelles, gestionnaires, étudiant·es et tout autre personne intéressée par les enjeux du domaine. Le symposium de 2023 s'est tenu en septembre dernier au centre des congrès de l'Université Aydın Adnan Menderes et avait pour thème « Les bibliothèques du futur au nouveau siècle », pointant vers le croisement entre la transition numérique qui s'opère en bibliothèque de recherche et l'amorce en 2023 du deuxième siècle de l'actuelle République turque (ÜNÄK2023 | Aydın Adnan Menderes Üniversitesi, 2023).

En complémentarité avec l'ÜNÄK, mentionnons les activités de la structure ANKOS (Anatolian University Libraries Consortium / Anadolu Üniversitesi Kütüphaneleri Konsorsiyumu), qui agit à la fois comme organisme de mutualisation et comme association professionnelle en contexte de bibliothèque de recherche. Organisme de mutualisation, car il offre à ses membres un service d'achats regroupés pour l'acquisition de licences de bases de données. Association professionnelle, puisque ANKOS offre de la formation continue en ce qui a trait au développement et à l'utilisation responsable des bases de données et à la promotion de politiques conjointes en la matière (« General Information – ANKOS », s. d.). ANKOS offre ainsi un point d'ancrage et d'harmonisation des pratiques en

matière de libre accès et de dépôt institutionnel, de statistiques, de licence et de relations publiques.

Cadre législatif

Mis à part la loi de 1937 qui instaure le dépôt légal et jette les bases pour la création de la bibliothèque nationale de Turquie en 1956 et de sa personnalité juridique, il n'existe pas de lois spécifiques sur les bibliothèques. On retrouve plutôt une série de réglementations dispersées au sein des différents ministères, comme celui de l'éducation, de la culture ou de la justice. Ces réglementations turques concernant les bibliothèques sont indissociables de l'histoire politique du pays. On peut en effet distinguer grossièrement deux grandes périodes, soit l'Empire Ottoman et la création de la République turque. Au cours du règne de l'Empire Ottoman, les bibliothèques sont d'abord l'œuvre de sultans, des autorités religieuses et de riches donateurs. Au niveau législatif, cela se manifeste, par exemple, par un décret qui interdit la vente de livres manuscrits arabes qui seraient destinés à l'exportation vers l'Europe. (Hitzel, 1999) On tente alors de protéger les collections des mains des Occidentaux. Suite à la création de la République de la Turquie en 1923, quelques lois vont indirectement toucher le développement des bibliothèques. Parmi celles-ci, on compte la loi sur l'unification des curriculums (*Tevhid-i Tedrisat Kanunu*) de 1924 puis la loi sur la réforme de l'écriture (*Harf Devrimi*) de 1928 (Akili et Al, 2016).

Comme le précise Keseroglu (2016), les changements faits aux législations concernant les politiques d'acquisitions des bibliothèques le sont principalement pour des raisons politiques de contrôle et d'adéquation entre le message porté dans les documents et celui du parti politique au pouvoir. En effet, comme il n'existe aucune loi spécifique aux bibliothèques en Turquie, celles-ci sont particulièrement sujettes à l'ingérence des différents gouvernements qui se succèdent au pouvoir et de leur vision politique (Keseroğlu, 2016). Les plus de 1000 bibliothèques publiques, de leur côté, sont sous la responsabilité du Kütüphaneler Genel Müdürlüğü, qui pourrait se traduire en français par la Direction générale des bibliothèques (Turner, 2019). Depuis les années 1990, les différents projets de loi (qui souvent ne sont pas adoptés) ne visent pas la planification à long terme du réseau des bibliothèques ou encore l'encadrement de la formation professionnelle des bibliothécaires, mais plutôt une forme de contrôle, par exemple, dans le choix d'acquisition des documents (Keseroglu, 2016).

Information complémentaire ou particularités

Un des enjeux actuels en Turquie est la liberté d'expression et de pensée, remise en cause par les directives et politiques du président actuel Erdoğan. En effet, réélu depuis 2014, l'homme politique contrôle la grande majorité des médias du pays (Hitzel, 2023). Ce contrôle politique est également présent dans les universités. Effectivement, à la suite de la publication d'une pétition appelant à la paix en lien aux troubles survenus en 2015, des licenciements de masse, de la censure et un contrôle de l'activité scientifique sur les sujets jugés sensibles par le gouvernement ont pu être observés (Erdi et Pica, 2022). Cela va à l'encontre des valeurs de l'IFLA, qui prône ces libertés pour le bien-être social, culturel et démocratique des individus et des communautés (IFLA, s.d.).

Références

- Al, U., & Sinan, A. (2016). Public libraries in Turkey: A retrospective look and the present state. *Journal of Librarianship and Information Science*, 48(3), 298-309. <https://doi.org/10.1177/0961000615592456>
- Amaç, Misyon / Vizyon. (2023, juillet 10). ÜNAK. <https://unak.org.tr/hakkinda/amac-misyon-vizyon/>
- Ankara University | Bologna Information System. (s. d.). Consulté 20 décembre 2023, à l'adresse http://bbs.ankara.edu.tr/Amac_Hedef.aspx?bno=3516&bot=1089
- Aslan, S. (1995). Turkish Librarians' Association: Today and Tomorrow—61st IFLA General Conference. <https://origin-archive.ifla.org/IV/ifla61/61-asls.htm>
- Aymes, M. (2009). Le siècle de la Turquie. Une histoire contemporaine ? *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 103(3), 47-61. <https://doi.org/10.3917/ving.103.0047>
- Badel, C., & Inglebert, H. (2014). *Grand Atlas de l'Antiquité romaine. IIIe siècle av. J.-C. / VIe siècle apr. J.-C. Construction, apogée et fin d'un empire*. Autrement.
- Bozarslan, H. (2016). *Histoire de la Turquie contemporaine: Vol. 3e éd.* La Découverte. <https://www.cairn.info/histoire-de-la-turquie-contemporaine-9782707188861.htm>
- Bozdémir, M., Kazancigil, A., Mantran, R., Massicard, É., & Pérouse, J.-F. (s. d.). Turquie. Dans *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/turquie>
- Çalik, B. (2018, août 16). La Bibliothèque nationale, mémoire culturelle de la Turquie. *Agence Anadolu*. <https://www.aa.com.tr/fr/monde/la-biblioth%C3%A8que-nationale-m%C3%A9moire-culturelle-de-la-turquie-/1233411>
- Çelik, A. (2001). University Libraries In Turkey: A state of the art review. *Information Development*, 17(2), 85-92. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0266666014240764>
- Çelik, H., & Bayır, D. (2008). A General Outlook on Turkish Librarianship and Libraries. *LIBER Quarterly: The Journal of the Association of European Research Libraries*, 18(3-4), 470-479. <https://doi.org/10.18352/lq.7946>

CIA The World FACTBook. (2023). *Turkey (Turkiye)*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/turkey-turkiye/>

Dierks, Z. (2023). *Number of public libraries in Turkey from 2001 to 2022*. Statista. <https://www.statista.com/statistics/1323239/turkey-number-of-public-libraries/>

Dilek-Kayaoglu, H., & Demir, G. (2014). Prison libraries in Turkey: The results of a national survey. *Journal of Librarianship and Information Science*, 46(2), 130–138. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0961000614523635>

Doğu, Ç. (2022). *Le distanciel est-il le nouveau présentiel ? Les effets de la pandémie sur les bibliothécaires de référence des universités en Turquie*. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/26455>

Erdi, G., & Pica, C. (2022). Libertés académiques en Turquie: Répression et stratégies de résistance dans un contexte autoritaire. *Mouvements*, 112(4), 113-125. <https://doi.org/10.3917/mouv.112.0113>.

Europa World The Global Reference Resource. (2023). *Türkiye (Turkey)*. <https://www.europaworld.com/country/T%C3%BCrkiye-%2528Turkey%2529?id=tr>

General Information – ANKOS. (s. d.). ANKOS. Consulté 20 décembre 2023, à l'adresse <https://ankos.org.tr/en/about-ankos/info/>

Hacettepe University / Course Catalog Site. (s. d.). Consulté 20 décembre 2023, à l'adresse https://akts.hacettepe.edu.tr/program_detay.php?birim_ref=AKDBRM_0000000000000000000000000660&birim_kod=2112&prg_oid=PRGRAM_00000000000000000000000868&prg_kod=21121&programduzey=3&submenuheader=2&dil_kod=2

Hitzel, F. (2023). La Turquie, une histoire mouvementée. *Recherches Internationales*, 127, 47-67. <https://doi.org/10.3406/rint.2023.3410>.

Inci Önal, H. (2005). New developments on the Turkish school library scene. *Journal of Librarianship and Information Science*, 37(3), 141-151. <https://doi.org/10.1177/0961000605057481>

IFLA (s.d.) *Our vision and mission*. <https://www.ifla.org/vision-mission/>.

IU libraries. (2023). *About Us*. Istanbul University: Head Office of Library and Documentation. <https://kutuphane.istanbul.edu.tr/en/content/about-us/mission-and-vision>

Lehmann, V., & Locke, J. (2005). *Guidelines for Library Services to Prisoners*. 92, 24. <https://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/professional-report/92.pdf>

Milli Kütüphane. Kütüphaneler ve yayimlar genel müdürlüğü. (s. d.). *À propos de nous (Hakkimizda)*. <https://www.millikutuphane.gov.tr/>

Picard, C. (2014). *Le monde musulman. Du XIe au XVe siècle*. Armand Colin.

Poulain, M. (1995). LiFLA à Istanbul. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 6, 94-97. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0094-001>.

Takımı, Marmara Üniversitesi Bilgi İşlem Daire Başkanlığı Web (s. d.). Information and Records Management—Faculty of Arts and Sciences. Marmara University. Consulté 20 décembre 2023, à l'adresse <http://bby.fef.marmara.edu.tr/en>

Turner, I. (2019). Development of the Public Libraries in Turkey (Order No. 13812877). Available from Library & Information Science Abstracts (LISA); ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection. (2218678765). <https://www.proquest.com/dissertations-theses/development-public-libraries-turkey/docview/2218678765/se-2>

ÜNAK2023 | Aydın Adnan Menderes Üniversitesi. (2023). <https://unak2023.unak.org.tr/> Üniversitesi, İstanbul. (s. d.). İstanbul Üniversitesi | Tarihten Geleceğe Bilim Köprüsü—1453. Consulté 20 décembre 2023, à l'adresse [https://tanitimedebiyat.istanbul.edu.tr/en/content/departments-2/{{page.url\(\)}}](https://tanitimedebiyat.istanbul.edu.tr/en/content/departments-2/{{page.url()}})

Yılmaz, B. (2010). Public Libraries in Turkey. *Fontes Artis Musicae*, 57(3), 303-308. <https://doi.org/10.1515/bfup.2008.025>

19. Venezuela

(Anne-Sophie Jeanson, Camille Potvin, Chloé Gervais, Daniel Richer et Eva Garrido)

Profil du pays

Le Venezuela (République bolivarienne du Venezuela) se situe dans le nord de l'Amérique du Sud, partageant ses frontières avec la Colombie et la Guyane. D'une superficie de 912 050 km², sa géographie diversifiée comprend la cordillère des Andes et les basses terres de Maracaibo au nord-ouest, les plaines centrales connues sous le nom de llanos, et les hauts plateaux de Guyane situés au sud-est. Le littoral du pays s'étend sur 2 800 km le long de la mer des Caraïbes et de l'océan Atlantique Nord. La population vénézuélienne est estimée à 30,5 millions d'habitants, positionnant le pays au 50^e rang mondial des pays les plus peuplés. Le taux de population urbaine s'élève à 88,4 %, soit la vaste majorité. Outre la capitale nationale, Caracas (2,9 millions de personnes), on compte parmi les villes à forte concentration démographique Maracaibo (2,3 millions de personnes), Valencia (1,9 million de personnes), Barquisimeto (1,2 million de personnes), Maracay (1,2 million de personnes) et Ciudad Guayana (964 000 personnes). La langue officielle est l'espagnol, en plus de divers dialectes autochtones. Le taux de chômage global est de 6,41 %, et 33,1% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté. Le gouvernement consacre 1,3 % de son PIB à l'éducation, plaçant le pays au 194^e rang mondial. Le taux d'alphabétisation reste élevé, avec 97,5 % de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire. Les principaux secteurs économiques du Venezuela comprennent l'agriculture (4,7 %), l'industrie (40,4 %) et les services (54,9 %). Le Venezuela s'engage activement dans les relations internationales, prenant part à de nombreuses organisations telles que l'ONU, Interpol et l'UNESCO (Central Intelligence Agency, 2023, 12 décembre).

Histoire

Les premières bibliothèques vénézuéliennes

L'histoire des bibliothèques au Venezuela s'étend sur plusieurs siècles, la première bibliothèque coloniale étant fondée à la fin du 16^e siècle au couvent de Notre-Dame de Salceda, à Sainte-Anne-de-Coro. D'abord privées, les bibliothèques des 17^e et 18^e siècles appartiennent à des aristocrates et à des ecclésiastiques, et demeurent réservées à l'usage

familial et monastique. En 1691, un décret du provincial de l'ordre franciscain introduit le rôle de bibliothécaire, marquant la première inscription de ce titre au Venezuela. Un siècle plus tard, en 1790, apparaît le premier bibliothécaire connu, le père Cristóbal de Quesada, qui travaille à la bibliothèque du couvent de la Miséricorde à Caracas. Le concept de bibliothèque publique apparaît quant à lui après la Déclaration d'indépendance de 1810. L'avocat et politicien Juan Germán Roscio propose alors une bibliothèque publique à Caracas, un projet qui se concrétise avec le militaire et politicien, Simón Bolívar, qui y travaille pendant la guerre d'indépendance, et jusqu'à sa mort, en 1814 (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Bouleversements sociopolitiques du 19^e siècle à aujourd'hui

L'histoire du Venezuela est marquée par son émergence en 1830 à partir de la dissolution de la Grande Colombie, aux côtés de l'Équateur et de la Nouvelle-Grenade (Colombie). Tout au long de la première moitié du 20^e siècle, des militaires gouvernent le pays, favorisant l'industrie pétrolière et mettant en œuvre des réformes sociales limitées. Malgré une gouvernance démocratique depuis 1959, Hugo Chávez, au pouvoir de 1999 à 2013, centralise l'autorité, orientant le pays vers l'autoritarisme. Cette tendance se poursuit en 2018 avec la réélection contestée de Nicolás Maduro. L'Assemblée nationale de 2015 est la dernière institution démocratiquement élue, et les élections législatives ultérieures de 2020 et 2021 s'entachent de controverses, étant largement soupçonnées d'être frauduleuses (Central Intelligence Agency, 2023, 12 décembre).

Les bibliothèques vénézuéliennes face aux tensions sociopolitiques : un rôle réaffirmé

Le régime de Maduro contrôle étroitement la libre expression et la presse. Les bibliothèques du Venezuela subissent ainsi, depuis près d'un quart de siècle, des pressions idéologiques et polarisantes. Se confrontant à des enjeux de censure, de corruption et de contrôle étatique, les bibliothécaires doivent continuellement réaffirmer leurs valeurs et

leur rôle crucial dans le fondement du développement national, réitérant la nécessité pour la population d'être bien informée et instruite. Les écoles nationales de bibliothéconomie préconisent une vision sociale juste et équitable pour La Bibliothèque nationale du Venezuela (BNV), ainsi que ses bibliothèques publiques, scolaires, universitaires et spécialisées/privées. Les professionnel·le·s de l'information à travers le pays militent en faveur de la démocratie, notamment auprès des dirigeant·e·s politiques, afin de s'assurer que la disposition constitutionnelle du pays soit formée sur la base des droits de la personne (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale du Venezuela

La BNV, située à Caracas, est l'institution et l'actrice de référence bibliothéconomique la plus importante du pays. Créée au début des années 1830, elle répond à l'initiative du secrétaire d'État de l'époque, Antonio Guzman, qui souhaite regrouper les documents officiels en un seul endroit fédéralisé. En 1833, un décret gouvernemental officialise l'instauration de la BNV, mais celle-ci connaît une lente progression dans ses réalisations et ses services. En devenant autonome en 1974, année où s'amorce une importante transformation de la gouvernance et des politiques de la BNV, l'État vénézuélien reconnaît le rôle fondamental de l'institution dans la conservation et la diffusion des documents étatiques, notamment pour l'établissement d'un gouvernement démocratique transparent et modernisé. En tant que directrice de la BNV de 1974 à 1999, Virginia Betancourt se distingue par son engagement dans le processus de reconnaissance de ces principes. Durant tout son mandat, Betancourt mobilise des ressources considérables pour le développement de services informationnels visant l'amélioration de l'accessibilité des documents au Venezuela. C'est sous sa gouverne que la BNV instaure l'Institut autonome en bibliothèque nationale et services de bibliothèques (IABNSB), un réseau d'information innovateur à l'époque. Ce dernier connaît ensuite un rayonnement auprès des institutions bibliothéconomiques et démocratiques internationales, telles l'IFLA ou l'UNESCO (Torres, 2011). En 1977, l'IABNSB assume la responsabilité du dépôt légal du pays, créant ainsi un réseau de bibliothèques publiques et fournissant une aide au ministère de l'Éducation dans l'élaboration d'un système de gestion des bibliothèques scolaires (Figueras, 2021). La BNV s'acquitte aussi de la tâche de recueillir les savoirs oraux afin de préserver l'expertise

nationale. Ses progrès réalisés en matière de démocratisation et de professionnalisation sont toutefois interceptés avec l'arrivée au pouvoir de Hugo Chávez en 1999. Lui retirant son autonomie politique, le gouvernement Chávez réduit aussi considérablement son financement et impose une importante censure informationnelle. La BNV perd le soutien de l'État et la reconnaissance internationale, et ses bases de données sont aujourd'hui inexistantes. De plus, la bibliothèque n'est fréquentée que par moins de 1% de la population (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017 ; Torres, 2011).

Bibliothèques publiques

Le Venezuela compte plus de 700 bibliothèques publiques, réparties dans les 24 régions administratives du pays. Mandaté par l'IABNSB, le secteur public des bibliothèques se dote d'un réseau national des bibliothèques publiques (SNBP) dans les années 1970, qui régit la gestion des services en bibliothèque publique. Le Venezuela est le premier pays en Amérique latine à instituer une telle politique. Les principes de gouvernance du SNBP s'inspirent notamment de la Déclaration de Caracas pour la bibliothèque publique de 1982. Signée par des représentant·e·s d'une trentaine de pays, celle-ci établit les principes fondateurs des bibliothèques publiques du Venezuela, parmi lesquels figurent les principes d'accessibilité, de démocratie et de protection des droits des peuples autochtones (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Aujourd'hui, les services en bibliothèques publiques sont précaires, alors que celles-ci font face à des enjeux financiers et politiques importants. On suppose que les bibliothèques publiques sont fréquentées par moins de 10 % de la population et qu'elles remplacent dans de nombreux cas les bibliothèques scolaires (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Tout de même, les initiatives de bibliothèques hors les murs se démarquent comme un modèle bibliothéconomique de réussite au Venezuela. Parmi elles, les bibliothèques aménagées dans les parcs de Medellín réussissent à subvenir aux besoins des populations et pallier les enjeux sociaux locaux, notamment parce qu'elles brisent les barrières sociales liées aux questions d'éducation en s'intégrant à la vie urbaine et qu'elles proposent une offre de services en immédiate concordance avec les besoins des populations locales (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Ces initiatives embellissent le portrait actuel des bibliothèques publiques au Venezuela.

Bibliothèques scolaires

Au Venezuela, le réseau de bibliothèques scolaires est régi par l'Office National des Services en Bibliothèques scolaires, et comprend des bibliothèques centrales, des petites bibliothèques et des bibliothèques mobiles. Entre les années 1965 et 1998, l'organisation de la Banco del Libro (Banque du Livre [traduction libre]) et la BNV ont considérablement contribué à la mise sur pied d'un réseau de bibliothèques scolaires au pays. Ces dernières jouent un rôle important dans la reconnaissance, la diffusion et la conservation des langues et des savoirs autochtones durant cette période. Les bibliothèques scolaires travaillent également au développement de collections destinées aux jeunes enfants issus des communautés autochtones, en plus de favoriser l'apprentissage et la lecture chez les jeunes du pays. Toutefois, malgré les efforts déployés, les bibliothèques scolaires vénézuéliennes ne réussissent pas à répondre de manière satisfaisante aux exigences en matière de bibliothèques scolaires. En effet, les infrastructures sont le plus souvent déficientes, la formation des bibliothécaires est insuffisante, et les bibliothèques scolaires manquent de ressources financières pour offrir des services de qualité (Figueras, 2021). Plusieurs soutiennent que les services en bibliothèques scolaires sont aujourd'hui pratiquement inexistantes (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Les bibliothèques publiques se mobilisent pour pallier leur absence (Figueras, 2021).

Banco del Libro

La Banco del Libro est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir la lecture auprès des enfants et adolescent·e·s du Venezuela. Résolument innovante, elle soutient depuis près de 50 ans des projets et une collection de livres jeunesse dans le but de favoriser des transformations sociétales émanant de citoyen·ne·s engagé·e·s et éclairé·e·s. Considérant les inégalités sociales du pays, la notion d'accès est au cœur du projet, et la Banco del Libro vise à favoriser la lecture auprès de toutes les communautés, et plus particulièrement celles affectées par des crises (économiques, environnementales). Plusieurs projets ont été mis sur pied avec cet objectif précis en tête comme celui du *Tendiendo puentes con la lectura* (Construire des ponts avec la lecture [Traduction libre]) qui souhaite favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes issus de communautés

défavorisés à Caracas en abordant des thèmes tels que l'inclusion et la liberté (IBBY, s.d.). La Banco del Libro organise aussi de multiples activités culturelles qui n'ont pas de lien direct avec la lecture, mais qui favorisent des échanges entre les communautés (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Depuis sa création, cet organisme est considéré comme un modèle, et plusieurs autres pays s'en sont inspirés dont la Colombie et l'Espagne (IBBY, s.d.).

Bibliothèques universitaires

Publiques ou privées, les bibliothèques universitaires (BU) vénézuéliennes ont pour mission commune de soutenir la recherche et le développement professionnel (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Elles s'engagent en faveur de l'enseignement et de la vulgarisation, tout en contribuant à transmettre des valeurs démocratiques aux communautés dans lesquelles elles sont implantées (Navea Soto, 2017). Les BU constituent un maillon fort du réseau vénézuélien (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Pour les 22 institutions publiques (sur un total de 43 BU), le financement dépend du gouvernement, qui coordonne le fonctionnement des universités par le biais du Conseil national des universités (CNU), présidé par le ministre de l'Enseignement supérieur. Le CNU encadre notamment l'attribution et la répartition générales des budgets aux établissements, dont celui des bibliothèques (Bashirullah et Jayaro, 2006). Parmi les enjeux actuels rencontrés par les BU, soulignons le soutien des projets visant à résoudre les crises économiques et sociales, le maintien à jour des fonds documentaires (papiers et numériques) et la formation des membres de leur communauté à la littérature numérique. Faisant également preuve d'engagement social, elles encouragent l'apprentissage au fil de la vie et appuient le développement durable, tant environnemental que social et économique – ce qui les positionne au diapason des objectifs de l'UNESCO (Navea Soto, 2017).

L'Université centrale du Venezuela (UCV) constitue la première et la plus grande université publique au pays et ses collections ont été intégrées à la BNV des années 1870 jusqu'en 1892 (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). À partir des années 1950, le projet de son réaménagement mène à la construction d'une cité universitaire comptant une quarantaine de bâtiments. Cet ensemble architectural est reconnu en 2000 par l'UNESCO comme site du patrimoine mondial (Navea Soto, 2017).

Les bibliothèques numériques et le libre accès

Retrouvées principalement en contexte académique, les bibliothèques numériques prennent surtout la forme de répertoires d'informations spécialisées, de revues universitaires numériques et de dépôts institutionnels accessibles en ligne. Faisant office de métamoteur de recherche, le référentiel *Metadatum* regroupe l'ensemble des dépôts institutionnels des universités du pays qui utilisent le protocole OAI-PMH (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Par ailleurs, la culture du libre accès par voie verte est bien établie en milieu universitaire (Buitrago Ciro, 2022). À titre d'exemple, le Venezuela propose un total de 54 revues scientifiques offertes en libre accès dans le Réseau de revues scientifiques d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Espagne et du Portugal (Redalyc), ce qui juche le pays au 6e rang en termes de nombre de publications indexées (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Bibliothèques spécialisées

Le Venezuela compte une trentaine de bibliothèques spécialisées, principalement localisées dans la capitale, Caracas. On y retrouve des bibliothèques traitant de sujets aussi variés que la littérature étrangère (française, anglaise, allemande), les peuples autochtones d'Amérique latine, les sciences et les technologies, l'agriculture et la médecine, pour ne nommer que ceux-ci (De Gruyter, 2021). Associées à des organismes privés ou publics, à une branche du gouvernement ou à une université, ces bibliothèques axent leurs collections sur des sujets précis afin de fournir à leur communauté de l'information pertinente. Notons l'Institut vénézuélien de recherche scientifique (IVIC) de la bibliothèque Marcel Roche, qui est l'une des bibliothèques phares du pays. Grâce à un soutien financier du ministère, l'IVIC est en mesure de garnir sa collection de documents et de bases de données dans le domaine académique. Fondée en 1941, la bibliothèque Ernesto Peltzer de la Banque Centrale est aussi l'une des bibliothèques spécialisées les plus importantes du Venezuela comportant approximativement 100 000 ouvrages portant

sur la finance et l'économie (De Gruyter, 2021). Quelques fondations philanthropiques vénézuéliennes, notamment Rojas Astudillo, Pedro Manuel Arcaya, John Boulton, Vicente Lecuna, Humboldt, La Salle et le Centre vénézuélien américain développent chacune des bibliothèques spécialisées (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

En Amérique latine, la formation des professionnel·le·s en SIB se fait au niveau du premier cycle. Appelée *licenciatura*, cette formation dure de 3 à 5 ans (Martinez-Arellano, 2019). Au Venezuela, deux institutions universitaires offrent une formation en SIB : l'école des bibliothèques et des archives de l'UVC (EBA-UCV) à Caracas et celle de l'Université de Zulia (EBA-LUZ) à Maracaibo. Le titre des professionnel·le·s des bibliothèques et des archives est, depuis 1950, technicien·ne·s en bibliothéconomie.

Fondée en 1948, l'EBA-UCV offre deux *licenciatura* de cinq ans, l'une en archivistique et l'autre en bibliothéconomie. Cette première école offre aussi deux programmes de cycle supérieur (*graduate studies*): une spécialisation en gestion des réseaux d'information et une maîtrise en information et communication pour le développement. Fondée en 1962, l'EBA-LUZ offre elle aussi deux programmes de *licenciatura* respectivement en archivistique et en bibliothéconomie, en plus d'une maîtrise en science de l'information.

D'autres universités offrent également des formations dans le champ des sciences de l'information : l'Université de Carabobo à Valence – cours et *licenciatura* en certification documentaire –, l'Université catholique Andrés Bello à Caracas – maîtrise en systèmes d'information – et l'Université Yacambú à Barquisimeto – *licenciatura* en information et documentation. En date de 2019, aucun programme doctoral en SIB n'existe au pays, obligeant les chercheur·euse·s à poursuivre leurs travaux dans d'autres pays ou disciplines (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Certaines universités ibéro-américaines offrent aussi une maîtrise en SIB, mais une seule donne la possibilité de faire un doctorat – l'Université nationale autonome du Mexique (Martinez-Arellano, 2019).

La première mouture de la formation professionnelle s'inspire en partie du discours fondateur que l'Espagnol José Ortega y Gasset a prononcé en 1935 lors du deuxième congrès international de l'IFLA, à Madrid. Publiées sous la forme du livre *Misión del bibliotecario* (*Mission du bibliothécaire* [traduction libre]), les idées de ce discours ont connu un vif succès au Venezuela et ont pu circuler avant qu'il n'y ait de formation professionnelle en SIB, menant au constat de l'importance de la professionnalisation du métier de bibliothécaire. À l'époque, le premier curriculum professionnel national repose sur sept types de compétences : compétences de base, compétences administratives, traitement technique, sources d'information, documentation et information, recherche

et compréhension de la nature humaine. À cela s'ajoutent aujourd'hui des aspects supplémentaires tels que le contexte sociohistorique des objets et des domaines d'étude, la formation des utilisateur·rice·s et la promotion de la lecture et la littératie informationnelle. Bien que ces dernières facettes ne prennent pas nécessairement part à la formation de base en SIB, elles peuvent y trouver leur place grâce à des cours complémentaires (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Association de bibliothèques

La littérature accessible en ligne concernant les associations, peu importe la langue, est plutôt rare. Pour le peu qui est disponible, les parutions sont plutôt datées et n'offrent donc pas une représentation à jour de leurs activités. De plus, plusieurs des sites des associations étaient inaccessibles au moment de notre recherche laissant supposer que les activités associatives de certaines ont peut-être cessé. Nous présumons aussi que l'instabilité sociopolitique telle que décrite à la section *Profil du pays* peut être la cause derrière les difficultés d'accès et la restriction de certaines ressources. Malgré tout, voici un bref portrait des associations présentes au Venezuela à la suite de nos recherches sur le sujet.

La *Asociación de Estados Iberoamericanos para el Desarrollo de las Bibliotecas Nacionales de Iberoamérica* (Association des États Ibéro-Américains pour le développement des bibliothèques nationales), mieux connue sous l'abréviation de ABINIA, a vu le jour en 1989 à Mexico. Depuis 2019, les bureaux sont situés à Caracas dans la capitale du Venezuela. Virginia Betancourt contribue grandement à la fondation de l'association, souhaitant ainsi donner une voix aux institutions latines (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). En devenant membre de l'IFLA en 1996, l'association répond au souhait de Bétancourt de collaborer à l'international. En revanche, l'ABINIA ni aucune autre association vénézuélienne ne figurent parmi la liste de membres actifs de l'IFLA en date du 18 août 2023. Comptant 22 membres, l'ABINIA est active dans la majorité des pays du sud de l'Amérique et a pour mission de promouvoir la collaboration entre les membres afin d'assurer le progrès dans les bibliothèques nationales (ABINIA, 2023). L'ABINIA soutient les missions de développement durable pour les bibliothèques de l'UNESCO, mais tout particulièrement celles reliées à l'éducation de qualité (objectif 4), la réduction des inégalités (objectif 10) et celle visant la paix, la justice et le maintien d'institutions efficaces (objectif 16) (UIA, 2019).

La *Asociación Nacional de Directores de Bibliotecas, Redes y Servicios de Información del Sector Académico, Universitario y de Investigación* (ANABISAI) ou l'Association nationale des directeur·ice·s de bibliothèques des secteurs de l'enseignement, de la recherche et des

universités, est quant à elle active dans la communauté des bibliothèques académiques. L'ANABISAI est fondée en 1995 aux suites du regroupement de plusieurs directeur·rice·s de bibliothèques universitaires. Se sentant lesé·e·s par la situation financière critique du pays, notamment par l'insuffisance des budgets alloués pour l'achat de collections pertinentes dans leurs universités, le consortium est créé avec l'objectif de partager les ressources acquises afin de sauver des coûts et ainsi faire profiter au plus grand nombre l'accès aux bases de données et ouvrages de référence (Bashirullaha et Jayaro, 2006). Depuis sa création, l'ANABISAI favorise la coopération entre ses membres en organisant des colloques et des rencontres internationales avec d'autres associations et professionnel·le·s de l'information. Parmi les thèmes récemment abordés lors de ces congrès, notons celui de l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de la gestion des bibliothèques (Morales Campos et Pirela Morillo, 2020).

Le *Colegio De Bibliotecólogos Y Archivólogos De Venezuela* (COLBAV), ou Association des bibliothécaires et archivistes du Venezuela, est créé en 1956 par des diplômé·e·s de l'Université centrale du Venezuela. L'association est fondée dans le but de promouvoir les professionnel·le·s des milieux bibliothécaires et archivistiques. En appelant la participation de plusieurs professeur·e·s lors de sa création, le COLBAV travaille en étroite collaboration avec les initiatives valorisant la recherche universitaire et l'enseignement des disciplines (Morales Campos et Pirela Morillo, 2020).

Cadre législatif

Il semble que peu de lois et de règlements encadrent les bibliothèques du Venezuela. Il y a d'abord la Loi sur l'Institut autonome de la bibliothèque nationale et des services de bibliothèques. Établie le 27 juillet 1977, elle fonde l'IABNSB et bonifie grandement les services d'information et de bibliothèques et autres services partout au pays (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Cette loi devient le symbole de la modernisation de la BNV. En créant l'IABNSB, la présidente de ce nouveau réseau à l'époque, Virginia Betancourt, rallie le support de l'État, d'individus et d'organisations vénézuéliennes et internationales pour créer un nouveau réseau centralisé d'information et de bibliothèques à l'échelle nationale ayant pour cœur cet institut (Torres, 2011). Cette première loi contribue à mettre sur pied le RNBV et incite à la construction de plusieurs bibliothèques publiques et scolaires à travers le pays (Penna, 1982). Ce réseau est à l'avant-garde pour l'époque en Amérique latine (Torres, 2011). Cependant, la loi de l'IABNSB qui était si novatrice à l'époque est maintenant obsolète. Ni elle ni les institutions qu'elle contribue à créer ne sont modifiées depuis 1977 alors que le monde de l'information et des bibliothèques, lui, a

beaucoup évolué : en effet, lors de l'adoption de la nouvelle constitution en 1999, la Loi est reconduite sans être mise à jour (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

Datant de 1993, la Loi sur le dépôt légal (*Ley de Deposito Legal*) stipule que, pour favoriser la conservation et la diffusion du patrimoine du pays, tout document publié au Venezuela ou portant sur celui-ci doit être remis à l'IABNSB, chargée de faire appliquer la loi. Cette loi précise les types de documents recueillis, le processus pour soumettre les documents, l'attribution du numéro du dépôt légal, les exceptions et bien plus encore (Gaceta Oficial de la Republica de Venezuela, 1997). De cette façon, Betancourt et la Loi de l'IABNSB permettent de renflouer les étagères de l'IABNSB en centralisant les procédures d'acquisition des documents d'intérêt pour le Venezuela, incluant les documents audiovisuels, une première à l'époque (Torres, 2011).

Le cadre législatif encadrant les bibliothèques est donc seulement composé de ces deux lois. D'autres lois concernent les services d'information ou le milieu des livres telles que la *Loi sur les technologies de l'information* (OMPI, [s. d.]). Il est aussi possible, par exemple, de retrouver une rare mention des bibliothèques dans l'article 108 de la constitution du pays qui exprime que l'État se doit de fournir des services de radio, de télévision et de bibliothèque dans l'objectif d'un accès universel à l'information (1999). Les bibliothèques sont également mentionnées dans la *Loi sur le droit d'auteur* qui mentionne le dépôt légal d'œuvres à la BNV (Congrès de la République, 1993) ou la *Loi sur les livres* (*Ley del Libro*) qui exprime l'importance des bibliothèques dans la diffusion des livres et de la lecture (El Congreso de la Republica de Venezuela, 1997). Toutefois, malgré le fait que l'État semble avoir pour objectif l'accès à l'information et qu'il reconnaisse l'importance des bibliothèques dans ces documents légaux, aucun autre cadre légal ou initiative ne précise comment arriver à fournir de façon adéquate ces services en information. Il existait auparavant, dans la Loi organique sur le régime municipal (*Organic Municipal Regime Law*) de 1989 une obligation pour les municipalités de plus d'un certain nombre d'habitants d'avoir une bibliothèque publique. Cependant, cette loi a été changée en 2010 pour devenir la Loi organique sur le pouvoir public municipal (*Organic Public Municipal Power Law*) dans laquelle le règlement sur les bibliothèques n'apparaît plus (Granda et Machin-Mastromatteo, 2017). Bref, le cadre légal des bibliothèques est plutôt sommaire, et l'un de ses deux piliers est obsolète. Toutefois, selon Granda et Machin-Mastromatteo (2017), une nouvelle mouture de ce cadre légal serait en préparation, mais l'absence de consultation de la population dans cette affaire fait déjà débat.

Information complémentaire et particularités

Les perspectives d'une bonne gestion des bibliothèques au Venezuela sont incertaines

en raison de nombreux problèmes liés à la liberté d'expression, à l'accès équitable à l'information et aux droits de la personne. D'une part, les autorités vénézuéliennes imposent des restrictions à la liberté d'expression et de la presse. Des journalistes, des médias indépendants et des défenseur·euse·s des droits de la personne font l'objet de harcèlement. Plusieurs atteintes à la liberté d'expression sont signalées, comme des cas de censure, des attaques verbales et de l'intimidation envers des journalistes. Certaines stations de radio sont fermées par les autorités, et font l'objet de demandes de blocage d'accès à certains sites Web sur les services de communication. En outre, les journalistes et les médias font face à des pressions et des menaces de la part des autorités pour avoir couvert les violations des droits de la personne et les abus perpétrés par les forces de l'ordre. Plusieurs journalistes sont assassiné·e·s, et ces meurtres demeurent irrésolus. D'autre part, l'accès à l'information est également limité au Venezuela. Les autorités imposent des restrictions sur sa diffusion, notamment en contrôlant les médias et en limitant l'accès à l'information publique. Les médias, les journalistes indépendant·e·s et les chercheur·se·s font donc face à des enjeux de taille pour obtenir leurs sources et pour exercer leur métier librement et indépendamment. (Amnesty International, 2023 ; Puyosa, 2019 ; Granda et Machin-Mastromatteo, 2017).

La mission sociale et communautaire des bibliothèques et des bibliothécaires se trouve également compromise par de multiples violations des droits de la personne. Selon Amnesty Internationale, les femmes vénézuéliennes font face de manière persistante à des violences fondées sur le genre, englobant des violences sexuelles et la traite d'êtres humains. Les migrant·e·s vénézuélien·ne·s éprouvent d'énormes difficultés sur le front des droits de la personne. En 2023, pas moins de 7,1 millions de vénézuélien·ne·s quittent leur pays en raison de la crise économique et humanitaire. Toutefois, ces migrant·e·s rencontrent d'importantes entraves à l'accès aux services essentiels dans leurs nouveaux pays d'accueil, notamment en matière d'eau et d'assainissement. Les premiers peuples sont confrontés à des violations continues de leurs droits liés à leurs terres ancestrales et à leur mode de vie traditionnel. Malheureusement, aucune avancée significative n'est enregistrée en ce qui concerne la question des droits des personnes 2ELGBTQQIA+. Ces personnes sont fréquemment sujettes à la discrimination, à la violence et à la stigmatisation, éprouvant des difficultés notables à obtenir des services médicaux et des protections juridiques, comme le souligne le rapport d'Amnistie internationale en 2023 (Amnesty International, 2023).

Références

Amnesty International. (2023). *Venezuela: La situation des droits humains*. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/location/americas/south-america/venezuela/report-venezuela/>

Bashirullah, A. K. et Jayaro, X. (2006). Consortium: A solution to academic library services in Venezuela. *Library Collections Acquisitions & Technical Services*, 30(1), 102-107. <https://doi.org/10.1016/J.LCATS.2006.07.006>

Buitrago Ciro, J. (2022). How are academic libraries in Spanish-speaking Latin America responding to new models of scholarly communication and predatory publishing? *Journal of Librarianship and Information Science*, 54(3), 373-388. <https://doi.org/10.1177/09610006211016533>

Congrès de la République (1993). Loi sur le droit d'auteur (du 14 août 1993) (traduit par le Bureau international de l'OMPI). OMPI. <https://www.wipo.int/wipolex/fr/text/130138>

Constitution of the Bolivarian Republic of Venezuela. (1999). (traduit par la Human Rights Library). University of Minnesota. <http://hrlibrary.umn.edu/research/venezuela-constitution.html>

De Gruyter. (2021). Venezuela. *World Guide to Libraries*. <https://doi.org/10.1515/wgtl>

El Congreso de la Republica de Venezuela (1997). Ley Del Libro [Loi sur le livre]. OMPI. <https://www.wipo.int/wipolex/fr/text/333264>

Figueras, C. (2021). El sistema de bibliotecas escolares en Venezuela: un estudio de caso [Le système de bibliothèques scolaire au Venezuela]. *Revue Portoricaine de Bibliothéologie et Documentation*, 1, 11-32. <https://revistas.upr.edu/index.php/acceso/article/view/17143>

Gaceta Oficial de la Republica de Venezuela. (1997). Reglamento de la Ley de Deposito Legal en el Instituto Autonomo Biblioteca Nacional [Règlement de la loi sur le dépôt légal à l'Institut autonome de la Bibliothèque nationale]. https://cerlalc.org/wp-content/uploads/2018/09/157_Reglamento_Ley_Dep_Venezuela.pdf

Granda R. et Machin-Mastromatteo J. D. (2017). Venezuela: Libraries and Librarianship. Encyclopedia of Library and Information Sciences (4e éd.). CRC Press. <https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.1081/E-ELIS4/encyclopedia-library-information-sciences?refId=7aa52b9c-70ef-4741-9368-4e47d3d41b25&context=ubx>

Granda, R. et Machin-Mastromatteo, J. D. (2018a). Medellin Library Parks: A model for Latin American libraries and urban equipment. *Information Development*, 34(2), 201-205. <https://doi.org/10.1177/0266666918755642>

IBBY International Board on Books for Young People. (s.d.). Venezuela. <https://www.ibby.org/ibby-worldwide/national-sections/venezuela>

IFLA. (2023, août 18). IFLA Members including Institution and Association Affiliates https://www.ifla.org/wp-content/uploads/ifla-members-and-association-affiliates_2023-08-18.pdf

Jshaffner. (2010, novembre 10). Public Libraries in Venezuela and Bolivia – a Guest Post by Kathy Smargiassi. *The Librarian Is IN*. <https://jshaffner.wordpress.com/2010/11/10/public-libraries-in-venezuela-and-bolivia-a-guest-post-by-kathy-smargiassi/>

Martinez-Arellano, F. F. (2019). What is Library and Information Science (LIS) in Latin American library schools. *Balisages. La Revue de Recherche de l'Enssib*, (1). <https://bbf.enssib.fr/revue-enssib/consulter/revue-2013-01-005>

McDonald, J.D., et Levine-Clark, M. (Eds.). (2018). *Encyclopedia of Library and Information Sciences* (4th ed.). CRC Press. <https://doi.org/10.1081/E-ELIS4>

Morales Campos, E. et Pirela Morillo, J. (2020). Forjadores e impulsores de la bibliotecología latinoamericana: Venezuela [Fondateurs et promoteurs de la bibliothéconomie latino-américaine : le Venezuela]. <https://repositorio.unam.mx/contenidos/5002371>

Navea Soto, R. (2017). Bibliotecas Universitarias en Caracas, Venezuela. *Bibliotecas*, 35(1), 1-17. <https://doi.org/10.15359/rb.35-1.3>

OMPI (s.d.). Venezuela (République bolivarienne du). <https://www.wipo.int/wipolex/fr/legislation/members/profile/VE>

Page Nosotros (s.d.). Asociación ABINIA. <https://asociacionabinia.org/nosotros/>

Parra García, A. (2013). Innovación en bibliotecas universitarias: caso biblioteca Pedro Grases, Universidad Metropolitana, Caracas-Venezuela [Innovation dans les bibliothèques universitaires : le cas de la bibliothèque Pedro Grases, Universidad Metropolitana, Caracas-Venezuela]. *Revista De Medios Y Educación*, (42), 89-101. <https://recyt.fecyt.es/index.php/pixel/article/view/61571>

Penna, C. V. (1982). The national system of library and information services of Venezuela. *The Journal of Library History (1974-1987)*, 17(2), 117-143. <https://www.jstor.org/stable/25541258>

Torres, A. (2011). Venezuela's National Library as the Nucleus of a National Library System (IABNSB) in the 20th century. IFLA. <https://www.ifla.org/publications/venezuelas-national-library-as-the-nucleus-of-a-national-library-system-iabnsb-in-the-20th-century/>

UNESCO. (s.d.). National Information Policy. Bibliothèque numérique de l'UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000018995>

Venezuela. (2023, 12 décembre). The World Factbook. Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/venezuela/>